Invenergy

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Étude d'impact sur l'environnement

Volume 3 : Études de référence

Partie 1 – Études 1 et 2

Étude déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Dossier 3211-12-261

Avril 2025

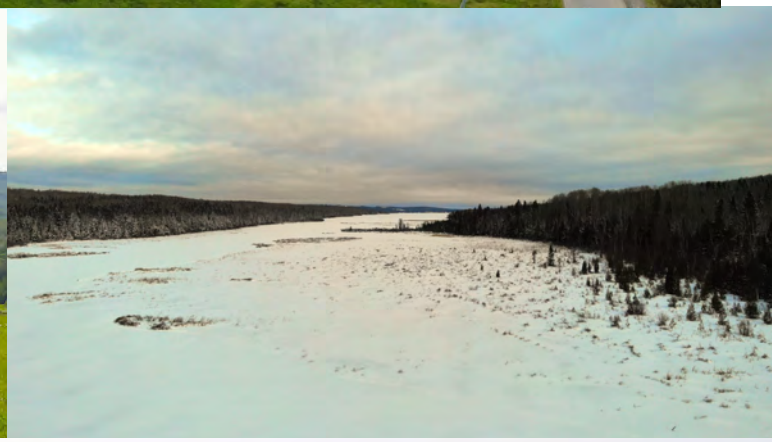

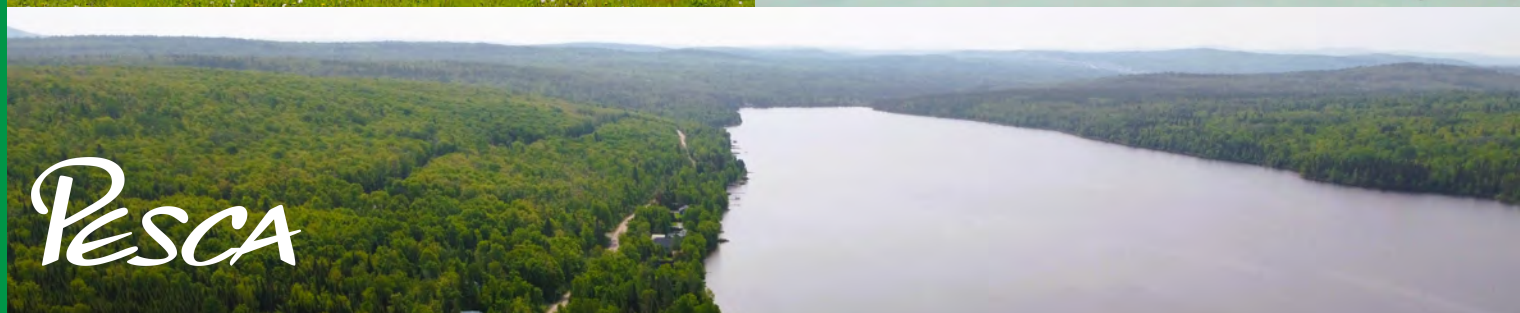

PESCA

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Étude d’impact sur l’environnement

Volume 3 : Études de référence

Pesca Environnement

Avril 2025

TABLE DES MATIÈRES – VOLUME 3 : ÉTUDES DE RÉFÉRENCE

Partie 1

Étude 1 Caractérisation des sols – Phase 1

Étude 2 Caractérisation écologique (rapport et cartographie)

Partie 2

Étude 2 Caractérisation écologique (fiches descriptives des stations d'inventaire)

Partie 3

Étude 3 Inventaire d'espèces floristiques en situation précaire

Étude 4 Inventaires d'oiseaux

Étude 5 Inventaire de cavités de grand pic

Étude 6 Inventaire de chauves-souris

Étude 7 Inventaire de salamandres de ruisseaux et de mulettes

Partie 4

Étude 8 Inventaire de la tortue des bois

Étude 9 Évaluation du potentiel acéricole en forêt privée, Groupement forestier de Témiscouata inc.

Étude 10 Identification des systèmes de télécommunications, YRH inc.

Étude 11 Étude de potentiel archéologique, Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk

Étude 12 Étude de potentiel archéologique, Jean-Yves Pintal, archéologue

Étude 13 Estimation des émissions de gaz à effet de serre

Citation recommandée : Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c. (2025). *Étude d'impact sur l'environnement – Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. Volume 3 : Études de référence*. Étude réalisée par Pesca Environnement et déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Étude 1 Étude de caractérisation des sols – Phase 1

ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW 2 S.E.C

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Avril 2025

Étude de caractérisation des sols – Phase I

PESCA

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Étude de caractérisation des sols – Phase I

2025-04-01

Terrain évalué	Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2
Rapport destiné au	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Responsable client	M. Louis Robert, vice-président, Développement – Énergies renouvelables, Invenergy
N/Réf.	3599
Photographies :	Pesca Environnement

Pesca Environnement

Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc.
Directrice de projet

Geneviève Leblanc

Signature numérique de Geneviève Leblanc
DN : c=CA, o=CENTRE DE CERTIFICATION DU QUEBEC, ou=ORDRE DES GEOLOGUES DU QUEBEC, ou=MEMBRES, serialNumber=699, cn=Geneviève Leblanc
Date : 2025.04.03 16:50:55 -04'00'

Geneviève Leblanc, géologue, M. Sc.
Chargée de projet

Sommaire

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c. a mandaté Pesca Environnement (Pesca) afin d'effectuer une étude de caractérisation des sols, phase I, du site d'implantation du projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW2). Le site à l'étude chevauche le territoire ancestral du Wolastokuk (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk) et les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata (MRC de Témiscouata), de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Antonin (MRC de Rivière-du-Loup) dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Le projet éolien sera d'une puissance contractuelle de 291,4 MW, avec un maximum de 61 emplacements d'éoliennes à l'étude. Il comprendra principalement les infrastructures et équipements suivants : les éoliennes, un réseau de chemins d'accès et un réseau collecteur souterrain. Plusieurs structures telles que certains chemins d'accès et des portions du tracé du réseau collecteur seront communes au projet Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

La présente étude de caractérisation des sols, phase I, a été réalisée d'après les recommandations des documents *Guide de caractérisation des terrains* (MELCCFP, 2024) et *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Beaulieu, 2021). Une telle étude sert à déceler les signes de contamination d'un site. Elle permet de déterminer la probabilité de contamination, les types de contaminants et leur emplacement.

Les activités suivantes ont été effectuées aux fins du présent mandat :

- Recherche et analyse de documents permettant de prendre connaissance de l'historique d'utilisation du site à l'étude et du voisinage (rayon de 1 000 m);
- Inspection visuelle du site à l'étude lors de plusieurs visites d'avril à novembre 2023, de mai à septembre 2024 et en février 2025 par des professionnels de Pesca;
- Réalisation d'entrevues.

Considérant les observations effectuées sur le terrain et les renseignements recueillis (dossiers et entrevues), le site à l'étude ne présente, dans son état actuel, aucune préoccupation environnementale.

La construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 (PPAW2) et les activités qui y sont associées ne seront pas réalisées à proximité des bâtiments existants.

Les conclusions du présent rapport s'appuient sur les informations obtenues au moment de déposer la présente étude de caractérisation des sols, phase I, à Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

☐ TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE 1
2 DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE 1
3 HISTORIQUE DU SITE À L'ÉTUDE ET DE SON VOISINAGE 10
4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 18
5 QUALIFICATION DE L'ÉVALUATRICE 18
6 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE 18
BIBLIOGRAPHIE 19

☐ LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Description du site à l'étude du projet éolien PPAW2 2
Tableau 2 Éléments présents sur le site à l'étude 7
Tableau 3 Consultation de registres dans le site à l'étude et son voisinage 11
Tableau 4 Information complémentaire à caractère environnemental concernant le site à l'étude et son voisinage 12
Tableau 5 Images satellite du site à l'étude et de son voisinage 14
Tableau 6 Entrevue 15
Tableau 7 Autres éléments susceptibles de produire une contamination sur le site à l'étude 16

☐ LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation du site à l'étude et son voisinage 5

☐ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Photographies
Annexe B Répertoires gouvernementaux
Annexe C Réponses aux demandes d'information
Annexe D Autres documents

1 Mise en contexte

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c. a mandaté Pesca Environnement (Pesca) afin d'effectuer une étude de caractérisation des sols, phase I, du site d'implantation du projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW2). Le site à l'étude chevauche le territoire ancestral du Wolastokuk (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk) et les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata (MRC de Témiscouata), de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Antonin (MRC de Rivière-du-Loup) dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Le projet éolien sera d'une puissance contractuelle de 291,4 MW, avec un maximum de 61 emplacements d'éoliennes à l'étude. Il comprendra principalement les infrastructures et équipements suivants : les éoliennes, un réseau de chemins d'accès et un réseau collecteur souterrain. Plusieurs structures telles que certains chemins d'accès et des portions du tracé du réseau collecteur seront communes au projet Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

La présente étude de caractérisation des sols, phase I, a été réalisée d'après les recommandations des documents *Guide de caractérisation des terrains* (MELCCFP, 2024) et *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Beaulieu, 2021). Une telle étude sert à déceler les signes de contamination d'un site. Elle permet de déterminer la probabilité de contamination, les types de contaminants et leur emplacement.

Les activités suivantes ont été effectuées aux fins du présent mandat :

- Recherche et analyse de documents permettant de prendre connaissance de l'historique d'utilisation du site à l'étude et du voisinage (rayon de 1 000 m);
- Inspection visuelle du site à l'étude lors de plusieurs visites d'avril à novembre 2023, de mai à septembre 2024 et en février 2025 par des professionnels de Pesca;
- Réalisation d'entrevues.

2 Description du site à l'étude

Le site à l'étude est défini par le secteur d'implantation du projet éolien PPAW2. Ce site consiste en une zone de 25 m autour de l'emprise du projet éolien. L'emprise du projet comprend les équipements projetés (aires d'implantation d'éoliennes, poste de raccordement, chemins d'accès et réseau collecteur).

Le site à l'étude est décrit au tableau 1 et représenté sur la figure 1.

Des photographies du site à l'étude et de son environnement avoisinant sont présentées à l'annexe A.

Aux limites du site à l'étude du projet éolien PPAW2, se trouvent :

au nord	les limites des municipalités de Saint-Antonin, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-François-Xavier-de-Viger situées dans la MRC de Rivière-du-Loup.
Au sud	la route 289 et la municipalité de Pohénégamook située dans la MRC de Témiscouata, et le lac Pohénégamook.
À l'ouest	des terrains boisés se trouvant dans le territoire non organisé (TNO) Picard dans la MRC de Kamouraska et la route 289.
À l'est	les limites des municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata situées dans la MRC de Témiscouata.

Tableau 1 Description du site à l'étude du projet éolien PPAW2

Élément	Description
Localisation	Le site à l'étude chevauche le territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk) et les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata (MRC de Témiscouata), de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Antonin (MRC de Rivière-du-Loup) dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.
Coordonnées (NAD 83)	(-69.236655, 47,681725)
Propriétaire actuel	Le site à l'étude est situé à 76,6% en terres publiques et à 23,4% en terres privées.
N° de lot	Les parties du site à l'étude situées en terres privées chevauchent 27 lots privés.
Zonage actuel	Municipalité de Saint-Antonin : zone agroforestière (25-AF, 26-AF, 28-AF) (Ville de Saint-Antonin, 2024) Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup : zone agroforestière (13-AF, 15-AF, 62-AF, 63-AF), zone agricole (5-A), zone commerciale, service et habitation (16-CH), zone conservation (14-CN, 51-CN) et zone récréative (60-REC, 61-REC) (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 2025) Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger : zone agroforestière (6-AF) (Saint-François-Xavier-de-Viger, 2025) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata : zone agroforestière (AF), zone forestière (F) et zone récréative (RC) Territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk) : s. o.
Usages permis selon le zonage	Municipalité de Saint-Antonin : ◦ AF : Agriculture avec/sans élevage, forestage et pêche, utilités publiques, plein air à équipement léger et de grande envergure, récréation et de sports, résidences unifamiliales isolées, jumelées, bifamiliales, et saisonnières (Ville de Saint-Antonin, 2024). Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup : ◦ A : Unifamiliale isolée et jumelée, maison mobile et unimodulaire, résidence secondaire, commerce associé à l'habitation, parcs et espace verts, industrie extractive, équipement d'utilité publique, agriculture sans élevage et avec élevage limité, exploitation forestière. ◦ AF : Unifamiliale isolée, jumelée et bifamiliale isolée, résidence secondaire, commerce associé à l'habitation, commerce et service d'hébergement et de restauration, publique et institutionnelle, parcs et espace verts, usages extensifs, équipement d'utilité publique, agriculture sans élevage et avec élevage limité, exploitation forestière.

Élément	Description
	◦ CH : Unifamiliale isolée, jumelée et bifamiliale isolée, commerce associé à l'habitation, commerce et service de voisinage, commerce et service locaux et régionaux, commerce et service liés à l'automobile, commerce et service d'hébergement et de restauration, parcs et espaces verts. ◦ CN : Parcs et espaces verts, usage extensif, conservation, exploitation forestière. ◦ REC : Parcs et espaces verts, usages extensifs, agriculture sans élevage, exploitation forestière (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 2025). Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger : ◦ 6AF : Unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée, maison mobile résidence secondaire, commerce associé à l'usage habitation, parc et espace vert, usages extensifs, industrie extractive, agriculture avec et sans élevage, exploitation forestière. ◦ 12V : Maison mobile, résidence secondaire, parc et espace vert, usages extensifs. Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata : ◦ AF : Unifamiliale isolée, maison mobile, résidence de villégiature, divertissement intensif et extensif, transport terrestre et non terrestre, services publics, élevage, culture, activités forestières et extractives, usages secondaires. ◦ F : Résidence de villégiature, divertissement intensif et extensif, transport terrestre et non terrestre, services publics, activités forestières et extractives. ◦ RC : Unifamiliale isolée, résidence de villégiature, services et métiers domestiques, commerces de détails, services professionnels, restauration, hébergement, véhicules motorisés, entreposage et transport, divertissement intensif et extensif, transport terrestre, services publics, activités forestières et extractives, usages secondaires. Territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk) : sans objet
Superficie totale	1 666,03 ha (tenure publique : 1 276,63 ha; tenure privée : 389,40 ha)
Forme du terrain	Irrégulière
Topographie	Le relief du site à l'étude et de son voisinage est parsemé de collines et de lacs et il est sillonné par des cours d'eau. L'altitude moyenne du site à l'étude est de 361 m, avec une altitude maximale de 547 m et une altitude minimale de 227 m.
Aménagement	Le site à l'étude et son voisinage sont principalement boisés et comportent des routes municipales et des chemins d'accès non pavés. Le site à l'étude et son voisinage chevauchent des terres agricoles et sont traversés par l'autoroute 85.
Remblai	Non disponible
Eau potable	Présence possible de sources d'alimentation en eau potable aux résidences et bâtiments présents sur les routes municipales traversant le site à l'étude et son voisinage. Le Système d'information hydrogéologique (SIH) répertorie 20 puits d'eau potable sur le site à l'étude et dans son voisinage, dont trois directement sur le site à l'étude.
Égout sanitaire	Présence possible aux résidences et bâtiments présents sur les routes municipales traversant le site à l'étude et son voisinage.
Eaux pluviales	Présence possible de système de drainage présent le long des routes municipales traversant le site à l'étude et son voisinage.
Gestion des matières résiduelles	Service possiblement offert par les municipalités concernées où des résidences et bâtiments se trouvent sur les routes municipales traversant le site à l'étude et son voisinage.

Élément	Description
Contextes géologiques	Le site à l'étude se trouve dans la province géologique des Appalaches (MRNF, [s. d.]). Le socle rocheux se caractérise par des roches d'âge néoprotérozoïque à ordovicien supérieur. Des roches des groupes de Saint-Roch 3 (grès feldspathique verdâtre, rouge et gris avec interlits de conglomérat et de mudslate rougeâtre, vert et noir), du groupe de Rosaire inférieur (ardoise, grès, schiste à séricite), du groupe de Rosaire supérieur (grès, siltstone, ardoise, calcaire), groupe de Trois-Pistoles (grès feldspathique et quartzitique, mudslate, siltstone), formation de l'Orignal (mudslate, siltstone, grès, calcaire silteux, subarkose, wacke) sont présentes dans le site à l'étude et son voisinage. Le site à l'étude se trouve dans une zone morphosédimentologique (MRNF, [s. d.]).caractérisée par des roches en place non différenciées (affleurement rocheux présentant parfois une mince couverture de sédiment meuble (moins de 30 cm) et dont la nature exacte n'a pu être différenciée), de tills non différenciés (diamicton glaciaire dont la genèse exacte n'a pu être déterminée), de sédiments juxtaglaciaires (sable et gravier, blocs et sédiment diamictique formant des eskers, des kames, des deltas-kames, des crêtes morainiques et des zones dont la surface est généralement bosselée), d'alluvions non différenciées (sédiment alluvionnaire mis en place le long de cours d'eau, mais dont la genèse exacte n'a pu être déterminée) et de sédiments lacustres non différenciés (sédiment mis en place dans un plan d'eau lacustre actuel, mais dont la genèse exacte n'a pu être déterminée).
Hydrographie	Le principal cours d'eau drainant le site à l'étude et son voisinage est la rivière Saint-François dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Des lacs sont présents dans le voisinage du site à l'étude. Les plus grands sont le lac de la Grande Fourche (426 ha), le lac Saint-François (254 ha) et le lac du Dentiste (52,9 ha). Des milieux humides sont présents localement et plusieurs milieux humides potentiels se trouvent sur le site à l'étude et dans son voisinage. De façon générale, les eaux de surface et souterraines devraient se diriger vers la rivière Saint-François, laquelle s'écoulerait ultimement vers le lac Pohénégamook, situé à environ 10 km au sud du site à l'étude. La direction présumée des eaux de surface et souterraines du site à l'étude et de son voisinage peut varier localement, mais, de façon générale, devrait s'effectuer vers le sud, soit vers le lac Pohénégamook. Puisque 20 puits sont répertoriés au SIH pour le site à l'étude et son voisinage, dont trois directement sur le site à l'étude, il est possible que l'eau souterraine soit utilisée dans le secteur comme source d'alimentation en eau potable.
Bâtiment(s)	Au total, 104 bâtiments sont répertoriés dans le site à l'étude et son voisinage, dont cinq directement dans le site à l'étude. Parmi ces cinq bâtiments, on compte : ◦ Trois camps de chasse; ◦ Deux habitations. Le risque de contamination associé à ces 5 bâtiments est jugé négligeable et aucune construction ou activité associée au projet ne sera réalisée à proximité de ceux-ci.
Équipement pétrolier ou industriel à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune observation. Aucune mention par les personnes consultées.
Débris à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune observation. Aucune mention par les personnes consultées.
Entreposage à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune observation. Aucune mention par les personnes consultées.
Zone de transbordement	Sans objet

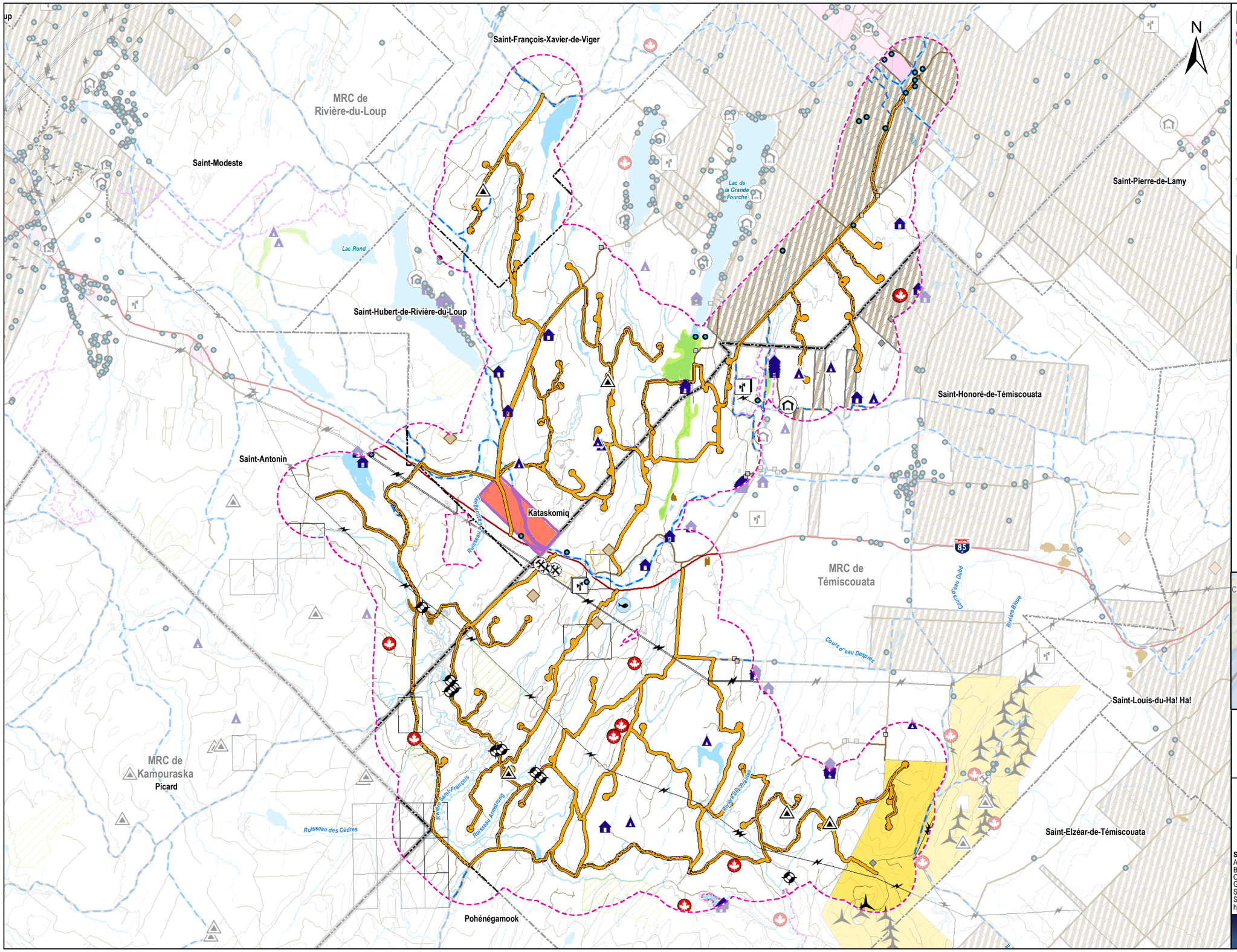

- Site à l'étude
- Voisinage (1 000 m depuis le site à l'étude)

Infrastructures

- Fins d'abri sommaire en forêt (plancher de 20 mètres carrés)
- Fins de villégiature
- Érablière
- Habitation
- Batiment commercial
- Sentier de VTT
- Sentier de motoneige
- Sentier de ski de fond
- Sentier pedestre
- Piste cyclable
- Zone agricole
- Habitat faunique
- Projet de parc éolien
- Périmètre urbanisé
- Refuge biologique
- Réserve indienne

Structures industrielle et

- Fins d'une tour de télécommunication
- Fins d'élevage
- Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques
- Éolienne
- Fins industrielles
- Établissement touristique
- Puits ou Forage
- Carrière et sablière

Titre minier actif

- CDC; CL; CLD
- BEX
- Banc d'emprunt
- BNE

Hydrographie

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Route
- Chemin forestier
- Ligne de transport d'électricité
- Courbe de niveau (équid. 50 m)
- Territoire Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk)
- Limites municipales
- Limites de MRC

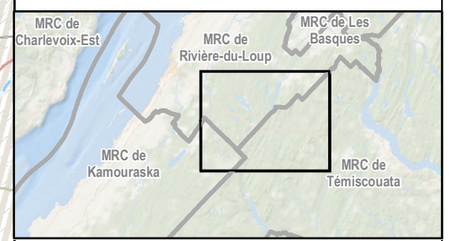

Invenergy

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Figure 1

Localisation du site à l'étude

0 950 1 900 Meters

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2021
Baux (MERN), 2022
CMHPQ, 2019, CIC, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2022
Système d'information hydrogéologique (MELCC, 2022)

2025-02-28

PESCA ENVIRONNEMENT

N/Réf.: INVPPAW2_3599_Phase1_20250227

Tableau 2 Éléments présents sur le site à l'étude

Élément	Présence	Description	Niveau de risque
Carrière et sablière	Non	Au total, trois indices de grès et une carrière (Carrière du Ruisseau Armstrong) sont répertoriés dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Sites d'extraction de substances minérales de surface (SMS) – Baux exclusifs et non exclusifs d'exploitation de SMS (BEX et BNE)	Oui	Au total, 15 sites d'extraction de SMS sont répertoriés dans le site à l'étude et son voisinage, dont cinq directement sur le site à l'étude (annexe D). ◦ Les carrières Dubé et Fils inc. : BNE-46016, BNE-50727 et BNE-50729; ◦ Énergie éolienne PPAW inc. : BNE-58884 et BNE-59013	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Activité d'exploration minérale claim jalonné (CL), claim désigné LSM 1988 (CLD), claim désigné sur carte (CDC)	Oui	Au total, 14 activités d'exploration minérale (CDC exclusivement) sont répertoriées sur le site à l'étude et dans son voisinage, dont cinq directement sur le site à l'étude (annexe D). ◦ Les carrières Dubé et Fils inc. : CDC-2770278, CDC-2770279 et CDC-2794828; ◦ 14180666 CANADA inc. : CDC-2825847 et CDC-2825851.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Activité minière autorisation sans bail (ASB), bail minier (BM) et concession minière (CM)	Non	Aucune donnée dans le site à l'étude ou le site à l'étude.	Sans objet
Banc d'emprunt	Oui	Selon une carte interactive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, trois bancs d'emprunt se trouvent sur le site à l'étude et dans son voisinage, dont un directement sur le site à l'étude (correspondant aux sites décrits ci-haut : BNE-46016, BNE-58884 et BNE-59013) sur le chemin des Sept-Camps.	Le risque de contamination est jugé faible.
Contrainte à l'activité minière	Oui	Des contraintes à l'activité minière sont présentes sur le site à l'étude et dans son voisinage : ◦ Un périmètre urbanisé, exploration interdite; ◦ Un projet de parc éolien Témiscouata I et II, exploration interdite (suspension temporaire); ◦ Le territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk), exploration permise sous conditions; ◦ Trois refuges biologiques (31497, 31498 et 31501), exploration interdite (suspension temporaire); ◦ Deux habitats du rat musqué (lac de la Grande Fourche et lac Morin), exploration permise sous conditions.	Sans objet

Élément	Présence	Description	Niveau de risque
Activité agricole	Non	Selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une portion du voisinage du site à l'étude, portion nord-ouest, est une zone agricole sur une superficie de 163,20 ha.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques et tour de télécommunication	Oui	Au total, cinq équipements de mesure des vents ou d'instruments météorologiques sont situés sur le site à l'étude et dans son voisinage, dont un directement sur le site à l'étude à l'ouest du lac Blondeau (annexe D). Au total, deux tours de télécommunication et 36 tours radio sont situés dans le voisinage du site l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Transmission énergétique	Oui	Deux lignes de transport d'électricité Hydro-Québec traversent le site à l'étude suivant un axe nord-ouest / sud-est. Une ligne de transport d'électricité traverse le site à l'étude pour alimenter l'Érablière H.L. inc. Des lignes de transport d'électricité sont présentes sur le site à l'étude et dans son voisinage le long des routes municipales et dans le parc du Mont-Citadelle.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Fins de production et de transformation d'électricité par éolienne (éoliennes existantes)	Non	Une éolienne du parc éolien Témiscouata 1 est présente dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Activité forestière	Oui	De l'exploitation forestière est effectuée sur le site à l'étude et dans son voisinage. Le site à l'étude chevauche l'unité d'aménagement 01171 et les tenures publiques disposent de la garantie d'approvisionnement RGA 01.	Le risque de contamination est jugé faible.
Refuge biologique	Oui	Au total, trois refuges biologiques sont présents dans le site à l'étude et son voisinage, dont un directement sur le site à l'étude (31497).	Sans objet
Abri sommaire en forêt	Non	Au total, 2 abris sommaires en forêt sont présents dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Droit commercial/industriel	Oui	Au total, trois baux à des fins industrielles et un bail à des fins d'élevage sont présents dans le site à l'étude et son voisinage, dont deux baux à des fins industrielles directement sur le site à l'étude (annexe D).	Le risque de contamination est jugé négligeable à faible.
Bail de location (terres publiques)	Non	Au total, trois baux à des fins de villégiature sont présents dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable.
Érablière et cabane à sucre	Non	Au total, neuf érablières et cabanes à sucre sont présentes dans le voisinage du site à l'étude, dont l'érablière H.L. inc. qui se trouve voisine immédiate du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé faible.

Élément	Présence	Description	Niveau de risque
Établissement touristique	Non	Des établissements du parc du Mont-Citadelle sont présents dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé faible.
Chasse et pêche	Oui	Selon le gouvernement du Québec, le site à l'étude est situé dans la zone 2 pour la chasse et la pêche sportive.	Le risque de contamination est jugé négligeable.
Motoneige et VTT	Oui	Selon la carte de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, cinq sentiers se trouvent dans le site à l'étude et son voisinage : TQ-85, R-544, R-565, L-305 et L-307. Selon la carte de la Fédération québécoise des clubs quads, des sentiers de VTT se trouvent dans le site d'étude et son voisinage.	Le risque de contamination est jugé négligeable.
Sentier récréatif	Non	Des sentiers récréatifs se trouvent dans le voisinage du site à l'étude.	Le risque de contamination est jugé négligeable.
Gazoduc et oléoduc	Non	Selon la carte du réseau de transmission d'Énergir au Québec, aucun gazoduc ne se trouve dans le site à l'étude ou son voisinage. Selon les données de la Régie de l'énergie du Canada, aucun oléoduc ne se trouve dans le site à l'étude ou son voisinage.	Sans objet

Sources : (Énergir, [s. d.]; FCMQ, 2025; FQCQ, [s. d.]; Gouvernement du Canada, [s. d.]; Gouvernement du Québec, 2025a, 2025b, 2025c; MRNF, 2015-2025, 2024, [s. d.]; Régie de l'énergie du Canada, 2023)

3 Historique du site à l'étude et de son voisinage

L'historique du site à l'étude et de son voisinage a été retracé en consultant les sources citées ci-dessous.

Transaction notariée

Aucune recherche au Registre foncier du Québec en ligne n'a été effectuée pour les 27 lots privés chevauchés par le site à l'étude.

Archive des autorités

Les répertoires gouvernementaux permettent de retracer l'historique des mentions concernant un site à l'étude, du point de vue d'une possibilité de contamination ou de dépôts de sols et de résidus industriels (tableau 3). Les listes tirées de ces répertoires sont fournies à l'annexe B.

L'information complémentaire reçue à la suite de demandes d'accès à l'information est présentée au tableau 4.

Plan d'assurance incendie et rapport d'inspection

Des plans d'assurance incendie et des rapports d'inspection effectués par des firmes d'assurance permettent de déterminer les activités ou usages antérieurs d'un site à l'étude. Ils peuvent également fournir de l'information sur les matériaux utilisés lors de la construction d'un bâtiment et, s'il y a lieu, sur les produits dangereux entreposés sur le site à l'étude et dans son voisinage (tableau 4).

Photographie aérienne et image satellite

Les photographies aériennes et images satellites facilitent l'évaluation de l'historique d'un site à l'étude et montrent son environnement général, les modifications de structures et changements apportés, la présence éventuelle de parcs de stockage, de carrières, de sablières et de zones de mauvais drainage, les chemins d'accès au site à l'étude et les activités sur les terrains contigus. Les photographies examinées sont décrites au tableau 5.

Carte topographique

Les cartes topographiques historiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) permettent d'évaluer l'historique d'un site à l'étude. Les cartes consultées sont résumées au tableau 4.

Entrevue

Après l'examen de la documentation, des entrevues ont été réalisées auprès d'individus possédant une connaissance historique du site à l'étude et de son voisinage et des composantes du milieu (tableau 6).

Autres éléments à considérer

L'inspection visuelle du site à l'étude, la collecte d'information et les entrevues ont permis de déterminer si d'autres éléments sont susceptibles de produire une contamination du site à l'étude (tableau 7).

Tableau 3 Consultation de registres dans le site à l'étude et son voisinage

Répertoire	Présence (site à l'étude)	Distance approximative séparant du site à l'étude	Commentaire/description	Niveau de risque
Répertoire des terrains contaminés	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Registre des interventions d'Urgence-Environnement	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Répertoire des sites d'équipements pétroliers et Liste des titulaires d'un permis d'utilisation	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Inventaire des sites contaminés fédéraux	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Sources : (MELCCFP, 2025a, 2025b, 2025c; RBQ, 2025a, 2025b; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [s. d.])

Notes : Le Registre des interventions d'Urgence-Environnement a été créé en 2008.

Le Répertoire des sites d'équipements pétroliers exclut les sites ayant abrité des réservoirs pétroliers à risque élevé qui ont été enlevés depuis plus de 5 ans.

Tableau 4 Information complémentaire à caractère environnemental concernant le site à l'étude et son voisinage

Source	Information fournie	Niveau de risque
MRC de Rivière-du-Loup	La MRC de Rivière-du-Loup a confirmé le zonage et les usages permis pour les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Réponse fournie à l'annexe C.	Sans objet
MRC de Témiscouata	La MRC a confirmé le zonage et les usages permis du territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata sur le site à l'étude. La MRC confirme que le site à l'étude est principalement utilisé pour l'exploitation forestière et l'acériculture. Les activités de chasse y sont très présentes, autant en territoire public qu'en territoire privé. Le secteur est également fréquemment utilisé par les quadistes et les motoneigistes. La MRC ne détient aucun dossier de nature environnemental pour le site à l'étude et ni aucun permis n'a été délivré pour celui-ci. Réponse fournie à l'annexe C.	Sans objet
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger	Une demande de confirmation du zonage et des usages permis a été réalisée. Aucune information n'a été reçue.	Sans objet
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	Une demande de confirmation du zonage et des usages permis a été réalisée. Réponse fournie à l'annexe C.	Sans objet
Territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk)	La Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk confirme qu'elle ne détient aucun dossier environnemental pour le site à l'étude. Des études environnementales ont été effectué dans le cadre d'un projet d'halte routière dans la partie sud-est du territoire de Kataskomiq. Des puits d'eau sont localisés sur le site à l'étude et son voisinage selon leur base de données. Aucun réseau d'aqueduc, ni d'égout sanitaire ne se trouve sur le territoire de la réserve. Un réseau d'égout pluvial se trouve le long du chemin Taché et partiellement sur le territoire de la réserve. Un rapport d'étude hydrogéologique pour le site à l'étude est en attente de réception par la Nation. Réponse fournie à l'annexe C.	Sans objet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Une demande d'accès à l'information a été envoyée par Pesca. Aucune information n'a été reçue.	Sans objet
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	ECCC n'a trouvé aucun document concernant la demande d'accès à l'information. Réponse fournie à l'annexe C.	Sans objet
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Aucune demande supplémentaire n'a été adressée à la RBQ relativement à la présence d'équipements pétroliers étant donné qu'aucun site n'est répertorié au Répertoire des sites d'équipements pétroliers ou dans la Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour le site à l'étude et son voisinage.	Sans objet
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Aucune demande n'a été adressée au MAPAQ en raison de l'absence d'installations ou d'entreprises relevant de ce ministère.	Sans objet

Source	Information fournie	Niveau de risque
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Selon la CPTAQ, des portions du voisinage du site à l'étude sont des zones agricoles. Pour certains de ces terrains, la CPTAQ a rendu des décisions. Aucune demande supplémentaire n'a été adressée à la CPTAQ relativement à ces terrains	Sans objet
Opta Intelligence informationnelle	Aucune demande n'a été adressée à la firme Opta Intelligence informationnelle.	Sans objet
Études de potentiel archéologique réalisées en 2022 et en 2024	Il n'y a pas de site archéologique connu à ce jour à même le site à l'étude et son voisinage. Cela étant dit, les études de potentiel archéologique effectuées aboutissent sur des résultats similaires quant à la présence et la localisation des zones de potentiel archéologique présentes sur le site à l'étude et dans son voisinage. Les résultats combinés de ces études 259 zones de potentiel archéologique d'occupation autochtone et 279 zones de potentiels archéologiques d'occupation allochtone ou eurocanadienne sont présentes dans le site à l'étude et son voisinage.	Le niveau de risque est jugé faible.
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)	La carte des occurrences d'espèces en situation précaire pour les espèces floristiques ou fauniques qui sont menacées, vulnérables ou susceptibles mentionne deux occurrences floristiques d'espèces en situation précaire (valériane des tourbières et occurrences masquées) et aucune occurrence faunique sur le site à l'étude et dans son voisinage (MRNF, [s. d.]).	Sans objet
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)	Des cartes géographiques topographiques de collection (datant de 1982 et 1993) sont disponibles pour le site à l'étude et son voisinage (BAnQ, [s. d.]).	Sans objet

Tableau 5 Images satellite du site à l'étude et de son voisinage

Année de la prise de vue	Type d'image	Numéro	Commentaire
1985	Satellite	Sans objet	Le site d'extraction de substances minérales de surface (SMS) BNE-46016 est présent sur le site à l'étude. Les routes municipales, des chemins non pavés, les zones agricoles et des coupes forestières sont présents sur le site à l'étude et dans son voisinage. Le parc du Mont-Citadelle est présent.
2005	Satellite	Sans objet	Le site d'extraction de SMS BNE-46016, les routes municipales, des chemins non pavés et les zones agricoles présents sur le site à l'étude et dans son voisinage sont semblables à ceux visibles sur l'image de 1985. De nouvelles coupes forestières sont présentes en plus de celles déjà présentes en 1985. Des bâtiments, abris sommaires et cabanes à sucre sont présents sur le site et dans son voisinage.
2025	Satellite	Sans objet	Les routes municipales, des chemins non pavés et les zones agricoles présentes sur le site à l'étude et dans son voisinage sont semblables à ceux visibles sur l'image de 2005. De nouvelles coupes forestières sont présentes en plus de celles déjà présentes en 2005. Des nouveaux bâtiments, abris sommaires et cabanes à sucre sont présents sur le site à l'étude et dans son voisinage. Le site d'extraction de SMS BNE-46016 a été agrandi vers le nord-est, par rapport à l'image de 2005. Les sites d'extraction de SMS BNE-50725, BNE-50726 et BNE-50727 sont visibles sur le site à l'étude et dans son voisinage.

Sources : Landsat/Copernicus, Image © 2025 Maxar Technologiess, Image © 2025 CNES/Airbus

Tableau 6 Entrevue

Personne consultée	Date de l'entrevue	Affirmation	Niveau de risque
Luc Lavoie, propriétaire de l'Érablière H.L. inc.	5 avril 2023	Le système de chauffage est alimenté à l'électricité et/ou au bois. Un réservoir de 100 gallons de diesel se trouve dans un bâtiment fermé, l'utilisation de ce réservoir est réservée pour l'alimentation d'une génératrice de secours. Aucun incident de nature environnementale n'est connu pour ce terrain ou son voisinage.	Le niveau de risque est jugé négligeable.
M. Vincent Laporte, associé principal, Développement - Énergies renouvelables, Invenergy	25 février et 4 mars 2025	Plusieurs propriétaires ont des équipements forestiers/agricoles et camionnettes sur leurs terrains. Seule la présence de deux réservoirs de mazout (1 000 gallons chacun) et d'un réservoir de diesel (1 000 gallons), les trois sur des dalles de béton à l'extérieur, a été rapportée sur le terrain de l'Érablière Plein Soleil, cette érablière est située à environ 600 m du site à l'étude, et en aval hydraulique de celui-ci. Aucun incident de nature environnementale n'est connu pour ce terrain.	Le niveau de risque est jugé négligeable.

Tableau 7 Autres éléments susceptibles de produire une contamination sur le site à l'étude

Élément	Présence	Description / observation lors de l'inspection visuelle
Produits chimiques ou dangereux	Possible	Aucun produit chimique ou dangereux n'a été observé sur le site à l'étude lors de l'inspection visuelle.
Matières dangereuses résiduelles	Possible	Aucune matière dangereuse résiduelle n'a été observée sur le site à l'étude lors de l'inspection visuelle.
Déchets solides et matières recyclables	Possible	Ni déchet solide ni matière recyclable n'ont été observés sur le site à l'étude lors de l'inspection visuelle.
Matériaux contenant de l'amiante (MCA)	Possible	Selon les informations recueillies et les observations lors de l'inspection visuelle, aucune présence de MCA n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elle pourrait se trouver dans certains matériaux de construction. Le risque que de tels matériaux soient présents sur le site à l'étude est faible.
Biphényles polychlorés (BPC)	Possible	Selon les informations recueillies et les observations, le site à l'étude n'est pas utilisé comme entrepôt de BPC. Toutefois, les ballasts contenus dans des supports de tubes fluorescents pouvaient contenir des BPC jusqu'en 1980. Le risque que de tels équipements soient présents sur le site à l'étude est faible.
Mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF)	Possible	La MIUF est un isolant qui a été majoritairement utilisé entre 1977 et 1980 au Québec. Selon les informations recueillies et les observations, aucune présence de MIUF n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elle pourrait se trouver dans certaines constructions. Le risque que de tels matériaux soient présents sur le site à l'étude est faible.
Peinture à base de plomb	Possible	La teneur en plomb dans les peintures a été légiféré après 1976. Selon les informations recueillies et les observations, aucune présence de peinture à base de plomb n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elle pourrait se trouver dans certaines constructions. Le risque que de tels produits soient présents sur le site à l'étude est faible.
Moisissures	Possible	Les spores de moisissure sont présentes partout, à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Leur développement survient lorsque les conditions appropriées sont réunies : présence de matière organique, température suffisante et présence d'eau. Selon les informations recueillies et les observations, aucune présence de moisissures n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elles pourraient se trouver dans certaines constructions. Le risque que des moisissures soient présentes sur le site à l'étude est faible.
Radon	Non appréhendé	Selon une enquête pancanadienne (Santé Canada, 2012), la ligne directrice devant être respectée dans les habitations est une concentration en radon de 200 Bq/m^3. Dans le secteur du site à l'étude, les valeurs mesurées dans cette étude sont inférieures à cette concentration.

Élément	Présence	Description / observation lors de l'inspection visuelle
Émissions atmosphériques	Absence de source	Lors de l'inspection visuelle, aucune source d'émissions atmosphériques pouvant causer des risques de contamination du sol ou de l'eau sur le site à l'étude n'a été observée.
Réservoirs souterrains ou hors sol de produits pétroliers dans le voisinage immédiat	Possible	Aucun réservoir n'a été observé sur le site à l'étude lors de la visite terrain. Un réservoir de 100 gallons de diesel se trouve dans un bâtiment fermé sur le site de l'Érablière H.L. inc. Ce bâtiment se trouve dans le voisinage immédiat à l'ouest du site à l'étude.

La consultation des répertoires concernant les réservoirs souterrains ou hors sol de produits pétroliers est traitée au tableau 3.

4 Conclusion et recommandations

Considérant les observations effectuées sur le terrain et les renseignements recueillis (dossiers et entrevues), le site à l'étude ne présente, dans son état actuel, aucune préoccupation environnementale.

La construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 (PPAW2) et les activités qui y sont associées ne seront pas réalisées à proximité des bâtiments existants.

Les conclusions du présent rapport s'appuient sur les informations obtenues au moment de déposer la présente étude de caractérisation des sols, phase I, à Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

5 Qualification de l'évaluatrice

La présente étude a été réalisée par Mme Geneviève Leblanc, géologue et chargée de projets chez Pesca, qui cumule dix années d'expérience dans la réalisation d'évaluations environnementales de sites et d'études de caractérisation de terrain.

6 Limitations de l'étude

Le présent rapport repose sur les renseignements obtenus lors des entrevues avec les personnes consultées et sur le jugement des professionnels ayant effectué la visite des lieux. Les conclusions ont été établies par des professionnels expérimentés s'étant basés sur l'information disponible à partir des sources publiques les plus plausibles et les plus précises possible. Les résultats et les conclusions issus de la présente étude de caractérisation des sols, phase I, sont en corrélation avec l'exactitude des données obtenues de chacune des parties consultées dans le contexte de l'étude, à moins qu'elles ne soient contredites par des observations visuelles sur le site à l'étude ou par de la documentation écrite.

Tout changement relatif aux conditions environnementales, tant physiques que réglementaires, à l'administration ou à la vocation du site à l'étude peut modifier les conclusions et les renseignements du présent rapport. De plus, toute modification relative à la nature des produits entreposés, utilisés ou résiduels sur le site à l'étude peut également altérer les conclusions du rapport. Il est donc important que le client réévalue périodiquement l'utilisation des installations et passe en revue les opérations ou les activités représentant un impact potentiel sur le site à l'étude.

Cette étude ne constitue pas une vérification de conformité environnementale.

Le rapport est destiné à l'intention du client et des représentants qu'il a nommés pour connaître les conditions environnementales qui peuvent être associées au site à l'étude. L'usage de ce rapport pour toute autre raison est aux propres risques du client.

Bibliographie

BAnQ ([s. d.]). Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *BAnQ numérique - Cartes et plans*. Repéré à https://numerique.banq.qc.ca/ en février 2025.

Beaulieu, M. (2021). *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*. Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 326 p.

Énergir ([s. d.]). *Cartographie des canalisations de gaz naturel à haute pression*. Repéré à https://energir.colpron.com/carte/ en février 2025.

FCMQ (2025). Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. *Carte interactive des sentiers*. Repéré à https://www.fcmq.qc.ca/motoneigistes/planifier-sortie-motoneige-quebec/carte-interactive-sentiers-motoneige en février 2025.

FQCQ ([s. d.]). Fédération québécoise des clubs quads. *Carte interactive*. Repéré à https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/ en février 2025.

Gouvernement du Canada ([s. d.]). *Données topographiques du Canada - Série CanVec*. Repéré à https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/8ba2aa2a-7bb9-4448-b4d7-f164409fe056 en février 2025.

Gouvernement du Québec (2025a). *Cartes des zones de chasse*. Repéré à https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/cartes-zones en février 2025.

Gouvernement du Québec (2025b). *Pêche sportive au Québec. Périodes, limites et exceptions*. Repéré à https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/info/reglements en février 2025.

Gouvernement du Québec (2025c). *Forêt ouverte et intégration des données*. Repéré à https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/recherche-connaissances/inventaire-forestier/foret-ouverte-donnees en février 2025.

MELCCFP (2024). *Guide de caractérisation des terrains*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction des lieux contaminés. 212 p.

MELCCFP (2025a). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Répertoire des terrains contaminés*. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp en février 2025.

MELCCFP (2025b). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp?nom_dossier=&adresse=&municipalite=&mrc=&nom_region=&contaminant=&etat_dossier en février 2025.

MELCCFP (2025c). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Registre des interventions d'Urgence-Environnement*. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp en février 2025.

MRNF (2015-2025). Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts. *Registre du domaine de l'État*. Repéré à https://appli.mern.gouv.qc.ca/rde/ en février 2025.

MRNF (2024). Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts. *Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000*. Repéré à https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/cartes-topographiques-a-l-echelle-de-1-20-000 en février 2025.

MRNF ([s. d.]). Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts. *Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) - Carte interactive*. Repéré à https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr en février 2025.

RBQ (2025a). Gouvernement du Québec, Régie du bâtiment du Québec. *Répertoire des sites d'équipements pétroliers*. Repéré à https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers.html en février 2025.

RBQ (2025b). Gouvernement du Québec, Régie du bâtiment du Québec. *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation*. Repéré à https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html en février 2025.

Régie de l'énergie du Canada (2023). Gouvernement du Canada. *Réseau d'oléoducs*. Repéré à https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/reseau-pipelinier-du-canada/2021/reseau-doleoducs.html en février 2025.

Saint-François-Xavier-de-Viger, M. d. (2025). *Urbanisme*. Repéré à http://municipalite.saint-francois-xavier-de-viger.qc.ca/affaires_municipales/?id=munstfrancois-urbanisme en février 2025.

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M. d. (2025). *Urbanisme*. Repéré à http://municipalite.saint-hubert-de-riviere-du-loup.qc.ca/affaires_municipales/?id=sthubert-urbanisme en février 2025.

Santé Canada (2012). *Enquête pancanadienne sur les concentrations de radon dans les habitations* (rapport final).

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ([s. d.]). Gouvernement du Canada. *Inventaire des sites contaminés fédéraux - Version 42*. Repéré à https://www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/home-accueil-fra.aspx en février 2025.

Ville de Saint-Antonin (2024). *Plan de zonage*. Repéré à http://ville.saint-antonin.qc.ca/citoyens/?id=stantonin-derogation_mineure en février 2025.

Annexe A Photographies

Photos prises entre mai et septembre 2024.

Photo 1. Rivière Saint-François (2024-08-08)

Photo 2. Rivière Saint-François à proximité du banc d'emprunt (2024-05-24)

Photo 3. Ancien étang à castor (2024-09-25)

Photo 4. Étang à castor actif (2024-09-25)

Photo 5. Peuplement typique du site à l'étude (2024-09-28)

Photo 6. Peuplement typique du site à l'étude (2024-09-28)

Photo 7. Ancien chemin de coupe forestière (2024-09-24)

Photo 8. Coupe forestière récente (2024-09-24)

Photo 9. Régénération de coupe forestière (2024-09-24)

Photo 10. Ruisseau des prairies (2024-09-28)

Annexe B Répertoires gouvernementaux

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

- Répertoire des terrains contaminés, MRC de Rivière-du-Loup, février 2025;
- Répertoire des terrains contaminés, MRC de Témiscouata, février 2025;
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels, MRC de Rivière-du-Loup, février 2025;
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels, MRC de Témiscouata, février 2025;
- Registre des interventions d'Urgence-Environnement, région du Bas-Saint-Laurent, février 2025.

Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :

- Répertoire des sites d'équipements pétroliers, région du Bas-Saint-Laurent, février 2025;
- Liste des titulaires d'un permis d'utilisation, région du Bas-Saint-Laurent, février 2025.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Inventaire des sites contaminés fédéraux, février 2025.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 17 février 2025.

MRC : Rivière-du-Loup

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(01) Bas-Saint-Laurent						
3093-3139 Québec inc. - Beauchesne Mazda 8664	310, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup 47,822072 -69,558479	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2009 Q : Plage B-C	2010-01-14
4032608 Canada inc. 12638	301, boulevard Industriel Cacouna 47,924854664 -69,4926100069	Rivière-du-Loup	Métaux*	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Non terminée	2022-07-11
Ancien dépot pétrolier Esso Rivière-du-Loup 6840	265, rue Saint-André Rivière-du-Loup 47,819702 -69,52195	Rivière-du-Loup	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2006-02-08
Ancien dépôt pétrolier Esso Rivière-du-Loup 155	270, rue Saint-André Rivière-du-Loup 47,818971 -69,520166	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2001-01-17
Ancien dépôt pétrolier Esso Rivière-du-Loup 158	265, rue Saint-André Rivière-du-Loup 47,819702 -69,52195	Rivière-du-Loup	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2006-02-08
Ancien dépôt pétrolier Ultramar 186	261, rue Saint-André Rivière-du-Loup 47,820027 -69,521072	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2001-01-18
Ancienne station-service Irving no 23090 - L'Isle-Verte 7771	112, rue Seigneur-Côté L'Isle-Verte 48,015289 -69,337918	Rivière-du-Loup	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : Plage B-C	2009-09-25
Bell Région 1BG-1 80	47,818821 -69,523526	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2000-08-16
Bell Région 1BG-1 (Cours à poteaux) 5	47,818821 -69,523526	Rivière-du-Loup		Arsenic (As), Chrome total (Cr), Composés phénoliques*, Cuivre (Cu), Pentachlorophénol (PCP)	R : Terminée en 1997 Q : Plage B-C	2004-01-26
Bell Région 1BG-1 (Huiles usées, huiles chauffage et vérins) 6	47,818821 -69,523526	Rivière-du-Loup		Huiles usées*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage B-C	2000-01-06

Bell Région 1BG-1 (Réservoirs essence et diesel) 7	 47,818821 -69,523526	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2001-01-24
Bureau vétérinaire St-Arsène inc. 9680	86, rue Principale Saint-Arsène 47,912512 -69,437453	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2012 Q : <= B	2012-10-02
Caisse Populaire de Saint-Ludger 84	10-A, rue Jacques Saint-Antonin 47,75585 -69,482796	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage A-B	2001-01-25
Calko (Canada) inc. 8504	5, rue Sainte-Anne Rivière-du-Loup 47,83299 -69,533624	Rivière-du-Loup	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Phosphore total (P-PO4-3)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures chlorés*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2021 Q : <= B	2024-04-10
Centre de transfert MDR Campor inc. 13342	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup 47,83538 -69,50916	Rivière-du-Loup	Argent (Ag), Baryum (Ba), Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2023 Q : Non précisée	2024-03-08
Ciment Québec inc 9036	131, boulevard Cartier Rivière-du-Loup 47,87073 -69,539303	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : <= B	2011-02-10
Construction B.M.L. 197	105, rue Louis-Philippe-Lebrun Rivière-du-Loup 47,833159 -69,508346	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2001-02-12
Construction Morin et Morin inc. 30	114, rue Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup 47,834407 -69,539176	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2000-08-16
Couturier, Hélène 6530	122-124, rue Prévost Rivière-du-Loup 47,826029 -69,509588	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2005-03-30
Dépanneur Gaz-Bar Transcanadien 6836	80, rue Principale Saint-Antonin 47,783036 -69,464339	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Terminée en 2007 Q : <= B	2014-05-29
École Notre-Dame-du-Portage 8	539, route du Fleuve Notre-Dame-du-Portage 47,7680555556 -69,6111111111	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2000-01-06
École primaire secondaire Moisson d'Arts 68	136, rue Saint-Jean-Baptiste L'Isle-Verte 48,01362 -69,337835	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2000-03-02
École Roy 165	55, rue du Rocher Rivière-du-Loup 47,837983 -69,535232	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1999 Q : Plage A-B	2000-02-24
École Saint-Cyprien 57	207, rue Principale Saint-Cyprien 47,893013 -69,015558	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2001-03-29

École Saint-Modeste 196	4, route de l'Église Sud Saint-Modeste 47,832884 -69,401475	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : <= A	2001-01-18
École St-Cyprien 64	207, rue Principale Saint-Cyprien 47,893013 -69,015558	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage A-B	2001-02-13
Édith Plourde St-Pierre et Yves St-Pierre 10269	2, rue Thibault Saint-Paul-de-la-Croix 47,9518989754 -69,1965149934	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Terminée en 2013 Q : <= B	2014-05-29
Entreprise Germain Dumont inc. 114	212 A, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 47,822381 -69,518582	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2000-08-16
F.F. Soucy inc. 1	191, rue Delage Rivière-du-Loup 47,818756 -69,519652	Rivière-du-Loup		Huiles usées*	R : Terminée en 1991 Q : Non précisée	2001-01-24
F.F. Soucy inc.RDL 201	191, rue Delage Rivière-du-Loup 47,818756 -69,519652	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2002-01-28
Ferme Fériane inc. 40	189, route Principale Saint-Arsène 47,926908 -69,40293	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2001-05-01
Florent Malenfant 65	35, rue Léveillé Rivière-du-Loup 47,850698 -69,535278	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2002-05-14
Foin St-Laurent inc. 10267	Route 132 Est Saint-Georges-de-Cacouna 47,95247 -69,4452	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2013 Q : > B (Total)	2014-05-29
Garage Caron & frères inc. 8134	283, rue du Seigneur-Côté L'Isle-Verte 48,0097 -69,3443	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2008-05-01
Garage Caron et Frères inc 8265	283, rue du Seigneur-Côté L'Isle-Verte 48,0097 -69,3443	Rivière-du-Loup	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2008-11-07
Garage municipal Ville de Rivière-du-Loup 9681	108, rue Fraser Rivière-du-Loup 47,83668 -69,54578	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2012 Q : <= C	2012-10-02
Habitation populaire de la côte sud 10	151, rue Saint-Jean-Baptiste L'Isle-Verte 48,014312 -69,337066	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage A-B	2000-03-07
Hôpital Saint-Joseph, sols contaminés 13557	28, rue Joly Rivière-du-Loup 47,833758 -69,542861	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2024-12-06
J.M. Bastille inc.	396, rue Témiscouata Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures	R : Terminée en 2001 Q : > C	2002-01-28

203	47,8184 -69,5019			pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)		
La Compagnie Distributrice du Saint-Laurent (1996) ltée 181	525, route 132 Cacouna 47,955689 -69,434682	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : > C	2001-03-29
La Compagnie Distributrice du St-Laurent (1996) ltée 81	520, route 132 Cacouna 47,956026 -69,435414	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2001-01-24
Le Centre routier (1994) inc. 7772	375, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 47,820570926 -69,502898961	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2006 Q : <= B	2007-06-04
Lepage Millwork 6038	141, chemin des Raymond Rivière-du-Loup 47,8343781439 -69,5035864628	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : > C	2004-03-02
Les Équipements Daniel Lévesque RDL inc. 76	62, boulevard Cartier Rivière-du-Loup 47,855976 -69,54731	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2000-08-16
Les Opérations Pétroles Irving Ltée 9035	160, rue Hayward Rivière-du-Loup 47,850349 -69,563318	Rivière-du-Loup	Benzène, Dichloro-1,2 éthane, Éthylbenzène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures lourds*	R : Non terminée	2011-02-10
Les Pétroles Irving inc. 151	160, rue Hayward Rivière-du-Loup 47,850349 -69,563318	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2003-12-16
Les Pétroles Irving inc. 177	118, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup 47,834791 -69,54787	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1999 Q : Plage A-B	2004-10-12
Louis-Philippe Bérubé 74	138, rue Beaubien Rivière-du-Loup 47,843742 -69,524873	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2000-08-16
Marguerite Cyr 9918	8, rue Vézina Rivière-du-Loup 47,827964 -69,5222	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Terminée en 2013 Q : > B (Total)	2013-05-27
Ministère des Transports 107	101, route de l'Église Saint-Modeste 47,831229 -69,395574	Rivière-du-Loup		Cuivre (Cu)	R : Terminée en 1995 Q : Plage A-B	2000-03-06
Ministère des Transports - Cacouna 6044	801, route de l'Église Cacouna 47,54218 -69,481611	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : > C	2004-03-03
Municipalité de Saint-Épiphane 73	344, rue Deschènes Est Saint-Épiphane 47,89964 -69,331219	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Non précisée	2000-08-16

Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup 137	66, chemin Taché Ouest Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup 47,804271 -69,165273	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2000-08-16
Office municipale d'habitation 5511	41, rue Fraserville Rivière-du-Loup 47,824647 -69,529532	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage A-B	2001-01-18
Pavillon de l'Avenir 51	65, rue Sainte-Anne Rivière-du-Loup 47,829167 -69,537964	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Non précisée	2001-03-29
Pépinière forestière Saint-Modeste 8955	410, rue Principale Saint-Modeste 47,838876 -69,389885	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : > C	2010-12-14
Premier Horticulture ltée 205	1, avenue Premier Rivière-du-Loup 47,805514 -69,488899	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : <= A	2002-01-28
Premier Horticulture ltée (1996) 46	1, avenue Premier Rivière-du-Loup 47,806732 -69,493733	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2010-02-08
Premier Horticulture ltée (1998) 75	1, avenue Premier Rivière-du-Loup 47,806732 -69,493733	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2010-02-08
Prima Automobiles inc. 13062	136, chemin des Raymond, C. P. 248 Rivière-du-Loup 47,8359855417 -69,5028708806	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2020 Q : <= B	2023-02-17
Purdel, Coopérative agro-alimentaire 7752	62, boulevard Cartier Rivière-du-Loup 47,855976 -69,54731	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2006 Q : > C	2007-05-22
Société Canadienne des Postes 103	64, rue Villeray L'Isle-Verte-Ouest 48,004335 -69,34542	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1994 Q : Plage A-B	2000-08-16
Station-service Esso Rivière-du-Loup 159	235, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup 47,8268073615 -69,5494308593	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2003 Q : Plage B-C	2004-03-03
Station-service Petro-Canada 6143	257, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 47,822617 -69,514401	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : > C	2004-06-08
Terrain MTQ - Lot 211 9600	 47,9999972222 -69,3330027778	Rivière-du-Loup	Sulfures (H2S)	Arsenic (As), Molybdène (Mo)	R : Terminée en 2013 Q : <= C	2017-02-01
Tourbières Verbois 163	135, 1e Rang Saint-Modeste 47,80902 -69,46043	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1999 Q : <= A	2000-08-16
Transport Cabano-Kingsway inc.(1995)	373, rue Témiscouata Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2010-02-08

16	47,821191711 -69,503362277					
Transport Cabano-Kingsway inc.(1996) 17	373, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 47,821191711 -69,503362277	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2010-02-08
Transport Canada 41	600, chemin Fraserville Notre-Dame-du-Portage 47,761258 -69,583579	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage B-C	2000-08-16
Transport Morneau inc. 9191	40, rue Principale Saint-Arsène 47,910102 -69,441891	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2011-07-04
Usine de béton ciment - Ciment Québec inc. 6053	131, boulevard Cartier Rivière-du-Loup 47,87073 -69,539303	Rivière-du-Loup		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2004-03-03
Ville de Rivière-du-Loup 78	553, rue Lafontaine Rivière-du-Loup 47,82807 -69,530128	Rivière-du-Loup		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2001-01-24

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 17 février 2025.

MRC : Témiscouata

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(01) Bas-Saint-Laurent						
3153185 Canada inc. - Usinage industriel Dégelis 8954	11, rue Industrielle Dégelis 47,541096 -68,625192	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2010-12-14
Alain Malenfant 199	7, 1e-et-2e Rang Est Saint-Michel-du-Squatec 47,920424 -68,783869	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2001-04-17
Ancien dépôt pétrolier - Les Pétroles Irving inc. 6842	Entre 1351 et 1357, rue Principale Pohénégamook 47,456228 -69,24658	Témiscouata	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2010-01-06
Ancien dépot pétrolier Irving no 52303 6834	8, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,6824027778 -68,8947027778	Témiscouata	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2006-01-31
Ancien relais Esso 8652	135, route 185 Saint-Louis-du-Ha! Ha! 47,669441 -68,973132	Témiscouata	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Terminée en 2007 Q : <= B	2010-09-02
Ancienne station service Olco 10838	52, route 185 Témiscouata-sur-le-Lac 47,68206 -68,908648	Témiscouata		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= A	2015-08-27
Ancienne station-service Irving (propriété no 23210) 12804	 47,547577 -68,644835	Témiscouata		Méthyl naphtalènes (chacun), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2022-06-28
Ancienne station-service Irving (propriété no 23240) 12056	 47,8759055556 -68,7339055556	Témiscouata	Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2019-08-21
Ancienne station-service Irving no 23040 - Cabano 7770	57, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,683241 -68,887096	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2008-12-19
Banque Nationale du Canada 66	21, rue Saint-Joseph Nord Rivière-Bleue 47,433972 -69,044286	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2000-08-16

Benoit Morin 50	1865, rue Principale Pohénégamook 47,484825 -69,279535	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Plage A-B	2000-08-16
Bowater Guérette inc. - Usine de sciage 6047	566, avenue Guérette Dégelis 47,55181 -68,6441	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : <= C	2004-03-03
Caisse Populaire de Saint-Honoré 92	109, rue Principale Saint-Honoré-de-Témiscouata 47,708333 -69,13405	Témiscouata		Cadmium (Cd)	R : Non terminée	2001-04-24
Deniso Lebel inc. 195	21, rue Saint-Joseph Saint-Michel-du-Squatec 47,87733 -68,73286	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2001-01-18
Dépôt pétrolier Esso 56	10, rue de la Gare Témiscouata-sur-le-Lac 47,684579441 -68,889470803	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2016-07-19
Dépôt pétrolier Esso - Cabano 11157	10, rue de la Gare Témiscouata-sur-le-Lac 47,684579441 -68,889470803	Témiscouata	Arsenic (As), Benzène, Cuivre (Cu), Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2017 Q : <= B	2020-10-13
Diane Lebel 9237	15, rue Saint-Isidore Témiscouata-sur-le-Lac 47,6855912541 -68,884504181	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2011-07-25
École Langlois 86	108, rue de l'Église Saint-Pierre-de-Lamy 47,785021 -69,031192	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage A-B	2001-01-25
École Marie-Reine-des-Coeurs 54	474, rue des Étudiants, C. P. 99 Pohénégamook 47,456611 -69,152131	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Plage A-B	2001-03-29
Garage Autotech inc. 10433	7, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,6815111111 -68,8953027778	Témiscouata	Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2015-09-23
Garage municipal Notre-Dame-du-Lac 204	829, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,611167 -68,78639	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2002-01-29
Garage municipal Saint-Elzéar 190	202, route de la Montagne Saint-Elzéar-de-Témiscouata 47,5928 -69,09785	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : > C	2001-01-18
Garage municipal Saint-Juste-du-Lac 192	41, chemin Principal Saint-Juste-du-Lac 47,652652 -68,755314	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2001-03-05
Gestion Gaétan Bouchard inc. 85	791, route 185 Sud Dégelis 47,54315414 -68,64649499	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage A-B	2000-08-16

Groupe NBG inc. - Usine de sciage 6042	99, rue de la Frontière Ouest Rivière-Bleue 47,43562 -69,06454	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : <= A	2004-03-02
Jean-Guy Lepage 109	Boulevard Bégin Pohénégamook 47,485747 -69,275576	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2000-08-16
Lavoie Service enregistré 6039	51, rue Principale Saint-Honoré-de-Témiscouata 47,70586 -69,14485	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : > C	2004-03-02
Les Pétroles Irving inc. 26	918, rue Principale Pohénégamook 47,457511 -69,204378	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : Plage A-B	2000-08-16
Les Pétroles Irving inc. 79	8, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,6824027778 -68,8947027778	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2000-03-02
Lucille Beaulieu - Passion de couleur 11054	317, chemin du Golf Saint-Louis-du-Ha! Ha! 47,6806154719 -68,9430684674	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2016-02-29
Lysandre Rioux 111	49, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,683218 -68,888605	Témiscouata		Huiles et graisses totales*	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2006-04-04
M.T.Q, lot 58 8201	194, route 185 St-Louis-du-Ha! Ha! 47,6747 -68,998	Témiscouata	Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Cadmium (Cd), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2008-08-12
Mariette Laplante (Le Cachet de Marie) 88	117, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,683265 -68,877998	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : > C	2000-08-16
Ministère des Transports - Cabano 9029	7, rue Morin Témiscouata-sur-le-Lac 47,681533 -68,888226	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : Plage B-C	2011-02-08
Municipalité de Saint-Guy 59	60, route 296 Saint-Guy 48,035753 -68,785722	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Plage A-B	2000-08-16
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande 113	909, rue Principale Saint-Jean-de-la-Lande 47,4278 -68,68061	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Non précisée	2001-02-13
Papier Cascades (Cabano) inc.(1994) 152	520, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac 47,66851 -68,862104	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1994 Q : Plage B-C	2010-02-08
Papier Cascades (Cabano) inc.(1996) 153	520, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac 47,66851 -68,862104	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C	2010-02-08
Pétrolière Impériale Dépôt Esso	32, rue de la Colline Rivière-Bleue	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures	R : Terminée en 2010 Q : Plage B-C	2019-01-30

132	47,439207 -69,04559			pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)		
Polyvalente du Transcontinental 188	685, rang Notre-Dame-des-Champs Pohénégamook 47,476067 -69,157581	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage A-B	2001-01-18
Produits pétroliers Claude Leblanc (1986) ltée 77	230, rue Commerciale Témiscouata-sur-le-Lac 47,675741 -68,870218	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2000-03-06
Scierie Aimée Gaudreault inc. 143	632, rue Principale Clair (Nouveau-Brunswick) 47,452053 -69,234948	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2000-08-16
Simard, Richard 6048	65, rue de la Seigneurie Témiscouata-sur-le-Lac 47,686497 -68,889781	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2004-03-03
Station-service Petro-Canada 6558	2, rue Sirois Lac-des-Aigles 47,993924 -68,674583	Témiscouata	Benzène, Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Éthylbenzène, Nickel (Ni), Plomb (Pb), Toluène, Xylènes (o,m,p), Zinc (Zn)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2017 Q : Non précisée	2024-02-22
Stéphane Lebel 9537	47,3045277778 -69,3951111111	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : > C	2012-04-26
Terrain contaminé appartenant au MTQ 9432	47,673 -68,875	Témiscouata	Sulfures (H2S)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= C	2017-02-01
Terrain contaminé MTQ - Lot 109 A-1 9876	1346, route 185 Témiscouata-sur-le-Lac 47,591944 -68,747083	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2013 Q : Non précisée	2016-03-03
Terrain contaminé MTQ - Lots 56-1, 56-P et 57-P 9912	47,621 -68,815	Témiscouata		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2013 Q : <= B	2017-02-01
Terrain MTQ 8668	235, route 232 ouest Saint-Michel-du-Squatec 47,886 -68,773	Témiscouata		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2008 Q : <= C	2010-02-01
Terrain MTQ (ancien garage mécanique lourde) 8793	50, rue Industrielle Dégelis 47,540088 -68,626996	Témiscouata	Manganèse (Mn), Nickel (Ni)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= A	2011-10-31
Ville de Dégelis 172	193, 1e Rue Ouest Dégelis 47,547576 -68,643173	Témiscouata		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2001-01-18

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 février 2025

L'ensemble du répertoire compte 347 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : MRC : Rivière-du-Loup

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 9 février 2025

L'ensemble du répertoire compte 347 enregistrements.
Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : MRC : Témiscouata

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Bas-Saint-Laurent

Date	Événement
26 août 2024	Saint-Elzéar-de-Témiscouata - Déversement de matières dangereuses
26 avril 2024	Sainte-Irène - Déversement de produits pétroliers
22 avril 2024	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
2 avril 2024	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
29 mars 2024	Matane - Incendie impliquant des matières dangereuses
25 mars 2024	Rivière-du-Loup - Incendie d'une centrale hydroélectrique
16 décembre 2023	Saint-Philippe-de-Néri - Accident ferroviaire
17 novembre 2023	Témiscouata-sur-le-Lac - Déversement de produits pétroliers
17 août 2023	Sayabec - Incendie suite à une explosion
15 août 2023	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
14 juin 2023	Dégelis - Déversement de produits pétroliers
12 juin 2023	Les Hauteurs - Déversement de pesticides
1 juin 2023	Saint-Juste-du-Lac - Signalement d'hydrocarbures
4 mai 2023	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
20 avril 2023	Rimouski - Déversement de matières liquides
19 avril 2023	Esprit-Saint - Incendie impliquant des matières dangereuses
14 avril 2023	Rimouski - Émission de fumée noire
21 décembre 2022	Saint-Vianney - Accident routier
6 décembre 2022	Amqui - Déversement de produits pétroliers
5 décembre 2022	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
21 octobre 2022	Mont-Joli - Déversement de matières dangereuses
19 octobre 2022	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup - Déversement de produits pétroliers
5 septembre 2022	Causapscal - Incendie d'un véhicule
29 juillet 2022	Saint-Charles-Garnier - Déversement de produits pétroliers
27 juin 2022	Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Rejet de lixiviat d'ensilage
5 mai 2022	Sainte-Paule - Déversement de produits pétroliers
2 mai 2022	Saint-Anaclet-de-Lessard - Déversement de produits pétroliers
26 avril 2022	Rimouski - Incendie impliquant des produits pétroliers
22 novembre 2021	Mont-Joli - Accident routier
17 novembre 2021	Matane - Bris d'équipement
18 octobre 2021	Saint-Antonin - Déversement de produits pétroliers
12 août 2021	Saint-Moïse - Incendie impliquant des matières dangereuses
1 juillet 2021	Mont-Joli - Bris d'équipement
7 juin 2021	Sayabec - Incendie
27 mai 2021	Saint-Marcelin - Déversement de produits pétroliers
14 mai 2021	Saint-Simon-de-Rimouski - Déversement de produits pétroliers
14 mai 2021	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
29 novembre 2020	Amqui - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial

24 novembre 2020	Rimouski (secteur Le Bic) - Accident routier
12 septembre 2020	Sainte-Jeanne-D'Arc - Déversement de matières dangereuses
8 septembre 2020	Sainte-Angèle-de-Mérici - Accident routier
1 septembre 2020	Sainte-Angèle-de-Mérici - Incendie d'un véhicule
8 juillet 2020	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
4 mai 2020	Saint-Louis-du-Ha!-Ha! - Déversement de produits pétroliers
15 janvier 2020	Saint-Mathieu-de-Rioux - Incendie
12 décembre 2019	Rivière-du-Loup - Incendie impliquant des matières dangereuses
10 décembre 2019	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
25 novembre 2019	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
7 novembre 2019	Rimouski - Accident routier
31 octobre 2019	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
28 octobre 2019	Les Hauteurs Saint-Gabriel-de-Rimouski Saint-Donat-de-Rimouski - Déversement de produits pétroliers
17 octobre 2019	Sainte-Luce - Déversement de produits pétroliers
10 août 2019	Sainte-Angèle-de-Mérici - Incendie
5 août 2019	Saint-Alexandre-de-Kamouraska - Présence de mousse sur un cours d'eau
30 juillet 2019	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
5 juillet 2019	Le Bic - Déversement de pesticides
5 juin 2019	Sainte-Hélène-de-Kamouraska - Déversement de matières dangereuses
27 mai 2019	Sainte-Flavie - Signalement d'hydrocarbures
22 mai 2019	Sainte-Flavie - Présence de mousse sur un cours d'eau
15 mai 2019	Rimouski - Fuite de gaz
15 mai 2019	Amqui - Déversement d'eaux de procédé
24 avril 2019	Saint-Alexandre-de-Kamouraska - Épandage de déjections animales
3 avril 2019	Rimouski - Odeurs d'hydrocarbures
31 mars 2019	Notre-Dame-des-Neiges - Accident routier
5 mars 2019	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
26 février 2019	Saint-Moïse - Accident routier
11 février 2019	Municipalité de l'Isle-Verte - Déversement de produits pétroliers
15 janvier 2019	Saint-Antonin - Incendie impliquant des produits pétroliers
29 octobre 2018	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
23 octobre 2018	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
22 octobre 2018	Notre-Dame-Des-Neiges - Accident routier
3 octobre 2018	Rimouski - Brûlage de matières résiduelles
14 septembre 2018	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
5 septembre 2018	Pohénégamook - Incendie
31 août 2018	Rimouski - Présence de mousse sur un cours d'eau
25 juillet 2018	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
24 juillet 2018	Les Méchins - Rejet de résidus de sablage au jet de sable
18 juillet 2018	La Rédemption - Incendie impliquant des matières dangereuses
15 juillet 2018	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
2 juin 2018	Rimouski - Rejet dans un réseau d'égout municipal
19 avril 2018	Rimouski (quartier LeBic) - Signalement d'hydrocarbures
11 avril 2018	Rimouski - Accident routier

5 mars 2018	Trois-Pistoles - Déversement de produits pétroliers
1 mars 2018	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
6 février 2018	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
15 décembre 2017	Saint-Fabien - Accident routier
16 novembre 2017	Saint-Joseph-de-Lepage - Incendie d'un véhicule
31 octobre 2017	Amqui - Écoulement d'eau d'extinction dans un cours d'eau
25 octobre 2017	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
23 octobre 2017	Cacouna - Incendie impliquant des produits pétroliers
20 octobre 2017	Val-Brillant - Accident routier
15 septembre 2017	Sainte-Paule - Travaux en milieu hydrique
14 septembre 2017	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
6 septembre 2017	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
2 septembre 2017	Saint-Valérien - Dépôt illicite de matières résiduelles
7 juillet 2017	Saint-Narcisse-de-Rimouski - Brûlage de matières résiduelles
7 juillet 2017	Matane - Déversement de produits pétroliers
26 juin 2017	Saint-Mathieu-de-Rioux - Travaux en milieu hydrique
19 juin 2017	Rimouski - Émission de poussières
10 juin 2017	Rivière-Ouelle - Émission de poussières
7 juin 2017	Témiscouata-sur-le-Lac - Déversement d'eaux usées
27 mars 2017	Amqui - Déversement de produits pétroliers
7 mars 2017	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
21 février 2017	Rimouski - Bris d'équipement
21 novembre 2016	Saint-Donat - Émission de gaz
2 novembre 2016	Saint-Léon-le-Grand - Déversement de déjections animales
23 septembre 2016	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
20 septembre 2016	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
20 septembre 2016	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
4 septembre 2016	Métis-sur-Mer - Travaux en milieu hydrique
23 août 2016	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
15 juin 2016	Rimouski - Tracteur coulé dans le fleuve
27 mai 2016	Saint-Fabien - Accident routier
12 mai 2016	Trois-Pistoles - Incendie impliquant des produits pétroliers,
8 mai 2016	Rimouski (secteur du Bic) - Incendie
2 mai 2016	Notre-Dame-des-Neiges - Accident routier
24 avril 2016	Rimouski (secteur Pointe-au-Père) - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
12 avril 2016	Mont-Joli - Signalement d'odeur
7 avril 2016	Rimouski (secteur Pointe-au-Père) - Déversement de produits pétroliers
2 avril 2016	Pointe-au-Père - Signalement d'une matière sur un lieu sensible,
5 mars 2016	Rimouski - Odeurs d'hydrocarbures
12 février 2016	Rimouski - Incendie impliquant des produits pétroliers
6 février 2016	Les Méchins - Déversement de produits pétroliers
8 décembre 2015	Mont-Joli - Déversement de matières dangereuses
3 octobre 2015	Saint-Donat - Rejet d'eaux de lixiviation contaminées
9 septembre 2015	Rimouski - Déversement de produits pétroliers

29 août 2015	Mont-Joli - Incendie
6 août 2015	Trois-Pistoles - Déversement de produits pétroliers
23 juillet 2015	Sainte-Luce (secteur Luceville) - Déversement de matières dangereuses
21 juillet 2015	Pohénégamook - Inondation
4 juillet 2015	Témiscouata-sur-le-Lac - Déversement de produits pétroliers
25 juin 2015	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
11 avril 2015	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
10 mars 2015	Rivière-du-Loup - Déversement de produits pétroliers
12 février 2015	Saint-Épiphane - Odeurs d'hydrocarbures
1 janvier 2015	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
3 décembre 2014	Rimouski - Émission de gaz
9 août 2014	Saint-Narcisse-de-Rimouski - Signalement d'hydrocarbures
9 août 2014	Les Méchins - Déversement de produits pétroliers
31 juillet 2014	Rimouski - , Accident routier,
27 juillet 2014	Matane (secteur Saint-Luc) - Épandage de pesticides près d'un puits
27 avril 2014	Saint-Eusèbe (MRC de Témiscouata) - Déversement de produits pétroliers
20 avril 2014	Rimouski (secteur Le Bic) - Déversement de produits pétroliers
14 janvier 2014	Témiscouata-sur-le-Lac (quartier Notre-Dame-Du-Lac) - Déversement de produits pétroliers
19 décembre 2013	Lac-Alfred (TNO) - Déversement de produits pétroliers
3 décembre 2013	Saint-Anaclet-de-Lessard - Incendie impliquant des matières dangereuses
25 novembre 2013	Saint-Juste-du-Lac - Chute d'une pelle mécanique dans un cours d'eau
21 octobre 2013	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
3 juin 2013	Rivière-du-Loup - Déversement de diesel
23 mai 2013	Saint-Léon-le-Grand - Déversement de diesel
15 mai 2013	Rivière-du-Loup - Déversement de diesel
25 mars 2013	Rimouski - Déversement de matières dangereuses
13 mars 2013	Matane - Odeurs d'hydrocarbures
22 août 2012	Notre-Dame-des-Neiges - Incendie impliquant des matières dangereuses
8 juillet 2012	Trois-Pistoles - Incendie impliquant des produits pétroliers
14 mai 2012	Trois-Pistoles - Déversement de produits pétroliers
14 avril 2012	Cap-Chat - Brûlage de matières résiduelles
14 avril 2012	Cap-Chat - Déversement de produits pétroliers
22 mars 2012	Rimouski - Déversement de diesel
22 février 2012	La Pocatière - Odeurs d'hydrocarbures
9 novembre 2011	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
7 octobre 2011	Rimouski (secteur Le Bic) - Accident routier
6 octobre 2011	Trois-Pistoles - Accident routier
26 août 2011	Saint-Philippe-de-Néri - Incendie impliquant des matières dangereuses
4 août 2011	Sainte-Félicité - Présence de matières inconnues
27 juillet 2011	Rivière-du-Loup - Incendie
17 mai 2011	Grand-Métis - Accident routier
4 avril 2011	Rivière-du-Loup - Déversement de produits pétroliers
3 février 2011	St-Gabriel-de-Rimouski - Accident routier
24 janvier 2011	Grand-Métis - Accident routier

5 décembre 2010	Rimouski - Odeurs d'hydrocarbures
10 novembre 2010	Rimouski - Déversement d'eaux usées
8 novembre 2010	Rimouski - Déversement de produits pétroliers
29 octobre 2010	Sainte-Flavie - Déversement de diesel
27 octobre 2010	Saint-Michel-du-Squatec - Déversement de produits pétroliers
22 octobre 2010	Sainte-Angèle-de-Mérici - Brûlage de matières résiduelles
20 octobre 2010	Métis-sur-Mer - Déversement de produits pétroliers
9 octobre 2010	Rimouski - Accident routier
1 octobre 2010	Saint-Gabriel-de-Rimouski - Déversement de diesel
29 septembre 2010	Matane - Nappes d'hydrocarbures
10 septembre 2010	Mont-Joli - Déversement de produits pétroliers
31 août 2010	Rimouski - Accident maritime
25 août 2010	Rimouski - Incendie impliquant des produits pétroliers
15 juillet 2010	Rimouski - Nappes d'hydrocarbures
6 juillet 2010	Saint-Michel-du-Squatec - Déversement de produits pétroliers
25 juin 2010	Saint-Fabien - Déversement de produits pétroliers
13 mai 2010	Rimouski - Brûlage de matières résiduelles
3 mai 2010	Notre-Dame-des-Neiges - Déversement de matières liquides
25 mars 2010	Saint-Ulric - Déversement d'eaux usées
19 février 2010	Rimouski - Fuite de gaz
16 octobre 2009	Mont-Joli - Déversement de produits pétroliers
15 septembre 2009	Saint-Léandre - Déversement de produits pétroliers
24 août 2009	Rimouski - Déversement d'eaux usées
14 juillet 2009	Causapscal - Déversement de produits pétroliers
21 juin 2009	Notre-Dame-des-Neiges - Déversement de produits pétroliers
15 mai 2009	Matane - Épandage de déjections animales
3 mai 2009	Sainte-Irène - Fuite d'hydrocarbures
3 mai 2009	Trois-Pistoles - Fuite d'hydrocarbures
24 avril 2009	Pohénégamook - Émulsion d'huile dans un lac
24 avril 2009	Saint-Antonin - Déversement d'essence
18 avril 2009	Rimouski - Fuite d'ammoniac
11 avril 2009	Dégelis - Déversement de résine phénol-formaldéhyde
7 avril 2009	Lac-au-Saumon - Déversement de produits pétroliers
1 octobre 2008	Sainte-Angèle-de-Mérici - Incendie de matières résiduelles
29 juillet 2008	Matane - Fuite d'ammoniac
12 juillet 2008	Saint-Moïse - Brûlage de déchets
26 juin 2008	Notre-Dame-des-Neiges - Déversement de résine phénolique
9 juin 2008	Métis sur Mer (Les Boules) - Carcasse de phoque
3 juin 2008	Saint-Anaclet-de-Lessard - Incendie
9 mai 2008	Rimouski - Carcasse de chevreuil
7 mai 2008	Sainte-Jeanne-D'Arc - Matières résiduelles et eau huileuse

Le registre par région

Recherche par région : Rechercher

Archives du registre| février 2025 | janvier 2025 | décembre 2024 | novembre 2024 | octobre 2024 | septembre 2024 |

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Régie du bâtiment Québec

Répertoire des sites d'équipements pétroliers

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
01 Bas-Saint-Laurent			
Albertville			
1065	RUE	PRINCIPALE	1-1535-60657991
Amqui			
1	boulevard	Saint-Benoît	1-5212176678
2	boulevard	Saint-Benoît	1-5212456760
3	boulevard	Saint-Benoît	1-5212254299
24	rue	D'Auteuil	1-5212263659
47	avenue	du Parc	1-5212272615
66	avenue	Gaétan-Archambault	1-1535-375843
92	rue	Desbiens	1-1535-5321707
95	avenue	du Parc	1-1535-3500609
125	rue	Proulx	1-5212249268
135	avenue	Gaétan-Archambault	1-1535-1685016
341	rue	des Forges	1-1535-338328
466	RTE	132 O	1-1535-3787132
643	route	132	1-3245691204
Auclair			
30	rue	Du Clocher	1-5212329679
580	rue	des Pionniers	1-49676-259
Baie-des-Sables			
7	rue	du Couvent	1-1535-3413994
172	route	132	1-5212181950
188	rue	de la Mer	1-1535-1688799
Biencourt			
39	rue	Principale	1-49678-5509
Cacouna			
301	boulevard	Industriel	1-5212436157
801	RUE	DE L'ÉGLISE	1-1540-3600288
1630	route	du Patrimoine	1-49676-145
Causapscal			
145	rue	Saint-Luc	1-1535-69192396
165	rue	Saint-Luc	1-1535-60611372

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
282	rue	Saint-Jacques	1-5212270509
321	rue	Saint-Jacques	1-4993788290
374	rue	Saint-Jacques	1-1535-1688911
562	RTE	132 E	1-1535-5412278
Dégelis			
94	chemin	de la Marina	1-5212445762
383	avenue	Principale	1-1535-12142374
385	avenue	Principale	1-1535-1872870
566	avenue	Guérette	1-1535-1683727
573	avenue	Guérette	1-336354969
792	avenue	du Longeron	1-5212318681
1175	avenue	de l' Accueil	1-5212203829
1709	avenue	de la Madawaska	1-5212202893
1892	avenue	de la Madawaska	1-5212195288
Grand-Métis			
114	route	du Domaine	1-5212172466
Grosses-Roches			
156	rue	Mgr-Ross	1-5212483043
171	route	132	1-49678-225
Kamouraska			
	rang	Non Divisé	1-5212319500
20	avenue	Morel	1-5212149651
L'Isle-Verte			
161	rue	du Seigneur-Côté	1-5212336178
La Pocatière			
91	route	132	1-5212227229
100		6e avenue Pilote	1-5212247747
140		4e avenue Painchaud	1-1535-3787168
401		1re rue Poiré	1-1540-241060
412		9e rue boulevard Desrochers	1-1535-65648953
445	avenue	de la Grande-Anse	1-5212160766
801		6e avenue Pilote	1-1535-2012947
950		12e avenue Boulevard Dallaire	1-1535-5044038

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1005		6e avenue Pilote	1-1535-1686428
1201		6e avenue Pilote	1-1535-6730208
La Rédemption			
41	rue	Soucy	1-1535-69104347
65	rue	Soucy	1-1535-3459134
La Trinité-des-Monts			
		Canton Varinet Laroche	1-5212496621
88	rue	Principale	1-49676-46838
Lac-au-Saumon			
13	rue	du Foyer	1-1535-334448
22	route	132	1-1535-60611476
81	rue	du Rosaire	1-1535-1685097
151	rue	Saint-Edmond	1-1535-5461562
Lac-des-Aigles			
20	rue	Bélanger	1-1535-6911785
Lejeune			
		Rang 3-4	1-5212188619
	lane	26	1-5212247162
	rang	1	1-5212338635
153	rue	de l'Église	1-5212288591
Les Hauteurs			
112	route	de la Réserve faunique	1-5212268052
180	rue	Principale	1-687345751
Les Méchins			
127	rue	du Quai	1-2871103922
184		BELLEVUE OUEST	1-49678-48168
Lots-Renversés			
70	route	295	1-5212274487
Matane			
14	rue	du Parc Industriel	1-5212336295
20	avenue	du Nord	1-5286214310
50	avenue	Saint-Jérôme	1-1535-2058267
55	rue	du Port	1-5212418118

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
55	rue	Durette	1-56017047
60	rue	du Port	1-5212116604
75	rue	Savard	1-5212251140
80	PARC	INDUSTRIEL	1-1535-11950457
81	avenue	D'Amours	1-1535-2063347
152	avenue	Saint-Rédempteur	1-1535-2011725
161	avenue	Fraser	1-126734811
175		du Barachois	1-5212353973
175	route	de l'Aéroport	1-5212477778
175	route	de l'Aéroport	1-5298019224
220	avenue	Saint-Jérôme	1-1535-5185412
265	rue	Saint-Joseph	1-49676-1553
310	boulevard	Dion	1-1535-6721096
333	rue	Thibault	1-1535-2106186
349	avenue	Saint-Jérôme	1-1535-2063346
382	avenue	Saint-Jérôme	1-1535-1963773
384		des Remparts	1-5212137366
400	rue	du Port	1-1540-3367046
445	avenue	du Phare	1-1535-67567213
455	avenue	Saint-Rédempteur	1-1540-3508417
505	avenue	Saint-Jérôme	1-1535-3456615
521	avenue	du Phare	1-49676-11737
610	avenue	Saint-Rédepteur	1-5212346772
611	avenue	Saint-Rédempteur	1-1535-2018023
616	avenue	Saint-Rédempteur	1-1535-3456512
777	route	195	1-49676-53284
794	avenue	du Phare	1-5212395356
1055	avenue	du Phare	1-1535-10321389
1155	avenue	DU PHARE O	1-768375524
1399	avenue	DU PHARE O	1-843546130
1600	rue	de Matane-sur-Mer	1-1535-60612918
1825	avenue	du Phare	1-1535-3360861
1903	rue	Matane-Sur-Mer	1-5212273083
Métis-sur-Mer			

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
97	route	132	1-49676-50661
Mont-Carmel			
		Lac de l'Est	1-5212355143
45	rue	Notre-Dame	1-1535-69201548
Mont-Joli			
254	avenue	Ross	1-1535-333328
350	avenue	du Sanatorium	1-1535-5178823
875	route	de l'Aéroport	1-5212247864
875	route	de l'Aéroport	1-5212476374
1000	rue	Piché	1-6347083265
1000	rue	Piché	1-5212459281
1021	BOUL	JACQUES-CARTIER	1-359022445
1050	rue	D'Anjou	1-5212204999
1199	boulevard	Jacques-Cartier	1-1535-3596480
1221	boulevard	Jacques-Cartier	1-49676-11742
1511	boulevard	Benoît-Gaboury	1-1535-74044413
1766	boulevard	Benoît-Gaboury	1-49678-1484
1810	boulevard	Benoît-Gaboury	1-1535-3417734
1824	boulevard	Jacques-Cartier	1-1535-8637840
1900	boulevard	Gaboury	1-5212349410
Notre-Dame-du-Portage			
600	chemin	Fraserville	1-5212417416
Packington			
18	rue	Principale	1-5212383645
111	rue	de l'Église	1-1535-3456434
Padoue			
217	rue	Beaulieu	1-1535-2011615
Pohénégamook			
568	route	289	1-5212216231
722	rue	Principale	1-5212339454
876	rue	Principale	1-1535-64161257
908	rue	Principale	1-49676-1405
1194	rue	Principale	1-5212212838

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1818	rue	Principale	1-5212384347
Price			
1	rue	de l'Église	1-49678-1304
1	rue	Mitis	1-1535-62204366
20	rue	Saint-Camille	1-1535-3461941
39	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-1535-10497860
Rimouski			
1	rue	de la Marina	1-5212291984
3	boulevard	Sainte-Anne	1-5212287889
9	avenue	Lebrun	1-5212396058
10	RUE	8E O	1-1535-3460506
38	rue	Duchesne	1-1535-3458018
53	rue	Saint-Germain	1-1535-2014165
60	rue	de l'Évêché	1-1535-3597915
90	avenue	Léonidas	1-1535-15171127
100	rue	de l'Évêché	1-1540-243799
100	rue	Saint-Louis	1-49676-7888
101	route	des Pionniers	1-49676-4141
130	rue	Côté	1-1535-2063380
150	avenue	Rouleau	1-1535-2063560
151	rue	Saint-Louis	1-1540-3415146
155	avenue	de la Cathédrale	1-1535-5140230
157	rue	Saint-Germain	1-5212300291
190	RUE	DES NEGOCIANTS	1-594872863
200	rue	des Négociants	1-1535-60613926
245	RUE	2E O	1-1535-2105035
247	rue	Saint-Laurent	1-1535-3456470
250	boulevard	Arthur-Buies	1-1535-2103524
281	boulevard	René-Lepage	1-5212266882
287	rue	des Fabricants	1-5962284712
290	rue	Notre-Dame	1-5212336529
300	allée	des Ursulines	1-1540-243832
300	allée	du Rosaire	1-1535-2063556
326	rue	Saint-Germain	1-5212201489

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
336	avenue	de la Cathédrale	1-5212189087
337	rue	Moreault	1-1535-5326671
344	avenue	de la Cathédrale	1-49678-11845
350	avenue	de l'Industrie	1-5212276710
351	montée	Industrielle-et-Commerciale	1-49678-217
352	montée	Industrielle-et-Commerciale	1-4458287388
355	avenue	Léonidas	1-3713361176
355	boulevard	Jessop	1-1535-1730237
356	boulevard	Jessop	1-49676-5508
373	boulevard	de la Rivière	1-49678-1513
389	rue	Vanier	1-5212411268
399	rue	La Salle	1-1535-1688836
413	avenue	Sirois	1-5212502067
422	chemin	du Sommet	1-5212445294
424	avenue	Ross	1-1535-70879862
430	boulevard	Saint-Germain	1-49676-11736
433	boulevard	Saint-Germain	1-5212290931
470	chemin	du Panorama	1-5212229165
475	RUE	2E E	1-1535-64208024
521	rue	Saint-Germain	1-1535-1686392
561	route	des Pionniers	1-5212129263
599	rue	des Voiliers	1-1535-64257017
645	boulevard	Saint-Germain	1-1535-1962468
658	route	des Pionniers	1-1535-12095893
765	boulevard	Saint-Germain	1-1535-1687609
1049	boulevard	Sainte-Anne	1-5212315171
1145	boulevard	Saint-Germain	1-6102816219
1145	boulevard	Saint-Germain	1-1535-11906503
1162	route	des Pionniers	1-1211127605
2207	route	132	1-3167309301
2683	route	132	1-843082684
Rivière-Bleue			
45	rue	du Foyer	1-1535-3417624
99	rue	de la Frontière	1-1535-60519357

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
160	rue	Saint-Joseph	1-1535-15499088
Rivière-Ouelle			
100	chemin	de la Petite-Anse	1-1535-2099705
106	chemin	Lambert	1-1535-2100859
Rivière-du-Loup			
1	avenue	Premier	1-1535-62250885
2	rue	Joseph-Alfred-Pelletier	1-5212204882
10	rue	Vézina	1-1535-2064639
28	rue	Joly	1-1535-2064643
33	rue	de la Cour	1-1535-65692947
55	rue	du Rocher	1-1535-1682394
60	rue	De Chauffailles	1-3884457071
60	rue	Saint-Henri	1-5212268637
65	boulevard	Cartier	1-3659053236
65	rue	Sainte-Anne	1-1535-2056897
69	rue	Fraser	1-1535-332068
72	rue	Joly	1-1535-2012732
75	rue	Saint-Henri	1-1535-6728941
80	boulevard	Cartier	1-5212170243
80	rue	Frontenac	1-1535-2057005
97	boulevard	Cartier	1-1535-74229741
105	rue	L.-P.-Lebrun	1-5212444709
108	rue	Fraser	1-5212428829
109	rue	Fraser	1-1535-3459026
125	rue	Fraser	1-5212148364
125	rue	Jacques-Athanase	1-5212170711
128		Fraser	1-5212506864
159	rue	Fraser	1-5212402961
160	rue	Louis-Philippe-Lebrun	1-5212215529
175	rue	Lafontaine	1-5212406705
191	rue	Delage	1-1535-13443733
191	rue	Fraserville	1-5212381071
196	boulevard	de l'Hôtel-de-Ville	1-49676-11745
200	rue	Hayward	1-1535-5423984

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
205	rue	Fraserville	1-1535-3555077
236	rue	Témiscouata	1-5212426308
256	rue	Fraser	1-5212426191
257	rue	Témiscouata	1-5212400387
317	boulevard	de l'Hôtel-de-Ville	1-1535-74241369
320	rue	Saint-Pierre	1-1535-1683616
331	rue	Témiscouata	1-1535-11862577
396	rue	Témiscouata	1-1535-121221400
446	rue	Lafontaine	1-49676-10552
553	rue	Lafontaine	1-5212450442
640	boulevard	Armand-Thériault	1-5212216465
Saint-Adelme			
240	rue	Principale	1-49676-54542
Saint-Alexandre-de-Kamouraska			
649	route	289	1-49676-50730
767	route	289	1-5212267467
844	route	289	1-5212492169
995	route	289	1-5212380486
Saint-Anaclet-de-Lessard			
		5e Rang Est	1-5212295260
0		0	1-5212142397
20	rue	Banville	1-1535-3455424
200	rue	Principale	1-49676-7887
Saint-Antonin			
	rang	6	1-5212180078
82	rue	Principale	1-5212140525
116	rue	de l'Avenir	1-2967785853
720	chemin	de Rivière-Verte	1-1535-15408329
930	chemin	de Rivière-Verte	1-5212489712
960	route	des Roches	1-49678-46697
Saint-Arsène			
40	rue	Principale	1-1535-5040438
123		DE L EGLISE	1-1535-8641984

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Saint-Athanase			
	chemin	Rivière Noire	1-5212161468
	chemin	Rivière Noire	1-5212161351
Saint-Bruno-de-Kamouraska			
155	route	du Petit-Moulin	1-5212347357
Saint-Charles-Garnier			
40	rue	Principale	1-5212176327
Saint-Clément			
15	rue	du Pont	1-1535-15265843
Saint-Cyprien			
116	rue	du Parc	1-1535-60708858
124		Grande Ligne	1-49676-1408
207	rue	Principale	1-1535-2012694
Saint-Damase			
370	avenue	Principale	1-49678-53215
377	rue	de l'Église	1-1535-3457874
Saint-Eugène-de-Ladrière			
8	rue	Principale	1-5212162755
Saint-Éloi			
319	rue	Principale	1-1535-2054344
Saint-Épiphane			
246	rue	Viger	1-5212358653
Saint-Fabien			
10		8e avenue Lefrançois	1-1535-1690280
17	route	132	1-1535-69149525
104	route	132	1-5212191427
130	rue	1re	1-1535-62332747
Saint-Gabriel-Lalemant			
24	rue	Principale	1-1535-1690236
Saint-Gabriel-de-Rimouski			
221	rue	Principale	1-1535-7009098
285	rue	Principale	1-5212130580

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
300	rue	Principale	1-1535-3500755
Saint-Honoré-de-Témiscouata			
390	route	185	1-5212434285
Saint-Hubert-Rivière-du-Loup			
2		Saint-Jean-Baptiste	1-5212223368
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup			
80	chemin	Taché	1-49676-153
Saint-Jean-de-Dieu			
1	impasse	April	1-5212293388
3	rue	Sainte-Marie	1-1535-8542081
47	rue	Principale	1-5212286836
158	rue	Principale	1-1535-15265625
Saint-Juste-du-Lac			
44	chemin	Principal	1-49678-54583
Saint-Léon-le-Grand			
193	route	195	1-5212147545
198	rue	Gendron	1-1540-3505896
265		Plourde	1-5212344198
Saint-Louis-du-Ha! Ha!			
146	rue	Madgin	1-5212291750
Saint-Mathieu-de-Rioux			
120	chemin	du Lac	1-1535-60709970
Saint-Médard			
828	chemin	du Lac Boisbouscache	1-5212448102
Saint-Michel-du-Squatec			
2	rue	Saint-Michel	1-5212481288
65	rue	Saint-Joseph	1-49676-1303
71	RUE	ST JOSEPH	1-1535-15491341
149	rue	Saint-Joseph	1-1535-376062
168	rue	Saint-Joseph	1-1535-1687466
Saint-Modeste			
121	rang	1er	1-5212208626

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
410	rue	Principale	1-1540-1964918
Saint-Moïse			
420	route	132	1-1535-60840908
Saint-Narcisse-de-Rimouski			
	route	du Pic	1-5212145439
37	rue	de la Montagne	1-1535-1686170
Saint-Noël			
25	rue	de l'Église	1-1535-3414969
146	route	297	1-1535-60804762
Saint-Onésime-d'Ixworth			
14	rue	de l'Église	1-1535-7046678
21	route	du Collège	1-435734107
Saint-Pacôme			
2	chemin	DU FRONTEAU	1-1535-6726393
12	rue	de la Pruchière	1-1535-2061944
31	rue	du Parc-Industriel	1-5212381656
294	boulevard	Bégin	1-1535-1691535
Saint-Pascal			
181	rue	Varin	1-5212457111
185	rue	Varin	1-5212418001
185	rue	Varin	1-5299320757
217	rue	Rochette	1-5222820092
240	avenue	du Parc	1-5212386453
273	rue	Taché	1-3139667757
340	rue	Taché	1-1535-2055675
525	avenue	de l'Église	1-1535-2061945
580	boulevard	Hébert	1-1535-374553
612	boulevard	Hébert	1-1535-374552
741	route	230	1-5212219039
Saint-Philippe-de-Néri			
41		287	1-1535-11909024
90	route	230	1-5212430350
Saint-René-de-Matane			

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
109	avenue	Saint-René	1-737226692
500	chemin	de la Réserve-Faunique	1-5212452431
500	chemin	de la Réserve-Faunique	1-6212280922
523	route	195	1-49676-11886
Saint-Simon-de-Rimouski			
418	route	132	1-5212422213
Saint-Tharcisius			
65	rue	Principale	1-5212165095
Saint-Vianney			
1040	route	195	1-5212483628
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui			
164	route	195	1-4061507240
Sainte-Angèle-de-Mérici			
115	route	132	1-5212397813
530	avenue	de la Vallée	1-1535-3691089
686	route	de la Cédrière	1-49678-49508
Sainte-Anne-de-la-Pocatière			
86	route	132	1-49678-52021
Sainte-Florence			
971	route	132	1-49676-49394
Sainte-Hélène-de-Kamouraska			
214	rue	Principale	1-1535-2055607
Sainte-Irène-de-Matapédia			
2	rue	de l'Église	1-5212342847
Sainte-Jeanne-d'Arc			
325	rue	Principale	1-1535-2102441
Sainte-Luce			
19	rue	Saint-Alphonse	1-5212245577
40	rue	Saint-Alphonse	1-1535-6911644
53	rue	Saint-Pierre	1-1535-3697494
79	rue	Saint-Alphonse	1-1535-10406960
198	route	132	1-5212169073

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
240	rang	2e	1-5212475789
Sainte-Marguerite-Marie			
15	route	de La Vérendrye	1-1535-3461769
19	route	de la Vérendrye	1-5443074090
Sainte-Paule			
101	rue	Banville	1-1535-3454096
Sayabec			
1	rue	Saindon	1-1535-5142674
8	rue	Keable	1-1535-3786987
43	boulevard	Joubert	1-49678-11993
85	route	132	1-5212379316
95	RTE	132 O	1-1535-8584853
152	route	Pouliot	1-1535-10264644
Témiscouata-sur-le-Lac			
7	boulevard	Industriel	1-5212177965
7	rue	Morin	1-5299321003
7	rue	Morin	1-1535-1691500
20	rue	du Lac Sload	1-5212320319
37	route	des Érables	1-1540-2103735
40	rue	Dollard-Ménard	1-5212347474
58	rue	de l'Église	1-1535-335815
90	rue	de la Plage	1-5212334189
120	boulevard	Phil-Latulippe	1-1535-3500786
145	boulevard	Industriel	1-5286168714
164	boulevard	Phil-Latulippe	1-5212494275
274	boulevard	Phil-Latulippe	1-5212497440
520	rue	Commerciale	1-1535-67288608
1051	chemin	du Golf	1-5212225123
2342	rue	Commerciale Sud	1-1399192937
Trois-Pistoles			
60	route	132	1-5212484447
84	rue	Raymond	1-1535-3464248
286	rue	Langlais	1-1535-1690097

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
305	rue	du Chanoine-Côté	1-1535-3464249
455		JENKINS	1-1535-3500604
550	rue	Notre-Dame	1-1535-338439
680	rue	Jean-Rioux	1-5212168605
684	rue	Richard	1-5212387857
Val-Brillant			
14	rue	de la Fabrique	1-1535-2063484
61	route	132	1-736682489
75	rang	2e	1-5212298302

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
01 Bas-Saint-Laurent					**Nombre de permis: 290**
Albertville					
Garage Coop d'Albertville (5779-9348)	Garage 1065 RUE PRINCIPALE Albertville QC Canada G0J 1A0 (1-1535-60657991)	2024-10-18 2026-10-17 (1017321)	2028-10-17	14278	1
Amqui					
9109-4417 Québec inc. (5779-5114)	STATION SERVICE DONALD ENR 66 avenue Gaétan-Archambault Amqui QC Canada G5J 2J1 (1-1535-375843)	2024-10-24 2026-09-23 (1029414)	2026-09-23	17439	1
Agropur (5781-6944)	Agropur Coopérative Laitière 466 132 O RTE Amqui QC Canada G5J 2G7 (1-1535-3787132)	2023-04-01 2025-03-31 (1012683)	2025-03-31	9000	1
CISSS du Bas-Saint-Laurent (5781-6837)	Hôpital d'Amqui 135 avenue Gaétan-Archambault Amqui QC Canada G5J 2K5 (1-1535-1685016)	2024-10-28 2026-06-30 (1029440)	2026-06-30	70560	3
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	École secondaire Armand-Saint-Onge 95 avenue du Parc Amqui QC Canada G5J 2L8 (1-1535-3500609)	2025-02-12 2026-06-30 (1030248)	2024-06-30	22775	1
Dépanneur JLS Villeneuve de l'Ouest inc. (5740-1887)	DÉPANNEUR JLS VILLENEUVE DE L'OUEST INC. 643 route 132 Ouest Amqui QC Canada G5J 2G9 (1-3245691204)	2023-06-15 2025-06-14 (1019474)	2025-06-14	73799	1
GARAGE J.M. VILLENEUVE INC. (5666-2802)	DÉPANNEUR CHEZ LAURIE 1 boulevard Saint-Benoît Est Bureau 219 Amqui QC Canada G5J 2C2 (1-5212176678)	2023-07-07 2025-07-06 (1026137)	2027-07-06	78493	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Bureau Amqui 125 rue Proulx Amqui QC Canada G5J 3H3 (1-5212249268)	2023-12-07 2025-11-30 (1027398)	2025-11-30	350000	7
Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. (1864-7578)	ENT. L. MICHAUD & FILS INC. 341 rue des Forges Amqui QC Canada G5J 3B3 (1-1535-338328)	2024-04-01 2026-03-31 (1013808)	2026-03-31	36400	3
Mécanique MSL inc. (5781-3701)	MÉCANIQUE MSL INC. 2 boulevard Saint-Benoît Ouest	2023-07-17 2025-07-16 (1026003)	2025-07-16	40000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Amqui QC Canada G5J 2C6 (1-5212456760)				
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PÉTROLES CADEKO INC. #069 3 boulevard Saint-Benoît Ouest Amqui QC Canada G5J 2C7 (1-5212254299)	2023-09-14 2025-09-13 (1020324)	2025-09-13	130000	4
Station Léon Deschênes inc. (5779-6930)	GAZ BAR DU PARC 47 avenue du Parc Amqui QC Canada G5J 2L7 (1-5212272615)	2023-04-01 2025-03-31 (1024788)	2025-03-31	43771	2
Auclair					
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ÉCOLE LA MARGUERITE 30 rue Du Clocher Auclair QC Canada G0L 1A0 (1-5212329679)	2024-10-01 2026-09-30 (1013214)	2028-09-30	5000	1
GARAGE GILLES LACHANCE INC. (5665-9782)	GARAGE GILLES LACHANCE INC. 580 rue des Pionniers Auclair QC Canada G0L 1A0 (1-49676-259)	2024-07-17 2026-06-30 (1028820)	2028-06-30	33628	3
Baie-des-Sables					
Dépanneur chez "B" inc. (5779-1527)	DÉPANNEUR CHEZ "B" INC. 172 route 132 Est Baie-des-Sables QC Canada G0J 1C0 (1-5212181950)	2023-07-17 2025-07-16 (1026133)	2027-07-16	34500	1
Donald Santerre (5779-3143)	GARAGE SANTERRE B & FILS ENR 188 rue de la Mer Baie-des-Sables QC Canada G0J 1C0 (1-1535-1688799)	2024-06-01 2026-05-31 (1009055)	2028-05-31	28824	2
Biencourt					
Mécanique JL (2017) Inc. (5751-0448)	Mécanique JL 2017 inc 39 rue Principale Ouest Biencourt QC Canada G0K 1T0 (1-49678-5509)	2023-07-26 2025-07-25 (1026202)	2027-07-25	34714	1
Cacouna					
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	ATELIER CACOUNA / SC0341 801 RUE DE L'ÉGLISE Cacouna QC Canada G0L 1G0 (1-1540-3600288)	2023-10-20 2025-10-19 (1027044)	2029-10-19	24950	2
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Cacouna 1630 route du Patrimoine Cacouna QC Canada G0L 1G0 (1-49676-145)	2023-10-01 2025-09-30 (1009682)	2025-09-30	91361	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Causapscal					
Bois d'oeuvre Cedrico inc. - Usine Causap (5781-6761)	Usine Causap 562 132 E RTE Causapscal QC Canada G0J 1J0 (1-1535-5412278)	2024-06-06 2026-06-05 (1010855)	2030-06-05	50000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #43277 321 rue Saint-Jacques Sud Causapscal QC Canada G0J 1J0 (1-4993788290)	2024-06-07 2026-06-06 (1018639)	2026-06-06	54000	3
Georges Valois et fils inc. (8260-1022)	GARAGE VALOIS & FILS 374 rue Saint-Jacques Nord Causapscal QC Canada G0J 1J0 (1-1535-1688911)	2024-09-02 2026-09-01 (1022761)	2026-09-01	69827	3
Yvon Desrosiers inc. (5780-6192)	YVON DESROSIERS INC. 282 rue Saint-Jacques Nord Causapscal QC Canada G0J 1J0 (1-5212270509)	2025-02-11 2027-01-31 (1030244)	2027-01-31	35000	2
Dégelis					
9281-8335 Québec inc. (5779-4851)	DÉPANNEUR L'ACCUEIL 1175 avenue de l' Accueil Dégelis QC Canada G5T 0B9 (1-5212203829)	2024-07-18 2026-07-17 (1022512)	2026-07-17	115000	2
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ÉCOLE DESBIENS 383 avenue Principale Dégelis QC Canada G5T 1L3 (1-1535-12142374)	2024-10-01 2026-09-30 (1013218)	2028-09-30	5000	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ECOLE SECONDAIRE DE DÉGELIS 385 avenue Principale Dégelis QC Canada G5T 1L3 (1-1535-1872870)	2024-10-01 2026-09-30 (1013217)	2028-09-30	25000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	Crevier #43273 792 avenue du Longeron Dégelis QC Canada G5T 1E5 (1-5212318681)	2025-02-01 2027-01-31 (1017932)	2029-01-31	145095	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #668 / IR-23080 1892 avenue de la Madawaska Dégelis QC Canada G5T 1P8 (1-5212195288)	2024-05-22 2026-03-31 (1028495)	2026-03-31	277300	7
GROUPE LEBEL INC. (5609-7728)	GROUPE LEBEL INC. 566 avenue Guérette Dégelis QC Canada G5T 1G5 (1-1535-1683727)	2024-12-20 2026-11-30 (1029815)	2030-11-30	27275	1
Garage Laforge et frères inc. (5779-2970)	GARAGE LAFORGE ET FRÈRES INC. 1709 avenue de la Madawaska Dégelis QC	2025-01-13 2026-11-30 (1029978)	2026-11-30	38432	3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G5T 1P5 (1-5212202893)				
La Marina de Ville Degelis inc. (5780-1771)	LA MARINA DE VILLE DÉGELIS INC. 94 chemin de la Marina Dégelis QC Canada G5T 0E7 (1-5212445762)	2024-08-16 2026-08-15 (1015623)	2028-08-15	4550	1
Grand-Métis					
Les Excavations Leon Chouinard Et Fils Ltee (1902-6152)	LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE 114 route du Domaine Grand-Métis QC Canada G0J 1Z0 (1-5212172466)	2023-08-12 2025-08-11 (1014713)	2029-08-11	22959	1
Kamouraska					
Alain Labrie (5590-7893)	GARAGE ALAIN LABRIE 20A avenue Morel Kamouraska QC Canada G0L 1M0 (1-5212149651)	2023-07-04 2025-02-21 (1026098)	2025-02-21	15000	1
La Pocatière					
CEGEP de la Pocatière (1417-8818)	Cégep de La Pocatière 140 4e avenue Painchaud La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-1535-3787168)	2024-11-06 2026-08-31 (1029523)	2030-08-31	14225	1
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École Polyvalente La Pocatière 950 12e avenue Boulevard Dallaire La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-1535-5044038)	2025-01-24 2026-11-30 (1030100)	2028-11-30	45000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #41465 445 avenue de la Grande-Anse La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-5212160766)	2023-12-01 2025-11-30 (1011533)	2025-11-30	210000	5
Énergies Sonic inc. (5779-5916)	Sonicarte La Pocatière 91 route 132 Ouest La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-5212227229)	2023-06-01 2025-05-31 (1010711)	2025-05-31	51940	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada La Pocatière 100 6e avenue Pilote La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-5212247747)	2023-07-18 2025-07-17 (1009242)	2027-07-17	85000	2
Ville de La Pocatière (5595-8631)	Hotel de Ville La Pocatière 412 9e rue boulevard Desrochers La Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-1535-65648953)	2024-04-01 2026-03-31 (1012252)	2026-03-31	14633	2
La Rédemption					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École du Portage-du Clair-Soleil 65 rue Soucy La Rédemption QC Canada G0J 1P0 (1-1535-3459134)	2025-01-08 2026-11-30 (1029916)	2028-11-30	4554	1
Dépanneur Chez Ti-Noir inc. (5781-3636)	Dépanneur Chez Ti-Noir inc. 41 rue Soucy La Rédemption QC Canada G0J 1P0 (1-1535-69104347)	2024-09-29 2026-09-28 (1010900)	2026-09-28	24974	1
La Trinité-des-Monts					
Érablière Jacques Gosselin et fils inc. (5779-6781)	ÉRABLIÈRE JACQUES GOSSELIN ET FILS INC. Canton Varinet Laroche La Trinité-des-Monts Canada X0X 0X0 (1-5212496621)	2025-01-25 2027-01-24 (1027038)	2031-01-24	49949	1
Marché Le Nécessaire Inc. (5790-7396)	Marché Le Nécessaire 88 rue Principale Ouest La Trinité-des-Monts QC Canada G0K 1B0 (1-49676-46838)	2024-12-11 2026-12-10 (1027399)	2026-12-10	14860	1
Lac-au-Saumon					
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	ECOLE LAC-AU-SAUMON 81 rue du Rosaire Lac-au-Saumon QC Canada G0J 1M0 (1-1535-1685097)	2025-02-13 2026-06-30 (1030269)	2024-06-30	4546	1
DOMAINE LAC AU SAUMON INC. (5851-9257)	Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé 13 rue du Foyer Lac-au-Saumon QC Canada G0J 1M0 (1-1535-334448)	2024-11-27 2026-11-13 (1029628)	2028-11-13	9639	1
Hugo Boies Gendron (5779-8613)	Garage Hugo Gendron inc. 151 rue Saint-Edmond Lac-au-Saumon QC Canada G0J 1M0 (1-1535-5461562)	2023-08-25 2025-07-26 (1026454)	2025-07-26	20229	1
Lac-des-Aigles					
Les entreprises Boucher et Santerre inc. (5778-7848)	ENTREPRISE BOUCHER ET SANTERRE 20 rue Bélanger Lac-des-Aigles QC Canada G0K 1V0 (1-1535-6911785)	2024-10-01 2026-09-30 (1009710)	2026-09-30	29500	2
Lejeune					
Dépanneur Gaz-O-Bar C B inc. (5779-7805)	DÉPANNEUR GAZ-O-BAR C B INC. 153 rue de l'Église Lejeune QC Canada G0L 1S0 (1-5212288591)	2023-12-01 2025-11-30 (1011668)	2025-11-30	28824	3
Les Hauteurs					
9077-9232 Québec inc. (5669-5521)	Dépanneur du Coin 180 rue Principale	2023-11-06 2025-11-05	2025-11-05	23727	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Les Hauteurs QC Canada G0K 1C0 (1-687345751)	(1009433)			
SEPAQ - Réserve faunique de Rimouski (5780-5202)	RÉSERVE RIMOUSKI/LAC RIMOUSKI 112 route de la Réserve faunique Les Hauteurs QC Canada G0K 1S0 (1-5212268052)	2023-09-29 2025-09-28 (1012067)	2025-09-28	9000	1
Les Méchins					
Chantier Maritime Verreault inc. (5789-4578)	Groupe Ocean (Chantier Maritime Verreault inc.). 127 rue du Quai Les Méchins QC Canada G0J 1T0 (1-2871103922)	2023-04-01 2025-03-31 (1012824)	2025-03-31	57598	3
TAG DÉPANNEUR INC. (5666-8668)	DÉPANNEUR J.M.P. INC. 184 BELLEVUE OUEST Les Méchins QC Canada G0J 1T0 (1-49678-48168)	2025-02-01 2027-01-31 (1010294)	2027-01-31	56960	2
Matane					
Autobus Matanais inc. (5779-1154)	Autobus Matanais 55 rue Durette Matane QC Canada G4W 0J5 (1-56017047)	2023-02-23 2025-02-22 (1024567)	2029-02-22	45521	2
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	Avjet Holding inc. 175 route de l'Aéroport Matane QC Canada G4W 7G4 (1-5298019224)	2024-01-08 2026-01-07 (1021436)	2026-01-07	50000	2
Béton Provincial Ltée (1169-5517)	Béton Provincial Ltée 1825 avenue du Phare Ouest Matane QC Canada G4W 3M6 (1-1535-3360861)	2025-02-13 2026-05-31 (1030271)	2030-05-31	13650	1
CISSS du Bas-Saint-Laurent (5781-6837)	C.L.S.C. DE MATANE 349 avenue Saint-Jérôme Matane QC Canada G4W 3A8 (1-1535-2063346)	2024-06-26 2026-05-31 (1028682)	2028-05-31	10000	1
CISSS du Bas-Saint-Laurent (5781-6837)	CENTRE HOSPITALIER DE MATANE 333 rue Thibault Matane QC Canada G4W 2W5 (1-1535-2106186)	2024-04-01 2026-03-31 (1021860)	2026-03-31	81900	1
Carburants Guérette inc. (5827-0042)	CARBURANT GUERETTE INC. / AÉROPORT DE MATANE 175 route de l'Aéroport Matane QC Canada G4W 7G4 (1-5212477778)	2023-07-07 2025-07-06 (1026184)	2029-07-06	9090	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0261 - ATELIER MATANE 14 rue du Parc Industriel Matane QC Canada G4W 3M6	2023-11-22 2025-11-21 (1014022)	2029-11-21	15001	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212336295)				
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	ECOLE ZENON SOUCY 152 avenue Saint-Rédempteur Matane QC Canada G4W 1K2 (1-1535-2011725)	2025-02-13 2026-06-30 (1030270)	2024-06-30	8900	2
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	ÉCOLE MARIE-GUYART 611 avenue Saint-Rédempteur Matane QC Canada G4W 0K7 (1-1535-2018023)	2023-11-10 2025-11-09 (1012074)	2025-11-09	9708	1
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	ECOLE VICTOR COTE 505 avenue Saint-Jérôme Matane QC Canada G4W 3B8 (1-1535-3456615)	2025-02-13 2026-06-30 (1030258)	2028-06-30	14516	1
Club de yacht de Matane inc. (5780-1292)	CLUB DE YACHT DE MATANE INC. 175 du Barachois Matane QC Canada G4W 0B2 (1-5212353973)	2023-07-31 2025-07-30 (1014121)	2027-07-30	9474	1
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane (1417-8792)	CÉGEP DE MATANE 616 avenue Saint-Rédempteur Matane QC Canada G4W 1L1 (1-1535-3456512)	2024-07-01 2026-06-30 (1011698)	2028-06-30	22750	1
Coopérative de solidarité de St-Luc (5783-7346)	Coopérative de solidarité de St-Luc 20 avenue du Nord Matane QC Canada G4W 9E6 (1-5286214310)	2024-01-09 2026-01-08 (1008958)	2028-01-08	34792	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #922 521 avenue du Phare Est Matane QC Canada G4W 1A5 (1-49676-11737)	2024-05-16 2026-01-31 (1028327)	2028-01-31	100923	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #1086 1399 AV DU PHARE O Matane QC Canada G4W 3M6 (1-843546130)	2024-07-18 2026-07-17 (1022497)	2026-07-17	115000	2
Entreprises SAPPI Canada inc. (5777-0612)	Entreprises Sappi Canada inc. 400 rue du Port Matane QC Canada G4W 3M6 (1-1540-3367046)	2024-10-01 2026-09-30 (1012180)	2026-09-30	194574	2
G.D.S. Valoribois inc. (5779-7748)	SCIERIE G.D.S. INC. 80 PARC INDUSTRIEL Matane QC Canada G4W 3M9 (1-1535-11950457)	2025-01-16 2027-01-15 (1015458)	2027-01-15	13000	1
GFL Environmental inc. (5785-7161)	GFL ENVIRONMENTAL INC. 75 rue Savard Matane QC Canada G4W 0H9 (1-5212251140)	2023-12-01 2025-11-30 (1013341)	2025-11-30	36340	2
IRVING OIL LIMITED (5819-8961)	Matane Terminal 55 rue du Port Matane QC	2024-06-01 2026-05-31 (1008969)	2026-05-31	45478276	6

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G4W 3M6 (1-5212418118)				
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	Canadian Tire Essence + 1155 AV DU PHARE O Matane QC Canada G4W 3M6 (1-768375524)	2023-10-04 2025-08-20 (1026811)	2025-08-20	150000	2
Les Pétroles Global inc. (5779-5544)	GLOBAL-MATANE 794 avenue du Phare Ouest Matane QC Canada G4W 1V7 (1-5212395356)	2025-01-13 2026-11-22 (1029983)	2026-11-22	130000	2
MEUBLES MATANE (1982) INC. (5844-5834)	DÉPANNEUR DE LA RIVIÈRE 777 route 195 Matane QC Canada G4W 3M7 (1-49676-53284)	2023-12-13 2025-11-30 (1027455)	2025-11-30	38600	2
MINI MARCHÉ DU LAC INC. (5666-1077)	Mini Marché du Lac 265 rue Saint-Joseph Matane QC Canada G4W 4E8 (1-49676-1553)	2024-05-21 2026-05-20 (1011495)	2026-05-20	64639	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	DÉPANNEUR PÉTRO PASS 1055 avenue du Phare Ouest Matane QC Canada G4W 3M6 (1-1535-10321389)	2023-04-01 2025-03-31 (1024770)	2025-03-31	190934	6
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	DÉPANNEUR C. GAUTHIER 445 avenue du Phare Est Matane QC Canada G4W 1A5 (1-1535-67567213)	2023-10-26 2025-10-25 (1020676)	2025-10-25	120000	4
Pétroles J D inc. (5780-5004)	PÉTROLES J.D. INC. 60 rue du Port Matane QC Canada G4W 3M6 (1-5212116604)	2024-02-14 2026-02-13 (1014845)	2028-02-13	140142	3
Philippe Gosselin & Associés Ltée (5778-9695)	Filgo Matane 161 avenue Fraser Matane QC Canada G4W 3H2 (1-126734811)	2023-10-18 2025-10-17 (1020716)	2025-10-17	60000	1
Propulse énergies S.E.C. (5739-1039)	Dépôt pétrolier Matane 1903 rue Matane-Sur-Mer Matane QC Canada G4W 3N3 (1-5212273083)	2023-06-01 2025-05-31 (1025596)	2025-05-31	249476	8
Société québécoise des infrastructures - Dir. imm. du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (5781-7777)	PALAIS DE JUSTICE DE MATANE 382 avenue Saint-Jérôme Matane QC Canada G4W 3B3 (1-1535-1963773)	2024-04-01 2026-03-31 (1016269)	2026-03-31	4500	1
Ville De Matane (1343-7835)	GARAGE MUNICIPAL 50 avenue Saint-Jérôme Matane QC Canada G4W 3A2 (1-1535-2058267)	2024-06-01 2026-05-31 (1016637)	2026-05-31	25000	3
Ville De Matane (1343-7835)	POSTE POLICES ET POMPIERS 220 avenue Saint-Jérôme Matane QC	2024-07-01 2026-06-30 (1016638)	2028-06-30	4500	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G4W 3A2 (1-1535-5185412)				
Ville De Matane (1343-7835)	PISCINE MUNICIPALE 610 avenue Saint-Rédepteur Matane QC Canada G4W 1L1 (1-5212346772)	2024-07-01 2026-06-30 (1016639)	2028-06-30	4500	1
Métis-sur-Mer					
Dépanneur Métis-sur-Mer inc. (5667-2322)	Dépanneur Métis-sur-Mer inc. 97 route 132 Métis-sur-Mer QC Canada G0J 1S0 (1-49676-50661)	2023-06-13 2025-06-12 (1025904)	2027-06-12	50000	1
Mont-Carmel					
9409-0990 Québec inc (5800-3062)	9409-0990 QUÉBEC INC. Lac de l'Est Mont-Carmel QC Canada G0L 1W0 (1-5212355143)	2024-11-09 2026-11-08 (1014458)	2026-11-08	18000	1
Mont-Joli					
9023-2075 Québec inc. (5780-2167)	TRANSPORT GINO BOIS 1000 rue Piché Mont-Joli QC Canada G5H 0B9 (1-5212459281)	2024-04-30 2026-04-29 (1015592)	2028-04-30	49930	1
9212-6010 Québec inc. (5780-1110)	Dépanneur Express 1021 BOUL JACQUES-CARTIER Mont-Joli QC Canada G5H 2S5 (1-359022445)	2024-06-10 2026-06-09 (1015039)	2026-06-09	184687	4
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	AVJET HOLDING INC. 875 route de l'Aéroport Mont-Joli QC Canada G5H 4A4 (1-5212476374)	2023-12-01 2025-11-30 (1011389)	2025-11-30	177300	5
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École du Mistral 254 avenue Ross Mont-Joli QC Canada G5H 3M4 (1-1535-333328)	2025-01-08 2026-11-30 (1029924)	2028-11-30	25000	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0321- Atelier Mont-Joli 1824 boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli QC Canada G5H 2X2 (1-1535-8637840)	2023-10-02 2025-10-01 (1013999)	2029-10-01	4900	1
Construction DJL inc. (8115-6291)	CONSTRUCTION DJL INC. 1900 boulevard Gaboury Mont-Joli QC Canada G5H 3H5 (1-5212349410)	2023-06-01 2025-05-31 (1019379)	2025-05-31	62051	2
GARANTIE CERTIPRO INC (5838-8562)	LES SERVICES VERRO INC 1199 boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli QC Canada G5H 2S5 (1-1535-3596480)	2023-09-28 2025-09-27 (1026546)	2027-09-27	100000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Cardlock Mont-Joli 1000B rue Piché Mont-Joli QC Canada G5H 0B9 (1-6347083265)	2025-02-15 2027-02-14 (1025234)	2027-02-14	100000	1
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C. #21975 1050 rue D'Anjou Mont-Joli QC Canada G5H 3H1 (1-5212204999)	2024-06-27 2026-06-21 (1028686)	2028-06-21	100000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Cadeko Mont-Joli 5067 1511 boulevard Benoît-Gaboury Mont-Joli QC Canada G5H 3H5 (1-1535-74044413)	2024-03-30 2026-03-29 (1022885)	2026-03-29	130000	4
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Mont-Joli 1766 boulevard Benoît-Gaboury Mont-Joli QC Canada G5H 3J2 (1-49678-1484)	2023-12-16 2025-12-15 (1021087)	2025-12-15	105000	2
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli (5778-8036)	AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI 875 route de l'Aéroport Mont-Joli QC Canada G5H 4A4 (1-5212247864)	2025-01-09 2026-12-30 (1029951)	2028-12-30	20000	2
Ville de Mont-Joli (8292-5181)	GARAGE MUNICIPAL 350 avenue du Sanatorium Mont-Joli QC Canada G5H 1V7 (1-1535-5178823)	2023-06-01 2025-05-31 (1013039)	2025-05-31	10000	2
Notre-Dame-du-Portage					
2553-4330 Québec inc. (Aéropro) (5778-6907)	AÉROPORT DE RIVIÈRE-DU-LOUP 600 chemin Fraserville Notre-Dame-du-Portage QC Canada G0L 1Y0 (1-5212417416)	2023-12-01 2025-11-30 (1011451)	2025-11-30	70000	2
Packington					
Coopérative de services pétroliers de Packington (5779-3614)	COOPÉRATIVE DE SERVICES PÉTROLIERS DE PACKINGTON 18 rue Principale Packington QC Canada G0L 1Z0 (1-5212383645)	2024-02-01 2026-01-31 (1021481)	2026-01-31	9100	1
Pohénégamook					
GROUPE LA LÉGENDE INC. (5833-8443)	Groupe La Légendre 1194 rue Principale Pohénégamook QC Canada J0L 1J0 (1-5212212838)	2024-07-22 2026-07-21 (1025210)	2028-07-21	4633	1
Garage Jacques Lamonde inc. (5666-0335)	Garage Jacques Lamonde inc. 908 rue Principale Pohénégamook QC	2025-01-27 2027-01-26 (1014690)	2029-01-26	130000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G0L 1J0 (1-49676-1405)				
Jacques Larochelle inc. (5780-0583)	JACQUES LAROCHELLE INC. 722 rue Principale Pohénégamook QC Canada G0L 1J0 (1-5212339454)	2024-02-01 2026-01-31 (1013658)	2026-01-31	186380	4
Les entreprises Benoit Morin inc. (5780-6382)	GAZ BAR MORIN 1818 rue Principale Pohénégamook QC Canada G0L 1J0 (1-5212384347)	2023-06-01 2025-05-31 (1019538)	2025-05-31	110000	2
Ministère des Transports du Québec (5780-8396)	MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 568 route 289 Pohénégamook QC Canada G0L 4J0 (1-5212216231)	2023-04-01 2025-03-31 (1024940)	2025-03-31	20000	2
Transport Guy Levasseur inc. (5780-9329)	Transport Guy Levasseur inc. 876 rue Principale Pohénégamook QC Canada G0L 1J0 (1-1535-64161257)	2024-05-22 2026-03-31 (1028311)	2026-03-31	70000	2
Price					
BOIS D'OEUVRE CEDRICO INC. (8254-8272)	SCIERIE CEDRICO INC 39 rue Saint-Jean-Baptiste Price QC Canada G0J 1Z0 (1-1535-10497860)	2023-10-01 2025-09-30 (1011593)	2025-09-30	22700	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	FILGO PRICE 1 rue de l'Église Price QC Canada G0J 1Z0 (1-49678-1304)	2023-12-09 2025-12-08 (1010548)	2027-12-08	70259	3
Rimouski					
2859-1220 Québec inc. (5705-5881)	DÉPANNEUR MONT LEBEL INC. 1162 route des Pionniers Rimouski QC Canada G5N 5R7 (1-1211127605)	2023-06-01 2025-05-31 (1010596)	2025-05-31	34057	1
9026-0050 QUÉBEC INC. (5666-3677)	GAZ BAR NEIGETTE 101 route des Pionniers Rimouski QC Canada G5N 5M6 (1-49676-4141)	2023-04-01 2025-03-31 (1019835)	2025-03-31	66011	4
Autobus La Québécoise inc. (5792-2148)	Autobus la Québécoise 287 rue des Fabricants Local B Rimouski QC Canada G5M 1B6 (1-5962284712)	2023-12-11 2025-10-20 (1027378)	2027-10-20	9639	1
Autocars Orléans Express inc. (5691-1100)	Autocars Orléans Express Inc. 90 avenue Léonidas Sud Rimouski QC Canada G5L 2T2 (1-1535-15171127)	2023-11-19 2025-11-18 (1020928)	2025-11-18	22700	1
Bouffard Sanitaire inc. (5779-5304)	BOUFFARD SANITAIRE INC. 350 avenue de l'Industrie	2023-11-21 2025-11-20	2025-11-20	23975	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Rimouski QC Canada G5M 1W4 (1-5212276710)	(1015319)			
CISSS du Bas-Saint-Laurent (5781-6829)	Hôpital Régional de Rimouski - CISSSBSL 150 avenue Rouleau Rimouski QC Canada G5L 5T1 (1-1535-2063560)	2023-06-24 2025-06-23 (1019805)	2025-06-23	116942	4
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École des Merisiers 658 route des Pionniers Rimouski QC Canada G5N 5P1 (1-1535-12095893)	2024-07-16 2026-06-30 (1028803)	2028-06-30	4500	1
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École de l'Estran 399 rue La Salle Rimouski QC Canada G5L 3V8 (1-1535-1688836)	2023-04-01 2025-03-31 (1012711)	2025-03-31	4500	1
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École Paul-Hubert 250 boulevard Arthur-Buies Ouest Rimouski QC Canada G5L 7A7 (1-1535-2103524)	2024-04-01 2026-03-31 (1013630)	2028-03-31	54552	2
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École Saint-Jean 245 2E O RUE Rimouski QC Canada G5L 4Y1 (1-1535-2105035)	2024-07-16 2026-06-30 (1028798)	2028-06-30	15000	1
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	Centre de formation Rimouski-Neigette 424 avenue Ross Rimouski QC Canada G5L 6J2 (1-1535-70879862)	2023-04-01 2025-03-31 (1012712)	2025-03-31	27276	1
Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent (8232-4369)	Centre d'hébergement de Rimouski 645 boulevard Saint-Germain Rimouski QC Canada G5L 3S2 (1-1535-1962468)	2023-08-23 2025-08-22 (1026260)	2025-08-22	25665	1
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski (1215-6790)	Institut maritime du Québec 53 rue Saint-Germain Ouest Rimouski QC Canada G5L 4B4 (1-1535-2014165)	2024-05-31 2026-05-30 (1016473)	2026-05-30	43892	1
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski (1215-6790)	Cégep de Rimouski 60 rue de l'Évêché Ouest Rimouski QC Canada G5L 4H6 (1-1535-3597915)	2024-08-23 2026-08-18 (1029050)	2028-08-18	90000	1
Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire (8008-5251)	CONGRÉGATION DES SOEURS DE NOTRE-DAME DU SAINT-ROSAIRE - Maison Mère 300 allée du Rosaire Rimouski QC Canada G5L 3E3 (1-1535-2063556)	2024-08-30 2026-08-29 (1011914)	2030-08-29	24000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #43275 157 rue Saint-Germain Ouest	2023-12-15 2025-12-14 (1009304)	2025-12-14	65000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Rimouski QC Canada G5L 4B8 (1-5212300291)				
Corporation de développement du port polyvalent Rimouski-Est (5779-7292)	MARINA DE RIMOUSKI-EST 1 rue de la Marina Rimouski QC Canada G5L 7C3 (1-5212291984)	2024-10-19 2026-10-18 (1018217)	2026-10-18	6330	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #920 355 boulevard Jessop Rimouski QC Canada G5L 1M9 (1-1535-1730237)	2023-05-12 2025-03-31 (1025211)	2025-03-31	90000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1322 355 avenue Léonidas Sud Rimouski QC Canada G5M 1A1 (1-3713361176)	2023-12-21 2025-12-20 (1015775)	2025-12-20	115000	2
Dépanneur Martin Lepage inc. (5778-7616)	DÉPANNEUR MARTIN LEPAGE INC. 561 route des Pionniers Rimouski QC Canada G5N 5N6 (1-5212129263)	2023-07-31 2025-07-30 (1009368)	2027-07-30	33640	2
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. (5708-3628)	Groupe Colas Québec inc, région Bas Saint-Laurent 1145 boulevard Saint-Germain Rimouski QC Canada G5L 8Y9 (1-6102816219)	2024-07-13 2026-07-12 (1022581)	2028-07-12	23240	2
HABITATIONS L.L. DE RIMOUSKI INC. (8238-5386)	RESIDENCE LE VANIER 38 rue Duchesne Rimouski QC Canada G5L 2E7 (1-1535-3458018)	2023-10-02 2025-10-01 (1020682)	2025-10-01	22700	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Dépanneur Proxi - Station Esso 336 avenue de la Cathédrale Rimouski QC Canada G5L 5K1 (1-5212189087)	2023-11-06 2025-11-05 (1020927)	2025-11-05	75000	2
Hydro-Québec (5781-7579)	HYDRO-QUÉBEC 389 rue Vanier Rimouski QC Canada G5L 8L4 (1-5212411268)	2024-11-08 2026-11-07 (1029614)	2030-11-07	39959	1
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.(DÉPÔT MARITIME) 9 avenue Lebrun Rimouski QC Canada G5L 2P8 (1-5212396058)	2024-06-01 2026-05-31 (1008983)	2026-05-31	23630986	6
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Sprint 5522 352 montée Industrielle-et-Commerciale Rimouski QC Canada G5M 1X1 (1-4458287388)	2023-10-08 2025-10-07 (1013835)	2025-10-07	115000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Petro-Canada 100 rue Saint-Louis Rimouski QC	2024-07-19 2026-07-18 (1016831)	2028-07-18	75000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G5L 5P7 (1-49676-7888)				
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Pétro-Canada 5461 344 avenue de la Cathédrale Rimouski QC Canada G5L 5K2 (1-49678-11845)	2024-07-19 2026-07-18 (1016832)	2028-07-18	75000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Petro-Canada 5464 351 montée Industrielle-et-Commerciale Rimouski QC Canada G5M 1Y1 (1-49678-217)	2024-09-14 2026-09-13 (1014498)	2026-09-13	130000	4
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Cadeko 5090 433 boulevard Saint-Germain Rimouski QC Canada G5L 3N8 (1-5212290931)	2023-06-03 2025-06-02 (1009844)	2025-06-02	105000	2
Philippe Gosselin & Associés Ltée (5778-9695)	Super Soir Pointe-au-Père 1049 boulevard Sainte-Anne Rimouski QC Canada G5M 1P4 (1-5212315171)	2024-11-28 2026-11-27 (1024071)	2026-11-27	105000	2
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Rimouski 373 boulevard de la Rivière Rimouski QC Canada G5L 4N3 (1-49678-1513)	2024-12-07 2026-12-06 (1023668)	2026-12-06	75000	3
Placements G.R.Y.C. inc. (5780-6481)	PLACEMENTS G.R.Y.C. INC. 290 rue Notre-Dame Ouest Rimouski QC Canada G5L 4N1 (1-5212336529)	2025-02-06 2027-02-05 (1009909)	2029-02-05	75000	2
Résidence de l'Association du cancer de l'Est du Québec (5779-8654)	GARDERIE DE L ACEQ 151 rue Saint-Louis Rimouski QC Canada G5L 5R2 (1-1540-3415146)	2023-12-01 2025-11-30 (1027279)	2025-11-30	9092	1
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C80026) 326 rue Saint-Germain Est Rimouski QC Canada G5L 9B2 (1-5212201489)	2023-06-13 2025-06-12 (1013677)	2025-06-12	115000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C80025) 413 avenue Sirois Rimouski QC Canada G5L 8B2 (1-5212502067)	2024-10-20 2026-10-19 (1010677)	2026-10-19	120000	3
Société québécoise des infrastructures - Dir. imm. du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (5781-7777)	ÉDIFICE LOUIS-JOSEPH MOREAULT 337 rue Moreault Rimouski QC Canada G5L 1P4 (1-1535-5326671)	2024-04-01 2026-03-31 (1028099)	2026-03-31	25000	1
Société québécoise des infrastructures - Dir. imm. du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (5781-7777)	CENTRE DE DETENTION RIMOUSKI 200 rue des Négociants Rimouski QC Canada G5M 1B6 (1-1535-60613926)	2024-06-01 2026-05-31 (1017189)	2026-05-31	5914	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
TELUS COMMUNICATIONS INC. (1277-7678)	TELUS CENTRALE TÉLÉPHONIQUE 155 avenue de la Cathédrale Rimouski QC Canada G5L 4E1 (1-1535-5140230)	2024-02-16 2025-10-27 (1027783)	2027-10-27	17981	1
TELUS COMMUNICATIONS INC. (1277-7678)	TELUS COMMUNICATIONS INC. 281 boulevard René-Lepage Est Rimouski QC Canada G5L 1P2 (1-5212266882)	2024-12-04 2026-11-15 (1029674)	2028-11-15	4540	1
TELUS COMMUNICATIONS INC. (1277-7678)	TELUS 190 RUE DES NEGOCIANTS Rimouski QC Canada G5M 1B6 (1-594872863)	2023-12-16 2025-12-15 (1015316)	2027-12-15	81264	4
UNORIA Coopérative (5827-1966)	Dépanneur 765 765 boulevard Saint-Germain Rimouski QC Canada G5L 3T2 (1-1535-1687609)	2024-12-01 2026-11-30 (1024610)	2026-11-30	90000	3
UNORIA Coopérative (5827-1966)	Dépanneur Jessop 356 boulevard Jessop Rimouski QC Canada G5L 1M8 (1-49676-5508)	2024-10-29 2026-10-20 (1029632)	2028-10-20	85000	2
UNORIA Coopérative (5827-1966)	Shell Bic 2683 route 132 Est Rimouski QC Canada G0L 1B0 (1-843082684)	2024-12-15 2026-12-14 (1030009)	2026-12-14	70000	2
Université du Québec à Rimouski (8282-1612)	UNIVERSITE DU QUEBEC 300 allée des Ursulines Rimouski QC Canada G5L 2Z9 (1-1540-243832)	2023-11-30 2025-11-03 (1027271)	2027-11-03	45000	1
Ville de Rimouski (1169-2381)	VILLE DE RIMOUSKI (GARAGE) 475 2E E RUE Rimouski QC Canada G5M 0A1 (1-1535-64208024)	2024-04-10 2026-04-09 (1016622)	2028-04-09	49014	3
Ville de Rimouski (1169-2381)	Réservoir d'eau - Réservoir Lamontagne 422 chemin du Sommet Est Rimouski QC Canada G5N 1V2 (1-5212445294)	2024-09-16 2026-09-15 (1018092)	2028-09-15	6135	2
Ville de Rimouski (8102-4895)	AEROPORT DE RIMOUSKI 599 rue des Voiliers Rimouski QC Canada G5L 7M9 (1-1535-64257017)	2024-08-20 2026-08-19 (1015829)	2030-08-19	50000	1
Rivière-Bleue					
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (5727-8152)	Centre d'hébergement Rivière-Bleue 45 rue du Foyer Sud Rivière-Bleue QC Canada G0L 2B0	2025-01-29 2026-10-15 (1030137)	2028-10-15	2722	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-3417624)				
Municipalité de Rivière-Bleue (5693-9382)	Le 160 160 rue Saint-Joseph Nord Rivière-Bleue QC Canada G0L 2B0 (1-1535-15499088)	2024-04-01 2026-03-31 (1014086)	2026-03-31	59713	2
Rivière-Ouelle					
Tourbières Lambert Inc. (8334-8185)	TOURBIERE LAMBERT INC 106 chemin Lambert Rivière-Ouelle QC Canada G0L 2C0 (1-1535-2100859)	2023-04-01 2025-03-31 (1012882)	2025-03-31	88994	3
Rivière-du-Loup					
9023-2075 Québec inc. (5780-2167)	TRANSPORT GINO BOIS INC. 640 boulevard Armand-Thériault Rivière-du-Loup QC Canada G5R 6B8 (1-5212216465)	2024-09-22 2026-09-21 (1024077)	2028-09-21	80000	1
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (5727-8152)	Centre d'Hébergement Rivière du Loup (St Joseph) 28 rue Joly Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3H2 (1-1535-2064643)	2024-06-01 2026-05-31 (1027452)	2029-05-31	63600	2
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (5727-8152)	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE 75 rue Saint-Henri Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2A4 (1-1535-6728941)	2024-03-11 2026-03-10 (1016535)	2026-03-10	92190	3
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (5727-8152)	CHSLD des Chauffailles 60 rue De Chauffailles Rivière-du-Loup QC Canada G5R 4E1 (1-3884457071)	2025-01-29 2026-11-08 (1030138)	2026-11-08	15000	1
Camille Mailloux R.D.L. inc. (5780-9816)	CAMILLE MAILLOUX R.D.L. INC 331 rue Témiscouata Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2Y9 (1-1535-11862577)	2023-11-03 2025-11-02 (1012135)	2029-11-02	25000	1
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École Roy 55 rue du Rocher Rivière-du-Loup QC Canada G5R 1J8 (1-1535-1682394)	2023-10-21 2025-10-20 (1014075)	2027-10-20	9711	1
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École secondaire de Rivière-du-Loup 320 rue Saint-Pierre Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3V3 (1-1535-1683616)	2024-10-02 2026-09-30 (1029237)	2028-10-01	45500	1
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École Joly 72 rue Joly Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3H5 (1-1535-2012732)	2024-10-02 2026-09-30 (1029239)	2028-09-30	4550	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	PAVILLON DE L AVENIR (C.F.P.) 65 rue Sainte-Anne Rivière-du-Loup QC Canada G5R 1P3 (1-1535-2056897)	2024-11-04 2026-09-30 (1029497)	2028-09-30	22858	2
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École La Croisée I 10 rue Vézina Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2H3 (1-1535-2064639)	2024-10-02 2026-09-30 (1029238)	2028-09-30	4550	1
Collège d'enseignement général et professionnel de Rivière-du-Loup (1417-8727)	CEGEP de Rivière-du-Loup 80 rue Frontenac Rivière-du-Loup QC Canada G5R 1R1 (1-1535-2057005)	2024-12-01 2026-11-30 (1023555)	2028-11-30	45500	1
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #41849 159 rue Fraser Rivière-du-Loup QC Canada G5R 1E1 (1-5212402961)	2023-09-26 2025-09-25 (1010149)	2025-09-25	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #950 446 rue Lafontaine Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3B8 (1-49676-10552)	2024-02-13 2025-10-29 (1027725)	2027-10-29	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #953 196 boulevard de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup QC Canada G5R 4Y1 (1-49676-11745)	2024-06-27 2026-06-26 (1011112)	2026-06-26	115000	2
Énergies Sonic inc. (5792-5893)	Place d'Affaires de Rivière-du-Loup 160 rue Louis-Philippe-Lebrun Rivière-du-Loup QC Canada G5R 5W8 (1-5212215529)	2024-02-01 2026-01-31 (1013801)	2026-01-31	387976	5
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. (5708-3628)	Groupe Colas Québec inc, région bas Saint-Laurent 105 rue L.-P.-Lebrun Rivière-du-Loup QC Canada G5R 4C3 (1-5212444709)	2025-01-04 2027-01-03 (1023981)	2031-01-03	40600	1
Gaz Bar St-Patrice Inc. (8246-1674)	GAZ-BAR ST-PATRICE INC. 256 rue Fraser Rivière-du-Loup QC Canada G5R 5T2 (1-5212426191)	2023-04-01 2025-03-31 (1010409)	2025-03-31	79713	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Rivière-du-Loup 65 boulevard Cartier Rivière-du-Loup QC Canada G5R 5Z3 (1-3659053236)	2023-12-14 2025-12-13 (1015340)	2025-12-13	100000	2
Hydro-Québec (5781-7579)	GAZ BOY HYDRO-QUÉBEC 128 Fraser Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3Z4 (1-5212506864)	2024-10-20 2026-10-19 (1017242)	2030-10-19	29970	2
J.M. BASTILLE ACIER INC. (5597-3291)	J.M. BASTILLE INC 396 rue Témiscouata Rivière-du-Loup QC	2024-06-02 2026-06-01 (1022531)	2026-06-01	19820	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G5R 2Z2 (1-1535-121221400)				
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 97 boulevard Cartier Rivière-du-Loup QC Canada G5R 4X4 (1-1535-74229741)	2024-10-23 2026-10-22 (1023938)	2028-10-22	100000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada 317 boulevard de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup QC Canada G5R 5S4 (1-1535-74241369)	2023-10-11 2025-10-10 (1020517)	2025-10-10	100000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada Fraserville 191 rue Fraserville Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2C7 (1-5212381071)	2023-06-19 2025-06-18 (1025783)	2027-06-18	120000	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada 257 rue Témiscouata Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2Y7 (1-5212400387)	2024-04-15 2026-03-29 (1028055)	2028-03-29	130000	4
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	SUPER SOIR CARTIER 80A boulevard Cartier Rivière-du-Loup QC Canada G5R 2M9 (1-5212170243)	2024-11-15 2026-11-14 (1011003)	2026-11-14	81900	2
Premier Horticulture Ltée (5723-3371)	Campus PREMIER TECH 1 avenue Premier Rivière-du-Loup QC Canada G5R 6C1 (1-1535-62250885)	2023-06-05 2025-03-31 (1025390)	2025-03-31	39633	2
Société Duvetnor ltée (5778-8838)	CLUB NAUTIQUE RIV. DU LOUP 200 rue Hayward Rivière-du-Loup QC Canada G5R 6A8 (1-1535-5423984)	2024-11-08 2026-08-19 (1029531)	2028-08-19	6242	1
Société québécoise des infrastructures - Dir. imm. du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (5781-7777)	Palais de Justice Rivière-du-Loup 33 rue de la Cour Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3Y8 (1-1535-65692947)	2024-05-01 2026-03-31 (1028196)	2026-03-31	9623	2
Société québécoise des infrastructures - Dir. imm. du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (5781-7777)	POSTE DE SÛRETÉ LOCAL 125 rue Jacques-Athanase Rivière-du-Loup QC Canada G5R 3Y4 (1-5212170711)	2024-06-18 2026-05-31 (1028578)	2026-05-31	11038	2
Transport Jacques Leblond inc. (5779-3036)	TRANSPORT JACQUES LEBLOND INC. 2 rue Joseph-Alfred-Pelletier Rivière-du-Loup QC Canada G5R 0E1 (1-5212204882)	2023-07-04 2025-07-03 (1025871)	2029-07-03	50000	1
Ville de Rivière-du-Loup (8108-2596)	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS 108 rue Fraser Rivière-du-Loup QC Canada G5R 1C8 (1-5212428829)	2023-04-22 2025-04-21 (1015365)	2027-04-21	9639	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Saint-Adelme					
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SAINT-ADELME (5667-6836)	COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SAINT-ADELME 240 rue Principale Saint-Adelme QC Canada G0J 2B0 (1-49676-54542)	2025-01-15 2026-12-12 (1029994)	2028-12-12	15000	1
Saint-Alexandre-de-Kamouraska					
Auberge et Station service Rte 289 inc. (5781-2703)	AUBERGE ET STATION SERVICE RTE 289 INC. 995 route 289 Saint-Alexandre-de-Kamouraska QC Canada G0L 2G0 (1-5212380486)	2023-12-20 2025-11-30 (1027445)	2025-11-30	85000	3
UNORIA Coopérative (5827-1966)	CENTRE DE RÉNOVATION AGRIZONE 844 route 289 Saint-Alexandre-de-Kamouraska QC Canada G0L 2G0 (1-5212492169)	2024-02-06 2026-02-05 (1015349)	2026-02-05	65000	1
Saint-Anaclet-de-Lessard					
Centre De Services Scolaire Des Phares (8229-7342)	École des Sources 20 rue Banville Saint-Anaclet-de-Lessard QC Canada G0K 1H0 (1-1535-3455424)	2024-06-01 2026-05-31 (1011614)	2028-05-31	4500	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint 5460 200 rue Principale Est Saint-Anaclet-de-Lessard QC Canada G0K 1H0 (1-49676-7887)	2023-10-20 2025-10-19 (1026944)	2025-10-02	85000	3
Ville de Rimouski (1169-2381)	STATION DE POMPAGE P-4 0 0 Saint-Anaclet-de-Lessard QC Canada G0K 1H0 (1-5212142397)	2024-09-23 2026-09-15 (1029173)	2030-09-15	10774	2
Ville de Rimouski (1169-2381)	Barrage de la Neigette - EP 5e Rang Est Saint-Anaclet-de-Lessard Canada X0X 0X0 (1-5212295260)	2024-10-31 2026-09-15 (1029484)	2024-09-15	11135	2
Saint-Antonin					
9192-8119 Québec inc. (5666-9542)	DÉPANNEUR VOISIN ST-ANTONIN 82A rue Principale Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-5212140525)	2024-04-25 2026-04-24 (1016302)	2028-04-24	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #507 960 route des Roches Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-49678-46697)	2023-10-01 2025-09-30 (1026924)	2025-09-30	277310	7
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	CONSTRUCTION B.M.L. - DIVISION DE SINTRA INC.	2023-07-01 2025-06-30	2025-06-30	90859	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5708-3628)	6 rang Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-5212180078)	(1025955)			
Garage Alain Côté inc. (5780-5962)	GARAGE ALAIN COTE INC. 720 chemin de Rivière-Verte Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-1535-15408329)	2024-07-01 2026-06-30 (1009457)	2026-06-30	29234	2
Léo-Paul Duclos (5778-7772)	LIDO GAZ BAR 930 chemin de Rivière-Verte Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-5212489712)	2024-12-19 2026-01-06 (1029894)	2026-11-30	30000	2
Transport Rivière-du-Loup inc. (5778-9778)	Transport Rivière-du-loup inc. 116 rue de l'Avenir Saint-Antonin QC Canada G0L 2J0 (1-2967785853)	2023-12-10 2025-12-09 (1021035)	2027-12-09	49949	1
Saint-Arsène					
Transport Morneau inc. (5780-8560)	MORNEAU TRANSPORT INC 40 rue Principale Saint-Arsène QC Canada G0L 2K0 (1-1535-5040438)	2023-09-22 2025-09-21 (1026940)	2029-09-21	90906	2
Saint-Bruno-de-Kamouraska					
Dépanneur le petit brulot inc. (5840-8063)	ALIMENTATION SAINT-BRUNO 155 route du Petit-Moulin Saint-Bruno-de-Kamouraska QC Canada G0L 2M0 (1-5212347357)	2024-02-01 2026-01-31 (1013717)	2026-01-31	14309	1
Saint-Cyprien					
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ECOLE ST CYPRIEN 207 rue Principale Saint-Cyprien QC Canada G0L 2P0 (1-1535-2012694)	2023-04-01 2025-03-31 (1012700)	2025-03-31	10000	1
Gaz-Bar Multiservices Inc. (5696-8290)	Gaz Bar Multiservices Inc. 124 Grande Ligne Nord Saint-Cyprien QC Canada G0L 2P0 (1-49676-1408)	2024-10-20 2026-10-19 (1011159)	2028-10-19	39709	1
Saint-Damase					
Alimentation St-Damase inc. (5667-3486)	ALIMENTATION ST-DAMASE INC. 370 avenue Principale Saint-Damase QC Canada G0J 2J0 (1-49678-53215)	2023-06-01 2025-05-31 (1010683)	2025-05-31	9000	1
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	École Saint-Damase 377 rue de l'Église Saint-Damase QC Canada G0J 2J0 (1-1535-3457874)	2025-02-13 2026-06-30 (1030259)	2028-06-30	4546	1
Saint-Fabien					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
9062-5609 Québec inc. (5779-1212)	GARAGE J.M.N. ENR 130 1re rue Saint-Fabien QC Canada G0L 2Z0 (1-1535-62332747)	2023-10-01 2025-09-30 (1009059)	2025-09-30	9000	1
9196-2654 Québec inc. (5665-9113)	ULTRAMAR SAINT-FABIEN 104 route 132 Est Saint-Fabien QC Canada G0L 2Z0 (1-5212191427)	2024-10-01 2026-09-30 (1009549)	2028-09-30	60101	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PÉTRO CANADA # 16115 17 route 132 Ouest Saint-Fabien QC Canada G0L 2Z0 (1-1535-69149525)	2023-12-04 2025-11-03 (1027438)	2027-11-03	82210	3
Saint-Gabriel-de-Rimouski					
2844-9528 QUÉBEC INC. (5666-7942)	STÉPHANE GAUTHIER #088 285 rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski QC Canada G0K 1M0 (1-5212130580)	2024-10-01 2026-09-30 (1009606)	2026-09-30	68100	3
Les Constructions Jalbert Et Pelletier Inc. (2947-1729)	LES CONSTRUCTIONS JALBERT & PELLETIER INC 221 rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski QC Canada G0K 1M0 (1-1535-7009098)	2024-12-01 2026-11-30 (1012476)	2030-11-30	13600	1
SERVICE CLÉMENT OUELLET INC. (5617-5755)	SERVICE CLEMENT OUELLET INC. 300 rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski QC Canada G0K 1M0 (1-1535-3500755)	2023-08-14 2025-05-19 (1026240)	2027-05-19	33983	1
Saint-Honoré-de-Témiscouata					
Sébastien Sirois (5781-5136)	S.S. SATISFACTION AUTOMOBILE 390 route 185 Saint-Honoré-de-Témiscouata QC Canada G0L 3K0 (1-5212434285)	2023-04-01 2025-03-31 (1019414)	2025-03-31	34045	1
Saint-Hubert-Rivière-du-Loup					
Société coopérative agricole Saint-Hubert (5779-4414)	SOCIETÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE SAINT-HUBERT 2 Saint-Jean-Baptiste Saint-Hubert-Rivière-du-Loup QC Canada G0L 3L0 (1-5212223368)	2023-06-01 2025-05-31 (1025389)	2025-05-31	9639	1
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup					
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir St-Hubert 80 chemin Taché Ouest Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup QC Canada G0L 3L0 (1-49676-153)	2024-02-01 2026-01-31 (1013831)	2026-01-31	51250	2
Saint-Jean-de-Dieu					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Autobus JMS inc. (5779-7433)	Autobus JMS inc. 47 rue Principale Sud Saint-Jean-de-Dieu QC Canada G0L 3M0 (1-5212286836)	2023-10-05 2025-10-04 (1012869)	2029-10-04	22539	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ÉCOLE APRIL 1 impasse April Saint-Jean-de-Dieu QC Canada G0L 3M0 (1-5212293388)	2023-04-01 2025-03-31 (1012702)	2025-03-31	5000	1
Danie Gamache (5781-3479)	Gaz Bar Danie Gamache 158 rue Principale Nord Saint-Jean-de-Dieu QC Canada G0L 3M0 (1-1535-15265625)	2024-12-16 2026-11-30 (1029774)	2028-11-30	34053	1
Saint-Juste-du-Lac					
9496-1901 Québec Inc. (5840-4658)	Épicerie des 4 Saisons 44 chemin Principal Saint-Juste-du-Lac QC Canada G0L 3R0 (1-49678-54583)	2024-09-07 2026-09-06 (1017001)	2028-09-06	9640	1
Saint-Léon-le-Grand					
9108-2792 Québec inc. (5780-0757)	GAZ-BAR LINDA BÉRUBÉ 193 route 195 Saint-Léon-le-Grand QC Canada G0J 2W0 (1-5212147545)	2024-09-11 2026-09-03 (1029117)	2028-09-03	35000	1
Saint-Louis-du-Ha! Ha!					
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Harnois Énergies (Dépôt Cabano) 146 rue Madgin Saint-Louis-du-Ha! Ha! QC Canada G0L 3S0 (1-5212291750)	2024-12-25 2026-12-24 (1024183)	2026-12-24	249745	5
Saint-Mathieu-de-Rioux					
9228-4561 Québec inc. (5665-9279)	Domaine du Lac St-Mathieu (Camping Koa Bas St-Laurent) 120 chemin du Lac Sud Saint-Mathieu-de-Rioux QC Canada G0L 3T0 (1-1535-60709970)	2023-12-20 2025-12-19 (1008935)	2025-12-19	4633	1
Saint-Michel-du-Squatec					
Belzile Auto Squatec Inc. (8338-2630)	BELZILE AUTO SQUATEC INC 168 rue Saint-Joseph Saint-Michel-du-Squatec QC Canada G0L 4H0 (1-1535-1687466)	2024-06-04 2026-06-03 (1009102)	2026-06-03	45740	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ECOLE SEC. VALLEE DES LACS 149 rue Saint-Joseph Saint-Michel-du-Squatec QC Canada G0L 4H0 (1-1535-376062)	2024-07-01 2026-06-30 (1012022)	2028-06-30	25000	1
Saint-Modeste					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Les Tourbières Berger Ltée (8249-6159)	LES TOURBIÈRES BERGER LTÉE 121 1er rang Saint-Modeste QC Canada G0L 3W0 (1-5212208626)	2024-02-25 2026-02-24 (1015991)	2028-02-24	52494	2
MRNF (Pépinière Forestière St-Modeste) (5593-2578)	PEPINIERE FORESTIERE ST MODESTE 410 rue Principale Saint-Modeste QC Canada G0L 3W0 (1-1540-1964918)	2023-12-01 2025-11-30 (1013325)	2027-11-30	24469	1
Saint-Moïse					
9437-0228 Québec inc (5798-6150)	GAZ BAR ST AMAND 9437-0228 420 route 132 Saint-Moïse QC Canada G0J 2Z0 (1-1535-60840908)	2024-12-01 2026-11-30 (1010037)	2028-11-30	33626	1
Saint-Noël					
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	École La Volière 25 rue de l'Église Saint-Noël QC Canada G0J 3A0 (1-1535-3414969)	2025-02-13 2026-06-30 (1030272)	2024-06-30	9092	1
Saint-Onésime-d'Ixworth					
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École de l'Étoile-Filante 14 rue de l'Église Saint-Onésime-d'Ixworth QC Canada G0R 3W0 (1-1535-7046678)	2025-01-24 2026-11-30 (1030101)	2028-11-30	5000	1
Club de motoneige Hiboux du Kamouraska inc. (5778-8994)	Club de motoneiges Hiboux du Kamouraska 21 route du Collège Saint-Onésime-d'Ixworth QC Canada G0R 3W0 (1-435734107)	2024-12-25 2026-12-24 (1015252)	2030-12-24	4633	1
Saint-Pacôme					
2643-7913 Québec inc. (5780-7166)	GARAGE RICHARD & GUY CHAMBERLAND 294 boulevard Bégin Saint-Pacôme QC Canada G0L 3X0 (1-1535-1691535)	2024-07-03 2026-06-30 (1028662)	2028-07-02	24018	1
9280-3808 Québec inc. (5779-3978)	RESTAURANT L'ESCALE 2 CH DU FRONTEAU Saint-Pacôme QC Canada G0L 3X0 (1-1535-6726393)	2023-08-10 2025-08-09 (1010752)	2027-08-09	84789	2
Perlite Canada inc. (5780-8453)	ENTREPÔT SAINT-PACÔME 31 rue du Parc-Industriel Saint-Pacôme QC Canada G0L 3X0 (1-5212381656)	2024-01-17 2026-01-16 (1014886)	2026-01-17	69308	2
Saint-Pascal					
BETONNIÈRES DE GOLFE INC.	BÉTONNIÈRE DU GOLFE INC.	2024-10-01 2026-09-30	2026-09-30	50000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5665-6036)	240 avenue du Parc Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-5212386453)	(1012262)			
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0351 - Atelier St-Pascal 185 rue Varin Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-5299320757)	2023-12-08 2025-12-07 (1014011)	2029-12-07	19900	2
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (8231-4378)	École secondaire Chanoine-Beaudet 525 avenue de l'Église Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-1535-2061945)	2025-02-01 2027-01-31 (1030201)	2029-01-31	44995	2
Énergies Sonic inc. (5792-5893)	Dépôt St-Pascal 181 rue Varin Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-5212457111)	2025-02-01 2027-01-31 (1010173)	2027-01-31	200000	5
La compagnie Normand ltée (5780-8644)	LA COMPAGNIE NORMAND LTEE 340 rue Taché Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-1535-2055675)	2023-04-01 2025-03-31 (1012836)	2025-03-31	18000	1
Libre Service de L'Amitié inc. (5665-9840)	Libre Service de L'Amitié inc. 273 rue Taché Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-3139667757)	2025-01-18 2027-01-17 (1010731)	2029-01-17	75074	3
Ovila Thiboutot inc. (5779-4109)	OVILA THIBOUTOT INC. 741 route 230 Est Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-5212219039)	2024-07-10 2026-05-31 (1028748)	2028-05-31	18000	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super soir St-Pascal 217 rue Rochette Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-5222820092)	2024-01-15 2025-11-20 (1027538)	2027-11-20	85000	2
Pneus F.M. inc. (5781-1408)	Autoplace - Pneus F.M. 580 boulevard Hébert Saint-Pascal QC Canada G0L 3Y0 (1-1535-374553)	2024-12-01 2026-11-30 (1009994)	2026-11-30	45000	3
Saint-Philippe-de-Néri					
9187-4719 Québec nc. (5781-6704)	MEUNERIE ST-PHILIPPE - DE - NÉRI 41 287 Saint-Philippe-de-Néri QC Canada G0L 4A0 (1-1535-11909024)	2024-09-19 2026-09-18 (1015846)	2030-09-18	24974	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada St-Philippe-de-Néri 90 route 230 Saint-Philippe-de-Néri QC Canada G0L 4A0 (1-5212430350)	2023-06-29 2025-06-28 (1009398)	2025-06-28	100000	3
Saint-René-de-Matane					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Édith Dancause (5666-8478)	Dépanneur Édith Dancause 523 route 195 Saint-René-de-Matane QC Canada G0J 3E0 (1-49676-11886)	2023-06-06 2025-06-05 (1025531)	2025-06-05	26500	1
SÉPAQ - Réserve faunique de Matane (5779-7979)	Étang à la truite sur la réserve faunique de Matane situé à 42 km de l'accueil John 500 chemin de la Réserve-Faunique Saint-René-de-Matane QC Canada G0J 3E0 (1-6212280922)	2023-09-01 2025-08-31 (1022627)	2027-08-31	9639	1
Saint-Simon-de-Rimouski					
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	CADÉKO ST-SIMON #091 418 route 132 Saint-Simon-de-Rimouski QC Canada G0L 4C0 (1-5212422213)	2024-06-16 2026-06-15 (1010590)	2026-06-15	90000	1
Saint-Tharcisius					
Dépanneur Saint-Tharcisius Coopérative de solidarité (5779-0578)	DÉPANNEUR SAINT-THARCISIUS 65 rue Principale Saint-Tharcisius QC Canada G0J 3G0 (1-5212165095)	2024-04-01 2026-03-31 (1009800)	2026-03-31	18184	1
Saint-Vianney					
Épicerie de Saint-Vianney Coopérative de Solidarité (5780-3975)	ÉPICERIE DE SAINT-VIANNEY COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ 1040C route 195 Saint-Vianney QC Canada G0J 3J0 (1-5212483628)	2024-11-14 2026-11-13 (1024749)	2026-11-13	23600	1
Sainte-Angèle-de-Mérici					
Dépanneur l'Essentiel inc. (5610-3583)	DÉPANNEUR L'ESSENTIEL INC. 686 route de la Cédrière Sainte-Angèle-de-Mérici QC Canada G0J 2H0 (1-49678-49508)	2023-10-21 2025-10-20 (1010957)	2025-10-20	60688	1
Transport Ste-Angèle inc. (5783-3659)	Transport Ste-Angèle inc. 115 route 132 Ouest Sainte-Angèle-de-Mérici QC Canada G0J 2H0 (1-5212397813)	2024-02-17 2026-02-16 (1021404)	2028-02-16	49959	2
Sainte-Anne-de-la-Pocatière					
9425-8621 Québec inc. (5794-8606)	ESSO Sainte-Anne-de-la-Pocatière 86 route 132 Sainte-Anne-de-la-Pocatière QC Canada G0R 1Z0 (1-49678-52021)	2023-09-14 2025-09-13 (1020334)	2025-09-13	99873	2
Sainte-Hélène-de-Kamouraska					

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Garage Picard (2017) inc. (5781-5839)	Garage Picard (2017) inc. 214 rue Principale Ouest Sainte-Hélène-de-Kamouraska QC Canada G0L 3J0 (1-1535-2055607)	2024-09-01 2026-08-31 (1009535)	2026-08-31	19807	1
Sainte-Irène-de-Matapédia					
Coopérative de Consommateurs de Ste-Irène (5780-0856)	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS DE STE-IRÈNE 2 rue de l'Église Sainte-Irène-de-Matapédia QC Canada G0J 2P0 (1-5212342847)	2024-08-26 2026-08-25 (1022728)	2026-08-25	15985	1
Sainte-Luce					
Garage Martin Roy et Fils inc. (5780-6028)	Garage Martin Roy et Fils inc. 40 rue Saint-Alphonse Sainte-Luce QC Canada G0K 1P0 (1-1535-6911644)	2024-07-01 2026-06-30 (1016694)	2028-06-30	57006	2
Garage Raymond Turcotte et fils inc. (5780-6127)	GARAGE RAYMOND TURCOTTE ET FILS INC. 19 rue Saint-Alphonse Sainte-Luce QC Canada G0K 1P0 (1-5212245577)	2024-09-14 2026-09-13 (1014491)	2026-09-13	22959	1
Lulumco Inc. (4016-9542)	LULUMCO INC 79 rue Saint-Alphonse Sainte-Luce QC Canada G0K 1P0 (1-1535-10406960)	2025-02-01 2027-01-31 (1012573)	2027-01-31	65000	3
Pépinière de Sainte-Luce (5780-3421)	PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE - Entrepôt frigorifique 240 2e rang Ouest Sainte-Luce QC Canada G0K 1P0 (1-5212475789)	2023-11-16 2025-11-15 (1027247)	2029-11-15	9372	1
Solutions Mécaniques Francis L'Italien inc. (5783-7742)	Solutions Mécaniques Francis L'Italien inc. 198 route 132 Ouest Sainte-Luce QC Canada G0K 1P0 (1-5212169073)	2024-06-01 2026-05-31 (1016475)	2026-05-31	28845	1
Sainte-Marguerite-Marie					
Coop de solidarité des vents de Sainte-Marguerite-Marie (5779-7334)	Harnois 19 route de la Vérendrye Sainte-Marguerite-Marie QC Canada G0J 2Y0 (1-5443074090)	2024-03-04 2026-03-03 (1016385)	2028-03-03	20229	1
Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie (5744-6973)	Centre Communautaire Ste-Marguerite-Marie 15 route de La Vérendrye Sainte-Marguerite-Marie QC Canada G0J 2Y0 (1-1535-3461769)	2024-07-01 2026-06-30 (1028710)	2028-06-30	5000	1
Sainte-Paule					
Centre de services scolaire des Monts-et-	COUVENT VAL JAUBERT STE PAULE	2025-02-13 2026-06-30	2028-06-30	4497	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Marées (8229-8712)	101 rue Banville Sainte-Paule QC Canada G0J 3C0 (1-1535-3454096)	(1030257)			
Sayabec					
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (8229-8712)	Polyvalente de Sayabec 8 rue Keable Sayabec QC Canada G0J 3K0 (1-1535-3786987)	2025-02-12 2026-06-30 (1030251)	2029-02-11	9600	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Dépanneur Cadeko Sayabec 43 boulevard Joubert Est Sayabec QC Canada G0J 3K0 (1-49678-11993)	2023-11-02 2025-11-01 (1027158)	2027-11-01	100000	2
Uniboard Canada inc. - Panval (5781-7348)	UNIBOARD, division Sayabec 152 route Pouliot Sayabec QC Canada G0J 3K0 (1-1535-10264644)	2023-11-20 2025-11-19 (1014047)	2025-11-19	22934	1
Témiscouata-sur-le-Lac					
9317-2898 Québec inc. (5696-4513)	Station Service Michaud 2342 rue Commerciale Sud Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1X0 (1-1399192937)	2023-06-07 2025-06-06 (1025495)	2025-06-06	78298	1
9425-0248 Québec inc. (5793-7286)	Depan- Express Cabano 7A boulevard Industriel Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-5212177965)	2023-11-29 2025-11-28 (1020963)	2025-11-28	120000	3
Bombardier Produits Récréatifs inc. (8305-1169)	CENTRE D'ESSAI DE CABANO 20 rue du Lac Sload Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-5212320319)	2024-06-03 2025-11-28 (1028561)	2025-11-28	23800	1
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (5727-8152)	Hôpital de Notre-Dame-du-Lac 58 rue de l'Église Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1X0 (1-1535-335815)	2024-10-01 2026-09-30 (1012345)	2028-09-30	22750	1
Cascades Canada ULC (8292-5611)	Cascades Emballage Carton-Caisse Cabano div. de Cascades Canada ULC 520 rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-1535-67288608)	2024-07-23 2026-06-30 (1028852)	2030-06-30	2414051	2
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	École secondaire de Cabano 120 boulevard Phil-Latulippe Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-1535-3500786)	2024-07-01 2026-06-30 (1012023)	2028-06-30	25000	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	Atelier Cabano / SC0331 7 rue Morin Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-1535-1691500)	2023-10-20 2025-10-19 (1027031)	2029-10-19	5000	1
GROUPE COLAS	GROUPE COLAS QUÉBEC	2024-07-31	2030-07-01	10000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
QUÉBEC INC. (5708-3628)	INC.Région du bas Saint-Laurent. 37 route des Érables Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-1540-2103735)	2026-07-01 (1028915)			
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Cardlock Esso Routier 145 boulevard Industriel Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-5286168714)	2023-12-20 2025-12-19 (1008956)	2027-12-19	65000	1
Le club de Yatch de Cabano inc. (5780-0120)	LE CLUB DE YATCH DE CABANO INC. 90 rue de la Plage Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-5212334189)	2023-11-06 2025-07-20 (1027102)	2025-07-20	5438	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	SUPER SOIR CABANO 274B boulevard Phil-Latulippe Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1E0 (1-5212497440)	2024-11-17 2026-11-16 (1015067)	2026-11-16	110000	2
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac (5780-8784)	CAMPING MARINA DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC 40 rue Dollard-Ménard Témiscouata-sur-le-Lac QC Canada G0L 1X0 (1-5212347474)	2024-06-23 2026-06-22 (1022285)	2028-06-22	4633	1
Trois-Pistoles					
CISSS du Bas-Saint-Laurent (5781-6829)	Centre hospitalier de Trois-Pistoles 550 rue Notre-Dame Est Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-1535-338439)	2024-04-01 2026-03-31 (1021975)	2026-03-31	45550	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ECOLE GERARD RAYMOND 84 rue Raymond Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-1535-3464248)	2023-04-01 2025-03-31 (1012704)	2025-03-31	5000	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ÉCOLE CHANOINE-CÔTÉ 305 rue du Chanoine-Côté Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-1535-3464249)	2023-04-01 2025-03-31 (1012705)	2025-03-31	5000	1
Centre de Services Scolaire du Fleuve-Et-Des-Lacs (5604-5362)	ECOLE SECONDAIRE DE TROIS-PISTOLES 455 JENKINS Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-1535-3500604)	2023-04-01 2025-03-31 (1012699)	2025-03-31	25000	1
Corporation Parkland (5781-7900)	CREVIER #43274-28165 60 route 132 Ouest Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-5212484447)	2024-07-01 2026-06-30 (1016539)	2026-06-30	110000	4
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada 684 rue Richard Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-5212387857)	2023-10-26 2025-10-25 (1011060)	2027-10-25	130000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
UNORIA Coopérative (5827-1966)	DÉPANNEUR SHELL 680 rue Jean-Rioux Trois-Pistoles QC Canada G0L 4K0 (1-5212168605)	2024-11-09 2026-11-08 (1011492)	2026-11-08	85163	2
Val-Brillant					
Construction DJL inc. (8115-6291)	CONSTRUCTION DJL INC. 75 2e rang Ouest Val-Brillant QC Canada G0J 3L0 (1-5212298302)	2024-05-13 2026-05-12 (1022341)	2028-05-12	49949	1
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #43279 61 route 132 Ouest Val-Brillant QC Canada G0J 3L0 (1-736682489)	2024-01-21 2026-01-20 (1011187)	2028-01-20	85000	2

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Bas-Saint-Laurent **Contenu :** 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 10 Sites contaminés fédéraux

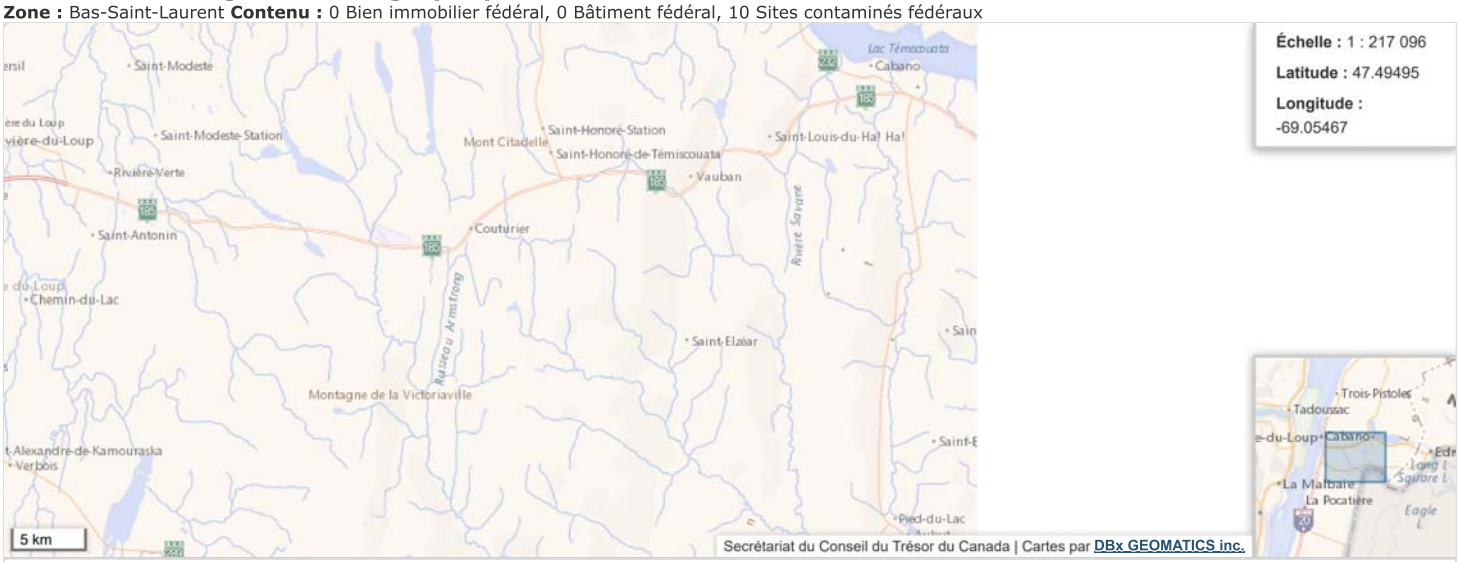

Couches

- Biens immobiliers fédéraux
- Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux actifs
- Sites contaminés fédéraux suspectés
- Sites contaminés fédéraux fermés
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions des traités

[1] Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

[2] Suspecté Actif Fermé

[3] Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 :60 000.

Le contenu du tableau représente le contenu de la carte.

METTRE À JOUR LES TABLEAUX

Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0) | **Bâtiments fédéraux (0)** | **Sites contaminés fédéraux (10)**

Aucun enregistrement trouvé.

Annexe C Réponses aux demandes d'information

- Document de la MRC de Rivière-du-Loup
- Documents de la MRC de Témiscouata
- Document de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
- Documents du territoire de Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk);
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

De :	Marie-Philippe Nadeau
A :	Genevieve Leblanc
Cc :	Valérie Pelletier
Objet :	Demandes d"accès 3599 et 3750 (PPAW 1 et 2)
Date :	24 mars 2025 10:51:24
Pièces jointes :	image003.png image002.png image004.png image007.wmz image006.png image008.png Demande d"accès.zip

---

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de mpnadeau@mrcrdl.quebec. Pourquoi c'est important

Bonjour madame Leblanc,

Vous trouverez les réponses à vos demande d'accès, aux meilleures de nos connaissances et des informations accessibles.
N'hésitez pas à communiquer avec nous si nous pouvons à nouveau vous être utile.

Merci beaucoup!

Marie-Philippe Nadeau, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
Tél. : 418 867-2485 poste 263
Téléc. : 418 867-3100
www.mrcriviereduloup.ca
Linkedin
Facebook

Nos heures d'ouverture sont : lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

*** Avant de vous déplacer, veuillez prendre rendez-vous par courriel ou par téléphone***

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : Vincent Bélanger <vbelanger@mrcrdl.quebec>
Envoyé : 17 mars 2025 09:06
À : Marie-Philippe Nadeau <mpnadeau@mrcrdl.quebec>
Objet : Demandes d'accès

Bonjour Marie-Philippe,
Voici les réponses pour les demandes d'accès faites par Pesca, aux meilleurs de nos connaissances et des informations accessibles.

Vincent Bélanger
Directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement

310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
Tél. : 418 867-2485 poste 226
Téléc. : 418 867-3100
www.mrcriviereduloup.ca
Linkedin
Facebook

Nos heures d'ouverture sont : lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
et le vendredi de 9h00 à 12h00.

*** Avant de vous déplacer, veuillez prendre rendez-vous par courriel ou par téléphone***

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Questions	**Saint-François-Xavier-de-Viger**
1- Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant?	*6-AF et 12-V, voir documents joints*
2- Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité?	*Secteur boisé, utilisation principalement, sylvicole et faunique. Véhicule hors route*
3- La MRC connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité?	*non*
4- Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la MRC a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude ?	*aucune information en ce sens*
5- Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :	-
5.1 Égouts	*non*
5.2 Aqueduc	*non*
5.3 Récupération de déchets domestiques	*La desserte actuelle ne couvre pas ce secteur. Elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.4 Recyclage	*La desserte actuelle ne couvre pas ce secteur. Elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.5 Égoût pluvial	*pas de réseau, seulement des fossés de chemin*
6- Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude?	*non*
7- Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude?	*non*
8- La MRC a-t-elle des permis pour le site à l'étude?	*non*
9- Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude?	*Ne sais pas, pas par la MRC*
10- Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ?	*La MRC n'est pas titulaire d'un tel plan et ne possède pas d'information à ce sujet*

Questions	**Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**
1- Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant?	*05-A, 13-AF et 15-AF , 14-CN, 07-AF, 62-AF, voir documents joints*
2- Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité?	*Secteur boisé, utilisation principalement agricole, forestière/sylvicole et faunique. Vélo et Véhicule hors-route*
3- La MRC connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité?	*non*
4- Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la MRC a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude ?	*aucune information en ce sens*
5- Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :	-
5.1 Égouts	*non*
5.2 Aqueduc	*non*
5.3 Récupération de déchets domestiques	*La desserte actuelle inclue le 4e rang est. Pour le reste du territoire d'étude elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.4 Recyclage	*La desserte actuelle inclue le 4e rang est. Pour le reste du territoire d'étude elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.5 Égoût pluvial	*pas de réseau, seulement des fossés de chemin*
6- Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude?	*non*
7- Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude?	*Q: Oui. R: 11 sur le 4e rang ouest. 1 sur le chemin des Tourterelles, 5 sur l'ancienne Route 2*
8- La MRC a-t-elle des permis pour le site à l'étude?	*pas de permis mais la mrc détient un bail de location où se trouve un parc linéaire (Petit-Témis)*
9- Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude?	*Ne sais pas, pas par la MRC*
10- Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ?	*La MRC n'est pas titulaire d'un tel plan et ne possède pas d'information à ce sujet*

Questions	**Saint-Antonin**
1- Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant?	*22-AF, 24-CN, 25-AF, 26-AF, 27-CN et 28-AF. voir documents joints*
2- Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité?	*Secteur boisé, utilisation principalement sylvicole, acéricole, villégiature (camp) et faunique. Extraction. Velo et Véhicule hors route*
3- La MRC connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité?	*non*
4- Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la MRC a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude ?	*aucune information en ce sens*
5- Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :	-
5.1 Égouts	*non*
5.2 Aqueduc	*non*
5.3 Récupération de déchets domestiques	*La desserte actuelle ne couvre pas ce secteur. Elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.4 Recyclage	*La desserte actuelle ne couvre pas ce secteur. Elle pourrait être ajustée selon les besoins et l'accessibilité*
5.5 Égoût pluvial	*pas de réseau, seulement des fossés de chemin*
6- Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude?	*non*
7- Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude?	*3 chalets au lac du dentiste. Ne sait pas si il y a des puits*
8- La MRC a-t-elle des permis pour le site à l'étude?	*pas de permis mais la mrc détient un bail de location où se trouve un parc linéaire (Petit-Témis)*
9- Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude?	*Ne sais pas, pas par la MRC*
10- Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ?	*La MRC n'est pas titulaire d'un tel plan et ne possède pas d'information à ce sujet*

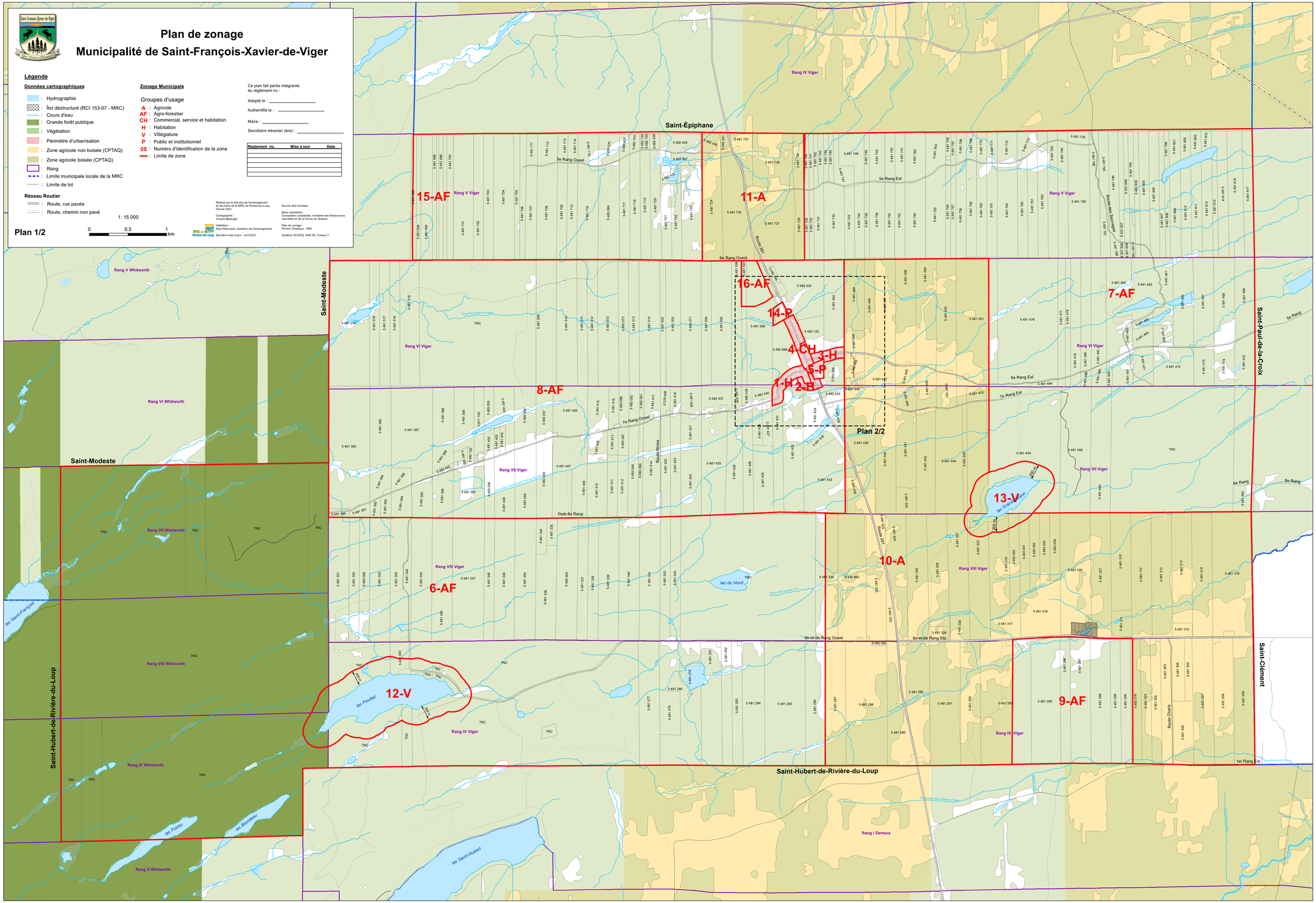
Plan de zonage
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
Légende
Données cartographiques
: Hydrographie
: Îlot déstructuré (RCI 153-07 - MRC)
: Cours d'eau
: Grande forêt publique
: Végétation
: Périmètre d'urbanisation
: Zone agricole non boisée (CPTAQ)
: Zone agricole boisée (CPTAQ)
: Rang
: Limite municipale locale de la MRC
: Limite de lot
Réseau Routier
: Route, rue pavée
: Route, chemin non pavé
1: 15 000
0 0,5 1 km
Plan 1/2
Zonage Municipale
Groupes d'usage
A : Agricole
AF : Agro-forestier
CH : Commercial, service et habitation
H : Habitation
V : Villégiature
P : Public et institutionnel
05 : Numéro d'identification de la zone
: Limite de zone
Ce plan fait partie intégrante du règlement no :
Adopté le :
Authentifié le :
Maire :
Secrétaire trésorier (ère) :
Règlement no. Mise à jour Date
Réalisé par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, Février 2021
Cartographie : Vincent Bélanger
Validation : Alain Marsolais, directeur de l'aménagement
Dernière mise à jour : avril 2021
Source des données :
Base cadastrale : Compilation cadastrale, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Plan de zonage : Pluram Urbatique, 1990
Système SCOPQ, NAD 83, Fuseau 7
Saint-Épiphane
Saint-Modeste
Saint-Paul-de-la-Croix
Saint-Clément
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Plan 2/2
15-AF
11-A
16-AF
14-P
4-CH
3-H
5-P
1-H
2-H
7-AF
8-AF
13-V
10-A
6-AF
12-V
9-AF
Rang IV Viger
Rang V Viger
Rang VI Viger
Rang VII Viger
Rang VIII Viger
Rang IX Viger
Rang V Whitworth
Rang VI Whitworth
Rang VII Whitworth
Rang VIII Whitworth
Rang IX Whitworth
Rang X Whitworth
Rang I Demers
lac Grandmaison
lac du Nord
lac Pouliac
lac Saint-François
lac Pointu
lac Blondeau
lac Saint-Hubert
Route 291
Route des Sauvages
Route Moïse
Route Charly
5e Rang Ouest
5e Rang Est
6e Rang Ouest
6e Rang Est
7e Rang Ouest
7e Rang Est
Petit-8e Rang
8e-et-9e Rang Ouest
8e-et-9e Rang Est
1er Rang Est
TNC

RÈGLEMENT DE ZONAGE	Numéro de zone / Affectation dominante	Réf. au règlement	06 AF	07 AF	08 AF	09 AF	10 A
GROUPE	CLASSE D'USAGE						
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	●	●	●	●	●
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	●	●	●	●	●
	Hc: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 log.), hab. collective	2.2.1.3					
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (9 log. et plus)	2.2.1.4					
	He: Maison mobile	2.2.1.5	●	●	●	●	●
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6	●	●	●	●	●
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	●	●	●	●	●
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2					
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3					
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4					
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5			●		
PUBLIC ET INSTITUTION. P	Pa: Public et institutionnel	2.2.5.1					
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	●	●	●	●	●
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	●	●	●	●	●
	Rc: Conservation	2.2.4.3					
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1					
	Ib: Commerce, service et industrie à incidences élevées	2.2.3.2					
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3	●	●	●	●	
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4					
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	●	●	●	●	●
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	●	●	●	●	●
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	●	●	●	●	●
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT		4.2.4	N-4	N-4	N-4	N-4	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		4.2.3	N-3	N-3	N-3	N-3	N-3
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en mètres)	6.1.4	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1
	Hauteur minimale (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
	Marge de recul avant	6.1.1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
	Marge de recul arrière	6.1.1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
	Marge de recul latérale	6.1.1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
	Somme des marges latérales	6.1.1	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
	Coefficient d'occupation du sol	6.1.1	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
NORMES SPÉCIALES	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.1			N-5		
	Affichage	4.2.6.2	●	●	●	●	●
	Abattage des arbres	4.2.6.3					
	Protection du périmètre urbain contre la pollution de l'air	4.2.6.4		●	●		●
AMENDEMENT							

RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement 4.5 al. 2	06 AF	07 AF	08 AF	09 AF	10 A
	Lot distinct (note 1 et 2)	Par.1	●	●	●	●	●
	Raccordement aqueduc et égout (note 1)	Par.2					
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3					
	Raccordement égout (note 1)	Par.4					
	Aucun service (note 1)	Par.5	●	●	●	●	●
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6	●	●	●	●	●
	Rue publique (note 1)	Par.7					

*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

	Normes de lotissement L.PS. N.B.	Réf. au règlement	06 AF	07 AF	08 AF	09 AF	10 A
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	Ha: Unifamiliale isolée		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Hc: Unifamiliale en rangée, multifamiliale et collective						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale						
	He: Maison mobile		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Hf: Résidence secondaire		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Ca, Cb: Commerces et services		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Cc, Cd et Ce: Commerces et services						
	Pa: Public et institutionnel						
	Ra, Rb et Rc: Récréation		BBQ	BBQ	BBQ	BBQ	BBQ
	Ia, Ib, Ic et Id: Industrie		ABP	ABP	ABP	ABP	
	Aa, Ab: Agriculture		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Fa: Forêt		ABP	ABP	ABP	ABP	ABP
	Voir tableau LPS en référence						

N.B. Les normes de lotissement sont prescrites par zone, suivant un code alphabétique ou la première lettre représente la largeur minimale (L), la seconde, la profondeur minimale (P), la troisième, la superficie minimale (S).
Le tableau L.P.S. donne la correspondance du code alphabétique

MÈTRES				MÈTRES CARRÉS	
A: 50	F:	K:		P: 3 000	U:
B: Nil	G:	L:		Q: Nil	V:
C:	H:	M:		R:	W:
D:	I:	N:		S:	X:
E:	J:	O:		T:	Y:

***Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes**

RÈGLEMENT DE ZONAGE		Numéro de zone	11	12	13	14	15
		Affectation dominante	A	V	V	P	AF
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement					
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	●				●
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	●				●
	Hc: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 log.), hab. collective	2.2.1.3					
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (9 log. et plus)	2.2.1.4					
	He: Maison mobile	2.2.1.5	●	●	●		●
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6	●	●	●		●
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	●				●
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2					
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3					
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4					
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5					
PUBLIC ET INSTITUTION. P	Pa: Public et institutionnel	2.2.5.1				●	
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	●	●	●	●	●
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	●	●	●		●
	Rc: Conservation	2.2.4.3					
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1					
	Ib: Commerce, service et industrie à incidences élevées	2.2.3.2					●
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3					●
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4					
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	●				●
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	●				●
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	●				●
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT		4.2.4					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		4.2.3	N-3				N-6
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en mètres)	6.1.4	N-1	8,0	8,0	10,0	N-1
	Hauteur minimale (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	4,5	3,0
	Marge de recul avant	6.1.1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
	Marge de recul arrière	6.1.1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
	Marge de recul latérale	6.1.1	2,0	2,0	2,0	4,0	2,0
	Somme des marges latérales	6.1.1	6,0	6,0	6,0	10,0	6,0
	Coefficient d'occupation du sol	6.1.1	0,20	0,10	0,10	0,50	0,20
NORMES SPÉCIALES	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.1				●	
	Affichage	4.2.6.2	●				
	Abattage des arbres	4.2.6.3		●	●		
	Protection du périmètre urbain contre la pollution de l'air	4.2.6.4	●			●	●
AMENDEMENT							

RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement 4.5 al. 2	11 A	12 V	13 V	14 P	15 AF
	Lot distinct (note 1 et 2)	Par.1	●	●	●	●	●
	Raccordement aqueduc et égout (note 1)	Par.2					
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3					
	Raccordement égout (note 1)	Par.4					
	Aucun service (note 1)	Par.5	●	●	●	●	●
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6	●	●	●	●	●
	Rue publique (note 1)	Par.7					

*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

	Normes de lotissement L.PS. N.B.	Réf. au règlement	11 A	12 V	13 V	14 P	15 AF
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	Ha: Unifamiliale isolée		ABP				ABP
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		ABP				ABP
	Hc: Unifamiliale en rangée, multifamiliale et collective						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale						
	He: Maison mobile		ABP	ABP	ABP		ABP
	Ht: Résidence secondaire		ABP	ABP	ABP		ABP
	Ca, Cb: Commerces et services		ABP				ABP
	Cc, Cd et Ce: Commerces et services						
	Pa: Public et institutionnel					ABP	
	Ra, Rb et Rc: Récréation		BBQ	BBQ	BBQ	BBQ	BBQ
	Ia, Ib, Ic et Id: Industrie						ABP
	Aa, Ab: Agriculture		ABP				ABP
	Fa: Forêt		ABP				ABP
	Voir tableau LPS en référence						

N.B. Les normes de lotissement sont prescrites par zone, suivant un code alphabétique ou la première lettre représente la largeur minimale (L), la seconde, la profondeur minimale (P), la troisième, la superficie minimale (S).
Le tableau L.P.S. donne la correspondance du code alphabétique

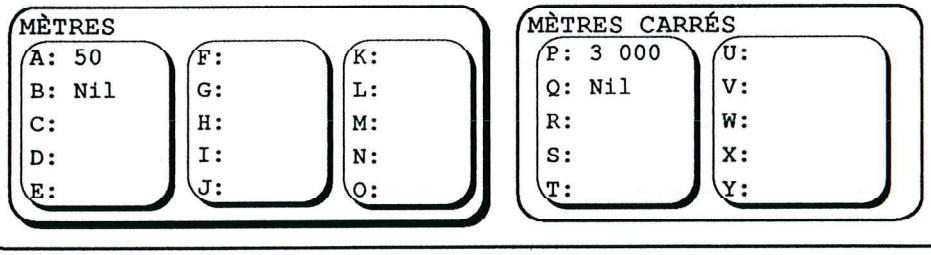

***Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes**

Outlook

Re: 3750 PH1 PPAW2, Informations zonage et usages permis

À partir de Audrey Dubé <adube@mrctemis.ca>
Date Jeu 27/02/2025 11:12
À Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>

2 pièces jointes (4 Mo)
VA_Grillespec_SaintHonoré_Avril 2024.xlsx; Carte zonage.pdf;

Bonjour monsieur Schmidmayer,

Ci-joint les informations demandées.

Je reste disponible si vous avez d'autres questionnements.

Au plaisir.

Audrey Dubé
Inspectrice régionale
MRC de Témiscouata
MRC de Témiscouata
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0
418-899-6725 # 4429 (sans frais : 1-877-303-6725)
Télécopieur: 418-899-2000
adube@mrctemis.ca

Notre portail régional: mrctemiscouata.qc.ca
Notre site touristique officiel: tourismetemiscouata.qc.ca
Notre site culturel : culturetemiscouata.ca

De : Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>
Envoyé : 27 février 2025 10:05
À : Josée Chouinard <admin@sainthonoredetemiscouata.ca>; Audrey Dubé <adube@mrctemis.ca>; Julie Lavallière <reception@sainthonoredetemiscouata.ca>
Cc : Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>
Objet : 3750 PH1 PPAW2, Informations zonage et usages permis

Bonjour,

Afin de réaliser une étude de caractérisation des sols, phase 1, dont le site à l'étude est localisé partiellement sur la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, PESCA Environnement doit obtenir certaines informations.

Le site à l'étude est illustré sur la figure en pièce jointe et dans le fichier kmz.

Serait-il possible de nous confirmer rapidement le zonage du site à l'étude ainsi que la grille des spécifications détaillant les usages permis, associés à ces zonages.

Merci et bonne journée.

Peter Schmidmayer, biologiste, M. Sc.
PESCA

T : 1 418 364-3139 #164 | pescaenv.com

Carleton-sur-Mer | Rimouski | Montréal | Calgary

Carte dédiée aux inspecteurs de la MRC de Témiscouata

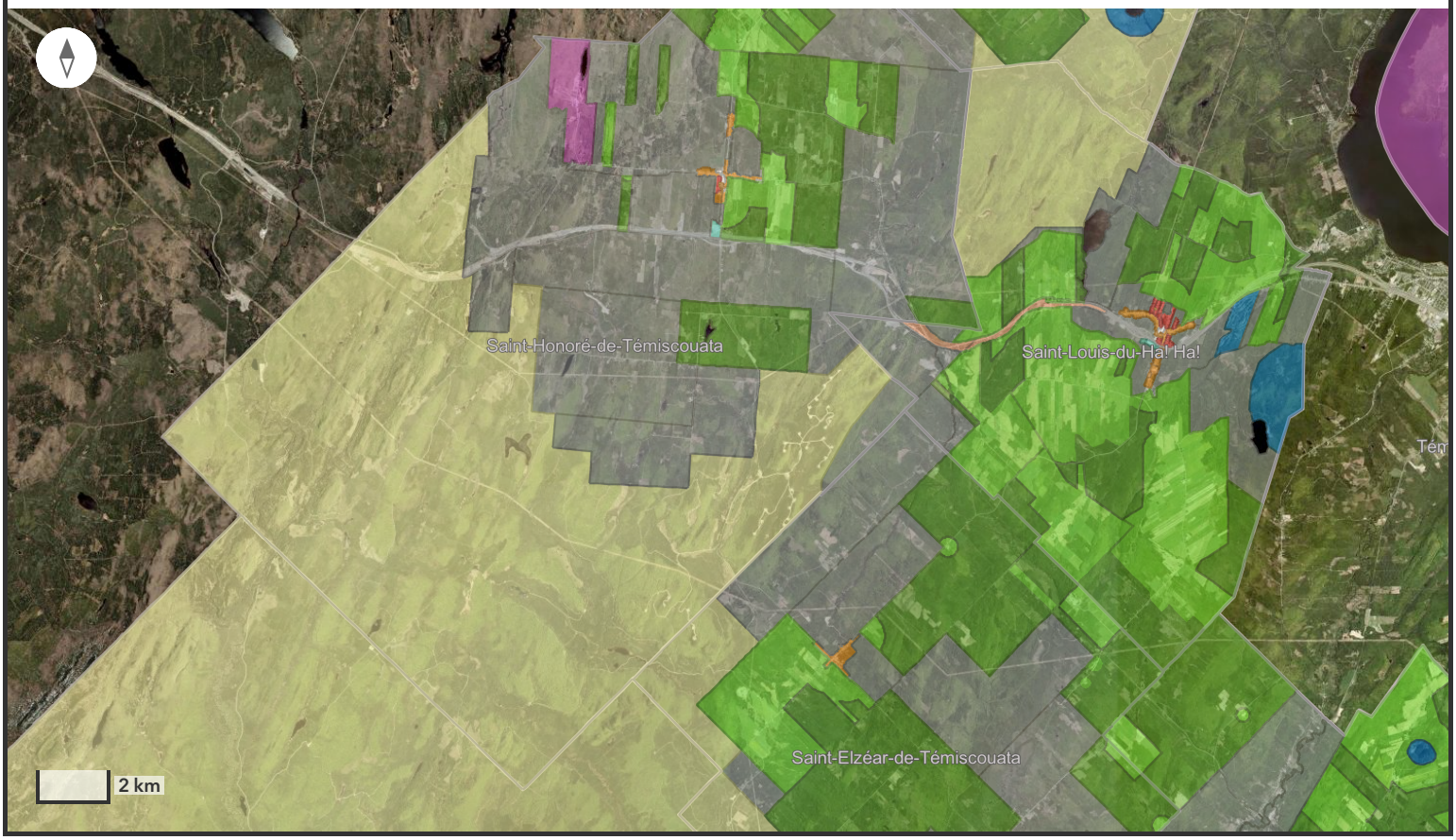

Zonage municipal (vue)

Agricole dynamique | Agricole à dynamiser | Agroforestier | Résidentiel | Résidentiel - Réserve urbaine | Mixte | Villégiature | Public | Forestier | Récréative | Industriel | Commercial | Transport

Limite des municipalités (vue)

Zones EAF		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	**Résidentiel (H) ****						
	Unifamiliale - H1	●					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		●				
	Résidence de villégiature - H6						●
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1				2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972		
	Industrie de catégorie 2 - I2				2011 à 2099, 2711 à 2722		
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1			6242			
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1			●			
	Extensif - D2			●			
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1					●	
	Transport non-terrestre - In2					●	
	Services publics - In3					●	
	Agroforestier (Af)						
	Élevage - Af1			●			
	Culture - Af2			●			
	Activités forestières - Af3			●			
	Activités extractives - Af4			●			
	Autres						
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●
	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement prohibés						
Normes d'implantation	**Type d'implantation**						
	Isolé	●	●	●	●	●	●
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	40				30
	Superficie maximale au sol (m^2)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75		3		3
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10	10
	Avant maximale (m)						
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	5	2
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	10	6
	Commentaires						
	*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare						

	Zones EF	Usages permis et implantation						
	Résidentiel (H)							
	Unifamiliale - H1							
	Bifamiliale - H2							
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4							
	Maison mobile - H5							
	Résidence de villégiature - H6	●						
	Habitation en commun - H7							
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1							
	Commerces de détail - C2							
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4							
	Restauration - C5							
	Hébergement - C6							
	Véhicules motorisés - C7							
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9							
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1							
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1		●					
	Extensif - D2		●					
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1		●					
	Transport non-terrestre - In2		●					
	Services publics - In3		●					
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2			8131				
	Activités forestières - Af3			●				
	Activités extractives - Af4		●					
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●				
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●	●	●				
	Jumelé							
	En rangée							
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	30						
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3						
	Hauteur maximale (m)							
	Nombre d'étages maximum							
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	10	10	10				
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6				
	Latérale minimale (m)	2	5	2				
	Latérale combinée minimale (m)	6	10	6				

Commentaires

*Les usages secondaires doivent être conformes au chapitre 6

	Zones RC	Usages permis et implantation						
Classes d'usages	**Résidentiel (H) ****							
	Unifamiliale - H1	●						
	Bifamiliale - H2							
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4							
	Maison mobile - H5							
	Résidence de villégiature - H6					●		
	Habitation en commun - H7							
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1		●					
	Commerces de détail - C2		5411 à 5499, 5951 à 5955, 5993 à 5995					
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4		6214, 6231 à 6239, 6563					
	Restauration - C5		●					
	Hébergement - C6		●					
	Véhicules motorisés - C7		5591					
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9		6356					
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1							
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1			●				
	Extensif - D2		●					
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1				●			
	Transport non-terrestre - In2							
	Services publics - In3				●			
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2							
	Activités forestières - Af3				●			
	Activités extractives - Af4			●***				
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●		●		
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●	●	●	●	●		
	Jumelé							
	En rangée							
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	50				30		
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3	3			3		
	Hauteur maximale (m)							
	Nombre d'étages maximum	2,5				2,5		
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10		
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	2		
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	6		
	Commentaires							
	*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare / ***En terres publiques seulement							

De :	Denis Ouellet
A :	Genevieve Leblanc
Cc :	Caroline Lavoie; Mathieu Lehoux
Objet :	3599 PPAW2, Demande d"accès à l"information
Date :	11 mars 2025 15:24:23
Pièces jointes :	image.png SCRSI 2010_officiel.pdf ZZ -Synthèse_régionale.pdf TC_090.pdf RI_090.pdf OPTI_090.pdf Zonage_Saint_Honoré_1_décembre 2024.pdf VA_Grillespec_SaintHonoré_Avril 2024.xlsx

---

Bonjour Mme Leblanc,

Comme demandé dans votre demande d'accès à l'information, vous trouverez en pièce jointes toutes les informations demandées. Pour ce qui est de vos questions, vous les réponses en rouge ci-dessous.

En espérant le tout conforme,

Bonne journée !

Denis Ouellet
Directeur général & greffier-trésorier

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0
Sans frais : 1-877-303-6725 ou 418-899-6725 # 4403
Télécopieur: 418-899-2000
douellet@mrctemis.ca
Notre portail régional: www.mrctemiscouata.qc.ca
Notre site touristique officiel: www.tourismetemiscouata.qc.ca
Notre site culturel: www.culturetemiscouata.ca

Avis de confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels L.R.Q. c.1-2,1.
Les renseignements contenus aux présentes sont de nature privilégiée et confidentielle. Ils ne peuvent être utilisés que par la personne dont le nom paraît ci-dessus. Si le récepteur de présent document n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier le document ci-joint. Bien vouloir détruire le document et nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci!

De : Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>
Envoyé : 4 février 2025 10:28
À : Réception MRC de Témiscouata <admin@mrctemis.ca>
Objet : 3599 PPAW2, Demande d'accès à l'information

Bonjour,

Afin de réaliser une caractérisation des sols, phase 1, localisé dans la MRC de Témiscouata, dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, PESCA Environnement doit obtenir certaines informations. Le site à l'étude est illustré sur la figure en pièce jointe.

1. Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant? Voir la carte annexé et les grilles de spécifications.
2. Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité? Le site à l'étude est principalement utilisé pour l'exploitation forestière et l'acériculture. Les activités de chasse y sont très présentes, autant en territoire public qu'en territoire privé. Le secteur est également fréquemment utilisé par les quadistes et les motoneigistes.
3. La MRC connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité? Non
4. Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la MRC a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.)? Aucun dossier en notre possession.
5. Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :
    1. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ? Non
    2. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ? NON
    3. Récupération des déchets domestiques; Non
    4. Recyclage; Non
    5. Égout pluvial? Non
6. Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude? Si oui, serait-ce possible d'en connaître la localisation exacte? Non

7. Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude? Non
8. La MRC a-t-elle des permis pour le site à l'étude? Le cas échéant, est-il possible d'en obtenir copie? Aucun permis délivré pour le site à l'étude
9. Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude? Si oui, est-il possible d'en obtenir copie? De telles études pourraient apporter des compléments d'information sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines. La MRC n'a effectué aucune étude hydrogéologique sur le site à l'étude.
10. Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ? si oui, pourriez-vous nous en transmettre une copie ? Aucun plan d'assurance incendie mais nous avons un schéma de couverture de risque en sécurité incendie (en pièce jointe). Ce schéma est en cour de révision.

Cordialement,

Geneviève Leblanc, géologue, M. Sc.
Évaluations environnementales
Environmental assessments
Chargée de projets | Project manager
T : 1 418 364-3139,128 | pescaenv.com

Saint-Honoré-de-Témiscouata
Au sommet !

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Plan de zonage

Règlement de zonage
numéro 312

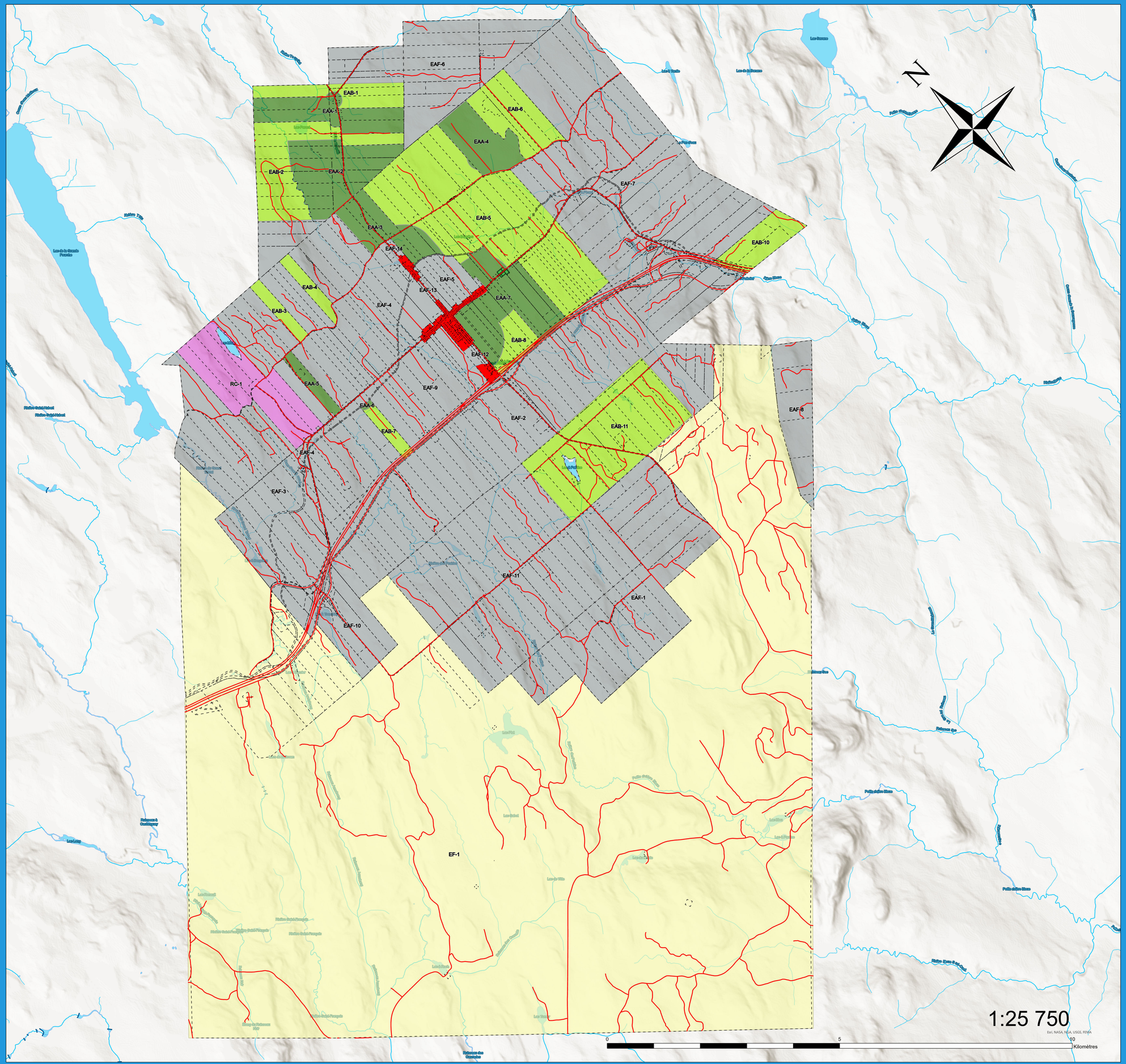

- Route
- Cadastre
- Périmètre urbain
- Hydrographie

Zonage

- Agroforestier
- Forestier
- Récréative
- Agricole dynamique
- Agricole à dynamiser
- Îlots déstructurés type 1 (avec morcellement)

Modifications	
Date	**Numéro de règlement**
2018-05-28	342
2021-03-08	356
2021-10-12	361
2024-03-25	378
2024-11-12	390

Dessiné par : Raphaël Morin
Source : Données géomatiques de la MRC de Témiscouata
Système de projection : MTM zone 6
Système de référence : NAD 83, GRS 80

Date : 2024-11-29

Zones EAA		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**						
	Unifamiliale - H1	●**					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		●				
	Résidence de villégiature - H6					●	
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1						
	Industrie de catégorie 2 - I2						
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1						
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1						
	Extensif - D2			●			
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1				●		
	Transport non-terrestre - In2						
	Services publics - In3				●		
	Agroforestier (Af)						
	Élevage - Af1			●			
	Culture - Af2			●			
	Activités forestières - Af3			●			
	Activités extractives - Af4			●			
	Autres						
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	
	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement prohibés						
Normes d'implantation	**Type d'implantation**						
	Isolé	●	●	●	●	●	
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	40			30	
	Superficie maximale au sol (m^2)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75		3	3	
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10	
	Avant maximale (m)						
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	2	
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	6	

Commentaires

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

**Dans les îlots destructurés lorsque les autres exigences sont rencontrés (voir l'article 5.31 modifié le 7 mai 2018). *(Reg 342)*

	Zones EAB	Usages permis et implantation					
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**						
	Unifamiliale - H1	●**					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		●				
	Résidence de villégiature - H6						●
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1			2031 à 2072			
	Industrie de catégorie 2 - I2			2011 à 2099			
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1						
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1						
	Extensif - D2					●	
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1				●		
	Transport non-terrestre - In2						
	Services publics - In3				●		
	Agroforestier (Af)						
	Élevage - Af1					●	
	Culture - Af2					●	
	Activités forestières - Af3					●	
	Activités extractives - Af4					●	
	Autres						
	Usages secondaires*	●	●		●	●	●
	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement prohibés						
Normes d'implantation	**Type d'implantation**						
	Isolé	●	●	●	●	●	●
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	40				30
	Superficie maximale au sol (m^2)			1000			
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75	3			3
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10	10
	Avant maximale (m)						
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6
	Latérale minimale (m)	2	2	5	5	2	2
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	10	10	6	6

Commentaires

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

**Sur un terrain d'une superficie minimale de 18 hectares (voir article 5.31 modifié le 7 mai 2018). (Reg 342)

Zones EAF		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	**Résidentiel (H) ****						
	Unifamiliale - H1	●					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		●				
	Résidence de villégiature - H6						●
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1				2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972		
	Industrie de catégorie 2 - I2				2011 à 2099, 2711 à 2722		
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1			6242			
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1			●			
	Extensif - D2			●			
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1					●	
	Transport non-terrestre - In2					●	
	Services publics - In3					●	
	Agroforestier (Af)						
	Élevage - Af1			●			
	Culture - Af2			●			
	Activités forestières - Af3			●			
	Activités extractives - Af4			●			
	Autres						
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●
	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement prohibés						
Normes d'implantation	**Type d'implantation**						
	Isolé	●	●	●	●	●	●
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	40				30
	Superficie maximale au sol (m^2)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75		3		3
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10	10
	Avant maximale (m)						
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	5	2
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	10	6
	Commentaires						
	*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare						

	Zones EF	Usages permis et implantation						
	Résidentiel (H)							
	Unifamiliale - H1							
	Bifamiliale - H2							
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4							
	Maison mobile - H5							
	Résidence de villégiature - H6	●						
	Habitation en commun - H7							
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1							
	Commerces de détail - C2							
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4							
	Restauration - C5							
	Hébergement - C6							
	Véhicules motorisés - C7							
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9							
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1							
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1		●					
	Extensif - D2		●					
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1		●					
	Transport non-terrestre - In2		●					
	Services publics - In3		●					
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2			8131				
	Activités forestières - Af3			●				
	Activités extractives - Af4		●					
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●				
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●	●	●				
	Jumelé							
	En rangée							
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	30						
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3						
	Hauteur maximale (m)							
	Nombre d'étages maximum							
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	10	10	10				
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6				
	Latérale minimale (m)	2	5	2				
	Latérale combinée minimale (m)	6	10	6				

Commentaires

*Les usages secondaires doivent être conformes au chapitre 6

	Zones M-1 M-2 M-3 M-4 M-5 M-6	Usage permis et implantation									
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**										
	Unifamiliale - H1	●	●								
	Bifamiliale - H2	●	●								
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3			●	●						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4			●	●						
	Maison mobile - H5					●					
	Résidence de villégiature - H6										
	Habitation en commun - H7	●									
	Commercial (C)										
	Services et métiers domestiques - C1						●	●			
	Commerces de détail - C2						●	●			
	Commerces de grande surface - C3						●	●			
	Services professionels - C4						●	●			
	Restauration - C5						●	●			
	Hébergement - C6						●	●			
	Véhicules motorisés - C7								●		
	Commerces de forte nuisance - C8								●		
	Entreposage et transport - C9								●		
	Industriel (I)										
	Industrie de catégorie 1 - I1								●		
	Industrie de catégorie 2 - I2								●		
	Récupération et déchets - I3								●		
	Public (P)										
	Public - P1						●	●			
	Divertissement (D)										
	Intensif - D1						●	●			
	Extensif - D2						●	●			
	Infrastructure publique (In)										
	Transport terrestre - In1									●	
	Transport non-terrestre - In2										
	Services publics - In3									●	
	Agroforestier (Af)										
	Élevage - Af1										
	Culture - Af2										
	Activités forestières - Af3										
	Activités extractives - Af4										
	Autres										
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Usages spécifiquement permis										
	Usages spécifiquement prohibés										
Normes d'implantation	**Type d'implantation**										
	Isolé	●		●		●	●		●	●	
	Jumelé		●		●			●			
	En rangée		●		●			●			
	Densité d'occupation du sol										
	Nombre de logements maximum										
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	50	60	60	40					
	Superficie maximale au sol (m^2)										
	Hauteur des bâtiments										
	Hauteur minimale (m)	3	3	3	3	2,75	3	3	3		
	Hauteur maximale (m)					4					
	Nombre d'étages maximum					1					
	Orientation de la façade										
	Angle										
	Marges de recul										
	Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Avant maximale (m)										
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Latérale minimale (m)	2	0	2	0	2	2	0	5	5	
	Latérale combinée minimale (m)	6	3	6	3	6	6	3	10	10	

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

Zone M-7	Usage permis et implantation									
Classes d'usages										
Résidentiel (H)										
Unifamiliale - H1	●	●								
Bifamiliale - H2	●	●								
Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3			●	●						
Multifamiliale (6 logements et plus) - H4			●	●						
Maison mobile - H5					●					
Résidence de villégiature - H6										
Habitation en commun - H7	●									
Commercial (C)										
Services et métiers domestiques - C1										
Commerces de détail - C2										
Commerces de grande surface - C3										
Services professionels - C4										
Restauration - C5										
Hébergement - C6										
Véhicules motorisés - C7								●		
Commerces de forte nuisance - C8										
Entreposage et transport - C9										
Industriel (I)										
Industrie de catégorie 1 - I1										
Industrie de catégorie 2 - I2										
Récupération et déchets - I3										
Public (P)										
Public - P1						●	●			
Divertissement (D)										
Intensif - D1						●	●			
Extensif - D2						●	●			
Infrastructure publique (In)										
Transport terrestre - In1									●	
Transport non-terrestre - In2										
Services publics - In3									●	
Agroforestier (Af)										
Élevage - Af1										
Culture - Af2										
Activités forestières - Af3										
Activités extractives - Af4										
Autres										
Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Usages spécifiquement permis										
Usages spécifiquement prohibés										
Normes d'implantation										
Type d'implantation										
Isolé	●		●		●	●		●	●	
Jumelé		●		●			●			
En rangée		●		●			●			
Densité d'occupation du sol										
Nombre de logements maximum										
Superficie minimale au sol (m^2)	50	50	60	60	40					
Superficie maximale au sol (m^2)										
Hauteur des bâtiments										
Hauteur minimale (m)	3	3	3	3	2,75	3	3	3		
Hauteur maximale (m)					4					
Nombre d'étages maximum					1					
Orientation de la façade										
Angle										
Marges de recul										
Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Avant maximale (m)										
Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Latérale minimale (m)	2	0	2	0	2	2	0	5	5	
Latérale combinée minimale (m)	6	3	6	3	6	6	3	10	10	

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

Zone M-8		Usage permis et implantation									
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**										
	Unifamiliale - H1	●	●								
	Bifamiliale - H2	●	●								
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3			●	●						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4			●	●						
	Maison mobile - H5					●					
	Résidence de villégiature - H6										
	Habitation en commun - H7	●									
	Commercial (C)										
	Services et métiers domestiques - C1										
	Commerces de détail - C2										
	Commerces de grande surface - C3										
	Services professionels - C4										
	Restauration - C5										
	Hébergement - C6										
	Véhicules motorisés - C7										
	Commerces de forte nuisance - C8										
	Entreposage et transport - C9								●		
	Industriel (I)										
	Industrie de catégorie 1 - I1										
	Industrie de catégorie 2 - I2										
	Récupération et déchets - I3										
	Public (P)										
	Public - P1						●	●			
	Divertissement (D)										
	Intensif - D1						●	●			
	Extensif - D2						●	●			
	Infrastructure publique (In)										
	Transport terrestre - In1									●	
	Transport non-terrestre - In2										
	Services publics - In3									●	
	Agroforestier (Af)										
	Élevage - Af1										
	Culture - Af2										
	Activités forestières - Af3										
	Activités extractives - Af4										
	Autres										
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Usages spécifiquement permis										
	Usages spécifiquement prohibés										
Normes d'implantation	**Type d'implantation**										
	Isolé	●		●		●	●		●	●	
	Jumelé		●		●			●			
	En rangée		●		●			●			
	Densité d'occupation du sol										
	Nombre de logements maximum										
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	50	60	60	40					
	Superficie maximale au sol (m^2)										
	Hauteur des bâtiments										
	Hauteur minimale (m)	3	3	3	3	2,75	3	3	3		
	Hauteur maximale (m)					4					
	Nombre d'étages maximum					1					
	Orientation de la façade										
	Angle										
	Marges de recul										
	Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Avant maximale (m)										
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Latérale minimale (m)	2	0	2	0	2	2	0	5	5	
	Latérale combinée minimale (m)	6	3	6	3	6	6	3	10	10	

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

Zones I		Usages permis et implantation				
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**					
	Unifamiliale - H1					
	Bifamiliale - H2					
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3					
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4					
	Maison mobile - H5					
	Résidence de villégiature - H6					
	Habitation en commun - H7					
	Commercial (C)					
	Services et métiers domestiques - C1					
	Commerces de détail - C2					
	Commerces de grande surface - C3					
	Services professionels - C4					
	Restauration - C5	●	●			
	Hébergement - C6	5831 5832				
	Véhicules motorisés - C7	●				
	Commerces de forte nuisance - C8	●				
	Entreposage et transport - C9	●				
	Industriel (I)					
	Industrie de catégorie 1 - I1			●		
	Industrie de catégorie 2 - I2			●		
	Récupération et déchets - I3			●		
	Public (P)					
	Public - P1					
	Divertissement (D)					
	Intensif - D1					
	Extensif - D2					
	Infrastructure publique (In)					
	Transport terrestre - In1				●	
	Transport non-terrestre - In2				●	
	Services publics - In3				●	
	Agroforestier (Af)					
	Élevage - Af1					
	Culture - Af2					
	Activités forestières - Af3					
	Activités extractives - Af4					●
	Autres					
	Usages secondaires*					5422 5431 5499 8541 à 8544
	Usages spécifiquement permis					8129 8421 8133 8091 8092
	Usages spécifiquement prohibés					
	Type d'implantation					

Normes d'implantation	Isolé	●		●	●	●
	Jumelé		●			
	En rangée		●			
	Densité d'occupation du sol					
	Nombre de logements maximum					
	Superficie minimale au sol (m^2)					
	Superficie maximale au sol (m^2)					
	Hauteur des bâtiments					
	Hauteur minimale (m)					
	Hauteur maximale (m)					
	Nombre d'étages maximum					
	Orientation de la façade					
	Angle					
	Marges de recul					
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9
	Avant maximale (m)					
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Latérale minimale (m)	5	0	5	5	5
	Latérale combinée minimale (m)	10	5	10	10	10

Commentaires
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6
(1) Élevage intérieur d'insectes
(2) En bassin seulement
(3) En culture intérieure seulement
(4) Vente au détail des produits issus de l'élevage d'insectes

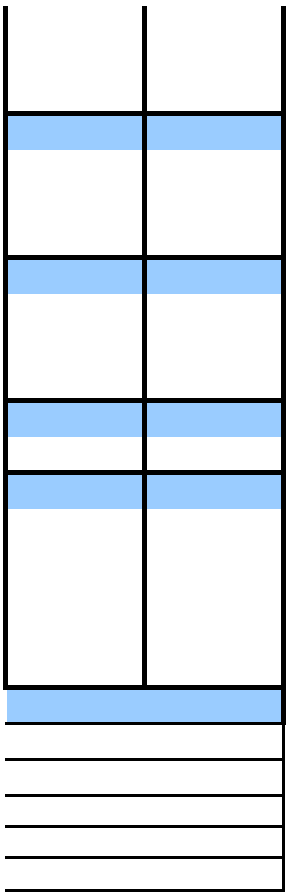

Zones P		Usages permis et implantation						
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**							
	Unifamiliale - H1							
	Bifamiliale - H2							
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4					●		
	Maison mobile - H5							
	Résidence de villégiature - H6							
	Habitation en commun - H7	●						
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1							
	Commerces de détail - C2							
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4							
	Restauration - C5							
	Hébergement - C6							
	Véhicules motorisés - C7							
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9		●					
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1		●					
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1			●				
	Extensif - D2		●					
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1				●			
	Transport non-terrestre - In2				●			
	Services publics - In3				●			
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2							
	Activités forestières - Af3							
	Activités extractives - Af4							
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●		
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●	●	●	●	●		
	Jumelé							
	En rangée							
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	60				60		
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3	3			3		
	Hauteur maximale (m)							
	Nombre d'étages maximum							
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	2		
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	6		
	Commentaires							
	*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6							

Zones R		Usages permis et implantation						
Classes d'usages	**Résidentiel (H)**							
	Unifamiliale - H1	●	●					
	Bifamiliale - H2	●	●					
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3			●	●			
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4			●	●			
	Maison mobile - H5					●		
	Résidence de villégiature - H6							
	Habitation en commun - H7	●						
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1							
	Commerces de détail - C2							
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4							
	Restauration - C5							
	Hébergement - C6							
	Véhicules motorisés - C7							
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9							
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1							
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1							
	Extensif - D2						7611 à 7639	
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1						●	
	Transport non-terrestre - In2							
	Services publics - In3							
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2							
	Activités forestières - Af3							
	Activités extractives - Af4							
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●	●	●	●	
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●		●		●	●	
	Jumelé		●		●			
	En rangée		●		●			
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	50	50	60	60	40		
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3	3	3	3	2,75		
	Hauteur maximale (m)	8	8	8	8	4		
	Nombre d'étages maximum	2,5	2,5	2,5	2,5	1		
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	
	Latérale minimale (m)	2	0	2	0	2	5	
	Latérale combinée minimale (m)	6	3	6	3	6	10	

Commentaires

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6

	Zones RC	Usages permis et implantation						
Classes d'usages	**Résidentiel (H) ****							
	Unifamiliale - H1	●						
	Bifamiliale - H2							
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4							
	Maison mobile - H5							
	Résidence de villégiature - H6					●		
	Habitation en commun - H7							
	Commercial (C)							
	Services et métiers domestiques - C1		●					
	Commerces de détail - C2		5411 à 5499, 5951 à 5955, 5993 à 5995					
	Commerces de grande surface - C3							
	Services professionels - C4		6214, 6231 à 6239, 6563					
	Restauration - C5		●					
	Hébergement - C6		●					
	Véhicules motorisés - C7		5591					
	Commerces de forte nuisance - C8							
	Entreposage et transport - C9		6356					
	Industriel (I)							
	Industrie de catégorie 1 - I1							
	Industrie de catégorie 2 - I2							
	Récupération et déchets - I3							
	Public (P)							
	Public - P1							
	Divertissement (D)							
	Intensif - D1			●				
	Extensif - D2		●					
	Infrastructure publique (In)							
	Transport terrestre - In1				●			
	Transport non-terrestre - In2							
	Services publics - In3				●			
	Agroforestier (Af)							
	Élevage - Af1							
	Culture - Af2							
	Activités forestières - Af3				●			
	Activités extractives - Af4			●***				
	Autres							
	Usages secondaires*	●	●	●		●		
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	**Type d'implantation**							
	Isolé	●	●	●	●	●		
	Jumelé							
	En rangée							
	Densité d'occupation du sol							
	Nombre de logements maximum							
	Superficie minimale au sol (m^2)	50				30		
	Superficie maximale au sol (m^2)							
	Hauteur des bâtiments							
	Hauteur minimale (m)	3	3			3		
	Hauteur maximale (m)							
	Nombre d'étages maximum	2,5				2,5		
	Orientation de la façade							
	Angle							
	Marges de recul							
	Avant minimale (m)	10	10	10	10	10		
	Avant maximale (m)							
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	2	2	2	5	2		
	Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	6		
	Commentaires							
	*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare / ***En terres publiques seulement							

Disponibilité en eau - OPTI-090 - Saint-Honoré-de-Témiscouata

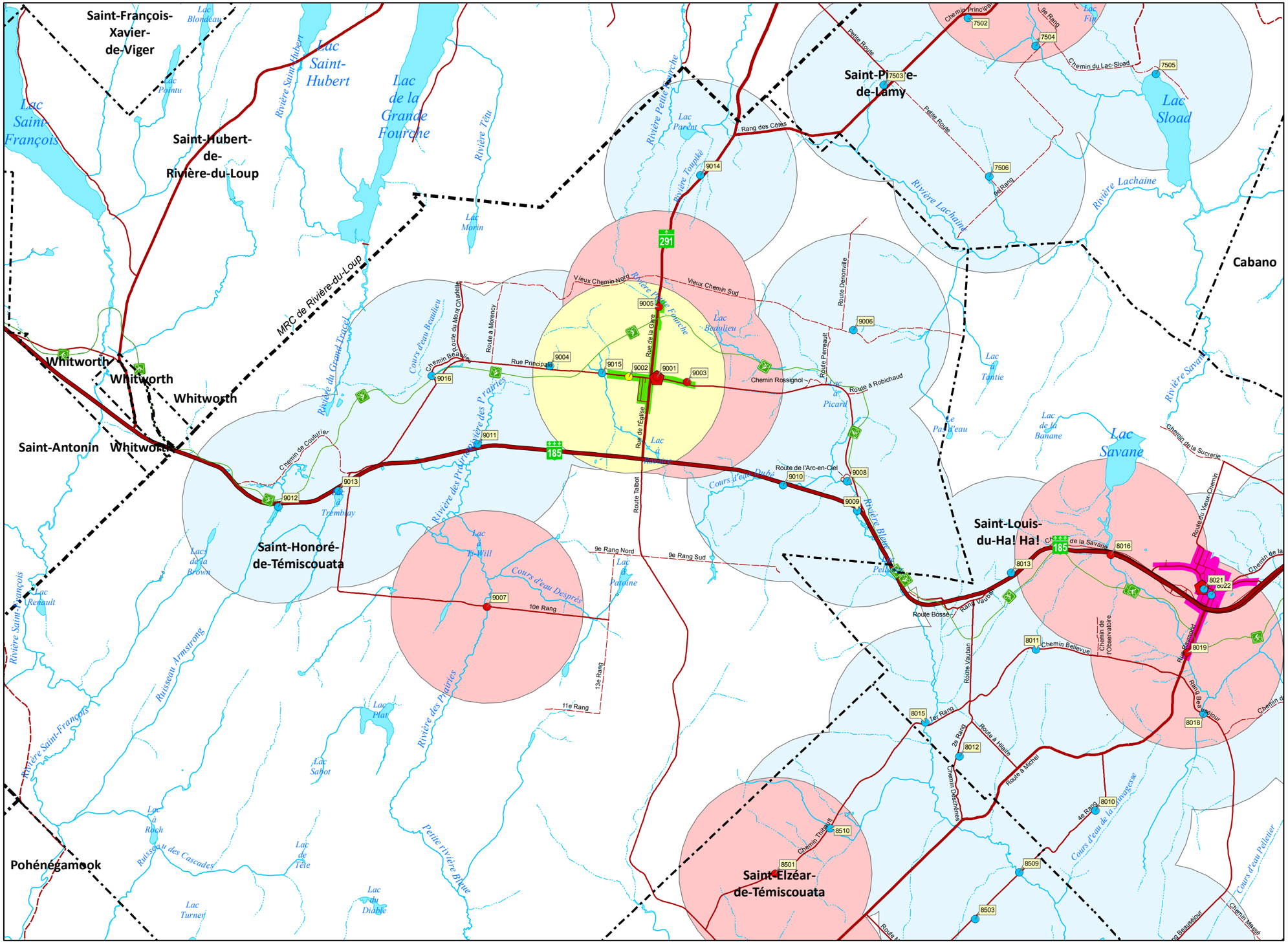

Schéma de couverture de risques incendie

1:80 000

Mise à jour: 30 avril 2010

Système de projection : MTM zone 6
Système de référence géodésique: Nad 83, GRS 80

Base de données cartographiques:
©Gouvernement du Québec et MRC de Témiscouata

Ce document a été réalisé à titre de consultation seulement. Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considéré comme exacte.

- Point d'eau aménagé
- Point d'eau à aménagé
- Point d'eau non aménagé (saisonnier)
- Poteau d'incendie
- Caserne
- Zone protégée de 150 m. par poteau

Force de frappe de jour (risques faibles et moyens)

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 40 minutes
- 45 minutes

Rayon de 2 Km

- Point d'eau aménagé
- Poteau avec transport d'eau
- Point d'eau à aménagé
- Point d'eau non aménagé (saisonnier)

MRC de Témiscouata

Catégories de risques incendies - RI-090 - Saint-Honoré-de-Témiscouata

Bâtiment important pour le collectivité:

01 Église
02 Caserne
03 École élémentaire
04 Résidences pour personnes âgées
05 Centre communautaire

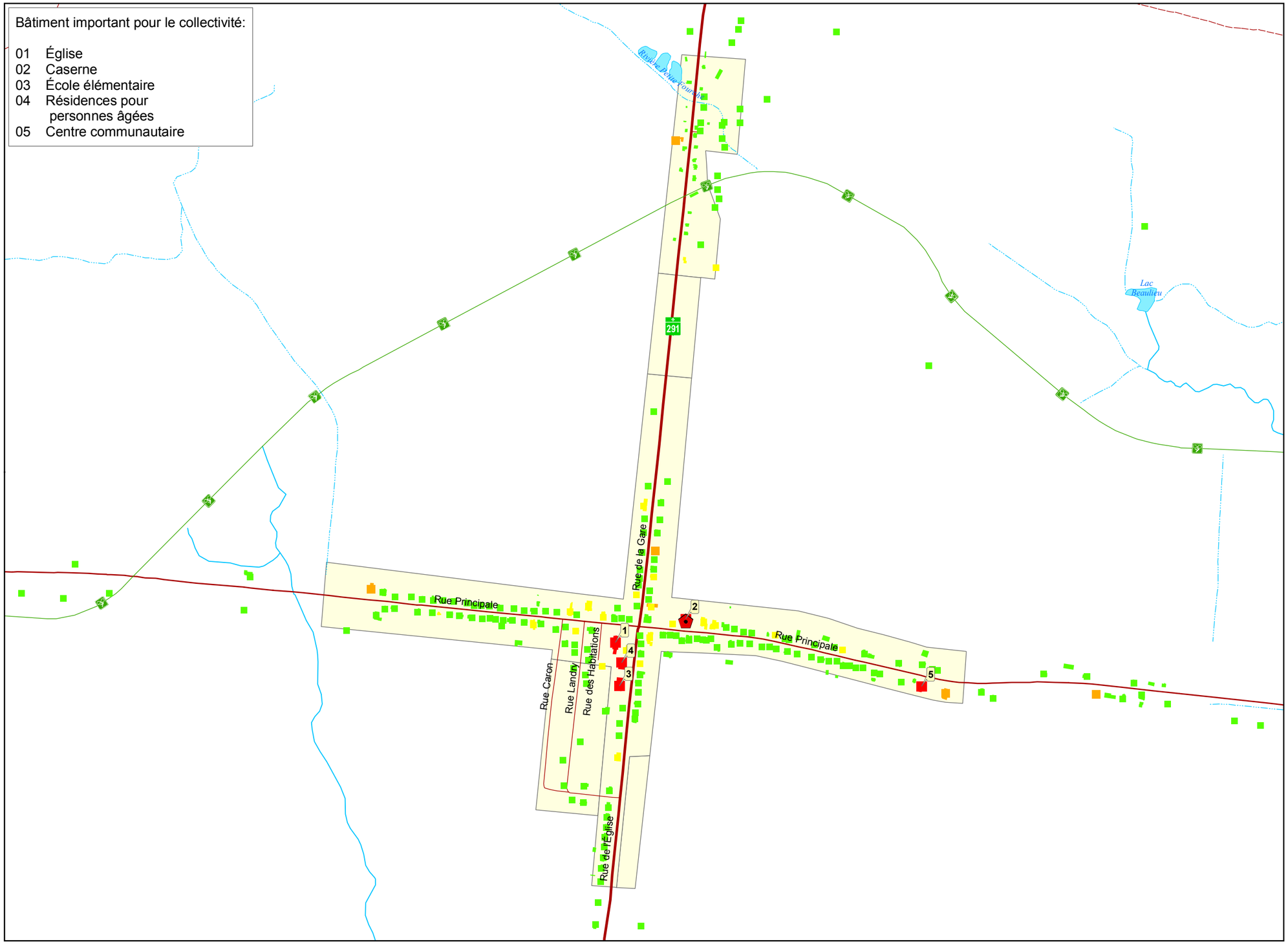

Schéma de couverture de risques incendie

1:11 000

Mise à jour: 18 novembre 2009

Système de projection : MTM zone 6
Système de référence géodésique: Nad 83, GRS 80

Base de données cartographiques:
©Gouvernement du Québec et MRC de Témiscouata

Ce document a été réalisé à titre de consultation seulement. Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considéré comme exacte.

Poteau d'incendie

Classe

- AA - 5 680 l / min. ou plus
- A - 3 785 l / min. - 5 679 l / min.
- B - 1 900 l / min. - 3 784 l / min.
- C - 1 500 l / min. - 1 899 l / min.
- D - 1 499 l / min. et moins (Non conforme)

Risque d'incendie

- 1 - Faible
- 2 - Moyen
- 3 - Élevé
- 4 - Très élevé

Caserne

Zone protégée de 150 m. par poteau

Périmètre urbain de la municipalité

MRC de Témiscouata

Territoire couvert - TC-090 - Saint-Honoré-de-Témiscouata

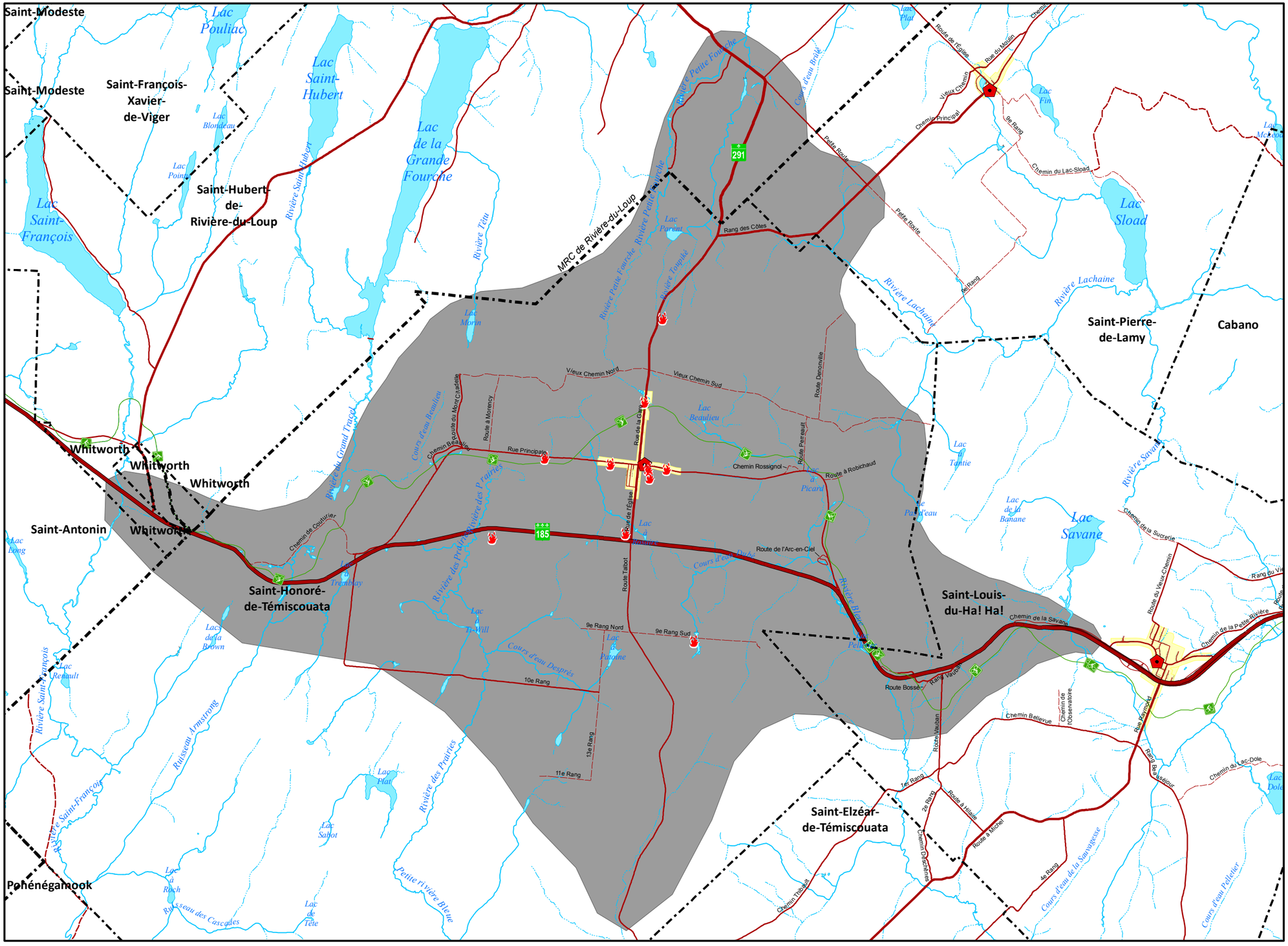

Schéma de couverture de risques incendie

1:85 000

Mise à jour: 30 avril 2010

Système de projection : MTM zone 6
Système de référence géodésique: Nad 83, GRS 80

Base de données cartographiques:
©Gouvernement du Québec et MRC de Témiscouata

Ce document a été réalisé à titre de consultation seulement. Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considéré comme exacte.

Incendie

Caserne

Limite administrative

Périmètre urbain de la municipalité

Territoire couvert en 25 minutes

Note: Territoire couvert par une autopompe incluant 5 minutes de mobilisation

MRC de Témiscouata

Schéma de couverture de risques incendie

Carte synthèse régionale

Optimisation

1:100 000

Mise à jour: 30 avril 2010

Système de projection : MTM zone 6
Système de référence géodésique: Nad 83, GRS 80

Base de données cartographiques:
©Gouvernement du Québec et MRC de Témiscouata

Ce document a été réalisé à titre de consultation seulement.
Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considéré comme exacte.

- Risque d'incendie 1 - Faible
- Risque d'incendie 2 - Moyen
- Risque d'incendie 3 - Élevé
- Risque d'incendie 4 - (Bâtiment important pour la collectivité)
- Point d'eau aménagé
- Point d'eau à aménagé
- Point d'eau non aménagé (saisonnier)
- Caserne
- Poteau d'incendie

Force de frappe de jour (risques faibles et moyens)

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 40 minutes
- 45 minutes

Rayon de 2 Km

- Point d'eau aménagé
- Poteau avec transport d'eau
- Point d'eau à aménagé
- Point d'eau non aménagé (saisonnier)

MRC de Témiscouata

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

MRC de Témiscouata

Février 2010

Préface

Depuis 2004, la MRC de Témiscouata est engagée dans le processus de planification de la sécurité incendie sur son territoire. Cet exercice a donné lieu à une profonde réflexion, à une remise en question de nos pratiques, qui nous a amené à faire des choix. Des choix qui vont dans le sens d'une plus grande efficacité et un recours accru à des approches de prévention. Nous avons pris bien garde de planifier sans pour autant renier notre caractère rural. Que ce soit en tenant compte des distances plus grandes, des contraintes de moyens ou des besoins particuliers de chacun, nous avons cherché à améliorer le bilan de la sécurité incendie.

C'est un beau défi qui s'annonce pour les années à venir car, rappelons-le, cet exercice de planification de la sécurité incendie est le premier dans l'histoire de notre MRC. C'est avec optimisme que nous regardons vers l'avenir, au développement d'un outil qui rendra la tâche plus facile aux femmes et aux hommes qui se dépensent sans compter pour assurer la sécurité de leurs semblables.

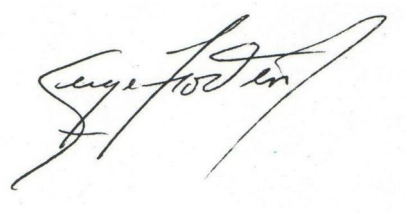

Serge Fortin
Préfet élu au suffrage universel
MRC de Témicouata

La MRC de Témiscouata tient à remercier sincèrement tous celles et ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'élaboration de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie. La liste étant longue, nous nous abstiendrons de les nommer tous de peur d'en oublier. Néanmoins, une mention doit être faite pour le comité de sécurité incendie composé de messieurs Serge Fortin, Jean-Pierre Laplante, André Chouinard, Jean-Jacques Bonenfant, Claude A. Dubé et Jean-Claude Morin.

Un hommage tout spécial doit aussi être rendu à Rodrigue Turcotte qui nous a rendu de fiers coups de main et dont la mémoire servira longtemps d'exemple aux pompières et aux pompiers Témiscouatains.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du préfet ……..…… 1

Composition du comité de sécurité incendie …….…….. 2

Table des matières ……. 3

1 INTRODUCTION 8

1.1 OBJET ET CONTEXTE D'APPLICATION 8

Le pourquoi de la réforme 8

1.2 LES PRINCIPAUX ENJEUX 8

Le cadre juridique 9

La portée des orientations ministérielles 10

La mise en place d'un processus régional de planification 11

1.3 CONTENU DU SCHÉMA 11

1.4 MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU SCHÉMA 12

2 DESCRIPTION DE LA MRC DE TÉMISCOUATA 14

2.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE 14

2.2 LE CADRE PHYSIQUE 16

Topographie 16

Hydrographie 17

Climat 20

2.3 L'ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE 20

2.4 LA POPULATION 22

Population permanente et saisonnière 22

Projection démographique 23

2.5 L'ÉCONOMIE 25

2.6 TERRITOIRE, CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SÉCURITÉ INCENDIE 29

3 HISTORIQUE DE LA SITUATION RÉGIONALE DE L'INCENDIE 31

3.1 UN FLÉAU PERPÉTUEL 31
3.2 SOURCES DE DONNÉES 32
3.3 EN QUELQUES CHIFFRES 32
3.4 LES INCENDIES DANS LA MRC 33
Constats et tendances 1996-2001 ..... *33*
Délai d'intervention *36*
3.5 LES PERTES MATÉRIELLES 38
Origines des pertes *40*
3.6 LES PERTES DE VIES HUMAINES 41
3.7 LES DÉPENSES AFFECTÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE 41
3.8 CONSTATS 43

4 ANALYSE DES RISQUES INCENDIE DES BÂTIMENTS 45

4.1 INTRODUCTION 45
4.2 MÉTHODOLOGIE 46
Objectifs de l'analyse de risques d'incendie *48*
Matériel utilisé *49*
Étapes suivies *50*
4.3 LES RISQUES INCENDIE DANS LA MRC DE TÉMISCOUATA 51
Le parc immobilier *51*
4.4 CLASSEMENT DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 53
Risque faible *54*
Risque moyen *55*
Risque élevé *56*
Risque très élevé *57*
4.5 RÉPARTITION DES RISQUES INCENDIE DANS LA MRC 58
4.6 PORTRAIT DES RISQUES INCENDIE PAR MUNICIPALITÉ 61
Dégelis *61*
Saint-Jean-de-la-Lande *62*
Packington *62*
Saint-Marc-du-Lac-Long *63*
Rivière-Bleue *63*

Saint-Eusèbe *64*
Notre-Dame-du-Lac *65*
Saint-Juste-du-Lac *66*
Auclair66
Lejeune *67*
Biencourt *68*
Lac-des-Aigles *68*
Saint-Michel-du-Squatec *69*
Cabano *70*
Saint-Pierre-de-Lamy *71*
Saint-Louis-du-Ha! Ha! *71*
Saint-Elzéar-de-Témiscouata *72*
Saint-Honoré-de-Témiscouata *72*
Pohénégamook *73*
Saint-Athanase *74*
4.7 CONSTAT 75
5 PORTRAIT ACTUEL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE 77
5.1 RECENSEMENT DES SERVICES INCENDIE 77
5.2 LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION 80
5.3 LES COMMUNICATIONS 80
5.4 LES RESSOURCES HUMAINES 86
Les effectifs *86*
La formation *87*
L'entraînement *93*
La santé et la sécurité au travail *95*
5.5 RECENSEMENT DES RESSOURCES MATÉRIELLES 96
Les casernes *96*
Les véhicules *99*
Les équipements *105*
5.6 RECENSEMENT DES ENTENTES INTERMUNICIPALES DE SERVICES 108
5.7 RECENSEMENT DES MESURES PRÉVENTIVES ET RÉGLEMENTAIRES.. 111

5.8 RECENSEMENT DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU 116
Les besoins en eau *116*
Les réseaux d'aqueduc *117*
Les points d'eau *120*
5.9 EN MATIÈRE D'OPÉRATION 122
5.10 EN MATIÈRE DE TEMPS DE RÉPONSE 123
6 OBJECTIFS 126
6.1 LE MODÈLE DE GESTION DES RISQUES D'INCENDIE 126
6.2 LES OBJECTIFS PROPOSÉS 128
6.3 OBJECTIFS RELATIFS A LA RÉDUCTION DES PRÉJUDICES ATTRIBUABLES À L'INCENDIE 130
Objectif # 1 : En matière de prévention *130*
6.3.2 Objectif 2 : Force de frappe optimale pour les risques faibles *142*
6.3.3 Objectif 3 : Force de frappe optimale pour les autres risques *143*
6.3.4 Objectif # 4 : En matière d'autoprotection *205*
6.3.5 Objectif # 5 : Force de frappe pour les autres catégories de risques *207*
6.3 OBJECTIFS RELATIFS A UNE ORGANISATION RESPONSABLE ET EFFICACE DES SERVICES INCENDIE 207
6.4.1 Objectifs # 6 : objectif relatif à l'utilisation maximale des ressources *207*
6.4.2 Objectif # 7 : Objectif relié à l'organisation des services de sécurité incendie *210*
6.4.3 Objectif # 8 : Relation avec les partenaires *212*
7 SUIVI DE LA PLANIFICATION 215
7.1 LA SUPERVISION DE LA MISE EN ŒUVRE 215
7.2 LES MÉCANISMES DE SUIVI 216
8 LISTE DES CARTES 219
9 LISTE DES FIGURES 220
10 LISTE DES ANNEXES 222

ANNEXE 1 CATÉGORIES DE RISQUE INCENDIE……...……

23 cartes illustrant la localisation des risques incendie dans le périmètre urbain de chaque municipalité.

ANNEXE 2 TERRITOIRE COUVERT……..

20 cartes représentant le temps de parcours des véhicules d'intervention de chaque caserne de chaque municipalité en 10 et 15 minutes incluant un temps de mobilisation de 5 minutes

ANNEXE 3 ZONES DE DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES EN EAU…….

20 cartes représentant le territoire municipal théoriquement couvert par les ressources en eau (poteaux ou points d'eau en mesure de fournir 1500 l/min pendant 30 minutes avec transporteurs si nécessaire) à partir de l'arrivée de l'autopompe. Ces représentations reposent sur des hypothèses d'ententes intermunicipales pour le déplacement de citernes et sur le postulat que les points d'eau sont facilement accessibles. L'analyse des ressources en eau qui est obligatoire dans chaque plan de mise en œuvre permettra, notamment, de préciser l'accessibilité des points d'eau, leur débit et de les aménager, éventuellement.

ANNEXE 4 ZONES DE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES……..

Tableaux et cartes décrivant le déploiement de ressources (casernes et services de sécurité incendie répondant à l'appel initial, personnel, véhicules, accessoires d'intervention (pompe portative, bassin), quantité d'eau disponible, etc.) en fonction de zones définies dans chaque municipalité. Ce sont ces ressources ou des ressources équivalentes que chaque municipalité s'engage à déployer dans les plans de mise en œuvre

ANNEXE 5 TABLEAUX DES ACQUISITIONS PRÉVUES, PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSOLUTIONS……...……..

Résolutions municipales et plans de mise en œuvre de la MRC et des 20 municipalités qui la composent des actions permettant d'atteindre les objectifs régionaux.

ANNEXE 6 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1 INTRODUCTION

1.1 OBJET ET CONTEXTE D'APPLICATION

Le pourquoi de la réforme

Le ministère de la Sécurité publique a entrepris depuis quelques années une réforme majeure de l'organisation de la sécurité incendie au Québec. Différentes raisons expliquent la nécessité de cette réforme. Premièrement, la loi encadrant la sécurité incendie, soit la *Loi sur la prévention des incendies,* datait de 1968 et ne rendait pas compte de l'évolution des structures municipales et technologiques des dernières années. Deuxièmement, au cours de cette période, des événements sont venus forcer, parfois de façon tragique, la remise en question de notre organisation dans ce domaine. En effet, tous se souviennent de l'incendie d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées à Sainte-Geneviève, en août 1996, qui a causé la mort de sept personnes ou l'explosion d'un réservoir de propane à Warwick, où quatre pompiers ont trouvé la mort en juin 1993. Ces événements ont cruellement mis en évidence certaines des déficiences de notre organisation ainsi que les lacunes du système de formation et d'entraînement du personnel.

1.2 LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les principaux enjeux soulevés par le phénomène de l'incendie peuvent se résumer en trois énoncés.

- On ne s'en rend pas toujours compte, mais l'incendie est à l'origine de préjudices importants chaque année dans notre MRC et au Québec. En effet, les pertes matérielles dues à l'incendie équivalent à 84,90 $ par habitant en moyenne pour les années à l'étude dans notre MRC, comparativement à 51,85 $ pour le Québec et à 31,85 $ pour l'Ontario dans la même période.

- On observe de grandes disparités entre les services de sécurité incendie, ce qui entraîne une dissémination importante des ressources, un manque de personnel, un défaut d'équipements dans plusieurs milieux, une duplication de certaines ressources, bref un

cloisonnement improductif des services municipaux de sécurité incendie et de leurs interventions.

- De manière générale, le niveau de formation des pompiers et des gestionnaires de brigades est en deçà de ce qui serait souhaitable pour assurer une efficacité des services concernés et pour garantir la sécurité du personnel engagé. Plusieurs responsabilités municipales en sécurité incendie sont mal comprises et généralement peu assumées, notamment en matière de prévention, de réglementation et de recherche de causes et de circonstances des incendies.

La situation de l'incendie et l'état de nos organisations pour y faire face entraînent d'autres conséquences néfastes. En effet, dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, souvent centrées sur une seule industrie, les statistiques démontrent qu'une entreprise sur deux cessera définitivement ses activités ou ne rouvrira pas ses portes au même endroit après avoir été victime d'un incendie majeur. De même, le contexte juridique actuel fait en sorte que plusieurs municipalités font l'objet de poursuites en dommages et intérêts pour avoir failli à leurs responsabilités en sécurité incendie. Dans 40 p.100 des cas, c'est la stratégie d'intervention utilisée qui est en cause. Le coût des primes d'assurance de dommages étant établi par les assureurs en fonction de l'historique des pertes matérielles et de la qualité des services de sécurité incendie, il nous en coûte plus cher au Québec qu'aux autres provinces pour s'assurer. Les statistiques démontrent que nous payons jusqu'à 50 p.100 de plus que les Ontariens pour la protection d'assurance. Une meilleure organisation et planification en sécurité incendie de la part de nos organisations pourrait certainement faire baisser les pertes et les primes d'assurance de dommages causés par l'incendie.

Le cadre juridique

Du simple citoyen jusqu'au gouvernement du Québec, en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités et les assureurs de dommages, la *Loi sur la sécurité incendie* définit pour chacun son niveau de responsabilité par rapport à l'incendie. Elle précise les actions que chacun doit prendre afin de contribuer à l'amélioration de la situation à ce chapitre. En ce qui concerne le milieu municipal, l'un des principes à la base de la loi consiste

à confier la responsabilité de chacune des fonctions associées à la sécurité incendie au palier administratif ou opérationnel le plus apte à l'assumer, dans un double souci d'améliorer la protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie et d'accroître l'efficience dans la gestion des services publics. Cet exercice doit faire reposer les décisions des municipalités en matière de sécurité incendie sur l'état des risques présents sur le territoire et sur le niveau de ressources accessibles, sur le plan régional, pour y faire face.

La portée des orientations ministérielles

Les orientations ministérielles ont pour but de s'assurer que les principes et les grands objectifs qui ont présidé à la réforme de la sécurité incendie et à l'adoption du nouveau cadre législatif en la matière se prolongent dans l'exercice de planification des municipalités. Il s'agit de deux orientations auxquelles correspondent quelques objectifs spécifiques et, dans certains cas, des mesures minimales dont les municipalités doivent tenir compte dans leur planification, c'est-à-dire **la réduction significative des pertes attribuables à l'incendie et l'accroissement de l'efficacité des organisations municipales dans ce domaine**. La première orientation repose sur le recours accru à des approches préventives. Cette orientation implique aussi un certain nombre d'objectifs balisés par les pratiques et les standards les plus généralement reconnus dans le domaine concernant l'organisation et le déploiement des interventions. La seconde orientation consiste dans l'accroissement de l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie et réunit les moyens qui doivent être privilégiés afin d'améliorer la situation de l'incendie au Québec. Les objectifs qui en découlent favorisent résolument les structures, les mesures et les actions encourageant l'efficience sous toutes ses formes.

L'exercice de réorganisation découlant de ces orientations permettra aux municipalités:

- De réduire leur vulnérabilité face aux incendies;
- D'avoir une meilleure connaissance des risques pour les intervenants chargés d'en assumer la gestion en prévention, en préparation et en intervention;
- De sensibiliser et de responsabiliser les différents acteurs (citoyens, entreprises, générateurs de risques, conseils et services municipaux);

- D'optimiser les ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) consacrées à la sécurité incendie de manière à combler les lacunes et à éviter les cas de duplication.

La mise en place d'un processus régional de planification

Le processus régional de planification trouve son aboutissement dans l'adoption d'un schéma de couverture de risques. À la fois instrument de gestion des risques et de prise de décision pour les élus municipaux et outil de planification des secours pour les responsables des opérations, le schéma prévoit les diverses modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire. Il est élaboré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata en collaboration avec les administrations locales. Les actions requises pour atteindre les objectifs arrêtés au schéma sont pour leur part définies au niveau local et régional, dans un plan de mise en oeuvre devant être intégré au document régional.

1.3 CONTENU DU SCHÉMA

Les articles 10 et 11 de la *Loi sur la sécurité incendie* décrivent les différents éléments que doit contenir le schéma de couverture de risques. Ces éléments sont:

- Le recensement, l'évaluation et le classement des risques, y compris, le cas échéant, les risques soumis à déclaration en vertu de l'article 5 de la loi;
- Le recensement et l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées;
- Le recensement et l'évaluation des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la sécurité incendie par les autorités municipales;
- Les infrastructures et les sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie;
- Une analyse des relations fonctionnelles existant entre ces ressources;
- Une évaluation des procédures opérationnelles en vigueur dans les services municipaux de sécurité incendie;
- Pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire définie au schéma, des objectifs de protection optimale contre les incendies;

- Les actions que devront prendre les autorités locales et régionales pour atteindre ces objectifs;
- Les plans de mise en oeuvre des municipalités concernées;
- Une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en oeuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.

1.4 MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU SCHÉMA

Conformément à l'article 176 de la loi, le ministre de la Sécurité publique a adressé à l'autorité régionale de la MRC de Témiscouata, le 1er mars 2002, un avis prescrivant d'établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie. La signature d'un protocole d'entente concernant l'élaboration du schéma, entre la MRC de Témiscouata et le ministère de la Sécurité publique, a eu lieu au mois de juin 2002. Par la suite, la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Stéphane Lefebvre à titre de chargé de projet responsable de l'élaboration du schéma de couverture de risques. Le 1er novembre 2002, M. Lefebvre a quitté son emploi devant l'ampleur de la tâche puisque son travail comprenait également la confection du schéma de la MRC de Kamouraska. Monsieur Jean Lebrun a été engagé et a repris ce travail à partir du 6 janvier 2003.

Au mois d'octobre 2002, la MRC a constitué un comité de sécurité incendie ayant comme responsabilités de:

- Participer aux discussions sur les différents éléments du schéma;
- Étudier la pertinence des propositions du chargé de projet ou des experts et soumettre des recommandations, en ce sens, au conseil de la MRC;
- Voir à faire exécuter adéquatement le mandat par le chargé de projet;
- Élaborer une procédure de consultation des municipalités sur le projet de schéma;
- Organiser une campagne de sensibilisation de la population permettant de prendre le pouls de celle-ci sur les actions envisagées dans le schéma et les actions mises en oeuvre;
- Analyser, à la demande du conseil de la MRC, tout dossier relatif à la sécurité incendie. Le protocole d'entente conclu avec le ministère comportait la transmission à ce dernier d'un programme de travail dans les 90 jours de l'avis. Ce programme devait

comprendre un calendrier des activités et des diverses tâches découlant de celles-ci, de même qu'une présentation de l'organigramme de projet ainsi qu'une description du rôle et des responsabilités de chacun des intervenants ou des instances qui étaient associés à la réalisation de la démarche. Le programme de travail a été accompagné d'un plan de communication dans lequel on retrouvait une liste et un calendrier des mesures qui seraient déployées au cours des deux années de l'élaboration du schéma de couverture de risques afin d'informer les principaux partenaires des milieux des municipalités et de la sécurité incendie.

2 DESCRIPTION DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

2.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La MRC de Témiscouata est située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Frontalière du Nouveau-Brunswick et de l'état américain du Maine, elle est bordée du côté du Québec par les MRC de Rimouski-Neigette, des Basques, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska. Au second rang des huit MRC du Bas-Saint-Laurent en matière de superficie, la

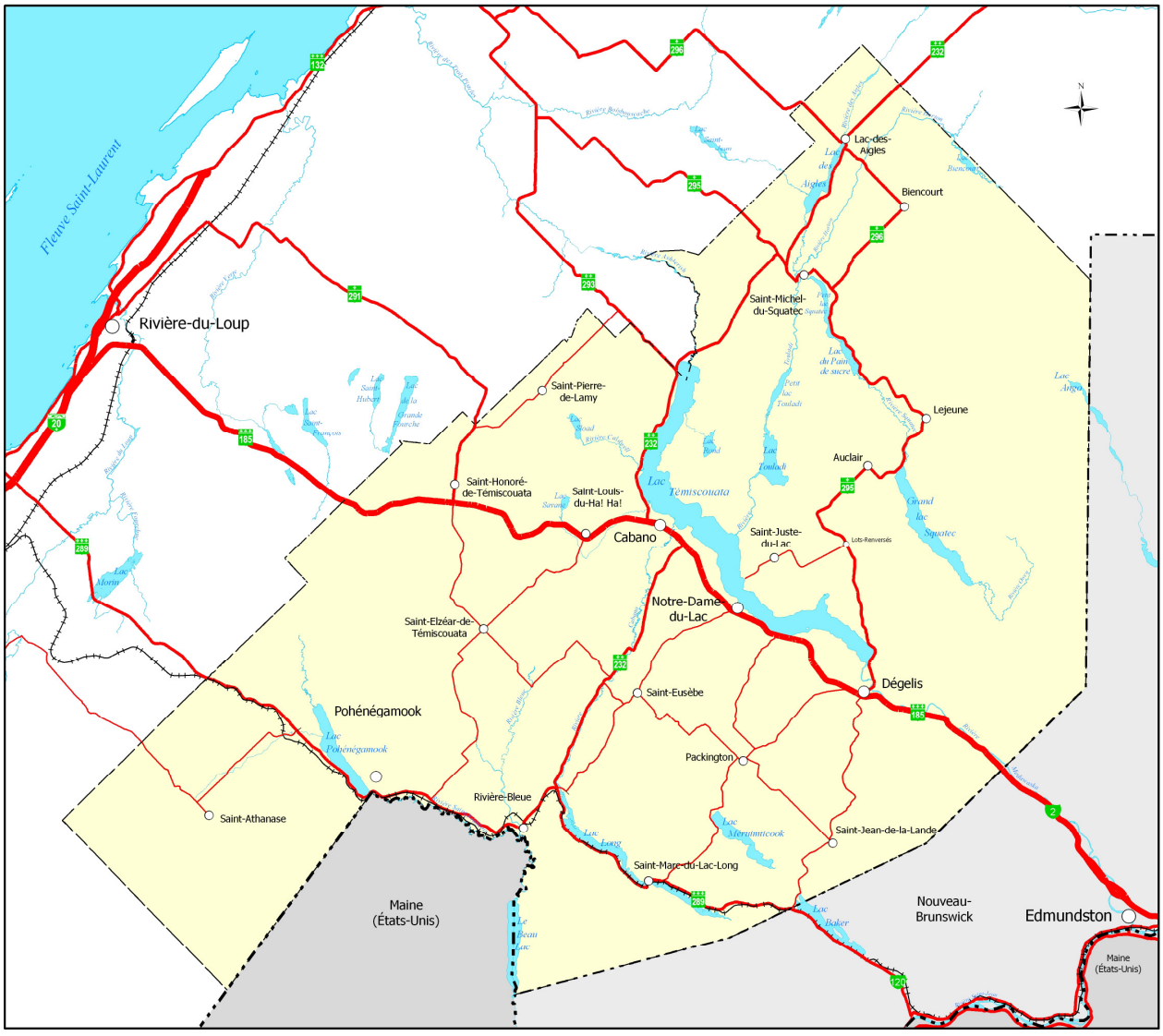

carte 2.1

Vue d'ensemble de la MRC de Témiscouata

MRC de Témiscouata se situe au cinquième rang régional et au 65ième rang provincial sur le plan de la population.

2.1 Superficie et population : MRC de Témiscouata

	MRC de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	Québec
Superficie des terres (km^2)	3 899	22 185	1 312 126
Population totale (2003)	22 233	202 237	7 487 169
Densité de population (h/ km^2)	5,8	9,1	5,7
Taux de population urbaine	33,9%	52,4%	80,4%

Source : Institut de la statistique du Québec, 2003.

Vingt municipalités la composent, issues pour la plupart de l'ancien comté de Témiscouata, exception faite de Saint-Athanase et Pohénégamook (autrefois de Kamouraska), et de Lac-des-Aigles et Biencourt (autrefois de Rimouski). Aucune municipalité ne domine le territoire témiscouatain au point de constituer un pôle d'attraction régional. Cependant, quatre villes se démarquent en ce qui concerne la population et la densité d'activités, à savoir Dégelis, Cabano, Pohénégamook et Notre-Dame-du-Lac. La MRC de Témiscouata ne compte par ailleurs aucun territoire non organisé.

Le Témiscouata est depuis toujours le pivot entre la vallée du Saint-Laurent et la région Atlantique. C'est cette localisation le long d'un corridor de communication naturel d'importance nationale qui explique en bonne partie l'occupation de la région. Autrefois occupé par le sentier du Portage puis par le chemin de fer, ce corridor est aujourd'hui emprunté par la route 185, tronçon de la route Transcanadienne et future autoroute 85.

Cette route reste la principale voie d'accès au territoire, qu'elle dessert par le centre selon une orientation nord-ouest—sud-est. La route transcanadienne permet également de relier Rivière-du-Loup et Edmundston au Nouveau-Brunswick, deux pôles de service dont les aires d'influence chevauchent le Témiscouata. Deux autres routes, moins importantes au plan national mais essentielles à la région, sont situées de part et d'autre de la route 185 et plus ou moins parallèlement à celle-ci : la route 289 au sud et la route 295 au nord. Ces 3 routes sont

reliées entre elles par la 232 qui traverse la MRC d'un bout à l'autre selon un axe sud-ouest—nord-est.

Le tracé des routes locales est bien développé et il ne présente aucune limitation quant à la fluidité du trafic. Le fait qu'il soit relativement étendu permet notamment de détourner la circulation lors d'accidents sur les routes numérotées.

La MRC n'a aucun aéroport sur son territoire. Par contre, nous avons un des rares services de traversier lacustre au Québec. Le Corégone fait le lien entre les deux rives du lac Témiscouata, entre Saint-Juste-du-Lac et Notre-Dame-du-Lac. Cependant, pour des raisons pratiques d'horaire et de saisonnalité du service, le traversier ne peut pas servir dans le cadre d'interventions en sécurité incendie.

Le chemin de fer du Transcontinental qui longe la route 289 termine le portrait général des transports. La voie ferrée pourrait éventuellement avoir un impact sur la sécurité incendie puisqu'elle traverse à quatre reprises la route 289 (une fois à l'ouest du périmètre urbain de Rivière-Bleue, une fois dans le périmètre urbain de Rivière-Bleue, une fois au sud du périmètre urbain du Pied-du-Lac de Rivière-Bleue et une fois dans le périmètre urbain de Saint-Marc-du-Lac-Long). Pour l'essentiel, il est simple de contourner une éventuelle obstruction de la route 289 en passant par des chemins municipaux. La seule exception est si un train était immobilisé à Saint-Marc-du-Lac-Long, il bloquerait alors l'accès à l'est du lac Long. Cette lacune pourrait être comblée en faisant appel dans cette éventualité aux services de Packington, Saint-Jean-de-la-Lande et/ou Rivière-Bleue.

2.2 LE CADRE PHYSIQUE

Topographie

Le territoire témiscouatain se caractérise par une topographie accidentée. Située dans les Appalaches, la MRC comprend de multiples collines et montagnes, entrecoupées de vallées au fond desquelles on retrouve souvent de longs lacs. La chaîne des monts Notre-Dame (constituante des Appalaches) traverse la MRC du sud-ouest au nord-est. Les sommets des

Notre-Dame atteignent souvent les 500 mètres dans la région, le point le plus élevé de la MRC étant situé sur le territoire de Pohénégamook, où l'on retrouve le mont Bleu qui culmine à 660 mètres.

De part et d'autre de la chaîne des Notre-Dame se trouve un plateau érodé qui descend graduellement vers les vallées du Saint-Laurent (au nord-ouest) et du fleuve Saint-Jean (au sud-est). Ce plateau, ainsi que la chaîne de montagnes, est entrecoupé d'une série de vallées orientées perpendiculairement à l'axe de la chaîne. Notons une exception à cette règle : la vallée de la rivière Cabano (prolongée de l'autre côté du lac Témiscouata par la vallée du petit lac Squatec) qui est orientée parallèlement aux monts Notre-Dame.

Hydrographie

Le réseau hydrographique, tributaire de la topographie du territoire, est surtout caractérisé par la présence de plusieurs lacs d'une bonne superficie et de nombreux cours d'eau. Le lac Témiscouata, qui a donné son nom au territoire, occupe une large vallée en plein centre de la MRC. Ce lac, d'une superficie de près de 67 km^2 représente le principal plan d'eau du territoire. Il existe de nombreux lacs de moindre étendue dans la MRC. La liste suivante présente les plus importants d'entre eux.

2.2 Les lacs importants de la MRC de Témiscouata

Lac	Superficie (ha)
Témiscouata	6680
Squatec	1280
Long	1000
Pohénégamook	890
Méruimticook (ou Jerry)	630
Touladi	590
Des Aigles	420
Beau	370 (au Canada)
Plus : 6 autres lacs de plus de 100 ha 17 lacs de superficie entre 20 et 100 hectares 321 lacs de moins de 20 hectares	

Source : Société de la faune et des parcs (FAPAQ), 2001

Le réseau hydrographique du Témiscouata est partagé en deux bassins principaux : celui du fleuve Saint-Laurent et celui du fleuve Saint-Jean. La grande majorité du territoire est drainé par les différents sous-bassins du fleuve Saint-Jean. En fait, il n'y a qu'une petite partie du territoire des municipalités de Saint-Athanase et Pohénégamook (via le bassin de la rivière du Loup) ainsi que de Saint-Honoré et de Saint-Pierre-de-Lamy (par le bassin de la rivière Trois-Pistoles) s'écoule vers le Saint-Laurent, sans oublier une partie infime du territoire de Lac-des-Aigles drainée vers la rivière Rimouski.

Le fleuve Saint-Jean compte parmi ses affluents la rivière Madawaska qui prend sa source au lac Témiscouata, lui-même alimenté, entre autres, par la rivière Cabano et le réseau des rivières et lacs Squatec et Touladi. D'autres rivières importantes du bassin du fleuve Saint-Jean drainent le territoire, notamment la rivière Saint-François. Au total, les différents sous-bassins du fleuve Saint-Jean couvrent plus de 95 p.100 du territoire de la MRC.

Le tableau 1.3 donne la liste des bassins et des sous-bassins selon leur niveau hiérarchique ainsi que les municipalités incluses dans ces bassins. À cause de l'étendue de son territoire, le lac Témiscouata est présenté comme un sous-bassin distinct de la rivière Madawaska.

2.3 Les bassins versants de la MRC de Témiscouata

Bassins versants primaires	Bassins versants secondaires présents dans la MRC	Superficie du bassin (km^2)	Sous bassins de niveau 3 et (4)	Municipalités incluses dans le bassin
Fleuve Saint-Laurent	Rivière du Loup	110,0	Rivière aux Loutres	Saint-Athanase
			Rivière Fourchue	Saint-Athanase, Pohénégamook
	Rivière Rimouski	7,6	Petite rivière Touladi	Lac-des-Aigles
	Rivière des Trois-Pistoles	56,3	Rivière Sénescoupé	Saint-Honoré
			Rivière Toupiké	Saint-Honoré, Saint-Pierre-de-Lamy
Fleuve Saint-Jean	Rivière Madawaska	3878,0	Lac Témiscouata	Notre-Dame, Dégelis, Squatec, Cabano, St-Juste
			Rivière Cabano	St-Marc, Rivière-Bleue, St-Eusèbe, Cabano
			Rivière Caldwell	Saint-Pierre-de-Lamy, Cabano
			Rivière Touladi (Squatec, Horton et des Aigles)	Dégelis, St-Juste, Auclair, Lejeune, Biencourt, Squatec, Lac-des-Aigles
	Petit ruisseau Baker			St-Jean, Packington, St-Eusèbe
	Rivière Green			Dégelis, Lejeune
	Rivière Iroquois			Dégelis
	Rivière Noire			Saint-Athanase
	Rivière Saint-François		Rivière Saint-François	Saint-Honoré, Saint-Athanase, Pohénégamook, Rivière-Bleue
			Rivière Bleue (Petite rivière Bleue)	Rivière-Bleue, St-Elzéar, St-Honoré
	Rivière des Crocs			Saint-Marc, Rivière-Bleue

Source : Base de données topographiques du Québec, 2006.

Cette richesse présente un potentiel intéressant pour la sécurité incendie puisque, règle générale, des sources naturelles d'eau ou des sites facilement aménageables peuvent être utilisés pour alimenter les équipements d'intervention.

Climat

Comme tout le reste du Québec méridional, le Témiscouata connaît un climat classifié sous l'appellation « continental humide ». Le premier qualificatif signifie que l'amplitude[1] des températures moyennes est très forte. À Notre-Dame-du-Lac, cette amplitude est de 32,2°C (moyenne de -8,4°C en janvier et de 23,8°C en juillet). Le qualificatif « humide » témoigne de l'abondance de précipitations qui peuvent être mesurées en un endroit, que ce soit sous forme liquide ou solide. Les précipitations totales moyennes observées à Notre-Dame-du-Lac s'élèvent à 1003,4 mm ; 719,0 mm sous forme de pluie et 284,7 cm sous forme de neige.

Ces températures relativement tempérées représentent le milieu approprié pour la croissance à la fois des arbres feuillus et des conifères. Le climat témiscouatain influe aussi sur la nature de l'agriculture qui peut être pratiquée dans la région de même que sur les activités récréatives. La MRC de Témiscouata jouit de quatre saisons bien distinctes qui peuvent toutes être mises en valeur par des activités appropriées.

2.3 L'ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE

Le Témiscouata est d'abord un territoire forestier. En effet, la forêt occupe quelques 80% de la superficie totale de la MRC. Les nombreux lacs et les rivières occupent aussi une part non négligeable du paysage témiscouatain. La zone agricole occupe quant à elle 30% des terres privées mais elle comprend de nombreux lots boisés en partie ou en totalité. Finalement, les périmètres urbains ferment la marche en n'occupant qu'à peine 1% du territoire.

On distingue sur le territoire de la MRC des ensembles territoriaux plus ou moins bien définis qui, en raison de certaines discontinuités du territoire habité, forment des milieux d'appartenance distincts. Les liens économiques et sociaux à l'intérieur de ces ensembles sont plus importants que les liens qui existent entre les différents ensembles.

[1] Amplitude : l'écart entre une valeur maximale et une valeur minimale d'une même variable.

Le plus important de ces ensembles est celui qui s'articule autour de l'axe de la route Transcanadienne. La route 185 joue le rôle d'une colonne vertébrale à laquelle est reliée, parfois via une route secondaire, la moitié des municipalités de la MRC. Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis sont les 4 municipalités qui forment le cœur de cet ensemble. On y retrouve un bon nombre de services gouvernementaux.

Le second ensemble est formé des 4 municipalités situées le long ou en marge de l'axe de la route 289. Cette partie du Témiscouata est appelée le Transcontinental, du nom du chemin de fer qui y a initié la colonisation et qui traverse toujours cette région. Cet ensemble est dominé par la municipalité de Pohénégamook.

À l'est de la MRC, on distingue deux ensembles plus petits, mais bien définis puisque isolés par la topographie ou entourés par la grande forêt publique. Sur la rive est du lac Témiscouata débute ce qu'on appelle le JAL, formé par les municipalités de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair et de Lejeune. Cet ensemble, fortement enclavé, est relié à Dégelis et à Squatec par la route 295 qui lie les 3 municipalités entre elles. En période touristique, s'ajoute un service de traversier entre Saint-Juste-du-Lac et Notre-Dame-du-Lac et même un pont de glace en hiver. Néanmoins, en raison des délais et des contraintes d'utilisation, le traversier et le pont de glace ne peuvent pas être utilisés par les services de sécurité incendie. Ceux-ci doivent utiliser systématiquement la route 295 pour leurs déplacements intermunicipaux.

Enfin, à l'extrémité nord-est de la MRC se trouvent les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec. Cet ensemble est faiblement rattaché au reste de la MRC et s'inscrit dans l'aire d'influence de la ville de Rimouski. La municipalité de Squatec joue le rôle de centre de service desservant cet ensemble.

2.4 LA POPULATION

Population permanente et saisonnière

La population de la MRC de Témiscouata s'élevait lors du recensement de 2001 à 22 420 habitants. Il s'agit d'une baisse de près de 4 p.100 de la population par rapport au chiffre du recensement de 1991. Le tableau 1.4 en fait la répartition pour les municipalités de la MRC.

La présence sur le territoire de dizaines de lacs, dont huit d'importance incluant les lacs Témiscouata, Squatec, Long, Pohénégamook et Meruimticook (ou Jerry), a favorisé le développement du tourisme de villégiature. Plus de 1400 chalets, résidences saisonnières, camps de chasse et pêche et terrains de camping accueillent une population estivale de près de 3 500 personnes qui s'ajoute à la population locale principalement dans les municipalités en bordure des plans d'eau.

Occupant un territoire essentiellement rural et forestier, 13 des 20 municipalités de la MRC ont une population de 1000 habitants et moins. De fait, 29 p.100 des résidants du Témiscouata habitent dans de telles municipalités, soit plus que la moyenne régionale (21,6 p.100) et loin des 5,0 p.100 pour l'ensemble du Québec.

2.4 Superficie et population des municipalités du Témiscouata

Code géo	Municipalité	Désignation	Superficie totale (km^2)	Population
13005	Dégelis	V	562,8	3317
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	M	108,8	296
13015	Packington	P	117,9	580
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	P	147,2	469
13025	Rivière-Bleue	M	179,9	1 477
13030	Saint-Eusèbe	P	120,1	636
13035	Notre-Dame-du-Lac	V	106,1	2 152
13040	Saint-Juste-du-Lac	M	170,1	657
13045	Auclair	M	106,7	520
13050	Lejeune	M	269,4	381
13055	Biencourt	M	187,8	619
13060	Lac-des-Aigles	M	85,1	657
13065	Saint-Michel-du-Squatec	P	363,1	1 332
13070	Cabano	V	121,8	3 213
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	M	115,5	126
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	P	114,5	1 427
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	M	151,5	324
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	M	251,6	804
13095	Pohénégamook	V	352,0	3 097
13100	Saint-Athanase	M	289,1	336
		Total	3 920,9	22 420

Sources: Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001 et MAMROT.

Projection démographique

La tendance à la baisse de population constatée sur le territoire du Témiscouata depuis le début des années 1960 se maintient, même si cette décroissance a ralenti depuis 1976. Ce déclin qui a comme corollaire le vieillissement de la population rend problématique dans plusieurs communautés le recrutement et la rétention de nouveaux pompiers.

Les trois municipalités du centre de la MRC (Notre-Dame-du-Lac, Dégelis, Cabano) connaissent depuis 10 ans (1991-2001)[2] une légère croissance de la population, et le secteur du JAL n'a connu qu'une baisse de 0,5 p.100 depuis 1991. Il en va autrement du secteur du Transcontinental avec une moyenne de -7 p.100 ou pour certaines petites municipalités situées en retrait des principaux axes de circulation comme Biencourt, Saint-Elzéar, Saint-Jean-de-la-Lande et Saint-Pierre-de-Lamy. Ces quatre dernières municipalités sont celles qui ont connu les baisses de population les plus importantes, avec une moyenne de -19 p.100 en 10 ans.

Jusqu'à maintenant, les conséquences de la baisse de population sur l'occupation du territoire et sur l'activité de construction ont été amoindries, sinon annulées, par la chute rapide du nombre moyen de personnes par ménage. Une diminution éventuelle du nombre de ménages signifierait l'abandon de logements et, à terme, la fin de l'occupation de certains secteurs du territoire. Ce phénomène peut donc signifier le début d'une spirale de décroissance néfaste pour le dynamisme local.

La figure 2.1 illustre le déclin démographique de la MRC en comparaison à la relative stagnation de la région Bas-Saint-Laurent et la progression de cet indicateur pour l'ensemble du Québec. Les prévisions démographiques publiées par le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) suggèrent que la baisse de la population est un phénomène qui se poursuivra encore plusieurs années au Témiscouata.

[2] Au moment d'écrire ces lignes, les données du recensement de 2006 n'étaient pas connues

Évolution comparée de la population

(1951 = 1)

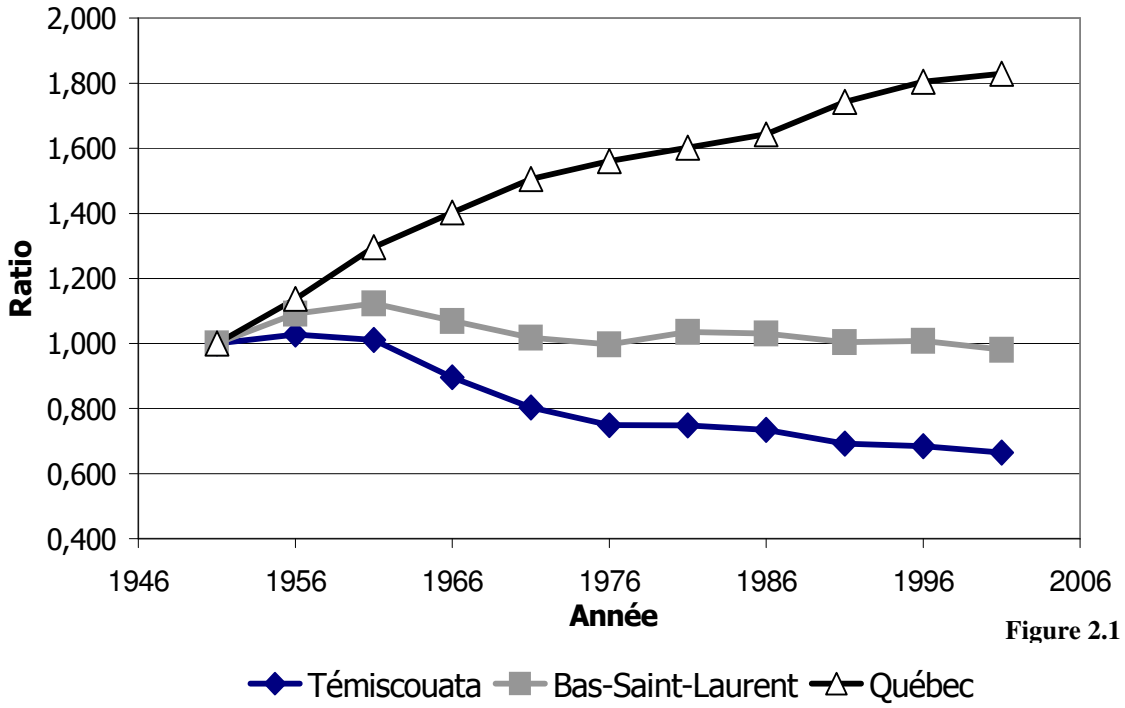

Figure 2.1

Le BSQ prévoit, dans l'édition 2000 du scénario de référence, que la MRC de Témiscouata comptera 22 340 habitants en 2006, 21 930 habitants en 2011 et 21 535 habitants en 2016. Ces prévisions sont globalement plus optimistes que celles réalisées en 1991, qui avaient surestimé la baisse de la population de la région. Il faut dire que ces prévisions reposent sur l'extrapolation des tendances observées et qu'elles ne peuvent prendre en compte l'effet de changements importants dans l'économie locale (ouverture ou fermeture d'usine, par exemple). En fait, ces projections ont des marges d'erreur très élevées, lorsqu'elles sont faites à l'échelle d'une petite population au potentiel de mobilité élevé.

2.5 L'ÉCONOMIE

Région ressource, la MRC de Témiscouata présente un profil économique dominé par l'exploitation forestière et l'agriculture et par la première transformation des ressources

naturelles. On y trouve donc proportionnellement beaucoup plus d'emplois dans le secteur primaire qu'ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent ou dans le reste de la province.

2.5.1 Comparaison de l'emploi selon les secteurs d'activités

		MRC de Témiscouata		Bas-Saint-Laurent		Québec	
		N	%	N	%	N	%
Primaire	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 535	15,8%	8 795	9,5%	101 635	2,8%
	Extraction minière	190	2,0%	1 090	1,2%	16 320	0,4%
	sous-total	1 725	17,7%	9 885	10,6%	117 955	3,2%
Secondaire	Construction	425	4,4%	4 000	4,3%	168 355	4,6%
	Fabrication	1 995	20,5%	12 615	13,6%	640 670	17,6%
	sous-total	2 420	24,9%	16 615	17,9%	809 025	22,2%
Tertiaire	Commerce de détail	1 060	10,9%	11 330	12,2%	414 905	11,4%
	Transport et entreposage	500	5,1%	4 655	5,0%	172 495	4,7%
	Soins de santé et assistance sociale	960	9,9%	11 265	12,1%	372 090	10,2%
	Services d'enseignement	620	6,4%	6 900	7,4%	240 980	6,6%
	Hébergement et services de restauration	535	5,5%	6 345	6,8%	223 275	6,1%
	Administration publique	320	3,3%	5 025	5,4%	229 410	6,3%
	tous les autres services	1 580	16,3%	20 860	22,5%	1 064 245	29,2%
	sous-total	5 575	57,4%	66 380	71,5%	2 717 400	74,6%
	Total :	9 720	100%	92 880	100%	3 644 380	100%

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Compilation et traitement : Développement des ressources humaines Canada, 2003.

Cette dépendance de l'économie locale vis-à-vis l'exploitation des ressources naturelles, jumelée aux importants gains de productivité effectués dans ce secteur de l'économie et aux pertes d'emplois qui en ont découlé, expliquent en partie le déclin démographique important que la région a connu au cours des 40 dernières années. Depuis quelques années, certains secteurs de l'économie, dont l'acériculture et le récréotourisme, montrent un dynamisme encourageant pour l'avenir. On recense ainsi près de 400 érablières (4 300 000 entailles) dans la MRC liées ou non à une exploitation agricole plus traditionnelle, ce qui en fait la principale région productrice de l'Est du Québec. Les érablières qui comportent des immobilisations

importantes (par exemple, un bâtiment où on transforme l'eau en sirop) ont été traitées comme étant des risques élevés, au même titre que les exploitations agricoles et elles sont inclues dans le programme de prévention à la ferme.

On retrouve également plus de 48 entreprises manufacturières œuvrant dans la transformation du bois et la moitié des municipalités ont une usine de première transformation (sciage, déroulage, bardeaux, etc.) d'importance. La crise du bois d'œuvre des récentes années frappe ces entreprises du Témiscouata plus fortement que dans toute autre MRC du Bas-Saint-Laurent. Cette crise se répercute également au niveau des aménagements en forêt contribuant à la baisse d'activité de la population témiscouataine.

Le territoire de la MRC de Témiscouata est très rural, sans pôle bien défini. Il y a une certaine concentration d'emplois autour des villes de Pohénégamook, Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis mais on ne peut pas parler de pôle au sens commun de la chose. Force est de constater que beaucoup d'emplois liés aux ressources naturelles sont loin des centres urbains et que les villes environnantes comme Rivière-du-Loup et Edmundston drainent une part des emplois. Les services, quant à eux, sont répartis sur le territoire plutôt que concentrés en un lieu. Pour la sécurité incendie, cette dynamique a un effet non négligeable puisqu'il rend plus difficile le recrutement de pompiers disponibles de jour et que la répartition territoriale très large des entreprises fait en sorte de complexifier l'intervention.

2.5.2 Importance comparée des entreprises

	MRC de Témiscouata		**Bas-Saint-Laurent**		**Québec**	
Entreprises comptant	N	%	N	%	N	%
4 employés ou moins	1 514	83,7%	9 318	75,0%	183 106	66,3%
5 à 49 employés	275	15,2%	2 874	23,1%	83 927	30,4%
51 à 199 employés	16	0,9%	192	1,5%	7 426	2,7%
200 et plus	3	0,2%	42	0,3%	1 794	0,6%
Total :	1 808	100,0%	12 426	100,0%	276 253	100,0%

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Compilation et traitement : Développement des ressources humaines Canada, 2003.

Même si la MRC de Témiscouata a présenté la deuxième meilleure performance en terme d'emplois créés parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent au cours de la décennie 1990, le taux d'activité et le revenu de la population sont nettement en bas de la moyenne provinciale et sous la moyenne de la région Bas-Saint-Laurent. Autre indice de forte concentration de pauvreté, le taux de personnes recevant l'assistance emploi ainsi que le taux du revenu provenant de transferts gouvernementaux dépassent les moyennes régionale et provinciale.

2.5.3 Revenu et transferts gouvernementaux

	MRC de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	Québec
Taux d'activité (15 ans et +)	55,5%	58,9%	64,2%
Revenu personnel disponible par habitant	14 564 $	18 010 $	21 065 $
Taux d'assistance emploi (%)	9,5%	8,9%	7,3%
Taux d'assurance emploi (%)	15,7%	13,2%	8,2%
% du revenu provenant de transferts gouvernementaux	24,9%	20,4%	13,9%

Source : Institut de la statistique du Québec, 2003.

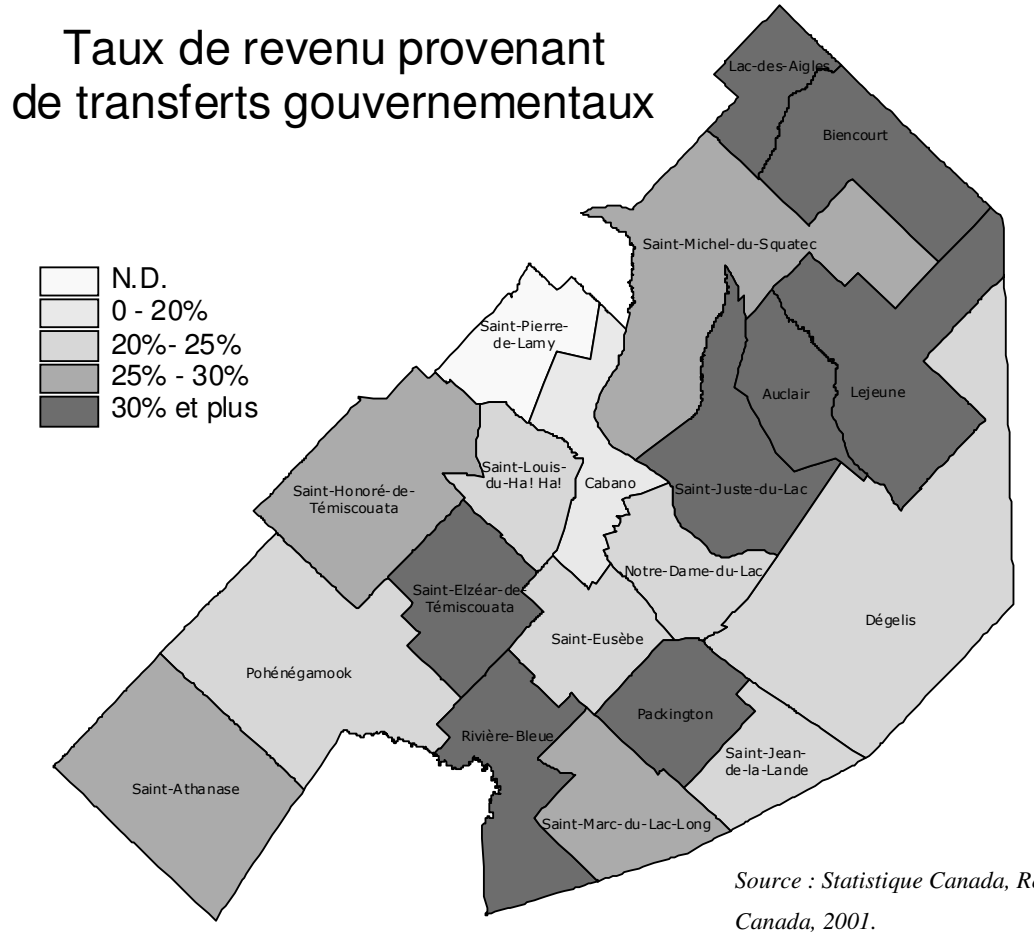

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

2.6 TERRITOIRE, CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SÉCURITÉ INCENDIE

La nature du territoire témiscouatain et de son économie orientent la prestation de services en matière de sécurité incendie. Ainsi, la nature rurale du territoire et la dispersion des usages minimisent l'importance des périmètres urbains et augmentent les délais d'intervention. À cela, il faut ajouter le fait que nos municipalités disposent de moyens financiers très limités qui nous forcent à rationnaliser les ressources attribuées à la sécurité incendie.

La nature du marché de l'emploi a aussi une incidence, notamment sur le rôle du pompier. Beaucoup d'emplois sont saisonniers, de nombreuses personnes travaillent en forêt ou sur la route, la population vieillit et il faut mentionner que nous n'avons pas un grand pôle générateur d'emplois. On comprend mieux alors qu'il est difficile de recruter des pompiers disponibles en tout temps et qui sont mobilisables dans des délais compatibles avec une intervention efficace.

Cela étant dit, le Témiscouata a des qualités très intéressantes du point de vue de la sécurité incendie. Par exemple, le fait que nous ayons à notre disposition un réseau hydrographique bien développé et facilement accessible facilite le transport d'eau. Ou encore notre réseau routier, sans grande contrainte de mobilité, qui facilite le déplacement des ressources entre les municipalités.

Finalement, le caractère agroforestier du Témiscouata commande une certaine adaptation du service. Ainsi, on doit penser tout particulièrement aux nombreuses entreprises qui transforment les produits de la forêt et constituent la base industrielle de notre territoire. Il en va de même des fermes qui emploient de nombreux TémiscouatainEs. Ces établissements

doivent avoir un traitement particulier, notamment dans la planification des interventions et dans notre effort de prévention.

3 HISTORIQUE DE LA SITUATION RÉGIONALE DE L'INCENDIE

3.1 UN FLÉAU PERPÉTUEL

Selon l'article 43 de la Loi sur la Sécurité incendie, le directeur du service de sécurité incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie survenu dans le ressort du service, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens sinistrés et le déroulement des événements.

De plus, au sens de l'article 34 de la Loi, les municipalités sont tenues de produire depuis janvier 2003 un rapport d'intervention (DSI-2003) au ministère de la Sécurité publique. Cette activité implique donc également la tenue d'un registre des incidents survenant sur le territoire. Étant donné que ce rapport ne fait pas état de toutes les activités des services de sécurité incendie, comme par exemple les alarmes non fondées, les municipalités ont donc intérêt à produire à des fins internes un rapport sur ces événements afin d'avoir un portrait exact des activités des services de sécurité incendie du territoire et d'extraire les informations nécessaires à l'établissement des campagnes de prévention ou à la révision et uniformisation de la réglementation municipale sur le territoire.

Nous allons retrouver dans les pages qui suivent les données statistiques des incendies dans la MRC de Témiscouata pour la période 1996-2001. La période concernée escamote cependant plusieurs évènements qui ont marqué la mémoire collective des Témiscouatains. Par exemple, si peu de gens ont l'âge de se souvenir du grand incendie de 1923[3], il en va autrement de celui qui a détruit une bonne partie de Cabano le 9 mai 1950 (130 résidences, 1800 personnes sans abri), tout comme celui survenu dans le village de Saint-Elzéar quelques jours plus tard. La

[3] Deux incendies de forêt, en fait, qui ont débuté à des endroits différents le même jour de juin 1923 et qui ont fini par se rejoindre après avoir ravagé 58 km^2 de territoire entre Saint-Honoré et Saint-Marc-du-Lac-Long incluant des centaines de maisons et plusieurs moulins à scie, gagne pain essentiel de la population.

ville de Cabano a aussi été le théâtre de deux autres incendies spectaculaires qui ont détruit le moulin de la compagnie Fraser en 1966 et l'église en 1972. De triste mémoire également, l'incendie de la résidence pour personnes âgées « le Repos du Vieillard » où 40 personnes ont trouvé la mort dans un incendie criminel en décembre 1969. Et plus récemment, l'incendie qui a forcé l'évacuation de centaines de personnes à Notre-Dame-du-Lac et rasé complètement les bâtiments de l'entreprise Viandes Du Breton le 14 mai 2002. Ce dernier sinistre, à lui seul, a occasionné des pertes de 40 000 000 $ et 450 emplois pour la MRC, l'entreprise ayant décidé de se relocaliser à l'extérieur de la MRC. Par ailleurs, ce chapitre s'intéresse aux ressources financières affectées à la sécurité incendie sur le territoire de la MRC.

3.2 SOURCES DE DONNÉES

Les données permettant de dresser le portrait des incendies proviennent de différentes sources. La compilation a été effectuée, d'une part, à partir des données du ministère des Affaires municipales et des Régions, en décembre 2000 et, d'autre part, des statistiques d'incendies recueillies par le ministère de la Sécurité publique.

Les services incendie et les officiers municipaux ont pris connaissance de ces données et des corrections ont été apportées pour les rendre plus conformes à la réalité.

3.3 EN QUELQUES CHIFFRES

Les données de 2002 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction initiale, les statistiques présentées couvrent la période 1996-2001. Dans cet intervalle, 256 incendies ont été déclarés au Ministère sur le territoire de la MRC de Témiscouata, avec des pertes totalisant 11,9 M$ soit l'équivalent de 85 $ par habitant par année.

On déplore également quatre pertes de vie humaine pendant ces six années. En 2000, les municipalités de la MRC ont consacré une somme de 720 339 $ à la sécurité incendie en regard de dépenses annuelles de 19 503 800 $, soit l'équivalent de 3,7 p.100 des budgets. Ce total représente 31,59 $ par habitant par année. On pourra comparer dans les pages suivantes ces données avec la moyenne provinciale pour des municipalités de même importance.

3.4 LES INCENDIES DANS LA MRC

Constats et tendances 1996-2001

Le tableau 3.1 fait la répartition géographique des 256 incendies de bâtiments répertoriés sur le territoire pendant la période 1996-2001. Des plus grandes agglomérations de la MRC, la ville de Pohénégamook présente l'écart le plus important entre le rang de sa population et le nombre d'incendies. En effet avec 14 p.100 de la population, elle compte 59 incendies (23 p.100 du total). À l'inverse, seulement 9 incendies (3,5 p.100) ont éclaté à Cabano, une ville de population semblable.

3.1 Répartition des incendies en fonction des municipalités de la MRC

Code géo	Municipalité	nombre d'incendies (1996-2001)	Population (décret Déc. 2001)	incendies par 1000 h./an
13005	Dégelis	36	3413	1,8
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	7	304	3,8
13015	Packington	6	648	1,5
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	16	464	5,7
13025	Rivière-Bleue	9	1474	1,0
13030	Saint-Eusèbe	9	645	2,6
13035	Notre-Dame-du-Lac	22	2157	1,7
13040	Saint-Juste-du-Lac	9	653	2,3
13045	Auclair	1	546	0,3
13050	Lejeune	8	392	3,4
13055	Biencourt	3	618	0,8
13060	Lac-des-Aigles	1	652	0,3
13065	Saint-Michel-du-Squatec	10	1337	1,2
13070	Cabano	9	3226	0,5
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	1	156	1,1
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	19	1456	2,4
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	4	355	1,9
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	17	784	3,6
13095	Pohénégamook	59	3170	3,1

Code géo	Municipalité	nombre d'incendies (1996-2001)	Population (décret Déc. 2001)	incendies par 1000 h./an
13100	Saint-Athanase	10	356	4,2
AR130	MRC-Témiscouata			
	Total	256	22 806	1,89

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001

À première vue, le nombre d'incendies par 1000 habitants et par année est inférieur, dans plusieurs municipalités, à la moyenne provinciale de 1,39 p.1000. Mais ces données n'ont pas la même fiabilité d'une municipalité à l'autre, certains services n'ayant pas tenu de registre systématique (il s'agit d'une compilation antérieure à l'entrée en vigueur du formulaire DSI-2003) et l'échantillon est tellement restreint qu'il est impossible de dégager une tendance claire. Si on compare le taux d'incendie par 1000 habitants dans le tableau 3.1, la municipalité de Saint-Marc-du-lac-Long obtient le plus haut score avec 5,7 p.1000; Saint-Athanase 4,2 p.1000 ; Saint-Jean-de-la-Lande a un taux de 3,8 p.1000 suivie de Lejeune avec 3,4 p.1000. Ces quatre municipalités se démarquent de façon importante de la moyenne provinciale qui est de 1,63 p.1000 pour les municipalités de même catégorie (moins de 3000 habitants). Quant à Lac-des-Aigles, Auclair, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Michel-du-Squatec, leur taux respectif de 0,3 p.1000, 0,3 p.1000, 1,1 et 1,2 p.1000 sont très inférieurs à cette moyenne.

La carte 3.1 illustre la répartition du taux d'incendies dans les municipalités de la MRC de Témiscouata et la figure 3.1 la tendance générale pendant la période concernée.

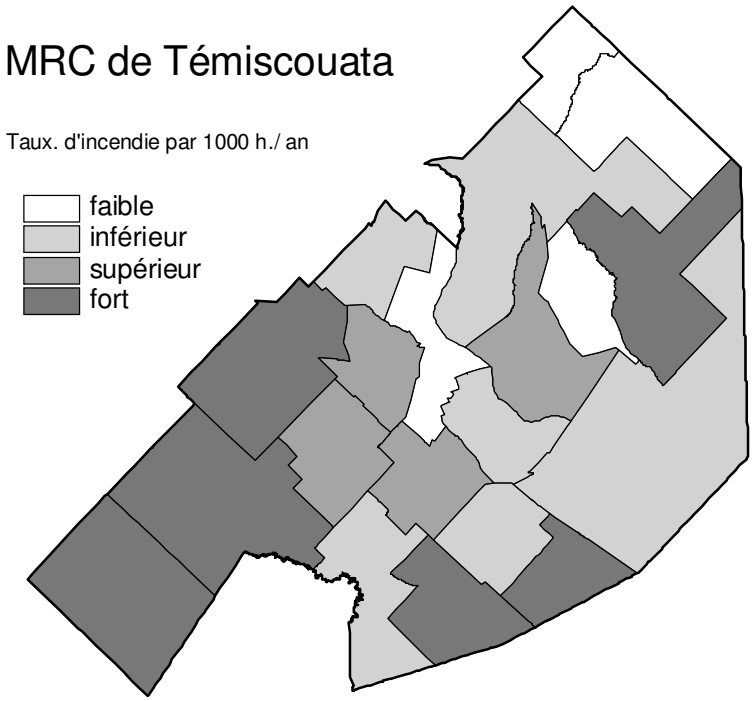

Carte : MRC de Témiscouata **carte 3.1**

Incendies dans la MRC de Témiscouata (1996-2001)

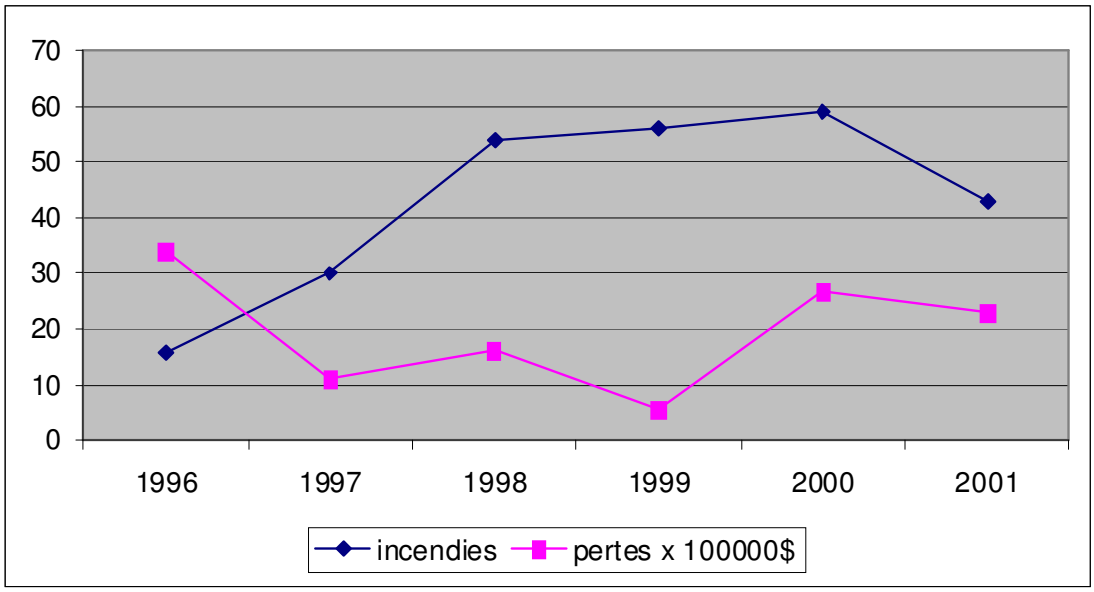

figure 3.1

Quant à l'évolution du nombre d'incendies à la hausse depuis 1998, elle pourrait être explicable en partie par l'introduction de la déclaration obligatoire à partir du 1er janvier 1998.

Délai d'intervention

La base de données sur les incendies dans la MRC nous permet également de connaître la répartition des incendies pendant la journée (figure 3.2) et le temps de réponse des services appelés sur les lieux (tableau 3.2). Bien que les données pour la période concernée (1996-2001) ne reflètent pas directement la capacité actuelle de mobilisation des services, ces données sont une source de réflexion sur les difficultés de répondre à une alerte dans un délai compatible avec une intervention efficace dans certains secteurs de la MRC, notamment les municipalités de Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de Sain-Athanase qui n'ont pas de services.

La figure 3.2 illustre l'heure de la réception de l'alerte et le tableau 3.2 le délai moyen d'arrivée sur les lieux du véhicule d'urgence tel que rapporté dans les fiches d'intervention.

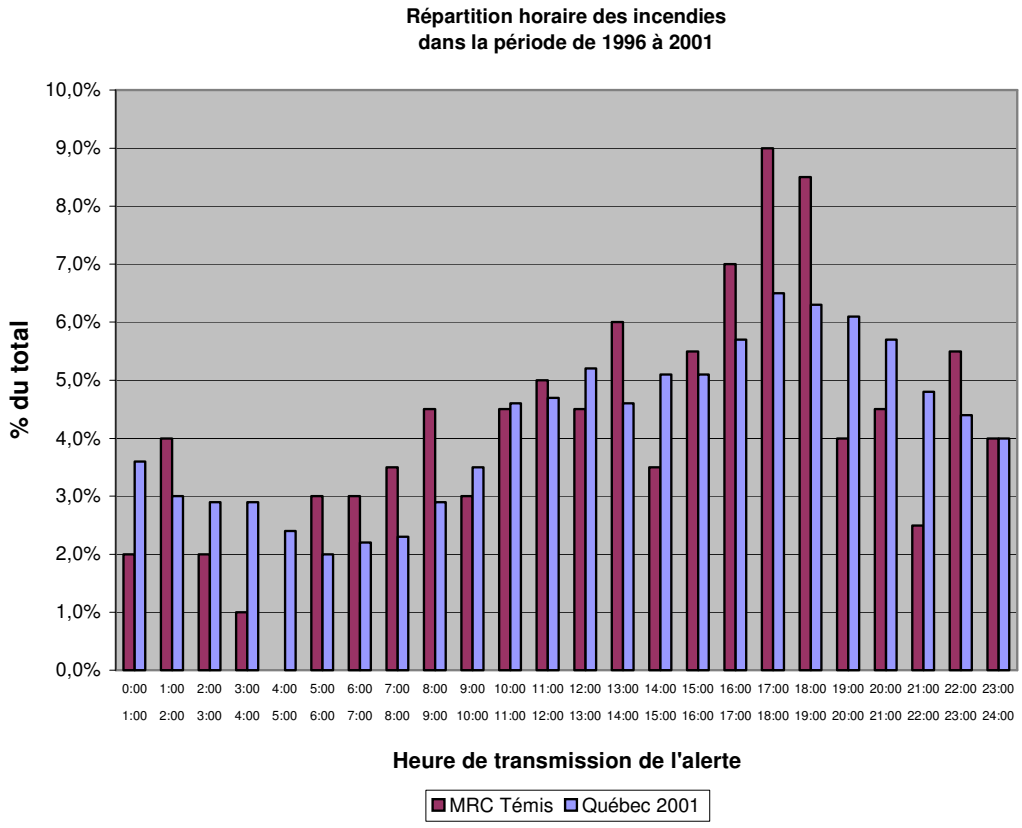

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

Seulement 200 des 256 incendies répertoriés comprennent l'information sur l'heure de l'alerte et 145 de ceux-ci sur l'arrivée des secours de sorte que le calcul du temps de mobilisation pour certaines municipalités reposent sur des données insuffisantes.

Concernant l'heure de l'alerte, on peut constater une certaine prépondérance de la période des repas du midi et surtout du soir dans la répartition des alertes (figure 3.2). Cet aspect est plus important encore dans la MRC que dans l'ensemble du Québec. Ce qui appuie le constat décrit au tableau 2.4 de la négligence humaine comme cause principale : le feu se déclare plus souvent dans les résidences quand les occupants sont présents. L'autre information qu'on peut tirer de ces statistiques est que plus de 40 p.100 des incendies se sont déclarés entre 8h00 et 17h00 quand la mobilisation des pompiers est la plus difficile.

3.2 Délai moyen d'intervention par municipalité

Municipalités		incendies rapportés	incendies documentés	Délai moyen 1996-2001	Remarque
code	nom	#	#	mm:ss	
13005	Dégelis	36	27	04:07	
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	7	1	05:00	échantillon insuffisant
13015	Packington	6	0	N/D	
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	16	15	08:40	
13025	Rivière-Bleue	9	1	03:00	échantillon insuffisant
13030	Saint-Eusèbe	9	3	04:40	échantillon insuffisant
13035	Notre-Dame-du-Lac	22	17	09:28	
13040	Saint-Juste-du-Lac	9	9	07:13	
13045	Auclair	1	0	N/D	
13050	Lejeune	8	3	05:00	échantillon insuffisant
13055	Biencourt	3	2	07:30	échantillon insuffisant
13060	Lac-des-Aigles	1	0	N/D	
13065	Saint-Michel-du-Squatec	10	2	10:00	échantillon insuffisant
13070	Cabano	9	1	04:00	échantillon insuffisant
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	1	1	05:00	
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	19	17	06:52	

Municipalités		incendies rapportés	incendies documentés	Délai moyen 1996-2001	Remarque
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	4	3	20:20	Sans service de sécurité incendie
13090	Saint-Honoré de Témiscouata	17	14	05:21	
13095	Pohénégamook	59	50	06:50	
13100	Saint-Athanase	10	7	20:09	Sans service de sécurité incendie
	total MRC	256	145	07:25	

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

Les données sur le délai moyen d'intervention se rapportent à l'intervalle de temps (en minutes et secondes) calculé entre l'heure de l'appel de détresse et l'heure d'arrivée sur les lieux de l'incendie du véhicule d'intervention, et non pas les ressources compatibles avec une intervention efficace. Ces statistiques ne concernent que les incendies réels et rapportés pendant la période 1996-2001. Si, en général, le délai moyen reste à l'intérieur de délai compatible avec une intervention efficace (tableau 3.2), les municipalités sans service incendie (Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de Sain-Athanase) ont un temps de réponse nettement plus long.

3.5 LES PERTES MATÉRIELLES

Entre 1996 et 2001, les pertes dues aux incendies s'élevaient à 11 686 400 $. Leur répartition est différente du nombre d'incendies. Cette fois, c'est la ville de Cabano qu'on retrouve au premier rang avec des pertes plus importantes en proportion de sa population. Il faut noter qu'un seul incendie dans une entreprise avec des pertes matérielles de plus de 2 500 000 dollars a eu un impact déterminant sur ce classement. De même, Saint-Jean-de-la-Lande, qui a vu son école détruite par le feu en février 2000, a subi des pertes plus importantes que seuls les chiffres ne peuvent décrire. On peut voir, dans le tableau 2.4, les pertes dans chacune des municipalités.

Si l'on compare ces chiffres aux données du Québec, la MRC présente un taux de perte de 85 $ par habitant par année, supérieur aux taux de 70 $ à 75 $ pour des municipalités semblables

au Québec. En ce qui a trait à la proportion de ces pertes par rapport à la valeur des bâtiments, le taux pour la MRC est de 337 $ de perte (en comparaison de 94 $ en moyenne au Québec) pour chaque tranche de 100 000 $ de valeur des bâtiments (RFU).

3.4 Répartition des pertes dans les municipalités de la MRC

Municipalité	% population	Pertes ($ 2001)	% pertes
Dégelis	15,0%	1 862 715	15,9%
Saint-Jean-de-la-Lande	1,3%	1 151 385	9,9%
Packington	2,8%	763 983	6,5%
Saint-Marc-du-Lac-Long	2,0%	98 353	0,8%
Rivière-Bleue	6,5%	276 629	2,4%
Saint-Eusèbe	2,8%	232 616	2,0%
Notre-Dame-du-Lac	9,5%	489 657	4,2%
Saint-Juste-du-Lac	2,9%	128 976	1,1%
Auclair	2,4%	2 082	0,0%
Lejeune	1,7%	113 092	1,0%
Biencourt	2,7%	354 242	3,0%
Lac-des-Aigles	2,9%	4 149	0,0%
Saint-Michel-du-Squatec	5,9%	707 167	6,1%
Cabano	14,1%	3 222 526	27,6%
Saint-Pierre-de-Lamy	0,7%	2 358	0,0%
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	6,4%	165 440	1,4%
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	1,6%	4 641	0,0%
Saint-Honoré-de-Témiscouata	3,4%	386 917	3,3%
Pohénégamook	13,9%	1 318 086	11,3%
Saint-Athanase	1,6%	401 384	3,4%
MRC-Témiscouata			
Total	100%	11 686 399 $	100%

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

Origines des pertes

Les pertes recensées pour cette période s'élèvent à 11 686 400$ en dollars constants 2001. La répartition en fonction des causes est présentée dans le tableau 3.5:

3.5 Répartition des incendies en fonction des causes

causes	nombre	pertes
Cause naturelle	8	37 446 $
Défaillance mécanique ou électrique	36	4 460 668 $
Dossier transmis pour enquête	13	2 295 671 $
Indéterminé	71	2 170 583 $
Négligence/imprudence	112	2 603 113 $
Vice de conception	15	118 918 $
Aucune donnée	3	0 $
total	258	11 686 399 $

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

On peut noter le nombre important d'incendies dus à la négligence ou l'imprudence. En fait cette cause compte pour 43 p.100 des incidences. Mais c'est la défaillance des systèmes mécaniques ou électriques qui a généré les pertes matérielles les plus importantes (38 p.100 des pertes). Le tableau 3.6 illustre les types de bâtiments qui ont subi les plus de dommages matériels.

3.6 Pertes en fonction des types de bâtiments impliqués

lieu	nombre	pertes
Fermes (incluant érablières et bâtiments en milieu forestier)	17	1 634 988 $
Commerces et services	23	2 537 236 $
Résidences et dépendances	183	3 473 171 $
Industries manufacturières	16	3 423 961 $
Divers	19	617 043 $
total	258	11 686 399 $

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

En conclusion, on se rend compte à l'analyse de ces données que les 16 industries qui ont été impliquées dans un incendie ont connu des pertes élevées. En termes relatifs, ce sont 6% des incidents qui ont générés 29% des pertes. Il est donc très important de considérer ces facteurs de risques de façon particulière dans notre planification.

Sur notre territoire, les incendies de résidences retiennent notre attention car bien qu'ils comptent pour moins de 30 p.100 des pertes, c'est plus de 70 p.100 des occurrences et dans la majorité des cas, le système de chauffage et/ou la cheminée sont en cause. Étant donné leur forte représentation dans le total des incidents, cette catégorie de bâtiment commande une attention spéciale.

3.6 LES PERTES DE VIES HUMAINES

Quatre pertes de vie reliées à des incendies ont été recensées au cours de ces six années. Une tragédie qui a eu lieu dans l'incendie d'une résidence à Pohénégamook une nuit de juin 2001; deux personnes ont trouvé la mort dans le feu d'un chalet à Saint-Pierre-de-Lamy en juillet 1998; un autre incident mortel est advenu à Saint-Honoré en octobre 1997. Il n'y a pas de données sur les causes de ces accidents.

3.7 LES DÉPENSES AFFECTÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Entre l'année 2000 et l'année 2004, les dépenses reliées à la sécurité incendie ont augmenté de 696 000 $ à 992 000 $, plus rapidement que les dépenses totales de l'ensemble des administrations locales du territoire de la MRC qui sont passées de 19 500 000 $ à 21 300 000 $ pendant la même période. Ceci représente en moyenne entre 3,6 p.100 et 4,6 p.100 des dépenses totales municipales alors que la moyenne provinciale est de 5,2 p.100, toutes municipalités confondues. En valeur absolue, les municipalités de la MRC de Témiscouata ont consacré pendant cette période plus de 39 $ en dollars constants 2006 par habitant par année, ce qui est légèrement plus que la moyenne provinciale pour des municipalités de population analogue.

Par ailleurs, si on compare l'investissement en sécurité incendie par rapport à la valeur des bâtiments, le constat est que les 127 $ dépensés par tranche de 100 000 $ de la richesse foncière uniformisée (RFU) des bâtiments sont du même ordre d'importance que les 131 $ dépensés dans l'ensemble du Québec, mais supérieurs aux 72 $ à 92 $ pour des municipalités de même taille. Il faut mentionner les écarts significatifs entre les différentes municipalités du territoire. Alors que les municipalités de Lac-des-Aigles, Cabano et Saint-Michel-du-Squatec affectaient pendant cette période 3 p.100 ou moins de leur budget au poste de la sécurité incendie, la municipalité de Saint-Eusèbe y consacrait plus de 10 p.100. La figure 2.3 illustre les dépenses moyennes de chaque municipalité pendant la période 2000 à 2004.

Dépenses moyennes par année en incendie 2000 - 2004

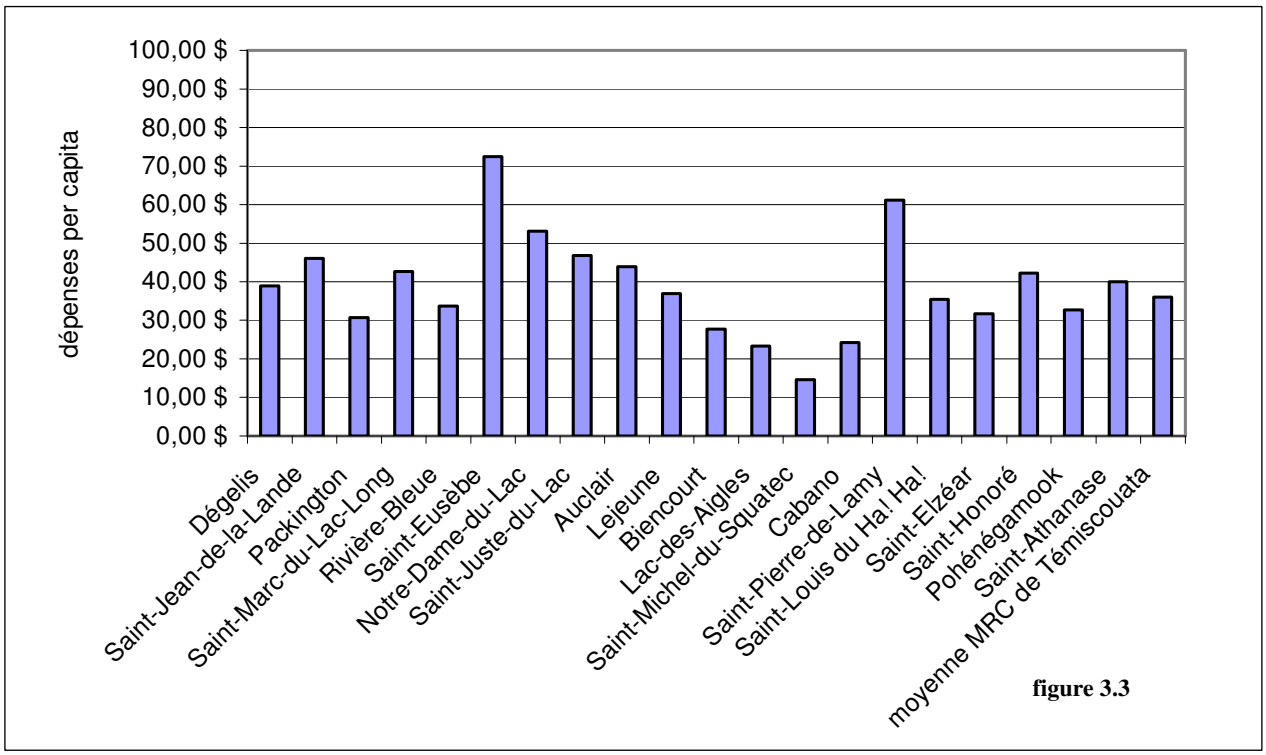

figure 3.3

Il est à noter que les municipalités n'ont pas de plans triennaux d'immobilisation destinés aux dépenses en matière de sécurité incendie. Cela peut s'expliquer d'une part par le fait que cette pratique est d'usage récent dans le monde municipal mais aussi parce que l'ampleur des budgets

3.8 CONSTATS

Le nombre et le taux d'incendie par habitant sur le territoire de la MRC de Témiscouata dépassent quelque peu la moyenne provinciale. On a également déploré quatre décès reliés à l'incendie pendant la période étudiée.

Les 11,6 millions de dollars de pertes matérielles représentent beaucoup d'argent, c'est 2 p.100 de la richesse foncière uniformisée des bâtiments qui s'est envolée en fumée. Dans l'ensemble aucune catastrophe majeure n'a frappé la MRC entre 1996 et 2001, si on exclut un incendie comptant pour près du quart des pertes matérielles. Mais la vigilance reste de mise car ces statistiques, somme toute « modestes », peuvent être renversées par un seul événement tel la destruction en 2002 d'une entreprise d'importance au Témiscouata qui a causé en une journée près de 4 fois plus de pertes que le cumul de ces 258 incendies en six ans.

Le secteur résidentiel, le secteur industriel et celui des commerces et services se partagent une proportion semblable des pertes. Les efforts de prévention devront donc toucher tous ces secteurs d'activités, sans oublier le secteur agricole et agro-forestier, en particulier les érablières situées en marge des voies de circulation.

La proportion des dépenses affectées à la sécurité incendie est très variable d'une municipalité à l'autre sur le territoire de la MRC, mais chacune y consacre une part non négligeable de son budget. À cette étape, nous ne sommes pas en mesure de tirer de conclusion sur l'effort consenti.

Le nombre, la localisation et l'importance des incendies ne permettent à première vue de déceler aucune tendance particulière et ne semble refléter rien d'autre qu'une répartition statistique sur le territoire. Une étude plus approfondie de ces données pourrait nous amener à

des constats plus précis : est-ce qu'il y aurait, par exemple, un lien entre l'importance du chauffage au bois et les plus hauts taux d'incidents dans certaines municipalités?

Les données concernant cette période ne précisent pas suffisamment l'heure de l'appel de détresse, de sa réception effective par le service incendie et l'arrivée des ressources compatibles avec une intervention efficace sur les lieux. Difficile, dans ces conditions, d'analyser l'efficacité des services incendie. Notons enfin que ces statistiques ont une valeur relative, car on n'a pas l'assurance que toutes les données pour cette période ont effectivement été transmises au Ministère.

4 ANALYSE DES RISQUES INCENDIE DES BÂTIMENTS

De manière générale, le bâti dans la MRC de Témiscouata est représentatif de la moyenne des régions ressources du Québec. On n'assiste pas à un boum de construction comme c'est le cas des banlieues métropolitaines et les centres urbains des plus petites municipalités connaissent un ralentissement de leur croissance. Le marché de la construction est maintenant orienté vers la villégiature riveraine et la rénovation.

4.1 INTRODUCTION

Ce portrait des risques incendie des bâtiments de la MRC et l'analyse qu'on en fait est une étape du schéma de couverture de risques incendie. Il doit servir d'outil aux municipalités pour organiser les opérations de prévention, d'autoprotection et de détection rapide des incendies ainsi que pour établir des stratégies de déploiement et des plans d'intervention pour les bâtiments les plus à risque. L'analyse qui suit représente la situation de septembre 2005, mais avec les données du rôle d'évaluation de 2002.

La méthode de classification de risques des propriétés foncières repose sur certains critères portés au rôle comme l'usage du bâtiment, la superficie, le nombre d'étages, etc. Mais l'analyse tient compte aussi du nombre potentiel d'occupants, de leur possibilité d'évacuation et de la présence de matières dangereuses. Bien que la caractérisation des risques ait pu se faire automatiquement au moyen d'un logiciel fourni par le ministère de la Sécurité publique, il subsiste quand même une certaine latitude dans le classement des propriétés. Les autorités locales ont été appelées à pondérer ces valeurs selon les connaissances qu'elles ont des particularités des propriétés sur leur territoire ainsi que des mesures existantes de protection, d'atténuation ou autres. En fin de compte, l'analyse des risques permettra aux municipalités d'élaborer le plan de mise en oeuvre exigé par la *Loi sur la sécurité incendie*.

L'article 5 de la loi, qui n'est pas en vigueur actuellement, exige de plus une déclaration obligatoire de risques par la personne dont l'activité ou le bien constitue un risque particulier d'incendie. Cette déclaration se fait à la municipalité où le risque se situe. Les éléments de risques sujets à déclaration feront également partie de l'analyse de risques d'incendie. Dès

lors, les municipalités pourront prévoir les mesures nécessaires pour prévenir ou faire face aux risques déclarés.

Ainsi, de l'avis des directeurs des services incendie consultés, l'utilisation du propane comme source d'énergie tend à se répandre dans les municipalités de la MRC et constitue un tel risque particulier. Nous avons donc inclus dans l'analyse de risques, la localisation des réservoirs de plus de 400 litres portés à notre connaissance.

Définition du risque d'incendie :
« le produit de la probabilité que survienne un incendie dans un bâtiment donné et les conséquences susceptibles de s'ensuivre » Ministère de la Sécurité publique, *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, Québec, mai 2001, p.18

4.2 MÉTHODOLOGIE

Une analyse des incendies survenus au Québec pendant la dernière décennie par le ministère de la Sécurité publique conclut à l'existence de liens entre certains paramètres, notamment l'usage des bâtiments, et la probabilité et les conséquences d'un incendie. Par exemple, les bâtiments résidentiels sont le théâtre de 68 p.100 des incendies au Québec, mais la probabilité que se produise un tel sinistre dans une résidence est plus faible que la probabilité d'incendie dans un commerce ou une industrie (tableau 4.1). Un bâtiment résidentiel se classe ainsi généralement dans la catégorie des risques faibles d'incendie alors que les bâtiments commerciaux ou industriels se retrouvent dans les catégories de risques moyens, élevés ou très élevés, selon les autres paramètres qui les caractérisent.

4.1 Estimation des risques incendie selon l'usage du bâtiment

(À partir des incendies survenus au Québec entre 1992 et 1999)

USAGE	INCENDIES			PERTES MATÉRIELLES			
	Nombre annuel moyen	Taux d'incendie / 1000 bâtiments	Taux relatif d'incendie	Pertes totales (en 000 $)*	Taux / 1000 $ de valeur**	Pertes moyennes (en $)	Taux relatif de pertes
Résidentiel	6 560	3,08	1,00	172 019	1,08	26 224	1,00
Services	480	11,66	3,79	31 329	0,88	65 269	2,49
Commercial	709	15,78	5,12	56 201	3,49	79 268	3,02
Industriel	553	41,68	13,53	730 006	5,49	132 138	5,04

* En dollars constants 1999

** Taux établi à partir de la valeur foncière uniformisée des bâtiments, ce qui ne comprend pas la valeur des contenus

Source : Ministère de la Sécurité publique, 2001.

De la même façon, les préjudices consécutifs à l'incendie d'un bâtiment résidentiel sont environ trois fois moins élevés que ceux résultant d'un incendie dans le secteur commercial ou cinq fois moins élevés que ceux résultant d'un incendie dans un établissement industriel.

Pour être plus précise, la classification des risques d'incendie doit aussi tenir compte de plusieurs facteurs tel que le nombre potentiel d'occupants, le nombre d'étages, la superficie totale du bâtiment et la présence de matières dangereuses. L'utilisation de ces paramètres permet une meilleure estimation de l'ampleur des ressources à déployer lors d'un incendie, bref de mieux planifier l'organisation générale de la sécurité incendie. La classification proposée dans les orientations du ministère de la Sécurité publique pour procéder à l'analyse des risques comporte quatre grandes classes de risques : faible, moyen, élevé et très élevé

Risque faible : Nécessite le déploiement d'une force de frappe minimale. Il s'agit de petits bâtiments très espacés ou de bâtiments affectés à un usage résidentiel comportant un ou deux logements, de deux étages ou moins et de type détaché.

Risque moyen : Catégorie intermédiaire qui inclut les immeubles résidentiels attachés, ceux d'au plus huit logements, ainsi que les bâtiments à usage commercial, industriel ou institutionnel d'au plus trois étages, dont l'aire au sol n'excède pas 600 m^2.

Risque élevé : Nécessite un large déploiement de ressources humaines et matérielles. Cette catégorie regroupe des établissements commerciaux ou d'affaires, les immeubles de plus de huit logements, certains établissements industriels et les bâtiments agricoles.

Risque très élevé : Classe où les ressources requises sont les plus considérables. Les pompiers peuvent avoir à faire face à des situations extrêmes. Cette classe inclut les résidences pour personnes âgées, centres de la petite enfance, centres commerciaux d'importance, églises, hôpitaux, écoles et les bâtiments de sept étages ou plus. Elle inclut aussi les établissements industriels ou entrepôts renfermant des matières dangereuses ou comportant un risque particulier, ainsi que les autres bâtiments d'importance pour la communauté comme une usine de traitement de l'eau, une caserne de pompiers, une industrie particulière, etc.

Risque non applicable : Les propriétés foncières classées non applicables ne possèdent soit aucune infrastructure (valeur de bâtiment nulle), soit les infrastructures suivantes qui ne sont pas à vocation commerciale : remises, granges, camps de chasse, etc.[4]

Objectifs de l'analyse de risques d'incendie

- Prendre des décisions objectives sur le degré d'acceptabilité et sur les mesures à prendre afin de réduire l'occurrence ou l'impact de certains types d'incendie.
- Déterminer des caractéristiques particulières de certains risques et les mesures d'atténuation.
- Déterminer des mesures d'autoprotection.

[4] Bouchard, J.F. et J. Lafleur, G*uide pour l'élaboration des schémas de couverture de risques – Contenu et conditions d'établissement du schéma de couverture de risques*, Direction de la Sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique, Québec, 2001, 32 pp.

- Déterminer des mesures et des mécanismes de détection rapide de l'incendie et de transmission de l'alerte au service de sécurité incendie.[5]

Matériel utilisé

L'analyse des risques d'incendie a été effectuée à l'aide d'un guide[6] fourni par le ministère de la Sécurité publique lors de la formation des chargés de projet.

Le logiciel utilisé pour la classification des risques a été développé par PG Systèmes d'Information et fourni par le ministère de la Sécurité publique. Il a permis de classifier l'ensemble des propriétés foncières du territoire de la MRC. Une fois chaque unité d'évaluation catégorisée, il a été possible de modifier manuellement sa classification en fonction d'informations complémentaires. Après le traitement des fiches d'évaluation foncière par le logiciel, il a fallu ensuite exporter l'information en format adéquat pour créer des cartes ou pour produire des tableaux.

Un document[7] qui accompagne le logiciel et fournit des explications sur la compilation des données a principalement été utilisé lors de cette étape. Les données utilisées pour l'analyse des risques d'incendie et provenant des fiches d'évaluation foncière ont été fournies par la firme Servitech, responsable de l'évaluation foncière de la MRC. On a pu produire les données demandées dans le format « .csv » exigé pour l'utilisation du logiciel. Un fichier a été fait pour chaque municipalité et traité individuellement.

---

[5] Ministère de la Sécurité publique, *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, Québec, mai 2001, 71 pp.

[6] Labrie, C., J.F. Bouchard et R Gaudreau,., *L'analyse des risques d'incendie et le classement des bâtiments en vue de l'élaboration du schéma de couverture de risques*, présentation Power Point sur support papier, Sécurité publique, Québec, 2002.

[7] Ministère de la Sécurité publique, *Évaluation et classement des risques d'incendie*, présentation Power Point sur support papier, Sécurité publique, Québec, mars 2002.

Étapes suivies

Le fichier « .csv » a été traité par le logiciel de classification et les propriétés foncières ont reçu automatiquement un des codes de risque décrits précédemment.

Une fois les propriétés classées, des listes et des cartes préliminaires ont été imprimées et envoyées à chaque directeur de service incendie de la MRC. Les listes transmises pour vérification contenaient les propriétés à risque moyen, élevé et très élevé qui se retrouvent sur le territoire couvert par leur service. Certains bâtiments ont nécessité une visite sur le terrain. Si le directeur jugeait que le code de risque d'une propriété devait être modifié, il en indiquait la raison à la MRC. Chaque commentaire a ainsi été compilé dans la base de données informatiques, ce qui permettait du même coup de modifier le code de risques.

Le transfert de données en géomatique et la production des cartes ont été réalisés à la MRC. À cette fin, les données finales d'analyse de risques ont été transformées en fichier au format « .dbf » et importées dans le logiciel ArcView. Généralement, une carte à l'échelle 1 : 10 000 de format 11 pouces par 17 pouces a été produite par municipalité. Elle représente le secteur urbanisé du territoire. Chaque propriété a été représentée sur cette carte par un carré de couleur différente selon le risque associé. Vert pour les risques faibles, jaune pour moyens, orange pour élevés et rouge pour très élevés. Un carré gris foncé représente la catégorie « non applicable ».

À l'importation des données sur la carte, on a pu constater des distorsions entre les carrés représentant les propriétés et les bâtiments faisant l'objet de l'analyse de risque. Un travail de décalage ou de translation a dû être fait pour faire correspondre les coordonnées géographiques des centroïdes aux propriétés foncières réelles. La principale distorsion tient à la localisation parfois très approximative du centroïde de la propriété, soit les coordonnées x,y du centre apparent de la propriété déduites de son numéro matricule.

À l'intérieur du périmètre urbain, des couches géomatiques disponibles comprenant l'empreinte au sol des principaux bâtiments ont pu servir de référence à la localisation des

carrés représentant le risque de chaque bâtiment sur la carte. La numérisation à venir de la matrice graphique des municipalités devrait permettre une meilleure localisation du risque sur le territoire. L'existence récente de photos aériennes géoréférencées disponibles à la MRC aurait pu également permettre un meilleur lien entre le bâtiment et le risque associé.

4.3 LES RISQUES INCENDIE DANS LA MRC DE TÉMISCOUATA

Le parc immobilier

Dans l'ensemble, le parc immobilier de la MRC est relativement jeune, à l'image des municipalités où il se situe. Il n'y a pas beaucoup de bâtiments centenaires et les plus vieux ont souvent été rénovés.

Il est constitué en grande majorité (84 p.100) de bâtiments à usage résidentiel dont une proportion importante de chalets ou maisons de villégiature à occupation saisonnière (figure 4.2). La couverture incendie de ces résidences secondaires peut être aléatoire en saison hivernale car beaucoup de chemins secondaires ne sont pas entretenus. Par contre, les risques sont d'autant diminués que ces bâtiments ne sont pas utilisés.

Un autre élément de risque incendie est la qualité de ces constructions. L'évaluation de ce critère apparaît au rôle pour une partie seulement du parc immobilier. Avec les données connues, il semble que la grande majorité (67 p.100) soient des constructions conformes. (figure 4.3). Les constructions dites économiques sont surtout le lot de chalets et celles plus rudimentaires concernent presque exclusivement des camps de chasse et pêche ou des camps forestiers.

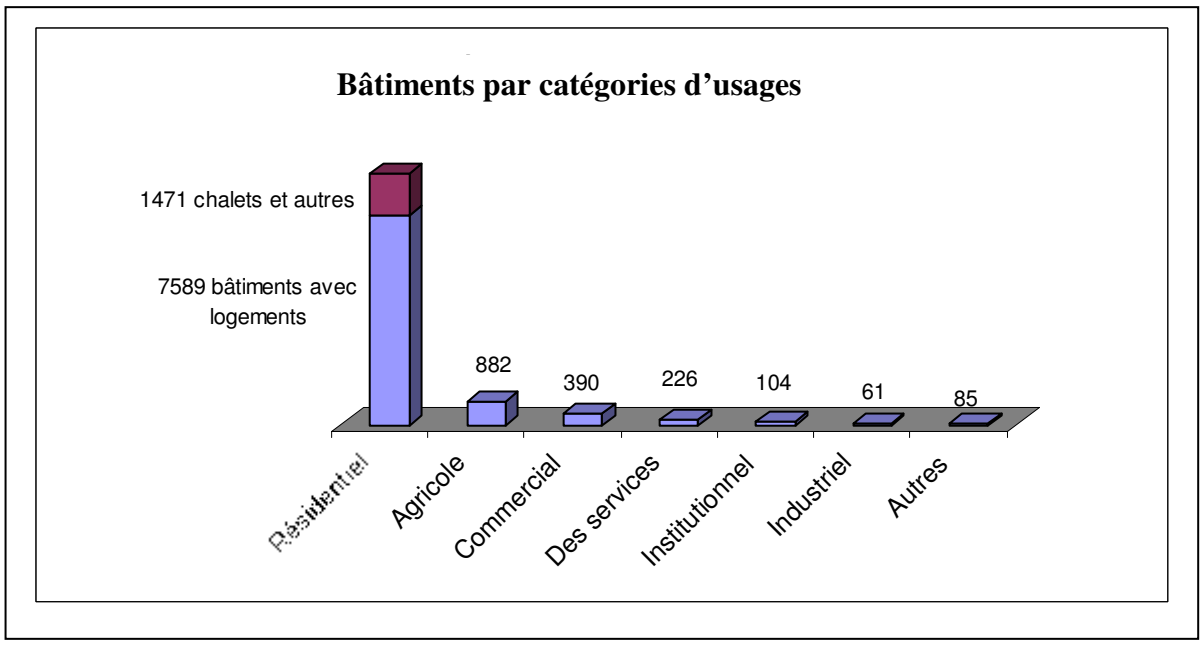

figure 4.2

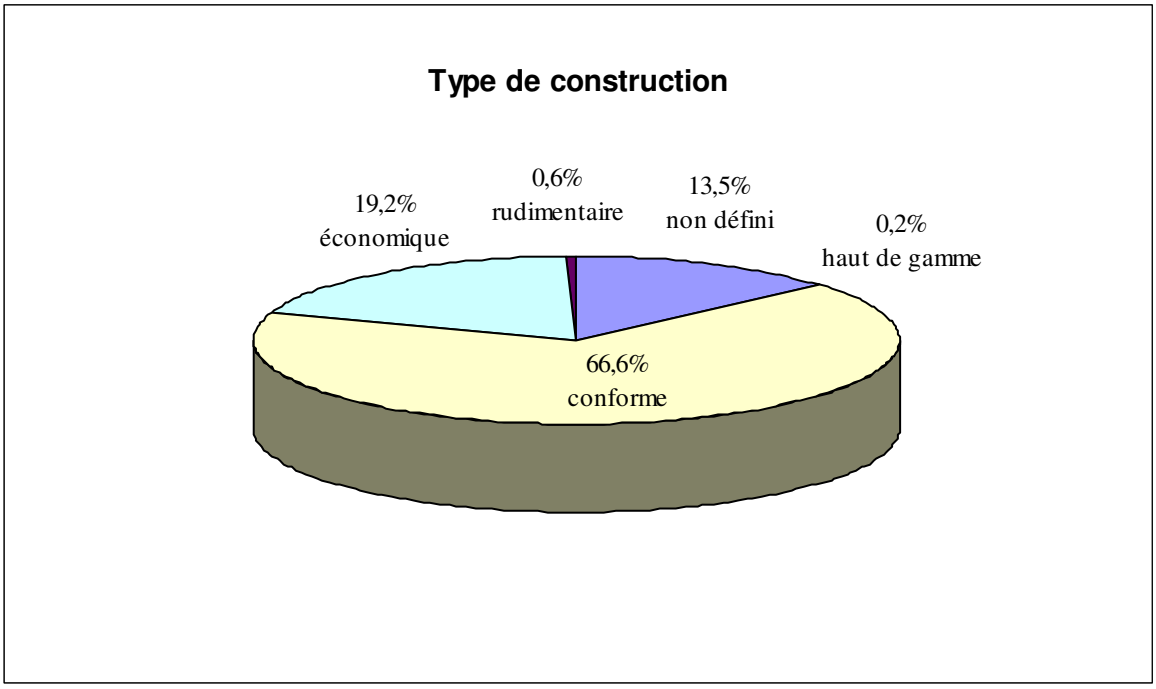

figure 4.3

4.4 CLASSEMENT DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

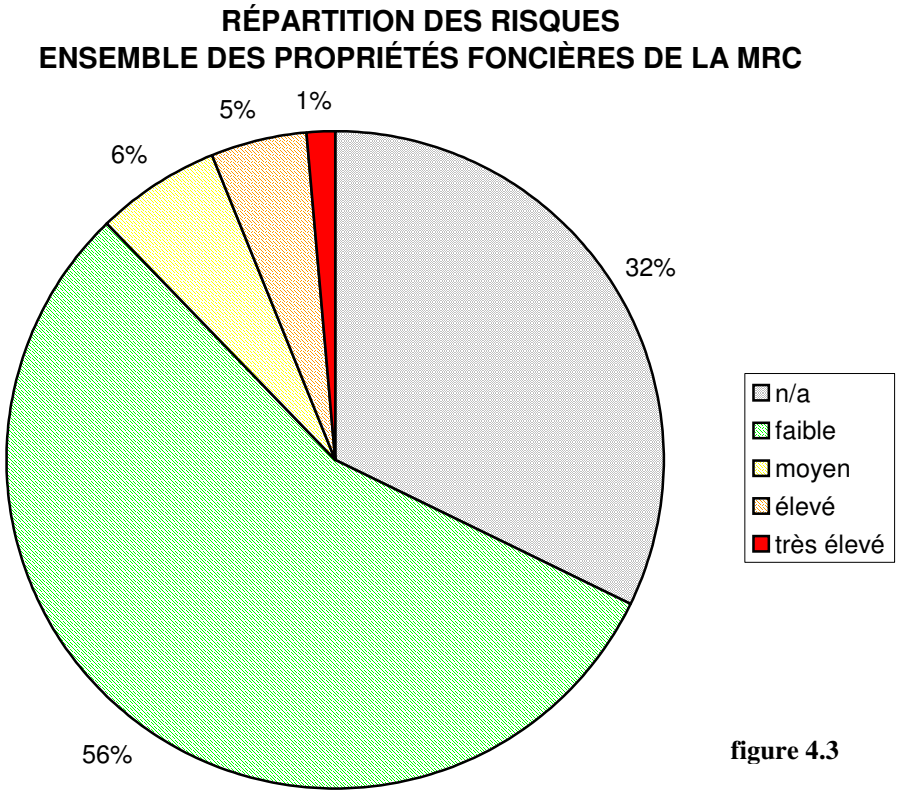

figure 4.3

La figure 4.4 présente le résultat du classement des propriétés foncières de la MRC selon les quatre grandes classes de risques.

Trente-deux p.100 du nombre des propriétés sont classées dans la catégorie «non applicable», soit parce qu'il n'existe aucun bâtiment sur le lot concerné, soit parce que le bâtiment en question a une faible valeur foncière (moins de 500 $). On pense ici à des structures tels que des hangars ou des remises, granges, camps forestiers, etc. Étant donné que les propriétés classées « non applicables » ne possèdent aucune infrastructure véritable, on considère qu'elles ne présentent pas de risque d'incendie.

Risque faible

Une majorité des propriétés situées sur le territoire de la MRC de Témiscouata, soit 56 p.100 des unités d'évaluation, sont dans la catégorie risque faible d'incendie. Les bâtiments correspondant à ce risque sont généralement des résidences permanentes (dans 80 p.100 des cas) ou des chalets et des camps de chasse et pêche ou forestiers (figure 4.5 et série de cartes RI)).

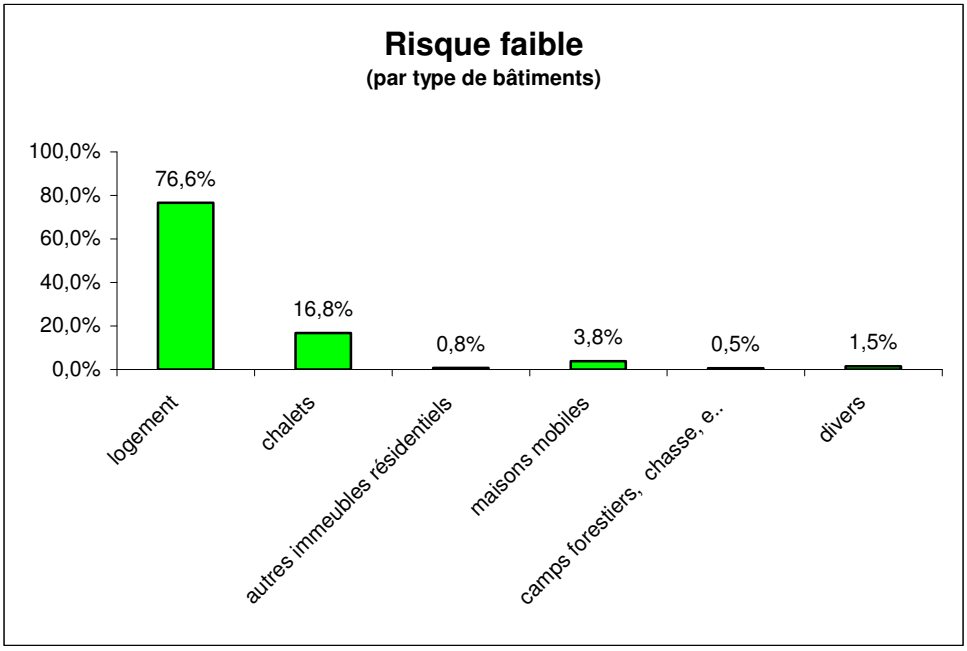

figure 4.4

Risque moyen

Plus de 6 p.100 des propriétés de la MRC présentent un risque moyen d'incendie, celles-ci correspondant principalement à des résidences (dans 36 p.100 des cas), à des propriétés du secteur commercial (32 p.100), du secteur agricole (12 p.100), à des infrastructures du secteur récréatif (4 p.100), des services (3,8 p.100), à des institutions et des industries (plus de 1 p.100 chacun) (figure 4.6 et série de carte RI).

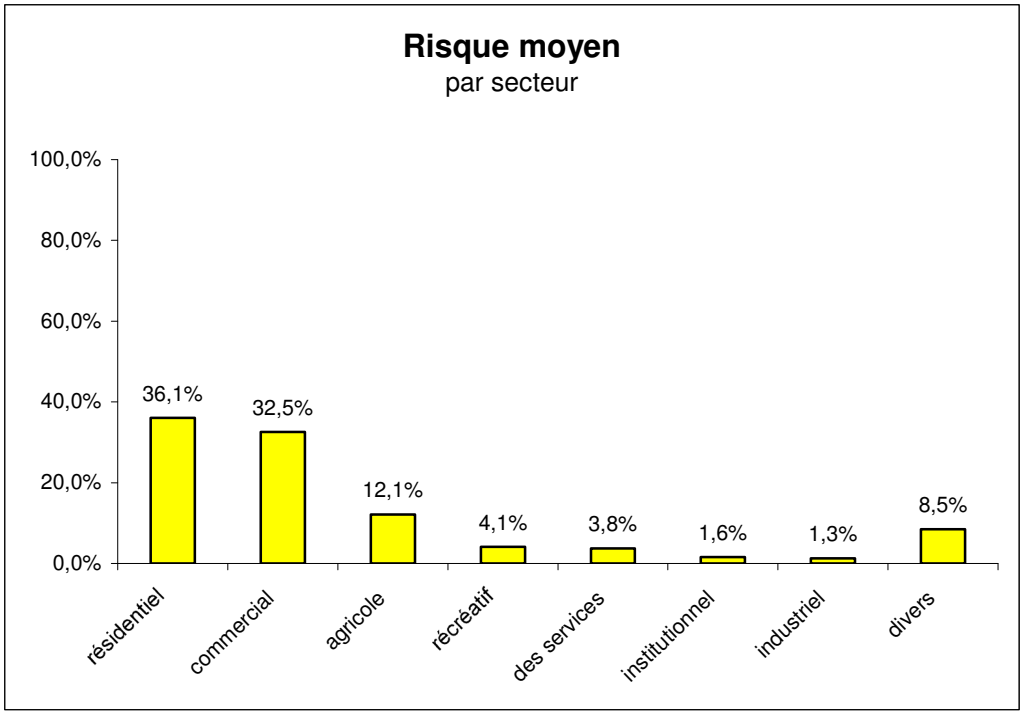

figure 4.5

Risque élevé

Cinq pour cent des propriétés du territoire de la MRC constituent un risque élevé d'incendie. On retrouve principalement des bâtiments appartenant au secteur agricole (73 p.100), au secteur du commerce (11,5 p.100 des cas), ainsi qu'au secteur résidentiel (6 p.100), et finalement industriel (4,6 p.100) (figure 4.7 et série de cartes RI).

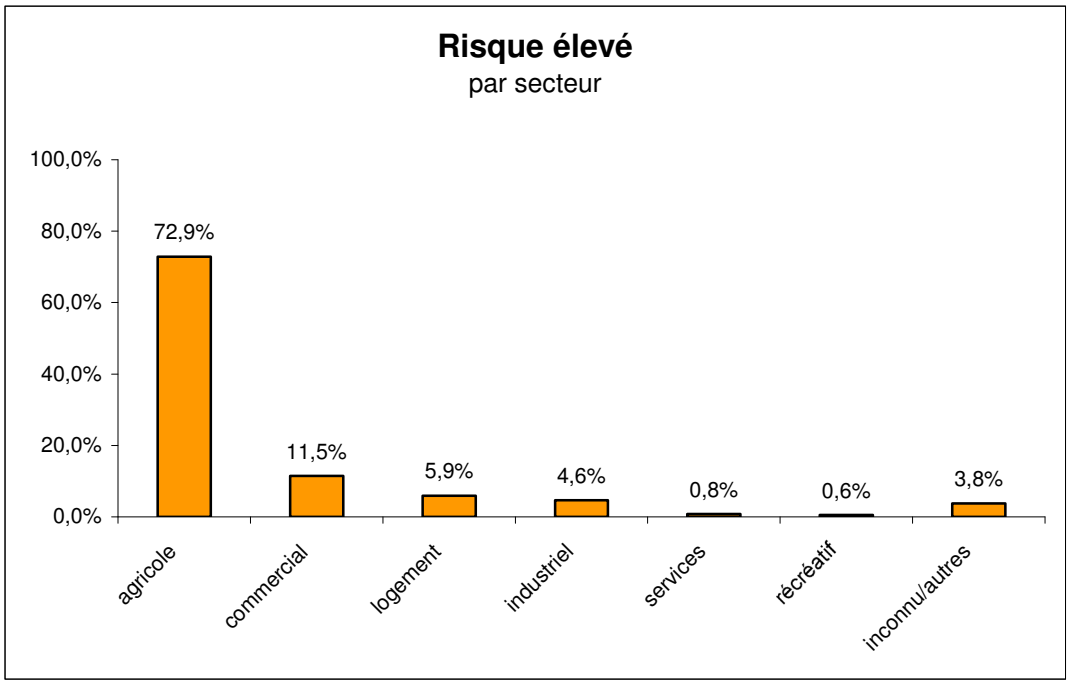

figure 4.6

Risque très élevé

Si moins de 2 p.100 des propriétés représentent un risque très élevé d'incendie, les bâtiments qu'elles contiennent n'en valent pas moins le cinquième de la richesse foncière uniformisée des bâtiments de la MRC. Il s'agit de propriétés associées au secteur institutionnel (dans 31 p.100 des cas), résidentiel (17 p.100), des services (16 p.100), récréatif (12,6 p.100), industriel (6,3 p.100) et commercial (4,7 p.100) (figure 4.8 et série de cartes RI).

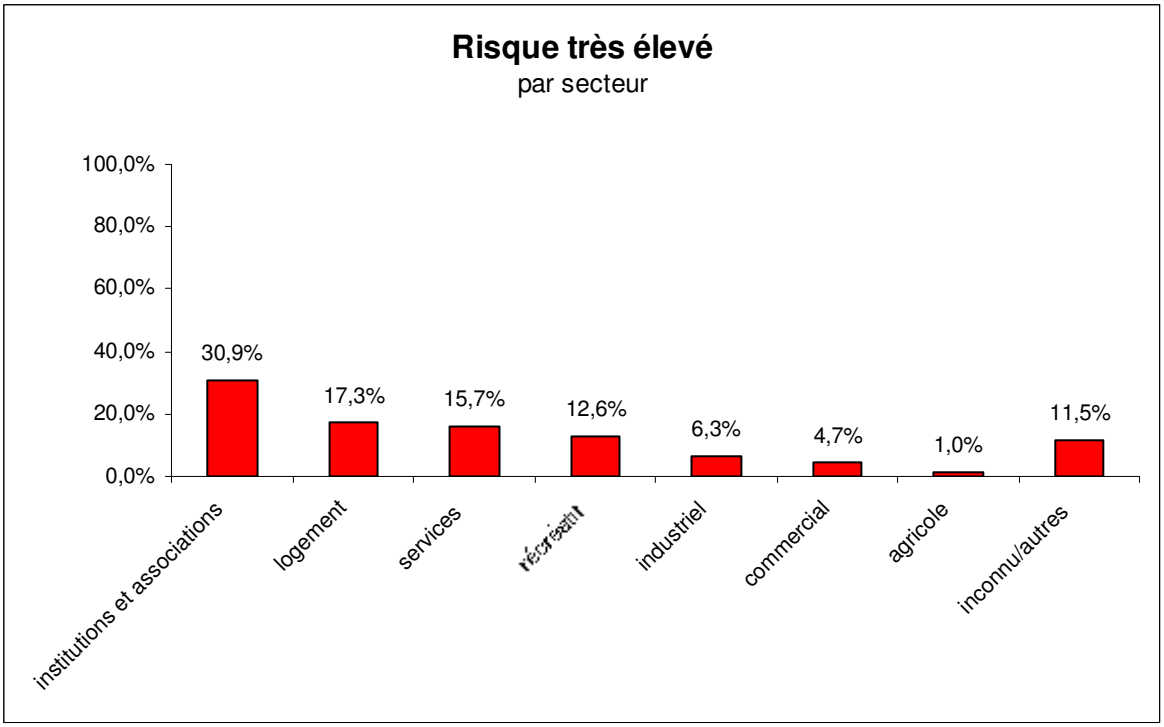

figure 4.7

.

4.5 RÉPARTITION DES RISQUES INCENDIE DANS LA MRC

Tous les immeubles de la MRC ont fait l'objet d'une caractérisation et ont été classés selon qu'ils présentent un risque incendie faible, moyen, élevé ou très élevé, le tout conformément à la méthode de classification proposée par le Ministère. Cette caractérisation a été validée par la plupart des services incendie concernés. On a porté dans les tableaux suivants les données de risques par municipalité tant pour le nombre de bâtiments dans chaque catégorie que pour la valeur de leur valeur foncière uniformisée.

On constate, à la lecture de ces tableaux, que la grande majorité des bâtiments de la MRC présentent un risque faible, mais également que toutes les municipalités ont des bâtiments dans les catégories de risque moyen, élevé ou très élevé. Elles doivent donc être prêtes à faire intervenir les ressources nécessaires si un incendie se déclare dans un tel type de bâtiment.

Le tableau 4.2 présente le résultat du classement de risques des bâtiments de chacune des municipalités et donne la proportion des bâtiments dans le périmètre urbain (p.u.). Cinquante pourcent des bâtiments de la MRC sont situés hors p.u., ce qui démontre que l'organisation de la protection incendie en milieu rural est tout aussi importante qu'en milieu urbain. Le tableau 4.3 donne la valeur de la richesse foncière uniformisée (RFU) de ces mêmes bâtiments. On a retiré de la liste les propriétés foncières présentant des risques « non applicables » lorsqu'elles ne contiennent aucun bâtiment, mais on a gardé celles contenant des bâtiments de faible valeur. La colonne « autres » tient compte de ces remises, hangars, camps, etc.

4.2 Classification des bâtiments selon la catégorie de risques

		Nombre de bâtiments (% dans le périmètre urbain)					
		à risque					
Code	Municipalité	faible	moyen	élevé	très élevé	autre	total
13005	Dégelis	998 (79%)	155 (77%)	64 (23%)	18 (78%)	35	1 270
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	151 (11%)	8 (13%)	19 (11%)	3 (100%)	13	194
13015	Packington	328 (10%)	14 (43%)	24 (4%)	4 (100%)	16	386
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	225 (39%)	16 (88%)	18 (17%)	7 (57%)	21	287
13025	Rivière-Bleue	608 (53%)	72 (79%)	31 (32%)	8 (88%)	38	757
13030	Saint-Eusèbe	252 (22%)	19 (47%)	13 (31%)	7 (86%)	33	324
13035	Notre-Dame-du-Lac	646 (50%)	111 (61%)	75 (19%)	14 (79%)	18	864
13040	Saint-Juste-du-Lac	341 (16%)	25 (68%)	19 (16%)	9 (78%)	31	425
13045	Auclair	210 (34%)	26 (54%)	36 (3%)	4 (100%)	34	310
13050	Lejeune	174 (26%)	28 (43%)	30 (10%)	4 (100%)	10	246
13055	Biencourt	254 (42%)	25 (52%)	34 (9%)	5 (60%)	32	350
13060	Lac-des-Aigles	264 (54%)	31 (84%)	26 (15%)	6 (83%)	25	352
13065	Saint-Michel-du-Squatec	482 (57%)	25 (92%)	82 (23%)	23 (96%)	28	640
13070	Cabano	1131 (69%)	138 (81%)	43 (47%)	24 (71%)	27	1 363
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	87 (37%)	15 (27%)	18 (11%)	3 (100%)	14	137
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	449 (51%)	53 (68%)	30 (17%)	7 (86%)	20	559
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	153 (12%)	4 (75%)	26 (8%)	3 (100%)	33	219
13090	Saint-Honoré de Témiscouata	351 (40%	41 (44%)	22 (18%)	6 (83%)	31	451
13095	Pohénégamook	1151 (70%)	109 (77%)	68 (21%)	33 (76%)	70	1 431
13100	Saint-Athanase	169 (22%)	16 (44%)	35 (3%)	3 (100%)	20	243
	total (risque MRC dans les p.u.)	8 424 (50%)	931 (69%)	713 (69%)	191 (82%)	549	10 808

4.3 Valeur des bâtiments selon la catégorie de risques

		RFU des bâtiments (x 1000 $) *					
		à risque					
Code géo	Municipalité	faible	moyen	élevé	très élevé	autre	total
13005	Dégelis	46 160	17 720	8 360	21 450	70	93 770
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	5 260	320	590	320	20	6 510
13015	Packington	11 500	980	1 400	1 380	30	15 290
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	5 060	870	670	1 890	30	8 520
13025	Rivière-Bleue	20 620	5 620	4 080	6 610	60	36 990
13030	Saint-Eusèbe	8 760	640	1 610	1 340	50	12 410
13035	Notre-Dame-du-Lac	31 240	10 460	8 400	13 950	50	64 100
13040	Saint-Juste-du-Lac	8 710	1 870	1 700	2 170	60	14 510
13045	Auclair	6 000	1 260	1 740	910	50	9 960
13050	Lejeune	3 510	960	990	1 020	20	6 490
13055	Biencourt	7 100	1 110	2 050	1 370	70	11 690
13060	Lac-des-Aigles	7 360	1 980	1 670	1 820	40	12 860
13065	Saint-Michel-du-Squatec	17 250	2 270	4 500	18 240	60	42 310
13070	Cabano	56 680	14 280	13 710	19 060	60	103 790
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	1 670	350	810	430	30	3 280
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	22 410	4 950	3 860	4 360	30	35 610
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	3 820	160	1 230	860	50	6 110
13090	Saint-Honoré de Témiscouata	10 200	2 420	990	2 430	40	16 080
13095	Pohénégamook	51 660	9 180	5 050	22 500	130	88 520
13100	Saint-Athanase	3 770	380	1 030	790	30	5 990
	total	328 740	77 790	64 410	122 890	960	594 800

Rôle d'évaluation, MRC de Témiscouata, 2002.

4.6 PORTRAIT DES RISQUES INCENDIE PAR MUNICIPALITÉ

Dégelis

Située en bordure de la 185 et ville d'accueil du Témiscouata pour les gens en provenance du Nouveau-Brunswick, Dégelis (anciennement Sainte-Rose-du-Dégelé) doit son nom à ce mot dérivé du vieux français employé pour désigner un endroit dans un cours d'eau où l'eau ne gèle pas. Un tel phénomène existe à la sortie du lac Témiscouata où débute la rivière Madawaska qui traverse la municipalité.

Dégelis avec ses quelque 3 350 habitants est l'agglomération la plus populeuse et la plus grande en étendue de la MRC de Témiscouata. C'est un centre de services de première importance qui compte une centaine de commerces de détail et plusieurs entreprises manufacturières, tels le Groupe GDS et Bowater dans le secteur de la première, deuxième et troisième transformation du bois.

C'est également une municipalité à caractère forestier, agricole et touristique dont le territoire regorge de lacs et de rivières sur un territoire qui s'étale sur plus de 571 km^2 , entre le lac Témiscouata et la frontière du Nouveau-Brunswick.

On y compte plus de 1270 bâtiments dont 79 p.100 sont considérés comme présentant un risque faible d'incendie. Les catégories à risques moyen, élevé et très élevé n'en constituent pas moins de 51 p.100 de la valeur totale des bâtiments. Le centre-ville comprenant l'église, les écoles primaires et polyvalentes, l'aréna, un cinéma et plusieurs commerces représente le secteur à plus forte concentration de risques. On note également deux résidences pour personnes âgées non autonomes et deux autres pour personnes âgées autonomes dans le périmètre urbain. Le secteur industriel à proximité du centre urbain compte également comme facteur de risque élevé ou très élevé. Sur les 65 bâtiments représentés comme risque élevé, plus de quarante sont du secteur agricole.

Saint-Jean-de-la-Lande

Petite municipalité frontalière de 280 résidants située à l'ouest de Dégelis, Saint-Jean-de-la-Lande s'est développée autour de l'agriculture et de la forêt. On y dénombre quelque 190 constructions. Les bâtiments à faible risque d'incendie représentent les trois-quarts de ce nombre et 80 p.100 de leur valeur uniformisée. Huit propriétés dont un logement sont qualifiées de risque moyen. Dix-sept des 19 propriétés avec bâtiments classées à risque élevé sont des fermes.

Trois bâtiments sont donnés à risque très élevé dont l'église et le nouveau centre communautaire reconstruit sur l'emplacement de l'école de village détruite par un incendie en février 2000. (carte RI-010).

Packington

Autre municipalité agroforestière des hautes terres des plateaux appalachiens, Packington a pris le nom de l'ancien canton homonyme qu'elle recoupe en grande partie, et nommé ainsi en l'honneur d'un secrétaire aux colonies et promoteur de la construction du chemin de fer Intercolonial.

La municipalité renferme près de 386 propriétés contenant au moins un bâtiment dont le risque a été évalué. Quatre-vingt-cinq p.100 de ce nombre comptant pour 75 p.100 de leur valeur totale sont à risque faible. Elle abrite également autour du lac Jerry, et de quelques autres lacs prisés par les villégiateurs, plus de 135 chalets représentant 40 p.100 de ces risques faibles.

Les risques moyens occupent 4 p.100 du parc immobilier. La moitié en sont des logements. Les autres font partie du secteur commercial et des services principalement.

Comme dans plusieurs autres municipalités, le domaine agricole est très présent dans la catégorie de risque élevé avec la totalité moins une des propriétés classées comme telles et 96

p.100 de la valeur uniformisée des bâtiments de cette catégorie. Les quatre propriétés à risque très élevé sont réparties autour du noyau institutionnel (église, école, caserne) et comprennent, outre ces bâtiments, un centre de la petite enfance (carte RI-015).

Saint-Marc-du-Lac-Long

Saint-Marc-du-Lac-Long étend son périmètre urbain de chaque côté du lac Long à l'endroit où ce plan d'eau long de 20 km se rétrécit à quelques dizaines de mètres. Cette particularité a été à l'origine du nom « Les Étroits » d'abord donné à ce lieu. La municipalité fait partie de la sous-région dite du Transcontinental, nommée ainsi en raison du chemin de fer qui la traverse, principale ligne de transport ferroviaire entre les Maritimes et le reste du Canada.

Centre forestier et minier, Saint-Marc-du-Lac-Long recèle 287 propriétés avec bâtiments. De celles-ci, 225 incluant 71 chalets, se retrouvent dans la classe des risques faibles d'incendie. Les niveaux de risques moyen, élevé et très élevé (respectivement 5, 6 et 2 p.100 chacun) concernent 40 p.100 de la valeur uniformisée des propriétés foncières. Quatorze des 18 propriétés à risque élevé sont des fermes.

Le noyau du village à l'ouest du pont contient les bâtiments les plus à risque : église, école, centre récréatif, caserne, résidence pour personnes âgées (carte RI-020). Légèrement à l'extérieur du p.u, une mine d'ardoise et son usine de taille constitue l'autre risque évalué comme très élevé. La présence de transport ferroviaire relativement dense avec son lot de matières dangereuse apporte également un facteur de risque important.

Rivière-Bleue

Rivière-Bleue située au confluent de la rivière du même nom et de la rivière Saint-François, limitrophe des États-Unis, a connu une période de développement intense lié à l'industrie du bois et au chemin de fer. Elle a même été, vers 1920, un centre de contrebande d'alcool suite à l'adoption de la loi américaine sur la prohibition.

Aujourd'hui, Rivière-Bleue est un centre de services du Transcontinental comptant un peu moins de 1500 habitants. Son territoire, à la frontière des États-Unis et du Nouveau-Brunswick, comporte deux périmètres urbains. La municipalité abrite ainsi quelque 750 propriétés avec bâtiments. Quatre-vingt p.100 de celles-ci se qualifient comme risque faible au niveau incendie. Les risques moyens d'incendie concernent 72 infrastructures dont 27 logements et le reste constitué essentiellement d'entreprises de services. Les risques élevés représentent 4 p.100 des bâtiments et 11 p.100 de leur valeur totale. Ce sont des fermes dans la majorité des cas, mais également des industries de transformation du bois et un atelier de mécanique.

Huit propriétés présentent un risque très élevé de sinistre. Dans le centre urbain principal, l'église, l'école, la caserne, l'aréna et une résidence pour personnes âgées répondent à ce critère (carte RI-025). L'ancienne gare maintenant transformée en musée et un centre récréatif font également partie de ce groupe. La voie ferrée qui traverse le périmètre urbain est une source importante de risques liés au transport intensif de matières dangereuses. De plus, la présence d'une voie d'évitement à l'est du p.u. amène parfois les convois à s'arrêter de longs moments en plein milieu du village, privant ainsi tout un secteur de protection incendie. Dans cette éventualité, la municipalité pourrait faire appel au(x) service(s) de sécurité incendie(s) voisin(s).

Saint-Eusèbe

Avec ses 600 habitants, la municipalité de Saint-Eusèbe est une autre municipalité agroforestière des hautes terres. L'économie de la municipalité et bon nombre d'emplois reposent également sur des usines de transformation du bois, principalement le cèdre. Comme ailleurs au Témiscouata, l'acériculture prend de plus en plus d'importance au point de vue économique.

Soixante-dix-huit p.100 des 324 propriétés représentent un risque faible d'incendie. Près de 6 p.100 des propriétés foncières constituent un risque moyen et la moitié de ceux-ci sont des

logements. Les risques élevés sont attachés à 4 p.100 des bâtiments dont la moitié est constituée d'exploitations agricoles.

Sept propriétés présentent un risque très élevé de sinistre. Les bâtiments qui ont cette cote de risque comprennent l'église, la caserne, la résidence d'une personne handicapée ainsi qu'un centre récréatif. De plus un bâtiment abritant l'école, la caisse populaire, le service postal et le bureau municipal a aussi été classé comme tel (carte RI-030).

Notre-Dame-du-Lac

Centre touristique, agricole et industriel, Notre-Dame-du-Lac est érigée au milieu de la vallée du Témiscouata. Cette situation géographique privilégiée en a fait le chef-lieu de la MRC de Témiscouata. Ainsi, on y retrouve les services du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, de la Société Faune et Parcs et de la Sûreté du Québec. La ville abrite également les sièges sociaux régionaux de la MRC, du CLD, de la SADC et du Réseau de santé du Témiscouata dont la principale composante est le Centre hospitalier de Notre-Dame-du-Lac. Située en bordure du lac Témiscouata, elle reçoit en saison estivale, un nombre non négligeable de vacanciers séduits par les attraits de cette «Ville Jardin » dont sa plage, sa marina ainsi que la piste cyclable « Petit Témis » qui longe la rive ouest du lac.

La ville compte quelque 864 bâtiments dont les trois-quarts (incluant une centaine de chalets) représentent un risque faible au niveau incendie. Les propriétés qui montrent un risque moyen de sinistre (12,8 p.100) se retrouvent dans les secteurs résidentiels, commercial et des services.

La zone agricole est très présente dans la municipalité où elle occupe 74 p.100 de la superficie. Les bâtiments agricoles y représentent la majorité des risques élevés (ici 61 p.100). Les risques identifiés comme très élevés sont situés presque exclusivement dans le périmètre d'urbanisation. On retrouve dans cette catégorie l'église, l'école, la caserne, l'hôpital, un centre récréatif et trois résidences avec clientèle à risques (carte RI-035). Tout juste à

l'extérieur du p.u., une industrie de transformation du bois actuellement désaffectée, les locaux de la Sûreté du Québec et l'aréna ont été classés comme tel.

Saint-Juste-du-Lac

La municipalité de Saint-Juste-du-Lac regroupe les paroisses de Saint-Juste-du-Lac et de Lots-Renversés qui ont chacune leur p.u. (distants de 7.5km l'un de l'autre). Son territoire s'étend sur le côté est du lac Témiscouata, face à Notre-Dame. Elle fait partie du secteur JAL de la MRC, acronyme désignant, outre Saint-Juste, les municipalités d'Auclair et de Lejeune. Ces localités se sont rendues célèbres par les « opérations dignités » qui s'y sont déroulées dans les années 1970 lorsque leur survie était menacée. La route 295 relie ces trois municipalités. De plus, la région est également accessible en saison à partir de Notre-Dame-du-Lac par le traversier ou même par un pont de glace.

Municipalité agroforestière, Saint-Juste-du-Lac s'est développée une vocation industrielle, de villégiature et maintenant touristique, étant une des portes d'accès du sentier pédestre national qui traverse le Témiscouata du nord au sud.

Des 425 propriétés répertoriées contenant au moins un bâtiment, 341 (dont 115 chalets) présentent un risque faible d'incendie. Les 25 propriétés à risque moyen sont constituées de logements, d'entreprises acéricoles et de services. Les fermes forment la presque totalité des 19 propriétés à risque élevé.

Les risques très élevés concernent des bâtiments des deux noyaux villageois comme l'église, l'école et un centre communautaire (cartes RI-040-1 et RI-040-2). Un tel risque se retrouve également dans des industries de la transformation du bois soit à cause de leur importance, soit à cause du propane utilisé comme combustible.

Auclair

Constituée en municipalité en 1954, Auclair tire son nom du canton qu'elle occupe et qui n'a été ouvert à la colonisation qu'au début des années 1930. L'économie de la municipalité, basée sur l'exploitation des ressources agroforestières, s'est développée autour d'entreprises acéricoles. Elle abrite également sur le littoral du Grand lac Squatec, deuxième plus grand plan d'eau de la MRC, une zone de villégiature recherchée. Ainsi 48 des 210 bâtiments représentant un risque faible sont des chalets ou résidences secondaires.

Les vingt-six bâtiments à risque moyen se réfèrent surtout à des infrastructures de services, à des commerces et à quelques logements attachés ainsi qu'à des érablières. Les risques élevés correspondent à des fermes dans la totalité des cas moins un. L'église, l'école et la caserne d'incendie sont les seuls bâtiments classés à risque très élevé (carte RI-045).

Lejeune

Municipalité comptant un peu moins de 400 habitants, Lejeune a aussi été bâtie pendant la crise des années 1930. Son économie, développée autour de l'exploitation des ressources agroforestières, est maintenant liée à un domaine acéricole très développé non seulement sur les terres privées, mais également dans la forêt publique qui occupe les deux tiers de la superficie de la municipalité. Elle possède également un secteur de villégiature avec plusieurs chalets au bord des lacs Squatec et du Pain de Sucre, chalets qu'on retrouve également un peu partout sur son territoire. Ainsi, près de 55 des 174 bâtiments à risque faible sont des résidences secondaires.

Les vingt-huit bâtiments à risque moyen sont des logements, des exploitations acéricoles et quelques entreprises de services. Par ailleurs, les propriétés à risque élevé sont des fermes pour la plupart (25 des 30 occurrences), les autres propriétés étant deux logements où on fait usage de propane et trois entreprises de services.

Les quatre bâtiments à risque très élevé sont l'église, l'école primaire, la caserne ainsi qu'un bâtiment servant de centre communautaire, de bureau municipal et abritant quelques logements (carte RI-050).

Biencourt

Au nord-est de la MRC, la municipalité de Biencourt, comme ses voisines Lac-des-Aigles et dans une moindre mesure Saint-Michel-du-Squatec, s'inscrit dans l'aire d'influence de la ville de Rimouski. Ces trois municipalités forment un sous-ensemble distinct avec la municipalité de Squatec comme pôle de service. Biencourt est une autre municipalité où l'agriculture et la foresterie vont de pair avec l'exploitation des érablières. Elle compte également pour son économie sur le tourisme de plein air avec un lac de villégiature et un centre de ski alpin.

On y dénombre 73 p.100 des 350 propriétés foncières avec bâtiments dans la classe des risques faibles d'incendie. Près du lac Biencourt se retrouvent la grande majorité des 42 chalets ou maisons de villégiature.

Les autres classes de risque sont proportionnellement moins présentes sur le territoire de la municipalité. Près de 7 p.100 du nombre des bâtiments sont qualifiés de risques moyens de sinistre, ce sont surtout des logements et des entreprises de services. Les risques élevés représentent 10 p.100 du total dont la presque totalité sont des fermes et/ou des érablières, à l'exception une scierie, un HLM et deux garages. Les cinq bâtiments à risque très élevé sont l'église, l'école primaire, un centre sportif et une résidence pour personnes âgées. La caserne de pompier a toujours également cette cote, car considérée comme service essentiel dans une municipalité (carte RI-055).

Lac-des-Aigles

Lac-des-Aigles est une municipalité d'environ 650 habitants. Sa fondation remonte aussi à la période des années 1930. À l'extrémité nord-est de la MRC de Témiscouata, son territoire inclut une grande partie du lac des Aigles près duquel se trouve le périmètre d'urbanisation. Jusqu'à récemment une industrie de transformation du bois était le principal employeur de la

municipalité mais l'activité économique repose aussi, en plus des entreprises de services, sur l'exploitation de la forêt incluant plusieurs érablières et une zone agricole dynamique qui occupe 20 p.100 des terres de la municipalité.

Les bâtiments représentant un risque faible au niveau incendie comptent pour 75 p.100 des 352 unités d'évaluation avec bâtiment. Ce nombre inclut les 33 chalets ou résidences de villégiature principalement autour du lac. Les autres classes de risque représentent quand même 43 p.100 de la richesse foncière uniformisée des bâtiments : ce sont 31 bâtiments à risque moyen, des entreprises de services surtout mais également des logements; et 26 propriétés à risque élevé dont des fermes, un centre sportif et trois garages.

Quant aux six bâtiments représentant les risques les plus élevés, ce sont d'abord l'église, l'école, la caserne, une résidence pour personnes âgées, mais aussi l'usine de sciage ainsi qu'un édifice à logement avec une clientèle plus à risque (carte RI-060).

Saint-Michel-du-Squatec

À l'embouchure des rivières Horton, des Aigles et à la sortie du Petit lac Squatec s'est développé un pôle de services d'importance à l'est du lac Témiscouata. Doyenne de la sous région avec un début d'occupation qui remonte à la dernière moitié du 19è siècle, la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec compte quelque 1300 habitants. Son territoire est caractérisé par une vaste forêt sauvage s'étendant sur des centaines de kilomètres carrés traversée de rivières et de lacs pratiquement inaccessibles. L'industrie forestière y occupe une place de premier choix et depuis quelques années, le secteur récréotouristique connaît un essor important avec entre autres le sentier national, des pourvoiries et un réseau de sentiers de motoneiges et de quads. Quant au secteur agricole dynamique, il n'occupe tout au plus que 10 p.100 du territoire

Les propriétés à risque faible de sinistres comptent pour 75 p.100 des 640 bâtiments. Les risques moyens d'incendie (4 p.100 du nombre) se retrouvent à 55 p.100 dans le secteur des

services, les autres étant des logements. Les risques élevés (13 p.100) sont des fermes dans 76 p. 100 des cas, et pour le reste des garages, logements ou entreprises de services.

Les risques d'incendie dans le périmètre urbain sont présentés dans la carte RI-065 en annexe. On y observe que les bâtiments à risque très élevé sont situés dans ce secteur. Ce qui inclut l'église, la caserne, les écoles secondaire et primaire mais également deux industries de transformation du bois, des résidences pour personnes âgées, un hôpital, des bâtiments où on fait usage de propane, etc.

Cabano

Située sur les rives du lac Témiscouata à la croisée de deux axes routiers qui traversent la MRC, la route 185 (transcanadienne) et la route 232, la ville de Cabano se veut le carrefour industriel, commercial et touristique du Témiscouata. Avec ses 3250 habitants, elle est effectivement une ville industrielle et de services de première importance dans le Témiscouata. Le secteur agricole est également présent mais la zone agricole dynamique occupe à peine 10 p.100 du territoire.

Quatre-vingt-trois p.100 des bâtiments présentent un risque faible d'incendie. Ce sont des logements permanents dans près de 87 p.100 des cas. Les 147 autres bâtiments de cette catégorie sont des chalets ou maisons de villégiature.

Les risques moyens concernent 138 propriétés, des entreprises de services ou des services publics pour la plus grande part, et des logements dans 43 p.100 des cas. Les bâtiments à risque élevé sont au nombre de 43 dont 13 des fermes ou érablières. Les autres sont des logements, des industries, des garages et des entreprises de services.

Dans le périmètre urbain, on retrouve dans la catégorie de risque très élevé l'église, les écoles polyvalente et primaire, un CLSC, des résidences pour personnes âgées, un centre de la petite enfance, un centre sportif et un centre commercial à vocation régionale. En périphérie, les

usines de traitement d'eau et d'eaux usées font également partie de cette catégorie, tout comme la cartonnerie Norampac, des industries ainsi que d'autres bâtiments. (carte RI-070).

Saint-Pierre-de-Lamy

Avec ses 131 habitants, Saint-Pierre-de-Lamy est la municipalité la moins peuplée de la MRC de Témiscouata. Située en retrait des axes de communication importants, son économie est liée aux exploitations agricoles et acéricoles ainsi qu'à une entreprise de transformation du bois. La présence de nombreux lacs sur son territoire a permis le développement de secteurs de villégiature.

Des 87 bâtiments représentant un risque faible en terme d'incendie, la moitié sont des résidences permanentes et le reste des chalets ou maison de villégiature. Les risques moyens au nombre de 15 réfèrent principalement à des exploitations acéricoles et à des logements.

Les fermes représentent la totalité des dix-huit propriétés classées comme risque élevé à l'exception de l'usine des Produits PBM Ltée et un garage. La catégorie des risques les plus élevés concerne l'église, l'école primaire et la caserne (carte RI-075).

Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Municipalité de passage sur le sentier historique du Portage du Témiscouata et aujourd'hui sur la route transcanadienne, Saint-Louis-du-Ha! Ha! a vu son domaine agricole progresser depuis la fondation de la municipalité en 1873. Aujourd'hui, plus de 60 p.100 de son territoire fait partie de la zone agricole dynamique. Elle possède quelques entreprises industrielles et son secteur des services continus à se développer. L'économie louisienne mise également sur le secteur récréotouristique de découverte et de plein air avec la station scientifique Aster, le centre de villégiature du lac Dôle et la section nord de la piste cyclable Petit Témis.

Quatre-vingt p.100 des 559 unités d'évaluation possédant un bâtiment sont qualifiées de risque faible. Des logements permanents dans 95 p.100 des cas. Les 53 risques moyens se retrouvent surtout dans des infrastructures publiques et des entreprises du secteur des services. On note aussi que les 30 bâtiments à risque élevé sont liés à l'exploitation des ressources agricoles pour les deux tiers des cas, le reste à des industries ou des garages. Quant aux risques très élevés, ils s'appliquent aux habituelles églises, école, caserne et résidences pour personnes âgées, mais également à une entreprise industrielle du secteur des plastiques (carte RI-080).

Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Municipalité presque essentiellement agricole, Saint-Elzéar s'est développée comme bien d'autres municipalités du Témiscouata suite à la politique de « retour à la terre » préconisée par le gouvernement du Québec au début des années 1930. Aujourd'hui, avec ses 322 habitants la municipalité est l'une des moins peuplée de la MRC et ne dispose pas d'un service incendie qui lui soit propre. Cette protection vient de la caserne voisine de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à quelque 14 kilomètres de son périmètre d'urbanisation.

Les 153 bâtiments classés à risque faible d'incendie sont des résidences permanentes dans 77 p.100 des cas, le reste étant des chalets ou des camps de chasse et pêche ou de petites érablières. Il s'y trouve également 4 bâtiments à risque moyen dont un logement. Les 26 bâtiments représentant un risque élevé sont des fermes pour la presque totalité sauf une industrie de bardeaux de cèdres et le garage municipal. On retrouve aussi trois bâtiments à risque le plus élevé soit l'église, l'école primaire et un centre de loisir (carte RI-085).

Saint-Honoré-de-Témiscouata

Porte d'entrée nord du Témiscouata sur la route Transcanadienne, la municipalité de Saint-Honoré a été une des premières de la région à s'ouvrir à la colonisation. Chevauchant un territoire montagneux où la forêt est très présente, Saint-Honoré se situe sur la ligne de partage

des eaux des bassins du Saint-Laurent et du fleuve Saint-Jean. Son économie à l'origine plutôt agroforestière est complétée aujourd'hui avec un secteur de services diversifié.

Des 451 unités d'évaluation avec bâtiments, 351 constituent un risque faible d'incendie et comptent pour 63 p.100 de la richesse foncière uniformisée. Soixante-quinze p.100 de ces bâtiments sont des résidences permanentes, le reste est formé surtout de chalets ou camps de chasse et pêche. La municipalité compte également 41 immeubles à risque moyen, dont plus de la moitié sont des entreprises de services. Les autres bâtiments de cette classe de risque se réfèrent principalement à des logements et à des exploitations acéricoles.

Les 22 propriétés à risque élevé sont des fermes (12 occurrences), des logements (3), des entreprises de services et le centre de ski du Mont Citadelle dont la réouverture est prévue. Les six risques très élevés d'incendie comptent pour 15 p.100 de la valeur uniformisée des propriétés avec bâtiments. Ce sont l'église, l'école primaire, la caserne, un centre récréatif et une résidence pour personnes âgées, tous situés dans le périmètre urbain, ainsi qu'une ferme d'élevage porcin en zone rurale (carte RI-090).

Pohénégamook

La ville de Pohénégamook est issue de la fusion dans les années 1970 de trois municipalités du secteur Transcontinental de la MRC, soit Sully, Estcourt et Saint-Éleuthère qui compte chacune leur caserne. Un réseau d'aqueduc commun sert de lien entre ces trois communautés s'étalant de part et d'autres de la route 289 sur près de 15 kilomètres. La ville porte le nom du lac qui baigne le secteur nord de la ville et qui est renommé entre autre pour son centre de plein air quatre saisons et accessoirement pour le monstre qui hanterait le lac.

La ville compte aujourd'hui quelque 3000 habitants. Elle s'est développée autour de l'agriculture et de la foresterie toujours très présentes, mais les activités économiques dépendent de plus en plus du secteur industriel et de celui des services auxquelles s'ajoutent les apports provenant du tourisme et de la villégiature. Aux industries de transformation du bois plus traditionnelles comme le sciage, aujourd'hui en perte de vitesse, se sont ajoutées des

usines de fabrication de portes et fenêtres, de meubles et de poutrelles, et aussi de fabrication métallique. L'acériculture est un domaine très présent sur le territoire et une école, le Centre d'expérimentation et de transfert technologique en acériculture du Bas-Saint-Laurent, a été officiellement constituée en 2003 à Pohénégamook, avec pour mission de soutenir l'innovation et de faciliter le transfert technologique vers les entreprises acéricoles.

Il y a 1945 propriétés inscrites au rôle d'évaluation de la ville et 1431 abritent au moins un bâtiment. De ce nombre, 1151 représentent un risque faible au niveau incendie. La grande majorité sont des résidences permanentes mais on dénombre également 129 chalets, camps forestiers ou de chasse et pêche.

Les risques moyens associés à 109 bâtiments sont des logements (31 cas) ou des entreprises du domaine des services très présentes dans chaque quartier de la ville. Les risques élevés au nombre de 68 sont des fermes pour la plupart (50 occurrences) et les principales industries de la ville. Entrent aussi dans cette catégorie les garages et autres ateliers de mécanique automobile.

Avec trois agglomérations auparavant autonomes, ce sont autant d'églises, d'écoles primaires, de centres récréatifs ou communautaires ou de casernes qui contribuent au nombre de bâtiments à risque très élevé. On retrouve également dans chacun des quartiers d'autres bâtiments de cette catégorie comme des résidences pour personnes âgées, un CLSC, une salle de quille, un musée et même un bureau de douane, Pohénégamook étant une ville frontière (cartes RI-095-1, RI-095-2, RI-095-3).

Saint-Athanase

Municipalité de 330 habitants perchée à 540 m d'altitude dans les monts Notre-Dame aux limites ouest de la MRC, Saint-Athanase se présente comme un paradis de la chasse et de la pêche. En effet, à l'exception d'une percée agricole autour du p.u. et le long des chemins menant à Pohénégamook, le territoire baigne dans la forêt qui s'étend bien au-delà de la municipalité, autant dans la MRC de Kamouraska limitrophe que dans l'état du Maine à sa

frontière sud. Outre la multitude de lacs, de rivières et de ruisseaux qu'elle abrite, la forêt est le lieu de la principale activité économique de la municipalité. C'est aussi dans cette forêt publique que l'on retrouve une des plus fortes concentrations d'érablières exploitées de la MRC.

Les bâtiments présents dans la municipalité et analysés dans cette étude sont au nombre de 243 dont 169 se qualifient comme risque faible. De ce nombre, 127 sont des habitations permanentes, le reste étant des chalets et des camps de chasse et pêche. Les risques moyens concernent 16 bâtiments dans le secteur des services pour la plupart, mais aussi des entreprises acéricoles. Les fermes et les plus grosses érablières constituent la totalité des risques élevés à l'exception d'un garage. L'église, l'école primaire et un centre récréatif forment la catégorie des risques les plus élevés (carte RI-100).

4.7 CONSTAT

Le présent chapitre a fait le portrait des risques d'incendie des propriétés foncières de la MRC. Fondés sur les données du rôle d'évaluation de 2002, les risques incendie des bâtiments des 20 municipalités sont à l'image de notre MRC rurale et peu populeuse où l'économie, d'abord liée à l'agriculture et à la foresterie, se tourne progressivement vers la transformation des ressources, le secteur des services, le développement touristique et la villégiature. À part la protection des institutions de chaque agglomération et de quelques industries de tailles modestes mais importantes pour leur communauté, les plus grands défis pour les services incendie resteront toujours de limiter les pertes humaines et les possibles conflagrations dévastatrices.

Si les risques faibles sont liés au secteur résidentiel tout comme la majorité des risques moyens, les autres risques de cette dernière catégorie se retrouvent dans le secteur des commerces et celui des services, présents particulièrement dans les cinq pôles régionaux que sont Dégelis, Cabano, Pohénégamook, Squatec et Notre-Dame-du-Lac. Les risques élevés sont associés surtout au domaine agricole. Quant aux 191 propriétés constituant des risques

très élevés, on devra dresser pour chacune un plan d'intervention qui, s'il n'offre pas la garantie de prévenir tout sinistre, pourra en limiter les conséquences.

Améliorer la protection de ces risques sera l'objet des plans de mise en œuvre adoptés à la fois par l'autorité régionale et chacune des municipalités qui la compose.

5 PORTRAIT ACTUEL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 RECENSEMENT DES SERVICES INCENDIE

En matière de sécurité incendie, presque toutes les municipalités de la MRC ont un service sauf deux d'entre elles qui ont une entente de service avec une municipalité voisine. Il s'agit des municipalités de Saint-Athanase protégée par la caserne de Saint-Éleuthère, un secteur de ville Pohénégamook, et de Saint-Elzéar, protégée par Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

5.1 Description des services incendie

Code géo	Municipalité (secteur)	Services de sécurité incendie	Casernes	# caserne (CAUREQ)
13005	Dégelis	Service municipal autonome	1	37
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	Service municipal autonome	1	32
13015	Packington	Service municipal autonome	1	31
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	Service municipal autonome	1	29
13025	Rivière-Bleue	Service municipal autonome	1	28
13030	Saint-Eusèbe	Service municipal autonome	1	30
13035	Notre-Dame-du-Lac	Service municipal autonome	1	36
13040	Saint-Juste-du-Lac	Service municipal autonome	2	39
	(Lots Renversés)			40
13045	Auclair	Service municipal autonome	1	41
13050	Lejeune	Service municipal autonome	1	42
13055	Biencourt	Service municipal autonome	1	44
13060	Lac-des-Aigles	Service municipal autonome	1	45
13065	Saint-Michel-du-Squatec	Service municipal autonome	1	42
13070	Cabano	Service municipal autonome	1	35
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	Service municipal autonome	1	38
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	Service municipal autonome	1	34
Code géo	**Municipalité (secteur)**	**Services de sécurité incendie**	**Casernes**	**# caserne (CAUREQ)**

13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	Protégée par Saint-Louis-du-Ha! Ha!		s/o
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	Service municipal autonome	1	33
13095	Pohénégamook	Service municipal autonome	3	
	(Sully)			25
	(Estcourt)			26
	(Saint-Éleuthère)			27
13100	Saint-Athanase	Protégée par Pohénégamook (cas. 27)		s/o
	Total:	18 services municipaux autonomes	21 casernes	

Source : Inventaire des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2003.

Comme le tableau 5.1 l'indique, la grande majorité des services agit sur le territoire d'une seule municipalité (exception faite des ententes d'assistance mutuelle) et relève d'un conseil municipal. Les ententes de fourniture de services de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Saint-Elzéar et de Pohénégamook à Saint-Athanase n'ont pas entraîné la création de régie intermunicipale de gestion et les services de sécurité incendie des deux municipalités mandataires ne dépendent que de leur conseil propre. Le point 5.6 traite plus en détails des ententes intermunicipales de services.

Pour ce qui est du statut des services incendie, seulement la moitié d'entre eux ont été créés en vertu d'un règlement. L'autre moitié a une existence d'usage, sans balise réglementaire à proprement parler. Il est donc essentiel que les municipalités identifiées au tableau 5.2 comme n'ayant pas un tel règlement en prévoient l'adoption dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

5.2 Organisation en sécurité incendie

Municipalité	Service de sécurité incendie créé par règlement
Dégelis	Non*
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Oui
Saint-Elzéar	-
Saint-Jean-de-la-Lande	Non*
Packington	Non*
Saint-Marc-du-Lac-Long	Non*
Rivière-Bleue	Non*
Saint-Eusèbe	Non*
Saint-Juste-du-Lac	Oui
Auclair	Oui
Lejeune	Oui
Biencourt	Oui
Lac-des-Aigles	Non*
Saint-Michel-du-Squatec	Non*
Cabano	Oui
Saint-Honoré	Oui
Pohénégamook	Oui
Saint-Athanase	-
Notre-Dame-du-Lac	Oui
Saint-Pierre-de-Lamy	-

**Les municipalités doivent indiquer un Plan de mise en œuvre que le Service incendie devra être formellement constitué par règlement.*

Source : Inventaire des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2003.

Les casernes de la MRC de Témiscouata (comme celles de tout l'Est du Québec) se sont vues attribuées un numéro séquentiel à deux chiffres par le Centre d'appel d'urgence de la région de l'Est du Québec (CAUREQ), que ces municipalités aient un lien ou pas avec lui. Le

CAUREQ a voulu ainsi à la fois structurer les services incendie qu'il répartit et également uniformiser la numérotation des véhicules d'urgence en associant le numéro de chaque véhicule à son type et à la caserne d'où il provient. L'objectif visé est d'éviter la présence d'unités portant les mêmes numéros en opération d'entraide où la rapidité et la précision des communications provenant du centre d'appel 9-1-1 sont primordiales.

En ce qui concerne les brigades privées de pompiers, nous n'en comptons aucune sur notre territoire.

5.2 LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

Lors de l'inventaire des services de sécurité incendie, bon nombre de ceux-ci ont déclaré procéder à des interventions dans d'autres domaines que l'incendie à proprement parler. La MRC a pris bonne note de ces remarques mais ne souhaite pas procéder à l'optimisation de ces autres domaines d'intervention, tel que le permet la Loi sur la sécurité incendie. Nous souhaitons éviter de diluer nos efforts dans un premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Nous préférons, pour le présent schéma, concentrer toute notre attention sur un seul domaine et ce faisant, atteindre de meilleurs résultats. Notez toutefois que les autres domaines d'intervention identifiés au tableau 5.12 seront maintenus pour la population sans pour autant faire l'objet d'un processus d'optimisation dans ce schéma.

5.3 LES COMMUNICATIONS

Les vingt municipalités de la MRC de Témiscouata ont toutes une entente avec un service centralisé d'appel d'urgence (SCAU) ou service 9-1-1. Les brigades incendie sont desservies par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec **CAUREQ,** basé à Rimouski. On retrouve également le Centre d'appel d'urgence de Chaudière-Appalaches **CAUCA**, de Saint-Georges de Beauce, qui dessert des services ambulanciers ainsi que la centrale d'appel de Lévis qui dessert la sûreté du Québec.

Le CAUREQ et les services de sécurité incendie utilisent la radio, les téléavertisseurs et le lien téléphonique pour communiquer entre eux. Actuellement, la téléphonie cellulaire est loin d'être accessible dans toutes les municipalités de la MRC.

Ainsi, un appel d'urgence (9-1-1), logé par un citoyen sur le territoire de la MRC à partir d'un appareil téléphonique, est dirigé automatiquement au service auquel la municipalité où se situe l'appelant est abonné. Si l'appel est composé à partir d'un cellulaire, des erreurs d'acheminement sont possibles, compte-tenu de la couverture disparate de la téléphonie cellulaire et que la « cellule » atteinte peut se trouver dans une municipalité d'une autre MRC abonnée à un autre SCAU, voire dans une autre province vue la situation frontalière de la MRC. À noter qu'une nouvelle réglementation du CRTC devrait prochainement corriger cette situation.

Le recours à un seul SCAU fait partie de la solution aux délais d'acheminement de l'appel d'urgence. La précision et la rapidité des communications sont en lien direct avec le temps de mobilisation et de réponse. C'est pourquoi la MRC a encouragé les municipalités à n'utiliser qu'un seul SCAU et qu'elle demande que pour l'avenir, il n'y en ait qu'un seul pour toute la MRC. Néamoins, le territoire de la MRC est desservi par un seul Service Secondaire d'Appels d'Urgence (SSAU) pour la répartition incendie. En effet, le CAUREQ fournit également le service de répartition incendie.

Suite à la réception d'un appel de détresse, le répartiteur du SCAU transfère l'appel au service concerné (répartition primaire) ou s'assure du déploiement des ressources en sécurité incendie si l'appel est en rapport avec leurs compétences (répartition secondaire). Tous les pompiers sont rejoints de la même façon lors d'appels d'urgence, c'est-à-dire par téléavertisseur vocal ou alphanumérique et confirmation téléphonique ou radio de la réception de l'appel.

Face aux besoins pressant, la MRC a devancé les conclusions du schéma incendie et mandaté une firme de Rivière-du-Loup pour établir un service de communication radio commun et faciliter la demande de ressources supplémentaires de même que la communication sur le terrain entre les différents services incendie. L'entreprise a proposé l'installation

d'équipements radio (répéteurs VHF) sur trois tours de transmission choisies pour couvrir l'ensemble du territoire. Les fréquences nécessaires ont été obtenues et le service de communication radio est fonctionnel depuis janvier 2005. Géré par la MRC et financé au *pro rata* de la population des municipalités, ce service est conçu pour les postes de radio mobiles des véhicules d'urgence. Il sera compatible avec le service de communication d'urgence que le CAUREQ veut établir sur le territoire de l'Est du Québec. En attendant, les municipalités qui le désirent peuvent obtenir ce lien radio avec le CAUREQ via le réseau ambulancier Pro Medic. Les répéteurs offrent également un accès au réseau téléphonique, service essentiel là où la téléphonie cellulaire est inexistante.

L'absence d'un lien radio constant avec le centre d'appel 9-1-1 limite la transmission et la compilation des données nécessaires à la rédaction du rapport d'incendie (DSI-2003) et rend donc la réalisation de ce dernier plus difficile. Les données sur l'heure d'arrivée du premier véhicule, des effectifs compatibles avec une intervention efficace, de la maîtrise de l'incendie, du départ de la brigade, etc. font partie du rapport d'incendie obligatoire. Elles sont compilées par le SSCAU pour autant que les brigades puissent transmettre ces informations. Selon tous les intervenants, il en va de la qualité des services que d'assurer une intégration verticale de tous les services d'urgence.

Les trois répétitrices opérant sur fréquences VHF permettent également la communication entre services lors d'opération d'entraide. Le territoire couvert par les répétitrices (voir la carte 5.1) s'étend sur l'ensemble de la MRC, bien qu'il subsiste des poches d'ombre où la réception est très difficile vu le relief accidenté. Il faut cependant noter que ces zones sont en terres publiques, sont très peu habitées et fréquentées.

Plusieurs services se sont dotés d'appareils de communication radio depuis l'installation de ces répétitrices et tous les services disposant de radios mobiles ont programmé les fréquences de la MRC sur leurs radios. Deux services partagaient leur fréquence avec d'autres services municipaux et trois services ne possédaient pas d'appareil de communication radio lors de l'inventaire de 2005.

Lors d'opération d'entraide, les services doivent également être en mesure d'échanger entre eux en communication simplex (poste à poste). Il leur faut alors programmer les fréquences

des services voisins sur leurs appareils, ce que quelques services ont accompli actuellement. Une autre façon de faire serait de dédier quatre fréquences supplémentaires à ces communications et de les programmer sur tous les appareils (portables ou mobiles) dans le même ordre de canaux. Ces fréquences pourraient être gérées par la MRC et obtenues par la mise au rancart des fréquences actuelles des services incendie. Les appareils devraient donc posséder un minimum de huit canaux, ce qu'offre la plupart des nouveaux radios.

Territoire couvert par les répétitrices

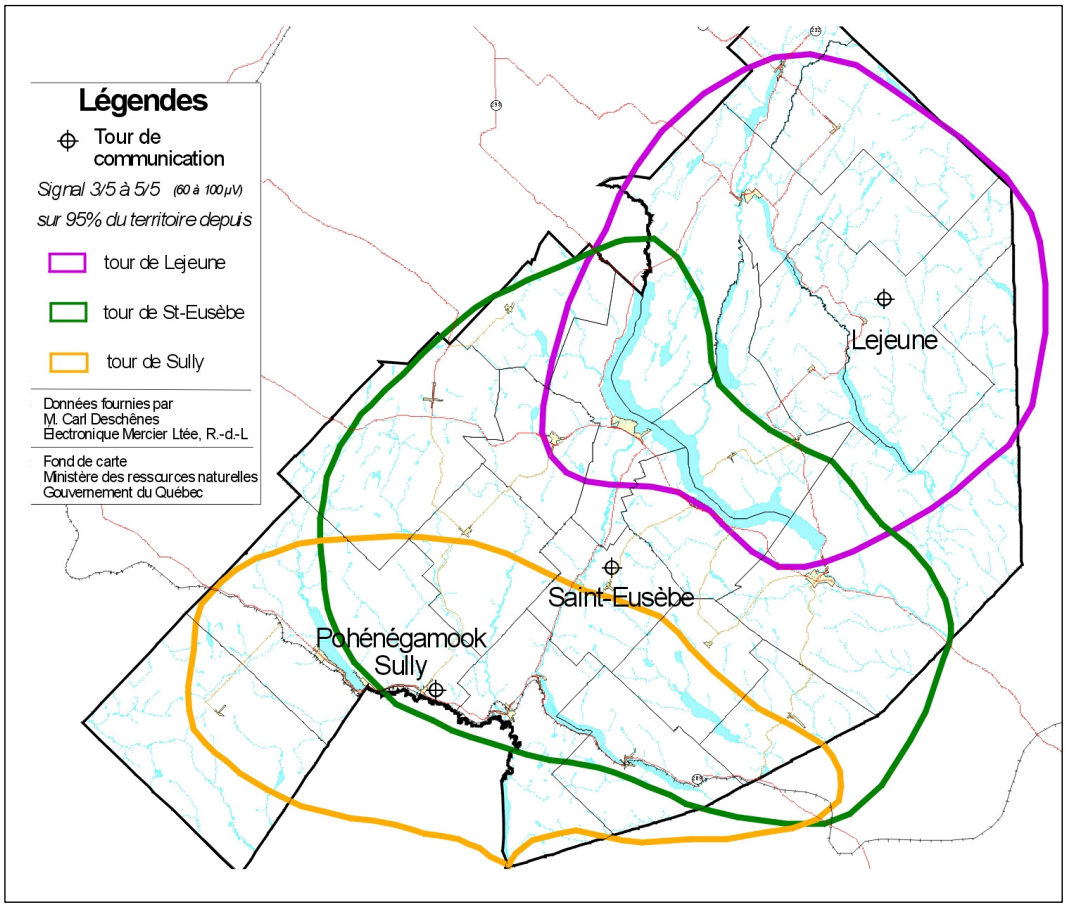

Carte 5.1

Le tableau 5.3 énumère la quantité d'appareils radio mobiles et portables à la disposition de chaque service, le nombre d'avertisseurs alphanumériques ou vocaux en leur possession ainsi que le nombre de pompiers. Idéalement, chaque pompier devrait avoir son téléavertisseur même s'il dispose d'un appareil radio portable. Les services sont tous propriétaires de leurs

équipements et une firme rend accessible le service de téléavertisseur aux services incendie de la MRC grâce à un réseau qui couvre l'ensemble des municipalités de la MRC.

5.3 Équipements de communication

		téléavertisseurs		**radios**	
Code géo	Municipalité	nombre / # pompiers	type	Mobiles	Portables
13005	Dégelis	22 / 19	alphanumérique	4	24
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	6 / 5	alphanumérique	-*	-*
13015	Packington	17 / 17	alphanumérique	2	3*
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	19 / 16	alphanumérique	1	4*
13025	Rivière-Bleue	18 / 18	alphanumérique	3	7
13030	Saint-Eusèbe	22 / 18	alphanumérique	3	10
13035	Notre-Dame-du-Lac	16 / 23*	vocal	13	13
13040	Saint-Juste-du-Lac	16 / 16	vocal + numérique	3	4
13045	Auclair	16 / 16	Alphanumérique + vocal	3	6
13050	Lejeune	13 / 10	alphanumérique	2	10
13055	Biencourt	18 / 18	alphanumérique	1*	3*
13060	Lac-des-Aigles	15 / 15	alphanumérique	2*	4
13065	Saint-Michel-du-Squatec	16 / 16	alphanumérique	2*	4*
13070	Cabano	22 / 20	alphanumérique	4	7
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	6 / 6	alphanumérique	1	3
13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	24 / 22	alphanumérique	3	6
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	N/A		N/A	N/A
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	20 / 17	numérique et vocal	2*	3*
13095	Pohénégamook	38 / 37	vocal	6	8
13100	Saint-Athanase	N/A		N/A	N/A

**Il faut prévoir autant de téléavertisseurs que de pompiers, un mobile par véhicule et un portable disponible par officier ou chef d'équipe.*

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendi, 2005 et mise à jour en continu

Voir tableau 6.6 des acquisions à prévoir.

Les services qui ne disposaient pas d'un système de communication radio devront aussi corriger cette situation.

Les communications entre les véhicules d'intervention ou avec les centrales d'appels d'urgence ont été partiellement résolues par l'installation de répétitrices sur trois tours de communication dans la MRC. Malgré cela, les communications radio sont parfois difficiles même impossibles dans certaines parties du territoire desservies par les services de sécurité incendie. Il est essentiel de cibler les zones problématiques et de mettre en place des mesures de remplacement afin de s'assurer de la pleine efficacité des communications lors des interventions. À certains endroits, il subsiste des problèmes de liens pour rejoindre les centrales d'urgence (accès au réseau téléphonique pour la centrale de Lévis, accès radio via le réseau ambulancier pour la centrale CAUREQ). L'uniformisation des communications d'urgence vers un seul SCAU permettrait une intégration verticale de tous les services d'urgence.

Par ailleurs, le fait que certains services partagent des fréquences avec le service des travaux publics, ce qui est le cas à Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Rivière-Bleue, peut contribuer à perturber les communications lors d'une intervention. Cela étant dit, l'établissement de fréquences communes à tous les services et qui sont exclusives à la sécurité incendie a grandement amélioré la couverture radio et a réduit significativement les conflits d'usage.

La fiabilité et l'efficience des communications sont essentielles à l'atteinte d'un temps de réponse acceptable. C'est pourquoi les plans de mise en œuvre doivent prévoir des moyens d'améliorer la situation des communications en privilégiant une standardisation des équipements et des fréquences à être utilisés sur l'ensemble du territoire de la MRC.

5.4 LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs

Les dix-huit services de protection incendie de la MRC de Témiscouata se partagent les ressources de 229 pompiers, auxquels s'ajoutent 63 officiers supervisés par dix-huit directeurs. Tous ces effectifs sont à temps partiel. Les brigades incendie de deux villes, Dégelis et Pohénégamook, sont dirigées chacune par deux directeurs adjoints. Parmi les directeurs ou officiers, deux ont le statut de formateur, trois ont la formation de préventionniste et seize officiers ont suivi une formation pour faire la recherche des causes et des circonstances des incendies exigée par l'article 43 de la Loi sur la sécurité incendie selon l'enquête de la MRC. Aucune municipalité n'a recours à un préventionniste attitré comme tel.

5.4 Nature et disponibilité des effectifs

	effectif				**disponibilité**			
Municipalité	Directeurs	Officiers	Pompiers	Total	jour semaine	jour fin de semaine	soir et nuit semaine	soir et nuit fin de semaine
nom					#	#	#	#
Dégelis	2 *	3	14	19	11	19	19	20
Saint-Jean-de-la-Lande	1 *	2	6	9	2	7	3	7
Packington	1	4	12	17	4	10	10	10
Saint-Marc-du-Lac-Long	1	4	10	15	8	12	12	12
Rivière-Bleue	1	3	15	19	5	8	8	8
Saint-Eusèbe	1	3	19	23	9	14	14	14
Notre-Dame-du-Lac	1 **	5	14	20	6	12	11	14
Saint-Juste-du-Lac	1	1	10	12	3	8	8	8
Auclair	1	4	11	16	8	8	8	8
Lejeune	1	1	8	10	2	2	6	6
Biencourt	2	2	14	18	5	12	12	12
Lac-des-Aigles	1	3	15	19	8	8	14	14
Saint-Michel-du-Squatec	1	5	10	16	5	12	12	12
Cabano	1 **	5	14	20	3	6	10	10
Saint-Pierre-de-Lamy	0	0	6	6	3	3	4	4
Saint-Louis du Ha! Ha!	1	4	16	21	7	10	12	12
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	--	--	--	--	--	--	--	--

	effectif				disponibilité			
Municipalité	Directeurs	Officiers	Pompiers	Total	jour semaine	jour fin de semaine	soir et nuit semaine	soir et nuit fin de semaine
Saint-Honoré de Témiscouata	1	4	10	15	7	13	13	13
Pohénégamook	2	5	30	37	--	--	--	--
Sully	1	3	12	16	6	8	10	10
Escourt		2	3	5	2	4	4	4
St-Éleuthère	1	3	10	14	4	8	8	8
Saint-Athanase	--	--	--	--	--	--	--	--
total	18	63	229	310				
Esprit-Saint (Rimouski-Neigette)	1	2	11	14	4	7	7	7
Saint-Hubert (Rivière-du-Loup)	1	2	18	21	7	12	12	16

Source : recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2003 et mise en jour en continu.

** Le directeur de Dégelis est aussi le directeur de Saint-Jean-de-la-Lande

* Cabano et Notre-Dame-du-Lac partagent le même directeur.

Bien que le nombre de pompiers soit important, la disponibilité réelle de ces derniers est très variable selon les municipalités et selon les heures ou les jours de la semaine. En moyenne, les jours de semaine entre 8 et 18 heures, au mieux la moitié du nombre total de pompiers est disponible. De façon générale, on estime à 60 p.100 le nombre de pompiers qui se présentent à une alerte. Tel que mentionné antérieurement, le marché de l'emploi a une incidence la disponibilité des pompiers, particulièrement le jour (travail saisonnier, en forêt, pas de véritables pôles générateurs d'emplois, etc.).

Comme l'essentiel de la mise en œuvre du schéma relève des municipalités, la MRC peut difficilement tenir à jour un registre de la disponibilité des pompiers (ex : pendant la période de la chasse ou durant les vacances). Cependant, les municipalités sont fortement encouragées à tenir compte des variations prévisibles de la disponibilité de leur personnel et de voir à mettre en place des mesures qui permettront de réduire l'effet des fluctuations.

La formation

Afin de répondre aux exigences prescrites en matière de formation des pompiers, dans le règlement adopté par le gouvernement du Québec en 2004, les pompiers doivent réussir minimalement le programme *Pompier 1.* Les pompiers qui opèrent le véhicule de première intervention doivent avoir une spécialisation d'opérateur d'autopompe. Pour leur part, les officiers doivent avoir la formation de base, soit le cours « *Officier 1 »*.

La nouvelle réglementation s'applique à tous les pompiers, à l'exception de ceux qui étaient en poste avant le 17 septembre 1998. Ces derniers ne sont en effet pas visés par les nouvelles exigences de formation s'ils exercent le même emploi. Le directeur du SSI doit toutefois s'assurer que tous ses pompiers ont la formation nécessaire pour accomplir leur travail adéquatement et de façon sécuritaire en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans le chapitre sur l'historique des interventions, les directeurs de SSI au Québec sont, en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie,* responsables de la recherche des causes et des circonstances des incendies sur leur territoire. Par conséquent, ces derniers se doivent d'avoir la formation requise pour réaliser cet exercice ou doivent déléguer cette responsabilité à une ressource qualifiée en cette matière.

Le niveau de formation acquis par le personnel oeuvrant dans les services incendie de la MRC est très variable. On peut voir dans le tableau 5.4 la formation des pompiers et des officiers telle qu'elle se présentait en décembre 2005. Deux municipalités de la MRC ont conclu une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec afin de former leur personnel selon le programme *Pompier 1* soit la ville de Pohénégamook et la municipalité de Lac-des-Aigles. Pour les autres municipalités, la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs offre la possibilité d'organisation de cours par l'intermédiaire de son service aux entreprises.

5.5 Formation des pompiers et officiers

		pompiers		officiers			directeurs			
Code	Municipalité	#	P1	#	P1	Pr2	#	P1	Pr2	# total
13005	Dégelis*	14	9	3	1	0	2**	2		19
13010	Saint-Jean-de-la-Lande*	6	0	2	0	0	1**	1		9
13015	Packington	12	1	4	0	3	1	1	1	17
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	10	4	4	2	0	1	1		15
13025	Rivière-Bleue	15	0	3	0	0	1	0		19
13030	Saint-Eusèbe	19	10	3	3	0	1	1		23
13035	Notre-Dame-du-Lac**	14	10	5	5	4	1*	1	1	20
13040	Saint-Juste-du-Lac	10	0	1	0	0	1	0		12
13045	Auclair	11	0	4	0	0	1	0		16
13050	Lejeune	8	6	1	1	0	1	1		10
13055	Biencourt	14	0	2	0	0	2	0		18
13060	Lac-des-Aigles	15	0	3	1	0	1		1	19
13065	Saint-Michel-du-Squatec	10	0	5	0	0	1	0		16
13070	Cabano**	14	1	5	0	1	1*	1	1	20
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	6	0	0	0	0	0	0		6
13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	16	7	4	2	3	1	0	1	21
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata									
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	10	0	4	0	0	1	0	0	15
13095	Pohénégamook	25	0	8	0	0	2	0	0	37
13100	Saint-Athanase									
	Total	229	41	63	15	11	18	7	5	310
Notes :	P1 : *Pompier 1* ou équivalent			Pr2 : Profil 2 (formation d'officier complété)						

Source : Inventaire des casernes par la MRC de Témiscouata, 2005 et mise à jour continu

* Le directeur de Dégelis est aussi le directeur de Saint-Jean-de-la-Lande

** Cabano et Notre-Dame-du-Lac partagent le même directeur.

5.6 État d'avancement de la formation complétée et en cours en 2009

SSI	Formation complétée et en cours en date de 2009					
	Nbre des effectifs	En poste avant sept. 1998	Pompier 1 ou équivalent	Officier non-urbain	Opérateur d'autopompe	RCCI
Dégelis	19	**4**	**6**	**6**	**9**	**8**
Saint-Jean-de-la-Lande	9	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**
Packington	17	**1**	**7**	**2**	**3**	**3**
Saint-Marc-du-Lac-Long	15	**0**	**8**	**0**	**9**	**0**
Rivière-Bleue	19	**1**	**0**	**0**	**5**	**0**
Saint-Eusèbe	23	**9**	**5**	**0**	**7**	**0**
Notre-Dame-du-Lac	20	**0**	**14**	**4**	**10**	**9**
Saint-Juste-du-Lac	12	**0**	**5**	**0**	**12**	**0**
Auclair	16	**8**	**0**	**0**	**1**	**0**
Lejeune	10	**2**	**6**	**0**	**1**	**0**
Biencourt	18	**7**	**3**	**0**	**1**	**1**
Lac-des-Aigles	19	**0**	**8**	**0**	**0**	**0**
Saint-Michel-du-Squatec	16	**5**	**0**	**0**	**8**	**0**
Cabano	20	**0**	**5**	**0**	**3**	**2**
Saint-Pierre-de-Lamy	6	**0**	**6**	**0**	**6**	**0**
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	21	**0**	**11**	**7**	**11**	**7**
Saint-Honoré-de-Témiscouata	15	**1**	**11**	**0**	**0**	**0**
Pohénégamook	37	**15**	**15**	**0**	**28**	**0**
Total	313	**53**	**110**	**20**	**114**	**30**

RCCI : Recherche des causes et circonstances des incendies

Voir tableau 6.4 des effectifs à former en date de 2009.

À l'instar d'autres MRC, la MRC de Témiscouata pourrait éventuellement s'impliquer elle-même dans la formation pour atteindre les objectifs du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, qui découle de la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000. Ce règlement prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale. Les exigences varient en fonction de la strate de population que dessert le service de protection contre les incendies. Le tableau 5.5 reproduit les exigences du règlement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants. Advenant le cas de la fusion de services, la règle qui s'appliquerait correspondrait à la taille de la municipalité la plus grande du regroupement, soit obligatoirement la strate de moins de 5 000 pour la MRC de Témiscouata.

L'École peut accorder des équivalences ou des passerelles aux pompiers qui n'ont pu terminer le *Niveau 1* ou le *Profil 2* des anciens programmes avant le 1er septembre 2005. Les équivalences et les passerelles sont des moyens de reconnaître la formation ou l'expérience déjà acquise. Les personnes qui ont commencé leur formation sous le système des modules peuvent en tout temps faire évaluer leur dossier par l'École en vue de compléter leur formation dans le programme *Pompier 1*.

5.7 Formation exigée et délais - strate de population inférieure à 5 000 hab.

A) Personnel en poste depuis le 17 septembre 1998 ou après*			
Catégorie d'emploi	Date d'embauche avant le:	Formation exigée	Date limite pour compléter la formation exigée
Pompier	1 septembre 2004	Pompier 1	1 septembre 2008
Officier d'intervention	1 septembre 2006	Officier non urbain	1 septembre 2010
Officier supérieur			
Directeur			
* Le personnel engagé avant cette date n'est pas soumis au règlement si son statut n'a pas changé depuis.			
B) Nouveau personnel			
Catégorie d'emploi	Date d'embauche ou de nomination À PARTIR DU:	Formation exigée	Délai
Pompier	1 septembre 2004	Pompier 1	48 mois
Officier d'intervention	1 septembre 2006	Officier non urbain	
Officier supérieur			
Directeur			

Source : Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

Le taux de remplacement des pompiers et officiers est variable d'un service à l'autre. En moyenne, il se situerait entre 5 p.100 et 10 p.100 par année dans la MRC. Compte tenu des coûts investis par les municipalités pour la formation et la fourniture d'équipements, il est primordial de réduire au minimum ce taux, en offrant par exemple des conditions de travail mieux rémunérées ou la possibilité de transfert dans un autre service advenant la relocalisation dans une autre ville.

En matière de formation, l'état de la situation nous démontre tout le travail qui reste encore à accomplir avant que tous les pompiers puissent prétendre à un niveau de formation correspondant au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie*

municipal qui découle de la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000. Bien que dans le cadre de travaux d'élaboration du schéma de couverture de risques, la MRC de Témiscouata ait contribué à sensibiliser les municipalités et les services incendie à la formation des pompiers, il faut malheureusement constater qu'elle est présentement déficiente et non uniforme, quoiqu'en amélioration constante.

En ce qui a trait à la formation spécifique des chefs et des officiers, elle était inexistante pour les deux tiers des services incendie et de surplus, dans la même proportion, les officiers n'avaient pas complété une formation équivalente à *Pompier 1*, soit le minimum requis pour exercer le métier de pompier même à temps partiel (volontaire).

L'amélioration de la formation est donc une préoccupation de première importance et une activité à prioriser dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques. En effet, on peut difficilement concevoir comment réaliser les objectifs ministériels si les ressources humaines n'ont pas le niveau de formation qu'exige une intervention efficace, que ce soit en matière de prévention ou d'intervention. Actuellement, la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs, par son service aux entreprises, est l'organisme qui s'occupe de la formation *pompier 1* dans la MRC. Son rôle est surtout passif et elle attend des demandes de la part des services pour mettre en place une formation. La ville de Pohénégamook et la municipalité de Lac-des-Aigles sont également gestionnaire de la formation *pompier 1*. La prise en charge de la formation par la MRC au moyen d'une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec et certaines municipalités du territoire serait un moyen efficace, selon nous, d'atteindre les objectifs du *Règlement*.

L'entraînement

Les interventions en sécurité incendie requièrent de la part de chaque pompier et officier la maîtrise de connaissances et d'habiletés particulières, mais aussi des capacités de travail, comme groupe, en parfaite coordination. Les services municipaux doivent, afin de maintenir constantes ces conditions, voir à l'entraînement régulier de son personnel. La norme NFPA 1500 « *Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans les services*

d'incendie » établit la fréquence des séances d'entraînement. Il y est mentionné, au chapitre 3 de cette norme, qu'un programme d'entraînement consistant en un exercice mensuel représente un minimum pour le personnel d'un service de sécurité incendie. La MRC de Témiscouata vise un minimum à 24 heures d'entraînements structurés par année.

5.8 Entraînement des pompiers

Service incendie de la municipalité de	heures d'entraînement moyen par pompier annuellement	plans d'intervention	entraînement avec plans d'intervention
Dégelis	72	oui	oui
Saint-Jean-de-la-Lande	48	non	
Packington	30	non	
Saint-Marc-du-Lac-Long	50	non	
Rivière-Bleue	25	non	
Saint-Eusèbe	7	non	
Notre-Dame-du-Lac	50	non	
Saint-Juste-du-Lac	50	non	
Auclair	18	non	
Lejeune	25	non	
Biencourt	24	oui	oui
Lac-des-Aigles	30	oui	non
Saint-Michel-du-Squatec	0	non	
Cabano	40	oui	non
Saint-Pierre-de-Lamy	10	non	non
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	12	non	
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	--	--	--
Saint-Honoré-de-Témiscouata	0	non	
Pohénégamook	0	oui	oui
Saint-Athanase	--	--	--

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004.

En plus de la norme NFPA 1500, les services de sécurité incendie peuvent s'inspirer des canevas de pratique de l'ENPQ ainsi que des plans d'intervention qu'ils réalisent pour certains bâtiments pour structurer leur programme d'entraînement. Actuellement, aucun SSI ne possède un programme structuré d'entraînement inspiré des outils recommandés précédemment.

L'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* mentionne également qu'un employeur doit notamment « informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié ».

Si la municipalité offre également des services spécialisés, de type désincarcération ou autre, ce minimum peut toutefois être allongé. Le programme d'entraînement devrait tenir compte des risques particuliers à chaque milieu, en prévoyant notamment des exercices de mise en situation inspirés du contenu des plans d'intervention préparés pour les bâtiments présentant des risques plus élevés. À cet effet, notez qu'à ce jour, très peu de plans d'intervention sont réalisés et tenus à jour. Des exercices de simulation comprenant l'intervention de deux ou plusieurs brigades seraient de mise, entre autre pour mettre en pratique l'utilisation des outils de communication, ces derniers devenant essentiels vu le déploiement automatique prévu d'entraide intermunicipale.

La santé et la sécurité au travail

En ce qui concerne la sécurité des pompiers, il faut savoir que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1) demande à chaque employeur et aux travailleurs de rechercher et de mettre en application des moyens pour améliorer les conditions de santé et de sécurité du travail. La loi fait également mention des outils pour y arriver. Le premier de ces outils, le programme de prévention, est obligatoire pour tous les services de sécurité incendie. Il consiste en une planification d'activités visant à éliminer ou à contrôler les dangers auxquels sont confrontés les travailleurs et à établir des moyens à cet effet. L'organisation de la santé et

de la sécurité au travail des pompiers en est à ses premiers balbutiements partout dans la MRC, où n'existe aucun programme de santé et sécurité au travail.

Il reste donc beaucoup de travail à faire quant à l'établissement de comités, la planification de rencontres, l'implantation et la mise en oeuvre d'un programme de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. La consultation de la norme **NFPA 1500** «*Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie*» peut être profitable à cette fin.

5.5 RECENSEMENT DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les casernes

On dénombre vingt-et-une casernes sur le territoire de la MRC, généralement une par service incendie à l'exception de la ville de Pohénégamook qui est issue du regroupement de trois plus petites municipalités possédant déjà une caserne et de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac à laquelle est incorporée Lots-Renversés. Ces casernes sont réparties sur tout le territoire de la MRC. Elles sont situées généralement à plus de 10 minutes de déplacement d'une autre caserne. Comme mentionné précédemment, chaque caserne possède un numéro de référence donné par le CAUREQ.

Quelques casernes ont été conçues parallèlement avec les garages municipaux, une autre abrite un service ambulancier, mais la plupart occupe un bâtiment dédié à la sécurité incendie. L'âge apparent des édifices s'échelonne entre 10 et 38 ans (en 2006) avec une moyenne de 25 ans. Les problèmes les plus souvent rencontrés dans les casernes (tableau 5.8) sont le manque d'espace dans la partie garage qui occasionne des manœuvres plus compliquées d'entrée et de sortie. On signale également l'absence de douches et/ou de salle de formation. Dans certains cas, il manque également d'espace de stationnement pour les véhicules personnels des pompiers en service. Mais c'est l'absence d'eau qui crée le problème le plus marquant. Cela étant dit, ces contraintes n'engendrent pas de délais préjudiciables à l'intervention.

Quelques casernes **photo 3.1**

De gauche à droite et de haut en bas : Notre-Dame-du-Lac, Dégelis, Saint-Louis-du-Ha! Ha! Cabano, Lac-des-Aigles et Saint-Michel-du-Squatec.

5.9 Description des casernes

Municipalité		ID	Garage		Aménagements connexes				Contraintes							
code		# CAUREQ	Portes	Baies	Bureau	Toilette	Salles de cours	Espaces d'exercices	Conflit d'usage	Entreposage limité	Manoeuvre entrée sortie	Eau à la caserne	Aménagement versus besoin	Emplacement	Intégrité structurale	Stationnement pour pompiers
13005	Dégelis	37	3	7	x	x	x	x								
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	32	1	2	x	x			x		x					x
13015	Packington	31	2	2		x	x		x		x		x			
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	29	1	2	1	1	x					x				x
13025	Rivière-Bleue	28	3	4	x	x	x	x	x						x	
13030	Saint-Eusèbe	30	2	2	x	x				x		x				x
13035	Notre-Dame-du-Lac	36	3	3	x	x	x			x	x					
13040	Saint-Juste-du-Lac	39	2	2	x	x	x					x				x
	Lots Renversés	40	1	1						x		x				
13045	Auclair	41	2	2	x	1	x	x		x	x	x	x	x	x	x
13050	Lejeune	42	3	3	x	x	x									
13055	Biencourt	44	2	2		x				x						
13060	Lac-des-Aigles	45	1	2		x										
13065	Saint-Michel-du-Squatec	43	3		x	x										
13070	Cabano	35	4	4	x	x	x			x						x
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	38	2	2	x	x										
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	34	2	2	x	x	x									
13085	Saint-Elzéar	--	--	--												
13090	Saint-Honoré	33	1	2		x	x				x					
13095	Pohénégamook															
	Sully	25	2	2	x	x	x			x	x	x				x
	Estcourt	26	3	3	x	x	x			x	x	x				
	Saint-Éleuthère	27	2	2	x	x	x			x	x	x				x
13100	Saint-Athanase	--	--	--												

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004

LOCALISATION DES CASERNES

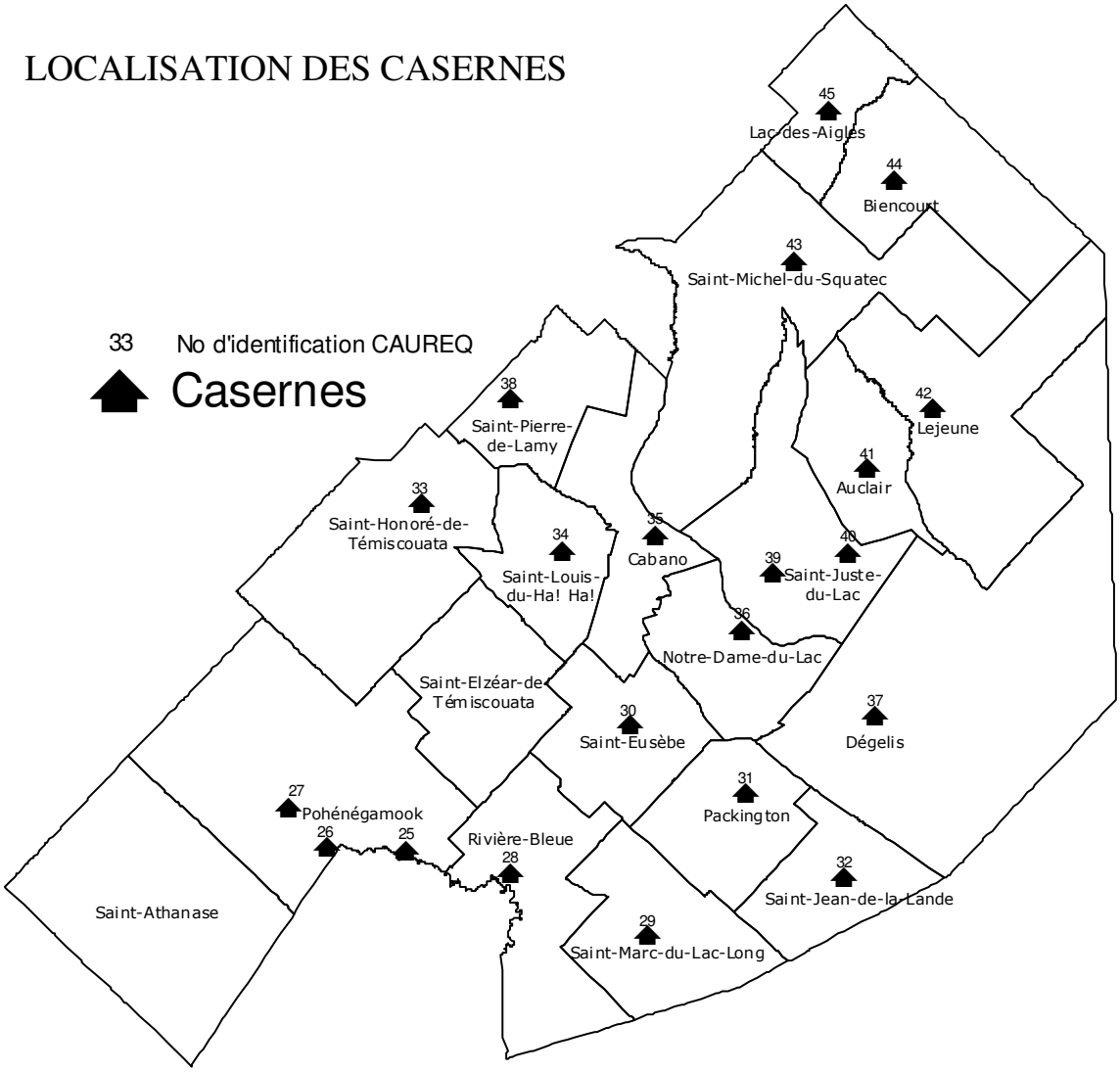

Carte : MRC de Témiscouata **carte 5.2**

Les véhicules

Le degré d'efficacité des interventions de combat contre l'incendie est déterminé, entre autres, par le type et l'état des divers équipements mis à la disposition des pompiers. Un SSI doit disposer des véhicules et accessoires nécessaires pour combattre un incendie et ceux-ci doivent respecter les normes reconnues à cette fin.

Les véhicules d'intervention doivent être conformes à la norme CAN/ULC-S-515-M88 ou CAN/ULC-S515-04. La vérification périodique des pompes sur les véhicules d'intervention,

telles les autopompes, est de toute première importance pour en mesurer la pression et le débit et pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Ces essais périodiques annuels permettent également de détecter tout problème qui peut entraver le fonctionnement de cette pièce d'équipement et de procéder, le cas échéant, à des réparations préventives.

De plus, des attestations de performance et de conformité réalisées par les représentants des *Laboratoires des assureurs du Canada* (ULC) sont aussi exigées selon les fréquences énoncées dans *« Le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention »* publié par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

En plus de la vérification périodique des pompes et de l'entretien mécanique régulier (huile, freins, etc.), les véhicules d'intervention doivent faire l'objet d'une inspection par la *Société de l'Assurance Automobile du Québec* (SAAQ) pour en vérifier la fiabilité mécanique et le comportement routier.

À chaque année, les services de sécurité incendie doivent aussi effectuer les procédures d'entretien et de vérification mécanique obligatoires définies dans le *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*, soit l'entretien obligatoire au six mois, la vérification mécanique périodique obligatoire (vignette annuelle) qui peut être remplacée par le programme d'entretien préventif (PEP). En ce qui concerne la vérification avant départ, elle consiste, pour les véhicules incendie, à les inspecter au retour de chaque sortie, sans être obligatoire plus d'une fois par 24 heures, mais minimalement une fois par sept jours. Bien que cette vérification s'applique en vertu dudit règlement aux municipalités de 25 000 habitants et plus, tous les services de sécurité incendie auraient avantage à réaliser cette vérification et consigner l'ensemble des résultats obtenus dans un registre à cet effet.

Par ailleurs, tous les véhicules d'intervention affectés au transport de l'eau devraient avoir parmi leurs équipements une pompe portative (classe A) afin de remplir leur réservoir. Selon une recommandation formulée dans le *Guide d'application des exigences relatives aux*

véhicules et accessoires d'intervention publié par le MSP, cette pompe portative doit être conçue pour fournir un débit élevé, à faible pression, de manière à déplacer une grande quantité d'eau rapidement. Comme le critère de rendement réel d'une pompe est d'environ 90 % de sa capacité nominale et que les orientations ministérielles recommandent un débit d'eau de 1 500 l/min pour combattre un incendie impliquant un risque faible, le critère de performance de la pompe Classe A doit être égal ou supérieur à 1 700 l/min à la sortie de la pompe à une pression de 175 kPa (voir inventaire des équipements, tableau 5.12).

De plus, au niveau des bassins portatifs, tous les véhicules d'intervention affectés au transport de l'eau devraient aussi être munis d'un tel bassin. Selon une recommandation de la norme NFPA 1142 *«Approvisionnement en eau pour la lutte contre l'incendie en milieux semi-urbain et rural* », le volume de ce dernier devrait être 40 % supérieur au volume d'eau du réservoir que transporte le véhicule (voir inventaire des équipements, tableau 5.12). Enfin, le réservoir devrait être muni d'une valve de décharge d'une dimension de 25 cm.

Le parc de véhicules des services de sécurité incendie des différentes municipalités de la MRC est composé des véhicules décrits au tableau 5.9. L'adresse de la caserne y est inscrite. En décembre 2005, la moyenne d'âge des autopompes était de 27 ans et celle des transporteurs d'eau de 25 ans.

5.10 Localisation et caractéristiques des véhicules incendie - autopompes

Caserne	Année	Essai annuel réussi	Véhicule homologué *ULC*	Débit pompe litres/minutes	Volume réservoir Litres	Attestation de performance réussie	Diamètre valve de vidange (cm)
Dégelis	2010	S/O	Oui	3800	5 600	S/O	25
Saint-Jean-de-la-Lande	1997	Pas fait*	Non	3800	3600	Pas fait**	
Packington	1969	Oui	Non	2800	2300	Pas fait**	
Saint-Marc-du-Lac-Long	2010	S/O	Oui	4770	5450	S/O	
Rivière-Bleue	2006	Oui	Oui	4800	6800	S/O	
Saint-Eusèbe	1983	Non [R]	Non	3800	3600	Pas fait**	
Notre-Dame-du-Lac	2001	Oui	Oui	4800	3600	S/O	
Saint-Juste-du-Lac	2004	Oui	Oui	3800	3800	S/O	
Auclair	2005	Pas fait*	Oui	4730	3700	S/O	
Biencourt	1968	Oui	Non	2800	2300	Pas fait**	
Lac-des-Aigles	2006	Pas fait*	Oui	4770	3640	S/O	
Saint-Michel-du-Squatec	1969	Oui	Non	2800	2300	Pas fait**	
Cabano	2004	Oui	Oui	4800	3600	S/O	
Saint-Louis du Ha! Ha!	2006	Oui	Oui	4800	3600	S/O	
Saint-Honoré	1996	Oui	Non	4800	4500	Pas fait**	
Pohénégamook							
Sully	1964	Oui	Non	2800	2300	Pas fait**	
Estcourt	1996	Pas fait*	Oui	4800	4500	S/O	
St-Éleuthère	1965	Oui	Non	3800	2300	Pas fait**	

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004 et mise à jour en continu

**Prévoir l'essai annuel (personnel qualifié reconnu par ULC)*

***Prévoir l'attestation de performance à la norme ULC.*

[R] Réparations effectuées

NOTE : Voir tableaux 6.7 des acquisitions et des modifications prévues.

5.11 Localisation et caractéristiques des véhicules incendie – camions-citernes

Caserne	Année	Essai annuel réalisés	Véhicule homologué *ULC*	Débit pompe litres/minutes	Volume réservoir Litres	Attestation de conformité réalisée	Diamètre valve de vidange (cm)
Dégelis	2010	S/O	Oui	3800	9 100	S/O	25
Packington	1974	Non	Non	1 900	6 800	Non	15*
Rivière-Bleue	1993	Non	Non	S/O	9 100	Non	20*
Saint-Eusèbe	1977	Non	Non	S/O	13 600	Non	15*
Notre-Dame-du-Lac	1973	Non	Non	1 900	6 800	Non	25
Saint-Juste-du-Lac	1981	Non	Non	S/O	10 000	Non	25
Auclair	1985	Non	Non	S/O	6 800	Non	20*
Biencourt	1973	Non	Non	S/O	4 500	Non	15*
Lac-des-Aigles	1986	Non	Non	S/O	8 200	Non	15*
Lejeune	1971	Non	Non	S/O	7300	Non	18*
Saint-Michel-du-Squatec	1982	Non	Non	S/O	15 400	Non	15*
Saint-Louis du Ha! Ha!	1989	Non	Non	S/O	18 200	Non	25
Saint-Honoré	2007	Non	Oui	S/O	17 000	Non	30
Pohénégamook							
St-Éleuthère	1988	Non	Non	S/O	11 400	Non	15*
Esprit-Saint	1993			3 819	11 365		25
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1986			S/O	14 500		12

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004 et mise à jour en continu

**Prévoir la modification des vannes de vidange à un diamètre minimal de 25 cm.*

NOTE : Voir tableau 6.7 des agrandissements des vannes de vidange.

Afin de mettre en tout temps, à la disposition des pompiers, un véhicule d'intervention conforme (autopompe ou autopompe-citerne) à la norme ULC et, au besoin, un ou des camions-citernes conformes à la même norme, chaque municipalité devra établir ou de maintenir un programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention en s'inspirant des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention décrites dans le *Guide d'application des exigences à l'intention des services de sécurité incendie.*

Les numéros des véhicules mentionnés dans le tableau 5.9 correspondent à l'identification des unités proposée par le CAUREQ et ne sont pas nécessairement adoptés encore par chacun des services, en particulier par ceux qui ne sont pas affiliés à ce SCAU. Ils font appel à la logique suivante : le numéro est composé de trois (ou quatre chiffres) qui sont un amalgame du type de véhicule (tableau 5.10) et du numéro de la caserne. Ainsi, l'autopompe (série 200) de Dégelis (caserne 37) devient l'unité 237. Pour les unités 200, 300, 400 ou 500, des caractéristiques minimales ont été décidées.

5.12 Code d'identification des véhicules du CAUREQ

série	description	caractéristiques minimales		
		pompe	réservoir	valve de vidange
100	Voiture d'état major			
200	Autopompe	>2830 l/min	>2270 l	
300	Autopompe-citerne	>2830 l/min	>4540 l	>15 cm
400	Citerne	<2830 l/min	>6810 l	>15 cm
500	Citerne-pompe	>2830 l/min	>6810 l	>15 cm
600	Unité de désincarcération			
700	Véhicule d'élévation			
800	Véhicule de premiers répondants			
900	Véhicule de soutien			
1000	Poste de commandement mobile			
1100	Unité d'équipement spécialisé			
1200	Unité de désincarcération avec mini pompe			
1300	Unité de réhabilitation			
1400	(Autobus pour les victimes)			
1500	Traîneau d'évacuation médicale			
1600	Unité de ravitaillement d'air			
1700	Unité d'intervention matières dangereuse (hazmat)			
1800	Embarcation motorisée			
1900	VTT, motoneige, utile pour traîner le 1500			
2000	2ième autopompe de la caserne			

3000	2ième autopompe-citerne de la caserne			
4000	2ième citerne de la caserne			
5000	2ième citerne-pompe de la caserne			
9000	2ième véhicule de soutien de la caserne			
2200	3ième autopompe de la caserne			
3300	3ième autopompe-citerne de la caserne			
4400	3ième citerne de la caserne			
5500	3ième citerne-pompe de la caserne			
9900	3ième véhicule de soutien de la caserne			

Source : CAUREQ, 2006.

Les équipements

La présente section fait le recensement des divers équipements de protection individuelle ainsi que des équipements d'intervention. Les habits de protection utilisés par les pompiers (*Bunker Suit*) sont des équipements vitaux pour leur sécurité. Chaque pompier doit avoir un habit de protection selon sa taille et qui respectent l'une des normes suivantes : BNQ-1923-030 *Lutte contre les incendies de bâtiments – Vêtements de protection*, ISO-11613 ou ONGC-155.1-2001.

De façon générale, les équipements sont adéquats, mais non standardisés, ce qui complique les opérations lors de combats d'incendie au cours desquels des services sont en entraide. Les services utilisent des tuyaux d'incendie de diamètres et de raccords standards : principalement 1½'' et 2½''; on en retrouve aussi de 1¾'' et au moins deux municipalités utilisent des boyaux de 4''. La presque totalité des tuyaux ont des raccords filetés, mais trois municipalités possèdent également des tuyaux avec raccord de type Storz en inventaire. Nous espérons que les achats regroupés et les exercices multibrigades auront pour effet d'uniformiser le matériel à l'échelle de la MRC.

Le tableau 5.11 dresse le bilan des équipements de protection individuelle dans chaque municipalité et le tableau 5.12 présente les équipements d'intervention.

5.13 Équipements de protection

Caserne		Pompiers	Protection personnelle			
code	nom	#	Habits de protection (Bunker)	Alarme de détresse	APRIA	Cylindres de rechange
13005	Dégelis	19	24	9	9	24
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	6	6	4	4	8
13015	Packington	17	17	6	6	12
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	16	16	6	6	14
13025	Rivière-Bleue	18	20	12	6	18
13030	Saint-Eusèbe	18	22	8	8	19
13035	Notre-Dame-du-Lac	23	**20	12	10	21
13040	Saint-Juste-du-Lac	16	**15	0	*7	8
13045	Auclair	10	**9	8	8	16
13050	Lejeune	11	**8	4	4	8
13055	Biencourt	19	19	4	4	10
13060	Lac-des-Aigles	15	15	7	7	8
13065	Saint-Michel-du-Squatec	16	**12	6	6	20
13070	Cabano	20	**16	8	7	13
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	6	6	4	4	8
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	18	26	8	8	20
13085	Saint-Elzéar	--	--	--	--	--
13090	Saint-Honoré	17	19	8	8	12
13095	Sully	16	**14	4	4	13
	Estcourt	5	6	4	4	8
	Saint-Éleuthère	14	**12	4	4	12
	Pohénégamook (total)	(35)	(32)		(12)	(33)
13100	Saint-Athanase	--	--	--	--	--

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004 et mise à jour en continu

** Prévoir une alarme par APRIA.*

***Prévoir un habit de protection (Bunker) pour chaque pompier.*

NOTE : Voir tableau 6.5 des acquisitions prévues d'équipements d'intervention et de protection.

Il faut par ailleurs noter que chaque service de sécurité incendie doit disposer d'au moins quatre appareils de protection respiratoire isolants autonomes, d'au moins quatre cylindres de rechange et chaque appareil doit être doté d'une alarme de détresse personnelle fonctionnelle.

5.14 Équipements d'intervention

Caserne	Génératrice	Traîneau	ventilateur	pompes portatives (l/min)	bassins portatifs (l)	Autres domaines d'intervention
Dégelis	1	1	1	2090 1704	6810	Feu de forêt, espace clos, sauvetage nautique
Saint-Jean-de-la-Lande	--	--	--	1704(25PSI)	4000	
Packington	1	--	1	2650 1704	6810	Premier répondant
Saint-Marc-du-Lac-Long	--	--	--	2650 1022	5675	
Rivière-Bleue	1	1	1	2090 1704	7960**	Désincarcération
Saint-Eusèbe	2	--	--	2090	2 x 6810	
Notre-Dame-du-Lac	1	--	1	2090	8750	Désincarcération, sauvetage nautique, matières dangereuses
Saint-Juste-du-Lac	--	--	--	1704(25PSI)	--	
Lots-Renversés	--	--	--	2090	6810**	
Auclair	1	1	1	2090 1704	6810	feu de forêt, premier répondant
Lejeune	1	--	--	2090 1704	6810**	feu de forêt, espace clos
Biencourt	--	--	--	873*	6750	feu de forêt, espace clos
Lac-des-Aigles	1	--	--	2090 1704(25PSI)	6810**	feu de forêt, espace clos
Saint-Michel-du-Squatec	1		1	2090	6810**	désincarcération, feu de forêt
Cabano	1	--	1	2090 2090	6810	espace clos
Saint-Pierre-de-Lamy	--	--	--	1704(25PSI)	--	
Saint-Louis du Ha! Ha!	1		1	2273 1704(25PSI)	15911 11365	feu de forêt
Saint-Elzéar	--	--	--	--	--	--
Saint-Honoré	1	--	--	2090 2090	13500**	désincarcération, feu de forêt, espace clos
Sully	1	--	1	1318*	--	
Estcourt	1	--	1	1704(25PSI)	--	
Saint-Éleuthère	1	1	1	2046 1704	2 x 6810	
Pohénégamook (total)	(3)	(1)	(3)			feu de forêt

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004 et mise à jour continu

**Prévoir l'acquisition d'une pompe de type A*

*** Prévoir l'aquisition d'un bassin portatif*

NOTE : Voir tableaux 6.5 des acquisitions prévues d'équipements d'intervention et de protection.

Chacune des municipalités devra établir ou maintenir un programme d'entretien et de vérification des équipements et accessoires d'intervention basé, entre autres, sur le *Guide d'application des exigences à l'intention des services de sécurité incendie* et qui tient compte des recommandations des fabriquants.

On peut constater que des programmes de remplacement des véhicules et équipements n'ont pas été mis en place par plusieurs municipalités. Ce qui aujourd'hui nous amène à remplacer plusieurs véhicules et équipements prioritaires. Le plan de mise en œuvre devra donc prévoir des mesures correctives. Cela étant dit, sans avoir de programme d'entretien structuré pour les véhicules et équipement, les municipalités procèdent aux essais et aux réparations requises dans des délais raisonnables.

5.6 RECENSEMENT DES ENTENTES INTERMUNICIPALES DE SERVICES

Les municipalités et villes de la MRC ont conclu plusieurs ententes d'entraide pour combattre les incendies. Les ententes signées font habituellement référence à la réciprocité de l'assistance des municipalités participantes avec description de la répartition des coûts liés au déplacement des pompiers, des camions et des pompes. On mentionne généralement dans ces ententes, ceux ou celles qui sont habilités à demander le secours, la responsabilité civile de chacun, la nécessité de soutenir la formation des pompiers, les assurances que doit détenir chaque municipalité et la durée et le renouvellement des ententes. Par contre, des ententes dites d'entraide ponctuelle existent, mais elles n'ont pas de contrepartie légale. Ces ententes, lorsque vient le temps pour une municipalité de régler la facture, peuvent devenir une source de conflits entre les municipalités.

De façon générale, les ententes signées dans les années 1990 stipulaient des frais de service relativement plus élevés que celles négociées dans les années 2000. En effet, des tarifs de l'ordre de 150$ pour la première heure et 100$ par heure subséquente (150$/100$) étaient

monnaie courante en 1990 pour les camions incendie en entraide, autopompe ou citerne. Quant aux véhicules d'urgence et pompes portatives, les tarifs oscillaient aussi autour des même chiffres, soit 125$/100$ pour les premiers et 75$/heure pour les seconds. Les municipalités demanderesses doivent également défrayer le salaire des pompiers appelés en renfort.

Suite aux discussions de la *Table de concertation des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata*, et vu les expériences vécues, entre autres à Dégelis, à Packington et à Saint-Jean-de-la-Lande, la plupart des ententes ont été révisées à la baisse : les nouveaux tarifs appliqués dans les secteurs centre et ouest de la MRC sont généralement de 45$/h pour les véhicules d'intervention, 25$/h pour les véhicules d'urgence et 5$/h pour les pompes portatives. Certains considèrent cette tarification insuffisante pour couvrir les coûts d'exploitation, mais d'autres insistent pour rappeler le caractère mutuel des ententes. Notons que les objectifs d'optimisation de la couverture de risque vont multiplier les sorties d'entraide et les ententes devront être renégociées pour en tenir compte.

5.15 Description des ententes d'entraide dans la MRC de Témiscouata

Code	Municipalité	Dégelis	Saint-Jean-de-la-Lande	Packington	Saint-Marc-du-Lac-Long	Rivière-Bleue	Saint-Eusèbe	Notre-Dame-du-Lac	Saint-Juste-du-Lac	Auclair	Lejeune	Biencourt	Lac-des-Aigles	Saint-Michel-du-Squatec	Cabano	Saint-Pierre-de-Lamy	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	Saint-Honoré-de-Témiscouata	Pohénégamook	Saint-Athanase
13005	Dégelis	X	M	M			M	M	M						M		M				
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	M	X	M	M																
13015	Packington	M	M	X	M		M	M													
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long		M	M	X	M	M														
13025	Rivière-Bleue				M	X	M													M	
13030	Saint-Eusèbe	M		M	M	M	X	M							M		M				
13035	Notre-Dame-du-Lac	M		M			M	X							M		M				
13040	Saint-Juste-du-Lac	M							X	E											
13045	Auclair								E	X	E										
13050	Lejeune									E	X										
13055	Biencourt											X	E	E							
13060	Lac-des-Aigles											E	X	E							
13065	Saint-Michel-du-Squatec											E	E	X							
13070	Cabano	M					M	M							X		M				
13075	Saint-Pierre-de-Lamy															X			S		
13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	M					M	M							M		X	P	M		
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata																S	X			
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata															P	M		X		
13095	Pohénégamook					M														X	P
13100	Saint-Athanase																			S	X

Notes :	Type d'entente
M:	Assistance mutuelle avec entente signée
P:	Protège (fournitures de services)
S:	Service fourni par (fournitures de services)
E:	Entraide ponctuelle sans entente signée

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004

Il est à noter que certaines municipalités ont des ententes avec des municipalités d'autres MRC. C'est le cas de Saint-Pierre-Lamy et Saint-Honoré-de-Témiscouata qui ont des ententes d'entraide ponctuelle sur appel avec Saint-Hubert (MRC de Rivière-du-Loup) et de Lac-des-Aigles qui protège Saint-Guy par entente intermunicipale (MRC des Basques) et qui a une entente d'entraide ponctuelle sur appel avec Esprit-Saint (MRC de Rimouski-Neigette).

Actuellement, la demande d'entraide n'est pas automatique lors du déclenchement d'une alarme. Elle est décidée par un officier responsable du service incendie sur les lieux même du sinistre, occasionnant ainsi un temps de réponse beaucoup plus long. Le tableau 5.13 illustre pour chacun des services, le type d'entente et les municipalités avec lesquelles ces ententes sont conclues.

Comme mentionné précédemment, il existe plusieurs ententes entre les municipalités et ces ententes, généralement d'assistance mutuelle, sont basées sur des canevas types proposés par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Aucune entente n'a pour effet de faire intervenir automatiquement un service voisin, véhicules ou personnel, lorsqu'une alerte est déclenchée. En considérant le fait que les services actuels n'ont pas toujours la capacité de fournir la quantité de personnel compatible avec une intervention efficace, soit de huit ou dix pompiers à tout moment et ne disposent pas de la quantité d'eau requise sur l'ensemble de leur territoire, les ententes intermunicipales actuelles ne sont pas suffisantes pour rencontrer les objectifs ministériels.

Si, en général, des ententes ont été signées entre municipalités dans le centre et dans l'ouest de la MRC, les municipalités à l'Est du lac Témiscouata fonctionnent surtout sous un régime d'entraide ponctuelle.

5.7 RECENSEMENT DES MESURES PRÉVENTIVES ET RÉGLEMENTAIRES

La réglementation est une autre facette importante de la prévention des incendies. L'application de normes éprouvées de sécurité représente l'une des façons les plus efficaces de réduire les pertes de vie et les pertes matérielles attribuables à l'incendie. À cet égard, toutes les municipalités du Québec disposent déjà de pouvoirs généraux leur permettant

d'adopter un programme de prévention ou de réglementer une gamme considérable d'objets ayant trait à la sécurité incendie.

La liste qui suit fait référence à quelques-unes de ces réglementations : usage du gaz ou de l'électricité, installation d'avertisseurs de fumée, de systèmes d'alarme, d'extincteurs ou de gicleurs automatiques, construction, entretien et conditions d'utilisation de cheminées ou d'appareils de chauffage et accumulation de matières combustibles.

Pour l'adoption de leur programme de prévention, les municipalités devraient d'ailleurs s'inspirer du *Code national de prévention des incendies* (CNPI).

Aussi, dans l'attente que les dispositions en cours d'élaboration à la Régie du bâtiment du Québec s'appliquent à tous les bâtiments, les municipalités, lorsqu'elles réviseront leur règlement de construction, sont invitées à s'inspirer, dans la mesure de leurs moyens, du Chapitre 1 *(Bâtiment)* du *Code de construction du Québec* pour les catégories de bâtiments qui ne sont présentement pas couvertes par les législations québécoises.

La réglementation relative à la prévention des incendies existe à peine sur tout le territoire de la MRC. Si la presque totalité des municipalités ont adopté un règlement pour les feux à ciel ouvert, c'est en partie le résultat de campagnes de sensibilisation entreprises par la SOPFEU dès les années 1980. Pour le reste, deux municipalités n'ont aucune réglementation en sécurité incendie,et aucune ne fait de l'inspection des risques une obligation. De plus, en aucun endroit dans la MRC de Témiscouata, la présence d'extincteur portatif dans les bâtiments n'est pas obligatoire même si elle est fortement recommandée par les assureurs.

À l'analyse, on constate que la majorité des règlements ne sont pas inspirés sur le Code de construction du Québec, chapitre I ou du Code national de prévention des incendies. Or, ces recueils de normes sont d'excellentes références qui reposent sur une approche scientifique de la construction et de la sécurité incendie. Les municipalités ont tout intérêt à les utiliser, dans les limites de leurs capacités, afin d'améliorer leur approche réglementaire.

5.16 Règlement général inspiré du CNPI

Municipalité	Règlement inspiré du CNPI
Dégelis	Non
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Non
Saint-Elzéar	Non
Saint-Jean-de-la-Lande	Non
Packington	Non
Saint-Marc-du-Lac-Long	Non
Rivière-Bleue	Non
Saint-Eusèbe	Non
Saint-Juste-du-Lac	Non
Auclair	Non
Lejeune	Non
Biencourt	Non
Lac-des-Aigles	Non
Saint-Michel-du-Squatec	Non
Cabano	Non
Saint-Honoré	Non
Pohénégamook	Non
Saint-Athanase	Non
Notre-Dame-du-Lac	Oui
Saint-Pierre-de-Lamy	Non

Une liste des règlements municipaux concernant la sécurité incendie est donnée dans le tableau 5.17 avec la date de la dernière révision du règlement.

5.17 Description des règlements municipaux

Règlements sur la sécurité incendie dans la MRC de Témiscouata													
Dernière version (année)													
Code géo	Municipalité	général	exigences professionnelles des pompiers	avertisseur de fumée	ramonage des cheminées	matières dangereuses	feux à ciel ouvert (et pièces pyrotechniques)	feu de véhicule	entretien des bornes	stationnement prioritaire	extincteur	système d' alarme	démolition de bâtiments vétustes
13005	Dégelis			1986	1989	1990	1983						1990
13010	Saint-Jean-de-la-Lande			1984			1983						
13015	Packington			1986			1983	2001					1983
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long			1986			1982						
13025	Rivière-Bleue			1985			1983	1990					1990
13030	Saint-Eusèbe		2000				1983						
13035	Notre-Dame-du-Lac	1993					1990		1993			1993	1993
13040	Saint-Juste-du-Lac						1982						
13045	Auclair						1988						
13050	Lejeune	1997		1986			1983		1997				
13055	Biencourt						1983						
13060	Lac-des-Aigles			1987			2002		2001			1998	
13065	Saint-Michel-du-Squatec												
13070	Cabano	1992		1992			1992					1992	
13075	Saint-Pierre-de-Lamy												
13080	Saint-Louis du Ha! Ha!	1997			1965	1965	1989						
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata						1998					1998	
13090	Saint-Honoré de Témiscouata				1995		1998					1998	
13095	Pohénégamook						2000			2001			
13100	Saint-Athanase			1986			1983						

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004

À l'instar de tous les autres services municipaux, pour que le fonctionnement et l'organisation des opérations des services incendie puissent être efficaces, ils doivent être précédés et appuyés par une réglementation municipale claire et cohérente. Cette réglementation doit aussi être harmonisée entre les municipalités comme c'est déjà le cas pour les règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec.

La réglementation est quelque peu déficiente sauf en ce qui concerne les feux d'herbes et les feux à ciel ouvert. À l'exception d'une municipalité, il n'existe aucune réglementation favorisant la prévention des incendies, ce qui, compte tenu du territoire rural et du fait qu'un bon nombre de bâtiments soit situé à certaine distance des casernes et des sources d'alimentation en eau, est un manquement majeur.

Seulement neuf des 20 municipalités de la MRC obligent l'installation d'avertisseur de fumée dans les lieux d'habitation, mais sans que des vérifications systématiques ne s'ensuivent. Trois municipalités font du ramonage annuel de cheminée une obligation réglementaire. Deux ont un règlement sur les matières dangereuses et trois autres règlements les nuisances dont certaines ont une incidence sur la prévention des incendies. Finalement, cinq municipalités ont un règlement sur les systèmes d'alarme. Toutefois, ces règlements visent surtout l'obligation de détenir un permis d'installation et prévoient des frais liés aux systèmes défectueux, ils n'ont pas été conçus pour leur valeur préventive.

La réglementation municipale n'étant pas une panacée en soi, elle doit être secondée par des mesures de sensibilisation du public et parfois sur des mesures incitatives. Elle doit surtout être appliquée convenablement par du personnel compétent et selon des procédures systématiques, cohérentes et efficaces. La révision et l'harmonisation de la réglementation municipale devient donc un incontournable dans la MRC.

En matière de prévention, on note une grande disparité entre les services de sécurité incendie et des méthodes fortement variables. La MRC souhaite que les municipalités adoptent des méthodes reconnues (notamment les programmes recommandés par le ministère de la Sécurité publique) pour guider leurs pratiques en matière de prévention. En ce sens, les municipalités

doivent adopter un plan clair de prévention qui doit, minimalement, comprendre les éléments suivants :

- un programme d'évaluation et d'analyse des incidents;
- une évaluation et, au besoin, une programmation visant la mise à niveau des diverses dispositions de la réglementation municipale se rapportant à la sécurité incendie, incluant l'énoncé des mesures à prendre afin d'en assurer l'application;
- un programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée;
- un programme d'inspection périodique des risques plus élevés;
- une programmation d'activités de sensibilisation du public.

Par ailleurs, la MRC s'attend à ce que les municipalités qui n'arriveront pas à rencontrer les exigences en matière d'intervention prévoiront des mesures de prévention supplémentaires.

5.8 RECENSEMENT DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les besoins en eau

La disponibilité et la fiabilité de l'approvisionnement en eau ont une influence directe sur l'efficacité de l'intervention. Le débit d'eau nécessaire à l'extinction varie en fonction du bâtiment impliqué dans un incendie. Il existe pour cela différentes formules permettant d'évaluer le débit d'eau nécessaire. La norme NFPA 1142 peut être utilisée pour calculer les besoins d'approvisionnement en eau.

Pour un risque faible, la norme NFPA 1500 *Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie* établit que quatre pompiers constituent un minimum pour effectuer une attaque intérieure et des opérations de sauvetage. Selon les orientations ministérielles, ils doivent également pouvoir compter sur un débit d'eau d'au moins 1 150 l/min pour alimenter une ligne d'attaque et une ligne de protection en vue d'une

attaque intérieure. L'équipe complète a, pour sa part, besoin d'un débit d'eau minimal de 1500 l/min. dans le cas d'un risque faible pendant au moins 30 minutes. En milieu rural ou semi-urbain, la norme NFPA 1142 suggère, dès l'appel initial, l'acheminement d'un minimum de 15 000 litres pour les bâtiments classés dans les risques faibles. Il faut souligner que les débits mentionnés ne permettent pas un apport d'eau suffisant pour une extinction efficace dans les bâtiments représentants un risque plus élevé.

Les réseaux d'aqueduc

Comme il a été fait mention auparavant, lorsque les pompiers ont à intervenir dans un bâtiment classé dans les risques faibles et qu'ils sont en présence d'un réseau d'aqueduc, l'équipe complète doit pouvoir compter sur une quantité d'eau minimale de 1500 l/min à une pression supérieure à 140 Kpa pendant au moins 30 minutes.

Il est donc primordial que les services de sécurité incendie possèdent une bonne connaissance du réseau d'alimentation en eau et de sa capacité dans les différentes parties du territoire. Une cartographie à jour du réseau d'aqueduc, montrant l'emplacement et le diamètre des conduites, devrait être disponible en tout temps dans les casernes et dans chaque véhicule.

Il est également essentiel que les municipalités aient un programme structuré d'entretien et de vérification de leur réseau. Neuf municipalités déclarent avoir un programme d'entretien de leur réseau dans le cadre duquel elles procèdent à la vérification périodique des débits. Toutefois, ces programmes ne contiennent pas d'exigences quant aux délais de déneigement en hiver.

Il importe pour les municipalités de vérifier régulièrement le système d'alimentation en eau en procédant à des essais hydrauliques à divers points du réseau afin de s'assurer que les infrastructures sont en mesure de fournir la quantité d'eau nécessaire aux interventions.

5.18 Les poteaux d'incendie dans la MRC

		*Poteaux d'incendie					
Code	Municipalité	Nombre	pression < 140 kPa et/ou débit < 1500 l/min	Volume d'eau (litres) réservé au service incendie (45 000 l)	Codification NFPA	Programme d'entretien	% des bâtiments protégés dans le PU
13005	Dégelis	113	6	1 497 000	oui	oui	65%
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	15	0	Non	oui	non	35%
13025	Rivière-Bleue	55	0	Non	oui	oui	49%
13035	Notre-Dame-du-Lac	71	10	Non	oui	oui	55%
13040	Saint-Juste-du-Lac	1	0	Non	non	non	11%
13040	Lots-Renversés	4	0	Non	non	non	
13045	Auclair	10	10	Non	non	oui	14%
13050	Lejeune	10	0	Non	non	oui	31%
13055	Biencourt	19	19	Non	non	non	40%
13060	Lac-des-Aigles	25	0	Non	non	oui	53%
13065	Saint-Michel-du-Squatec	36	0	Non	oui	oui	51%
13070	Cabano	111	0	Non	non	oui	67%
13095	Pohénégamook	157	2	Non	non	oui	68%

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004

**Voir série de cartes Opti.*

Notez que les données figurant au tableau 5.18 ont été colligées en 2004. La mise en place d'un programme de vérification et d'entretien des réseaux permettra de compléter et de réactualiser les données. Conséquement, celles illustrées dans la série de cartes Opti sont sujettes à modifications.

Un peu plus de la moitié des vingt municipalités de la MRC de Témiscouata ont des réseaux d'aqueduc alimentant des poteaux d'incendie et servant à protéger l'ensemble ou une partie de leur périmètre d'urbanisation respectif. Les villes de Dégelis, Cabano et de Pohénégamook protègent ainsi les deux tiers de leurs bâtiments. Les réseaux de Notre-Dame-du-Lac, Rivière-

Bleue, Squatec et Lac-des-Aigles couvrent à peu près la moitié des bâtiments présents dans ces municipalités. Lejeune, Biencourt (dont le réseau n'est pas conforme, voir tableau 5.18) et Saint-Marc-du-Lac-Long étendent leur réseau sur la presque totalité de leur périmètre d'urbanisation tandis que les municipalités d'Auclair et Saint-Juste (incluant le secteur des Lots Renversés) n'ont qu'un ou quelques rares poteaux connectés à leur réseau. Quant aux municipalités de Saint-Jean-de-la-Lande, Packington, Saint-Eusèbe, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Honoré, Saint-Elzéar, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Athanase, elles ne possèdent pas de réseau d'aqueduc.

L'évaluation des réseaux a été réalisée en 2004. Elle a été faite en mesurant le débit et la pression à certains endroits stratégiques de ces réseaux, entre autres à leurs extrémités. Si dans l'ensemble les réseaux sont apparus en mesure de rencontrer les exigences de bases (débit supérieur à 1500 l/min (330 gpm) et pression supérieure à 140 kPa (20psi)), on a pu déterminer que des réseaux ont des points faibles, dans le cas de Dégelis par exemple. Une vérification complète de tous les poteaux par une firme compétente serait de mise.

De la même façon, tous les poteaux d'incendie devraient être numérotés et identifiés par un code de couleur correspondant au débit disponible. Cinq municipalités se conforment actuellement à cette politique, mais ville Pohénégamook a son propre code de couleur. Il serait avantageux que tous se conforment à la norme NFPA 291 *« Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrants »* illustrée dans le tableau 5.16.

5.19 Code de couleur des poteaux d'incendie

Code de couleur avec débit estimé à 140 kPa		
classe	débit (l/min)	couleur
AA	5 680 l/min ou plus	BLEU
A	3 785 l/min - 5 675 l/min	VERT
B	1 900 l/min – 3 780 l/min	ORANGE
C	1 900 l/min et moins	ROUGE

Les points d'eau

En l'absence de poteaux d'incendie conformes, l'eau doit être transportée par camions-citerne et/ou pompée à partir de réservoirs ou de points d'eau tels des lacs et des rivières. Des points d'eau doivent donc être aménagés à cet effet. Mentionnons qu'un point d'eau devrait être accessible toute l'année et contenir un volume minimum de 30 000 litres d'eau.

La norme NFPA 1142 *«Approvisionnement en eau pour la lutte contre l'incendie en milieux semi-urbain et rural »,* suggère différentes façons d'améliorer l'efficacité des interventions dans les secteurs dépourvus d'infrastructure de distribution d'eau.

Les différents codes de bonnes pratiques recommandent aux services incendie œuvrant dans les milieux ruraux d'établir l'inventaire des points d'eau pouvant être utilisés pour le combat contre l'incendie. Le territoire de la MRC de Témiscouata regorge littéralement de lacs, de rivières et de ruisseaux. Les services incendie ont identifié ainsi 191 points d'eau, principalement en territoire rural, susceptibles de servir lors des interventions. On retrouve également certains de ces points d'eau dans ou près des périmètres d'urbanisation dépourvus de réseau d'aqueduc. Les points d'eau identifiés sont des lacs, des rivières, des ruisseaux et des étangs artificiels. Une trentaine sont des citernes aménagées de capacité supérieure à 30 000 litres mais aucune d'entre elles n'étaient équipées d'une prise sèche lors du relevé. Par ailleurs, il faut noter que seulement deux points d'eau sont aménagés (avec une borne sèche) et accessibles à l'année sur l'ensemble du territoire (Dégelis et Saint-Honoré).

Tous ces points d'eau peuvent servir effectivement au ravitaillement en eau pour autant que l'accès, la dénivellation du terrain et le climat soient favorables. Malheureusement plus de la moitié des points d'eau ont des contraintes majeures en hiver (tableau 5.17). Le temps de mise en place des installations de pompage à des points d'eau gelés en surface amène les services qui disposent d'alternative (poteaux d'incendie, par exemple) à préférer ces dernières ressources même s'il leur faut plus de temps pour faire la navette avec le lieu d'incendie. Dans la plupart des municipalités, les citernes existantes sont vétustes et mal entretenues.

Impossible dans ces conditions de se fier sur ces seuls points d'eau pour ravitailler les camions citerne. Une municipalité n'a aucun aqueduc ni point d'eau recensés (Saint-Athanase).

5.20 Les points d'eau dans la MRC*

Municipalité	Points d'eau saisonniers	Bornes sèches
Dégelis	15	1
Saint-Jean-de-la-Lande	11	0
Packington	12	0
Saint-Marc-du-Lac-Long	7	0
Rivière-Bleue	6	0
Saint-Eusèbe	28	0
Notre-Dame-du-Lac	9	0
Saint-Juste-du-Lac	6	0
Auclair	5	0
Lejeune	10	0
Biencourt	4	0
Lac-des-Aigles	0	0
Saint-Michel-du-Squatec	12	0
Cabano	0	0
Saint-Pierre-de-Lamy	9	0
Saint-Louis du Ha! Ha!	25	0
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	10	0
Saint-Honoré de Témiscouata	15	1
Pohénégamook	14	0
Saint-Athanase	3	0
total	191	2

Source: recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie, 2004 et mises à jour en continu.

** Voir série de cartes Opti et carte synthèse.*

Notez que les points d'eau à aménager le seront à partir des points d'eau existants. Conséquement, ces points d'eau (non aménagés et à aménager) ne peuvent pas être cumulés. Ainsi, le nombre de points d'eau non aménagé figurant au tableau 5.20 n'est pas égal à celui illustré à la carte synthèse et à la série de cartes Opti.

Pour l'optimisation des ressources, la MRC n'a considéré que les points d'eau en mesure de fournir 30 000 litres d'eau (lacs et citernes) ou un débit de 1 700 l/min. (rivières).

L'objectif de la MRC de Témiscouata est d'offrir, d'ici 5 ans, une couverture en eau minimale sur le territoire en privilégiant les zones où se trouve une densité de bâtiments. À cet effet, la MRC privilégie une analyse des besoins en eau plus raffinée et l'aménagement de bornes sèches pour garantir l'accessibilité aux points d'eau durant toute l'année. En collaboration avec les municipalités, la MRC réalisera donc une étude d'optimisation des points d'eau durant la première année du schéma en vigueur. L'aménagement des points d'eau se fera au cours des années subséquentes. Il est important de mentionner que selon les conclusions de l'étude d'optimisation, les points d'eau à aménager pourraient différer du tableau 6.5, de la carte synthèse et de la série de cartes Opti.

5.9 EN MATIÈRE D'OPÉRATION

En ce qui concerne les opérations, à cause de la carence de formation chez les pompiers et officiers, il est possible que la gestion des opérations puisse être déficiente sur la scène d'incendies majeurs. Ainsi, on a pu constater que la mise en place d'un poste de commandement sous la responsabilité du chef local (PC) a été négligée dans certaines interventions importantes. Il est important de s'appuyer sur un système de commandement clairement défini et qui s'applique à tous les types d'intervention du service incendie. C'est au niveau du PC que s'établissent les objectifs stratégiques, la détermination des priorités, l'assignation des ressources et le choix des objectifs du niveau tactique.

Les procédures opérationnelles n'étant pas la priorité de plusieurs services, cela laisse souvent place à de l'improvisation de la part des officiers et pompiers. Les services de sécurité

incendie ont intérêt à consulter régulièrement et mettre en pratique les recommandations du *Guide des opérations* produit par le ministère de la Sécurité en 2000 et transmis à tous les services de sécurité incendie. Ce guide traite de tous les aspects d'une intervention, il vise avant tout à aider les services à planifier les opérations courantes et à standardiser les façons d'intervenir.

Dans plusieurs cas, il arrive que des officiers aillent vérifier sur les lieux d'une alarme avant de demander une équipe. Il y a alors une énorme perte de temps de réponse quand on sait que les premières minutes d'une alerte incendie sont les plus importantes pour une intervention efficace. De la même façon, le délai trop important de la demande d'entraide de services incendie de municipalités voisines ne permet pas actuellement d'atteindre les objectifs ministériels, principalement en personnel les jours de semaine, ainsi qu'en disponibilité en eau aussitôt qu'une intervention se situe en dehors du réseau de poteaux d'incendie.

Finalement, les déficiences au niveau de la gestion des opérations peuvent présenter des risques accrus pour les pompiers et des correctifs seraient de nature à améliorer la sécurité au travail.

5.10 EN MATIÈRE DE TEMPS DE RÉPONSE

Suite à une collecte d'informations auprès des services concernant le temps de réponse à une alerte incendie, une validation sur le terrain a permis d'estimer avec une certaine précision les temps de réponse pour l'ensemble du territoire de la MRC en considérant l'organisation actuelle des services incendie. Ces informations sont consignées sur les cartes intitulées: «territoire couvert TC-000 » en annexe 1 du présent document.

Le temps de réponse pour réunir les ressources compatibles avec une intervention efficace dépend d'abord de la rapidité de mobilisation des pompiers puis du temps de déplacement pour ce rendre à l'endroit de l'alerte. Ce temps de mobilisation a été présumé à 5 minutes pour tous nos calculs consignés sur les cartes. Il correspond à une moyenne jugée convenable pour des pompiers volontaires ou à temps partiel. Même si certaines données tirées du recensement des ressources (tableau 5.17) affichent des scores supérieurs à 80 p.100 des effectifs totaux

disponibles en plein jour, la réalité est que rarement plus du tiers des pompiers sont en mesure de se présenter, en plein jour, dans le délai de mobilisation de 5 minutes sur lequel sont basés ces temps de déplacement. Dans certaines périodes, principalement de 08h00 à 18h00, il est difficile de réunir suffisamment de personnel pour un risque faible dans 14 des 20 municipalités du territoire en faisant appel aux seules ressources de sa municipalité.

Une amélioration du temps de réponse est donc intimement reliée au type d'organisation du service incendie. Or, la diversité et parfois même l'absence d'ententes intermunicipales et de protocoles d'entraide automatiques à l'appel initial peuvent, dans certains cas, constituer un frein à l'amélioration des temps de réponse.

Il importe donc aux services incendie de recruter en priorité du personnel résidant et travaillant sur place pour améliorer ce temps de réponse. Mais il serait opportun, même en absence de regroupement de service incendie, d'étudier la possibilité d'incorporer des pompiers d'autres services incendie mais travaillant sur place pour renforcer les effectifs locaux en plein jour.

Il existe d'autres problèmes qui peuvent freiner la rapidité d'intervention et qui ne sont pas directement du ressort municipal. Par exemple, la difficulté pour les centrales 9-1-1 de mettre en place un système de réponse automatique à partir de l'adresse civique du bâtiment pour lequel un risque est associé. Les centrales d'appel sont en mesure de situer l'endroit de l'appel de détresse au vu du seul numéro téléphonique de l'appel. Mais la graphie déficiente et discordante des noms de rues et de routes (ex. : rang 2, 2e rang, deuxième rang, etc.) dans les bases de données des services téléphoniques (Bell ou Telus), auxquelles les préposés se réfèrent, est déjà pour eux une source d'erreur. Malgré l'arrimage difficile de ces bases de données avec celles provenant des rôles d'évaluation, source de l'attribution du niveau de risque, le CAUREQ peut tout de même procèder à l'intégration des schémas approuvés par le ministère dans leurs systèmes informatiques, mais différentes opérations doivent être effectuées préalablement afin d'harmoniser les données et assurer le bon fonctionnement du système.

Par ailleurs, notez qu'en juin 2008, la loi sur la sécurité civile a été modifiée pour encadrer l'organisation et le fonctionnement des centres d'urgence 9-1-1 et mettre en place des mécanismes de contrôle de qualité de leurs services. Le Projet de règlement découlant de cette loi établit les normes, les spécifications et les critères de qualité qu'un centre d'urgence 9-1-1 doit respecter afin d'obtenir un certificat de conformité ainsi que certaines normes que les centres de répartition des corps de police et des services de sécurité incendie doivent respecter. L'entrée en vigueur prochaine de ce règlement devrait favoriser une amélioration ou du moins une harmonisation quant à la qualité des services et du temps de traitement de l'alerte.

Les municipalités pourraient par ailleurs favoriser le recours à un meilleur système en limitant le nombre d'entité portant le même nom (ex. rue des Peupliers est et ouest et carré des Peupliers) dans la même municipalité, et surtout en distribuant les numéros civiques suivant un ordre progressif cohérent pour les numéros pairs et impairs (ex. pourquoi le 814 rue Principale est-il en face du 919, Principale?).

6 OBJECTIFS

6.1 LE MODÈLE DE GESTION DES RISQUES D'INCENDIE

Le processus de planification devant mener à l'établissement d'un schéma de couverture de risques s'inscrit dans une perspective de gestion des risques représentée par le modèle illustré à la figure 6.1. Ce modèle constitue le fondement théorique de l'exercice désormais prévu dans la loi et exigé de chaque communauté régionale. S'inspirant en partie du *Modèle d'efficacité en matière de sécurité incendie* développé par le bureau du Commissaire des incendies de l'Ontario après l'adoption en 1997, par le gouvernement de cette province, de la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, il intègre à la fois les particularités du cadre québécois de gestion de la sécurité incendie et quelques prescriptions, parfois incontournables, contenues dans les normes et les standards les plus généralement reconnus dans le domaine. On y retrouve notamment des références aux normes conçues par la National Fire Protection Association (NFPA), par l'Association canadienne de normalisation, par le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC) ou par le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI).

Essentiellement, l'exercice demandé aux autorités municipales consiste dans une **analyse des risques** présents sur leur territoire, de manière à prévoir des mesures de **prévention** propres à réduire les probabilités qu'un incendie ne survienne (**réduction de l'occurrence**) et à planifier les modalités d'**intervention** propres à en limiter les effets néfastes lorsqu'il se déclare (**réduction de l'impact**). Ces trois dimensions – l'analyse des risques, la prévention et l'intervention – forment donc la charpente sur laquelle prendront tantôt appui les autres éléments du modèle. Elles sont complémentaires et interdépendantes dans la mesure où les actions se réclamant d'une seule des trois dimensions ne permettent généralement pas de contrôler le phénomène et l'impact de l'incendie dans toutes les circonstances. L'établissement d'un niveau de protection contre l'incendie doit donc s'appuyer sur les effets combinés de plusieurs actions.

On aura compris que la finalité du modèle consiste, pour une communauté donnée, à réduire les risques associés au phénomène d'incendie, à la fois en terme d'occurrence et d'impact, jusqu'à un écart jugé acceptable compte tenu de la capacité financière des contribuables et de leur seuil de tolérance relativement à l'éventualité ou aux effets d'un incendie.

Modèle de gestion de risques d'incendie

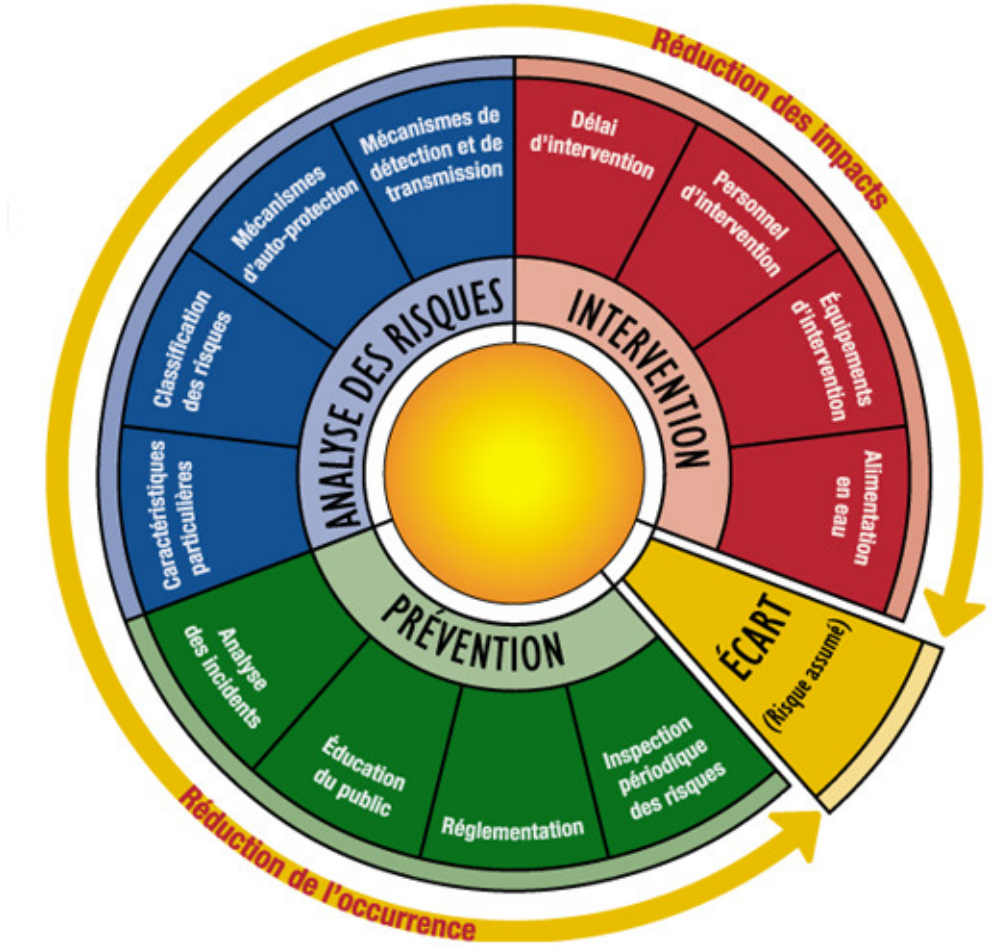

figure 5.1

Cet écart, qui peut être plus ou moins important selon la communauté, est fixé après considération de l'ensemble des facteurs regroupés sous chacune des trois dimensions

susmentionnées. Il est représenté dans le modèle par la portion résiduelle, c'est-à-dire l'écart entre les risques estimés et les effets concrets ou anticipés de l'ensemble des mesures déployées pour leur faire face. Au terme d'une analyse détaillée de tous les facteurs, il appartient à chaque communauté, en l'occurrence à chaque autorité régionale, de déterminer l'importance du risque qu'elle entend assumer dans les diverses parties de son territoire.

Il appartient surtout à chaque communauté de décider de la combinaison des divers facteurs contenus dans le modèle ainsi que de l'importance respective qu'elle accordera à chacun, en fonction d'attributs particuliers comme l'étendue de son territoire, la présence de certains risques, sa capacité financière ou administrative, les difficultés d'accès physique à certains secteurs ou les autres limites objectives à l'intervention. Chacun des facteurs composant le modèle concourt de façon distincte à l'atteinte des objectifs de protection contre l'incendie. Certains éléments touchant la prévention ou la détection rapide des incendies vont en effet contribuer à réduire l'occurrence des sinistres ou à abaisser le nombre de victimes tandis que d'autres, en influençant la qualité ou la rapidité des interventions en cas d'alerte, permettront de réduire les préjudices matériels.

Tout théorique que soit ce modèle, son utilisation permet de maximiser l'efficience des actions et des investissements devant être effectués en matière de sécurité incendie. La prise en compte successive de ses différents éléments permet, selon le besoin, d'évaluer ou de pondérer la contribution respective de diverses mesures ou décisions à l'atteinte d'un objectif donné d'amélioration du niveau de protection contre les incendies.

6.2 LES OBJECTIFS PROPOSÉS

Le modèle de gestion des risques d'incendie étant posé, les objectifs proposés par le ministre de la Sécurité publique dans la perspective de l'établissement, par les autorités régionales, de schémas de couverture de risques, peuvent être regroupés sous l'une ou l'autre des deux grandes orientations qui sont à la base de la réforme de la sécurité incendie. Ces orientations consistent à :

- Réduire de façon significative, dans l'ensemble des régions du Québec, les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie.
- Accroître l'efficacité des organisations publiques responsables de la sécurité incendie par :
    - l'optimisation des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles
    - l'amélioration des compétences des différents acteurs (pompiers, gestionnaires de brigades, élus et officiers municipaux)
    - l'adoption d'approches préventives

En corollaire, on s'attend que la mise en application d'actions découlant de ces orientations favorise la diminution des coûts assumés par les consommateurs québécois sous forme de primes d'assurance de dommages causés par l'incendie.

Ces grandes orientations commandent respectivement cinq objectifs ayant trait plus spécifiquement aux opérations des Services de sécurité incendie, dans les sphères de la prévention et de l'intervention, et trois autres se rapportant plutôt à l'organisation municipale de ce secteur d'activité. D'une certaine façon, chacun de ces deux blocs constitue un tout. Ainsi, si l'atteinte de l'un des objectifs se révèle impossible dans un milieu donné, les efforts consentis à la réalisation des autres objectifs devraient quand même permettre à ce milieu de contribuer à l'orientation générale visée. Suivant l'esprit du modèle de gestion des risques d'incendie, des lacunes constatées dans un secteur sur le plan de l'intervention devraient, par exemple, se trouver compensées par des mesures de détection rapide de l'incendie et de transmission de l'alerte au Service de sécurité incendie ou, à défaut de pouvoir mobiliser suffisamment de secours à l'intérieur d'un délai raisonnable, par des mesures de prévention qui auront pour effet de limiter les occasions d'un recours à ces ressources.

Afin de mieux évaluer la stratégie retenue pour le schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata, les chapitres suivants proposent un rappel des objectifs extraits des *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* et qui se veut par le fait même les huit objectifs de protection optimale arrêtés par l'autorité régionale. Des

recommandations, sous forme d'actions à réaliser pour chaque objectif de protection optimale, ont été formulées par le comité de suivi et ensuite entérinées par le Conseil de la MRC par la résolution adoptée le 12 février 2007.

Les objectifs définis dans la section 6 ont été déterminés en considérant qu'ils seront mis en oeuvre par les municipalités elles-mêmes, en absence de regroupement des services incendie à court terme, ainsi que par la MRC à laquelle on attribue un pouvoir de coordination et d'acteur majeur au niveau de la prévention.

Les objectifs spécifiques de la MRC de Témiscouata découlent des objectifs proposés par le ministre de la Sécurité publique dans le but de se conformer aux orientations ministérielles. Pour bien saisir la portée des objectifs retenus, le schéma précise également les moyens permettant l'atteinte de ces objectifs.

Comme le projet de schéma prévoit la prise en charge par la MRC de la prévention et de la coordination de certaines actions prévues dans les plans de mise en œuvre municipaux, un plan de mise en œuvre est également soumis par la MRC et intégré à chaque objectif.

6.3 OBJECTIFS RELATIFS A LA RÉDUCTION DES PRÉJUDICES ATTRIBUABLES À L'INCENDIE

Objectif # 1 : En matière de prévention

Objectif tiré des orientations du ministre

«*Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, les municipalités doivent faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives.* »

Objectif spécifique de la MRC

« *Mettre en place une série de mesures visant à améliorer la prévention des risques incendie dans la MRC ».*

Actions retenues

1. S'assurer d'avoir une ressource en prévention contre les incendies (TPI) disponible pour les municipalités du territoire;
2. Mettre en place un programme d'évaluation et d'analyse des incidents (Recherche des causes et circonstances des incendies);
3. Mettre en place un programme de mise à niveau des règlements municipaux (incluant celui relatif à l'installation des avertisseurs de fumée);
4. Mettre en place un programme de visite dans les résidences et de vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée;
5. Mettre en place un programme d'inspection des risques plus élevés, incluant la réalisation de plans d'intervention;
6. Mettre à jour le classement des risques d'incendie;
7. Mettre en place un programme de sensibilisation du public;
8. Élaborer dans la prochaine année et mettre à jour annuellement les mesures de prévention additionnelles ou spécifiques pour les secteurs où une intervention efficace ne peut être rencontrée.

6.3.1.1 Ressource en prévention contre les incendies (TPI)

La MRC considère qu'à moyen terme, les ressources affectées à la prévention des risques incendie sont une forme d'investissement. L'argent consenti en prévention peut se traduire en argent économisé en intervention. Pour remplir ces exigences et développer les programmes prévus, une ressource régionale responsable de la prévention et de la coordination des activités de mise en œuvre dans chacune des municipalités devra être engagée par l'autorité régionale. Les municipalités, pour leur part, s'engagent à participer au financement de cette ressource. L'une des premières tâches de la ressource engagée sera d'élaborer les programmes et d'établir un calendrier de mise en application de ceux-ci permettant d'améliorer la prévention des risques d'incendie au cours des cinq prochaines années.

Les efforts porteront sur l'uniformisation de la réglementation dans les municipalités locales, l'analyse des incidents, l'établissement de visites préventives (vérification des avertisseurs de fumée), l'inspection des immeubles présentant des risques élevés et très élevés et la sensibilisation du public.

Tous ces programmes devront faire l'objet d'évaluation du comité de sécurité incendie avant leur application. Le comité devra notamment s'assurer des modalités d'évaluation des résultats et convenir des ressources humaines et financières consacrées à la réalisation et à la mise en oeuvre des programmes.

Les programmes

6.3.1.2 Évaluation et analyse des incidents

Actuellement, l'analyse des incidents n'est pas uniforme sur le territoire de la MRC de Témiscouata. Cela a un effet direct sur l'analyse qui est faite de ces incidents. En pratique, seulement une partie de nos brigades est en mesure de donner une cause précise, ce qui a un effet direct sur la qualité de l'information que nous pouvons tirer de l'historique des incendies. Par le fait même, il nous est impossible d'appliquer un cadre structuré à l'analyse des incidents et orienter nos efforts de prévention en fonction de ses conclusions. Il est essentiel de se donner une base commune qui nous permettra d'atteindre l'objectif d'améliorer l'évaluation et l'analyse des incendies. Pour ce faire, chaque service devra respecter l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie* et avoir au moins un pompier formé à la recherche des causes et des circonstances ou encore passer une entente avec une municipalité qui dispose des ressources qualifiées nécessaires.

Si la prévention repose d'abord sur l'analyse des risques dans un territoire donné, elle doit aussi s'appuyer sur une évaluation des incidents survenus dans ce milieu. C'est par une bonne compréhension des conditions qui sont à l'origine des sinistres que l'on pourra mettre en place les mesures les plus aptes à éviter que ceux-ci ne se reproduisent. L'analyse des incidents regroupe toutes les opérations visant la localisation du lieu d'origine et la détermination des causes et des circonstances des incendies. Cette fonction permet une rétroaction sur des

événements ayant généralement nécessité l'intervention des pompiers, de manière à cerner les risques de plus près et à mieux définir les mesures qui permettront de prévenir les incendies.

Alors qu'elle devrait servir de base à diverses mesures de prévention, l'analyse des incidents est généralement l'aspect le plus négligé de la sécurité incendie, plusieurs autorités locales ne tenant encore aucun registre des incendies survenus sur leur territoire. En confiant explicitement les responsabilités de recherche des causes et circonstances au directeur du service de sécurité incendie, les dispositions contenues aux articles 43 à 46 de la *Loi sur la sécurité incendie* visent, entre autres, à corriger cette situation. Les municipalités s'engagent à s'assurer que l'évaluation et l'analyse des incidents est réalisée par une ressource formée dans leur service ou à défaut, par une ressource qualifiée de la MRC ou d'une municipalité voisine. Notamment, dans l'attente d'une ressource locale formée, les municipalités sans ressources formées devront conclure une entente avec une municipalité voisine.

Ce programme sera également une opportunité pour les SSI de valider l'atteinte des objectifs fixés par le présent schéma, tout particulièrment pour l'atteinte des forces de frappe et l'amélioration, le cas échéant, des tecniques d'intervention. Les conclusions dégagées suite aux activités de retour d'expérience (débriefing) pourraient également servir au maintien et à l'amélioration de la prestation de service aux collectivités locales.

C'est au niveau de la coordination régionale et dans le but de fixer les actions prioritaires en prévention que seront regroupé l'ensemble des informations concernant les divers incidents survenus. Cet objectif est étroitement lié à la transmission des rapports DSI-2003 par les SSI locaux et à la préparation par ceux-ci d'un rapport annuel. L'analyse statistiques des interventions, l'analyse des conclusions des rapports annuels et l'examen des conclusions de la recherche des causes et circonstances des incendies nous permettront à coup sûr d'améliorer la prestation des services de sécurité incendie.

6.3.1.3 Mise à niveau de la réglementation municipale

Les autorités municipales disposent de pouvoirs généraux leur permettant de réglementer une gamme considérable d'objets ayant trait, de près ou de loin, à la sécurité incendie. La réglementation en matière de sécurité incendie devra faire l'objet d'une profonde révision et sans aucun doute, d'une harmonisation au sein de la MRC. À l'heure actuelle, les règlements ont peu de lien avec le CNPI à jour et nous constatons qu'il n'y a aucune uniformité sur le territoire. Les différents règlements feront l'objet d'une première ébauche par la ressource régionale, dès la première année de mise en œuvre, puis soumis pour adoption aux municipalités. Les règlements proposés devront s'inspirer du Code National de Prévention des Incendies (CNPI), du chapitre I du Code construction du Québec et de règlements spécifiques aux réalités locales. Après consultation, les règlements à adopter et mettre en application dès l'année 2 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques par les municipalités locales en matière de prévention concernent notamment :

- les avertisseurs de fumée.
- le ramonage des cheminées.
- les feux à ciel ouvert.
- l'entretien des poteaux d'incendie
- les extincteurs
- les systèmes d'alarme

Les municipalités n'ayant pas constitué leur service par règlement profiteront de cette révision réglementaire pour créer leur service de protection incendie notamment les municipalités de Dégelis, Saint-Jean-de-la-Lande, Packington, Saint-Marc-du-Lac-Long, Rivière-Bleue, Saint-Eusèbe, Lac-des-Aigles et Saint-Michel-du-Squatec.

6.3.1.4 Programme de visite dans les résidences et de vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée

Certaines municipalités nous ont confié avoir un programme de vérification des avertisseurs de fumée mais nous ne pouvons pas qualifier l'effort consentis. D'une part parce que ce ne sont pas programmes structurés avec un suivi formel et d'autre part la diversité des

réglementations applicables fait que nous ne pouvons pas comparer les municipalités entre-elles.

Le programme de visites préventives à développer sera divisé en deux parties : une faite par les pompiers des différentes casernes et appuyé par une ressource en prévention des incendies (TPI) pour certains risques élevés et très élevés. Pour ces derniers risques, l'attention sera portée en priorité sur les résidences pour personnes âgées, les garderies, les édifices publics, et tous lieux où des gens dorment. Par ailleurs, comme 71 p.100 des incendies touchent les résidences unifamiliales, des actions prioritaires devront aussi être établies en conséquence.

Concernant les immeubles présentant un risque faible et moyen, ce sont les pompiers des différents services qui auront un nombre de visites de prévention à faire annuellement afin de vérifier les avertisseurs de fumée, évaluer les risques présents, faire les recommandations d'usage et répondre aux questions des citoyens. Le nombre de visites annuelles sera planifié pour que tous les bâtiments à risque faible soient visités aux six ans et ceux à risque moyen aux cinq ans. Compte tenu que les municipalités de Dégelis, Notre-Dame-du-Lac, Cabano et de Pohénégamook possèdent un nombre plus élevés de risques à visiter sans avoir plus de ressources humaines pour en faire les visites (rapport nombre de visite/nombre de pompiers), il est convenu que ces dernières visiteront tous les risques faibles au 7 ans et les risques moyens au 6 ans afin de respecter la capacité du milieu notamment la disponibilité des pompiers volontaires.

Les pompiers qui participeront au programme de prévention consacreront à ce travail rémunéré un maximum de 14 heures par an et relèveront de la ressource régionale (technicien en prévention incendie) qui établira la démarche et les outils de ces visites. Le tableau 7.1 présente une estimation des visites annuelles afin d'atteindre les cibles visées. De plus, les secteurs présentant des lacunes d'intervention feront l'objet de visites à une fréquence plus élevé. La section 6.3.1.8 donnera plus de détails à cet effet.

6.3.1.5 Programme d'inspection des risques plus élevés, incluant la réalisation de plans d'intervention

Présentement il n'y a pas sur le territoire de programme structuré d'inspection des risques les plus élevés. Il y a certaines initiatives locales mais aucune ne repose sur un modèle reconnu et les rares plans d'intervention existants ne font pas nécessairement l'objet d'une révision périodique. En ce sens, le schéma de couverture de risques devra donc développé un modèle uniforme qui prévoira les révisions périodiques.

Pour ce faire, le programme de visites et d'inspections devra être élaboré pour qu'un préventionniste puisse visiter, aux deux ans, les bâtiments à risques très élevés pour bien connaître les bâtiments et leur contenu, faire respecter la réglementation et élaborer des plans d'intervention en collaboration avec le directeur du service incendie responsable du secteur. Les immeubles à risque élevé devraient aussi faire l'objet d'une visite par un préventionniste aux trois ans.

Chacun des bâtiments à risque plus élevé sera visité individuellement afin de prendre connaissance des conditions particulières de chaque lieu, des ressources humaines et matérielles que les gestionnaires peuvent rendre disponibles en cas de sinistre et toute autre considération pertinente. Des plans particuliers d'intervention seront réalisés par le préventionniste de la MRC, en collaboration avec les services de sécurité incendie, ce qui devra avoir pour effet de contribuer à réduire les conséquences des sinistres.

En outre, le recensement des réservoirs de propane de 45 l (100 lb) et plus devra être réalisé à même les plans d'intervention et les visites de prévention, soit par les services incendie ou le TPI, selon la situation. Ce travail est rendu nécessaire non seulement pour atteindre les objectifs ministériels mais également parce que la CSST en fait une recommandation expresse, en réponse aux conclusions du commissaire aux incendies Monsieur Cyrille Delage dans son rapport, suite aux événements de Warwick en 1993 où quatre pompiers ont perdu la vie après qu'un tel réservoir eut explosé.

Le tableau 6.1 énumère pour chaque municipalité et pour chaque type de risque, le temps moyen requis pour faire les visites de prévention en fonction d'hypothèses généralement acceptées comme le temps moyen d'une visite en fonction de la catégorie de risque et le délai entre chaque visite. On peut voir dans ce tableau qu'un préventionniste travaillant sur les risques élevés et très élevés disposerait, en un an, d'assez de temps pour accomplir les visites de prévention incluant la mise en forme d'un plan d'intervention en y consacrant près du tiers de son temps (sur une base de 35 h/semaine et 48 semaines de travail annuel soit 1680 h/an).

Pour y arriver, les visites d'inspection par le préventionniste devront porter sur les bâtiments prioritairement présentant des risques vraiment plus élevés et non pas sur tous ceux déclarés comme tel parce que situés dans un voisinage dangereux ou parce que l'usage ou la présence de gaz propane, par exemple, les ont mis dans la catégorie de risques plus élevés au niveau de l'intervention sans nécessiter pour autant l'attention ou la visite d'un préventionniste.

On a ainsi soustrait de la liste de visites de bâtiments présentant des risques élevés, (qui nécessiteront quand même le déploiement des ressources correspondant à leur niveau de risque au moment d'une intervention), la plupart des bâtiments de fermes pour confier cette tâche aux pompiers en collaboration avec le TPI (le préventionniste mettra plutôt l'effort dans cette catégorie de risque sur la diffusion d'ateliers de prévention à la ferme). On a aussi éliminé des visites par les pompiers la plupart des bâtiments de très faible valeur ou qui ne sont pas habités en permanence (camps de chasse, etc.) et considérer des valeurs réalistes pour le temps consacré à chacune des catégories de risque et pour la périodicité des visites d'inspection.

6.1 Évaluation des heures requises pour l'inspection des risques

Municipalité	risques	# Bâtiments	# d'heures / bâtiment	sous-total	délai de réalisation (ans)	total des heures par année	pourcentage du temps d'un préventionniste @ 1680 h/an	nombre de pompiers nécessaires @14 h/an
Dégelis	très élevés	18	8	144	2	72	4,5 %	
	élevés	2	5	10	3	3		
	moyens	180	2	360	6	72		15.5
	faibles	1015	1	1015	7	145		
Saint-Jean-de-la-Lande	très élevés	2	8	16	2	8	0,5 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	21	2	42	5	8		2
	faibles	158	1	158	6	26		
Packington	très élevés	2	8	16	2	8	0,6 %	
	élevés	1	5	5	3	2		
	moyens	39	2	78	5	16		5
	faibles	319	1	319	6	53		
Saint-Marc-du-Lac-Long	très élevés	5	8	40	2	20	1,3 %	
	élevés	1	5	5	3	2		
	moyens	30	2	60	5	12		3
	faibles	213	1	213	6	36		
Rivière-Bleue	très élevés	7	8	56	2	28	2,1 %	
	élevés	4	5	20	3	7		
	moyens	80	2	160	5	32		10
	faibles	615	1	615	6	103		
Saint-Eusèbe	très élevés	7	8	56	2	28	1,7 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	30	2	60	5	12		4
	faibles	246	1	246	6	41		
Notre-Dame-du-Lac	très élevés	13	8	104	2	52	4,0 %	
	élevés	9	5	45	3	15		
	moyens	131	2	262	6	52		11
	faibles	685	1	685	7	98		
Saint-Juste-du-Lac	très élevés	8	8	64	2	32	1,9 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	40	2	80	5	16		5
	faibles	305	1	305	6	51		
Auclair	très élevés	2	8	16	2	8	0,5 %	
	élevés	0	5	0	3	0		

	moyens	63	2	126	5	25		4
	faibles	211	1	211	6	35		
Municipalité	**risques**	**# Bâtiments à visiter**	**# d'heures / bâtiment**	**sous-total**	**délai de réalisation (ans)**	**total des heures par année**	**pourcentage du temps d'un préventionniste @ 1680 h/an**	**nombre de pompiers nécessaires @ 14 h/an**
Lejeune	très élevés	3	8	24	2	12	0,8 %	
	élevés	1	5	5	3	2		
	moyens	54	2	108	5	22		4
	faibles	169	1	169	6	28		
Biencourt	très élevés	4	8	32	2	16	1,2 %	
	élevés	2	5	10	3	3		
	moyens	55	2	110	5	22		5
	faibles	256	1	256	6	43		
Lac-des-Aigles	très élevés	3	8	24	2	12	1,0 %	
	élevés	3	5	15	3	5		
	moyens	51	2	102	5	20		5
	faibles	261	1	261	6	44		
Saint-Michel-du-Squatec	très élevés	13	8	104	2	52	3,5 %	
	élevés	4	5	20	3	7		
	moyens	130	2	260	5	52		9
	faibles	450	1	450	6	75		
Cabano	très élevés	19	8	152	2	76	5,0 %	
	élevés	5	5	25	3	8		
	moyens	158	2	316	6	63		16.5
	faibles	1151	1	1151	7	165		
Saint-Pierre-de-Lamy	très élevés	3	8	24	2	12	0,7 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	29	2	58	5	12		2
	faibles	87	1	87	6	15		
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	très élevés	7	8	56	2	28	2,1 %	
	élevés	4	5	20	3	7		
	moyens	61	2	122	5	24		7
	faibles	456	1	456	6	76		
St-Elzéar-de-Témiscouata	très élevés	3	8	24	2	12	0,7 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	31	2	62	5	12		3
	faibles	148	1	148	6	25		
St-Honoré-de-	très élevés	4	8	32	2	16	1,2 %	

	élevés	2	5	10	3	3		
	moyens	52	2	104	5	21		5
	faibles	328	1	328	6	55		
Municipalité	**risques**	**# Bâtiments à visiter**	**# d'heures / bâtiment**	**sous-total**	**délai de réalisation (ans)**	**total des heures par année**	**pourcentage du temps d'un préventionniste @ 1680 h/an**	**nombre de pompiers nécessaires @ 14 h/an**
Pohénégamook	très élevés	20	8	160	2	80	5,5 %	
	élevés	7	5	35	3	12		
	moyens	172	2	344	6	69		16.5
	faibles	1145	1	1145	7	164		
Saint-Athanase	très élevés	3	8	24	2	12	0,7 %	
	élevés	0	5	0	3	0		
	moyens	48	2	96	5	19		3
	faibles	161	1	161	6	27		
					total	2638	32 %	117

Source : Rôle d'évaluation, 2002.

6.3.1.6 Mise à jour du classement des risques

Le risque associé à un bâtiment repose sur l'analyse des caractéristiques et de l'usage de ce bâtiment tel que décrits dans les fiches consignées au rôle d'évaluation, pondérés par l'examen sur place conduit par le responsable du service incendie local. Les données présentées dans ce schéma se réfèrent au rôle de 2002. Vu les changements incontournables autant en terme d'usage que de transformation des bâtiments, leur classement comme risque incendie doit être révisé et mis à jour de façon périodique.

La ressource régionale (tpi) aura pour mandat d'encadrer la mise à jour du classement des risques d'incendie sur l'ensemble du territoire. Cet exercice sera réalisé en étroite collaboration avec les municipalités. Le tpi de la MRC colligera les informations afin de présenter un portrait actualisé aux municipalités et à la centrale 911. Pour mettre à jour nos données et améliorer notre planification, nous comptons notamment sur les visites d'inspection spécifiques aux risques faibles et moyens ainsi qu'aux risques plus élevés et sur les permis de construction et de rénovation. Il nous sera alors possible de préciser l'analyse

qui dépasse pour l'instant à peine le traitement informatique du rôle d'évaluation en fonction des codes d'utilisation.

6.3.1.7 Programme de sensibilisation du public

À l'heure actuelle, la plupart des municipalités disent tenir des activités de prévention. Cependant, compte tenu que la systématisation de l'analyse des causes et circonstances des incendies est une activité récente et que les services de sécurité incendie réfèrent peu au matériel disponible (notamment les outils du MSP), il y a matière à amélioration.

Un programme de sensibilisation du public devra donc être mis sur pied. Des journées d'activités auprès du public devront être organisées, ex.: journées portes ouvertes, rencontres avec les personnes du troisième âge, kiosques d'information lors de fêtes publiques, visites des écoles sur tout le territoire de la MRC. Le tout pour permettre une visibilité des services de sécurité incendie et de pouvoir répondre aux questions des citoyens. Par ailleurs le TPI mettra des efforts pour les risques élevés sur la diffusion d'ateliers de prévention à la ferme

Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la responsabilité première en matière de sensibilisation du public appartiendra aux municipalités par l'entremise de leurs pompiers locaux. Ceux-ci sont près de la population et ils peuvent passer le message facilement. Cela étant dit, le préventionniste de la MRC aura à conseiller les services municipaux de manière à structurer les efforts de sensibilisation du public. Il aura pour mandat d'orienter les pompiers vers des clientèles-cibles ou des risques particuliers en fonction de l'analyse qui sera faite des risques, des résultats de la recherche des causes et circonstances ainsi que des lacunes constatées en matière d'intervention. Son rôle sera aussi d'outiller les municipalités, notamment avec les canevas préparés par des organismes reconnus dans le milieu de l'incendie.

Notez également que les résidences isolées ou localisées loin des casernes feront l'objet d'une attention particulière, notamment par la promotion au recours à des mesures d'autoprotection.

6.3.1.8 Élaborer et mettre à jour les mesures de prévention additionnelles pour les secteurs où une intervention efficace ne peut être rencontrée

Comme il est recommandé dans les orientations ministérielles en sécurité incendie, les lacunes en intervention seront compensées par l'application de mesures additionnelles de prévention. À ce sujet, mentionnons que tous les bâtiments présents dans ces secteurs feront l'objet d'une inspection plus fréquente par les pompiers ou, le cas échant, par une ressource qualifiée en prévention des incendies (Ex. : Saint-Elzéar, Saint-Athanase). Ainsi, les risques faibles et moyens seront visités aux 4 et 5 ans, sauf pour les municipalités de Dégelis, Notre-Dame-du-Lac, Cabano et Pohénégamook qui seront visités aux 5 et 6 ans le cas échéant. Aussi, la fréquence des inspections dans ces secteurs pour les risques plus élevés sera établie en fonction des priorités idendifiées la ressource qualifiée en prévention des incendies.

La première année de mise en œuvre du schéma de couverture de risques servira à peaufiner les constats qui ont servis de base à la planification du niveau de service à offrir. Il faut considérer que le modèle d'intervention que nous proposons est pour l'instant théorique. Il importe donc d'ajuster le service en fonction de la réalité du terrain et du déploiement des mesures prévues aux plans de mise en œuvre. En ce sens, la prévention est forcément appelée à être ajustée en fonction des lacunes ou gains que nous n'avions pas prévues et qui surgiront au fur et à mesure que le schéma aura du vécu. Nous devons donc prévoir des ajustements, notamment dans les premiers temps puisque nous ne pouvons à l'heure actuelle prévoir tous les cas de figure.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS À ATTEINDRE

6.3.2 Objectif 2 : Force de frappe optimale pour les risques faibles

«En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités

d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace ».

6.3.3 Objectif 3 : Force de frappe optimale pour les autres risques

«*En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale*.»

Autant l'objectif ministériel numéro 1 bouscule les habitudes des autorités municipales et régionales dans leur planification de la prévention, les objectifs numéros 2 et 3 heurtent quant à eux les habitudes des pompiers lors des interventions pour combattre un incendie.

En effet, l'objectif ministériel numéro 2 est sans contredit le plus important pour les pompiers puisque toutes les activités reliées au travail de ces derniers sont revues en profondeur. Concrètement, le tableau qui suit présente un résumé des exigences de la force de frappe pour les risques faibles, en référence avec l'objectif 2 des orientations ministérielles concernant le temps de réponse, le nombre minimal de pompiers, le matériel d'intervention et la quantité d'eau.

6.2 Paramètres de l'intervention efficace pour les risques faibles

TEMPS DE RÉPONSE	RESSOURCES D'INTERVENTION
	- 10 pompiers **- 1 500 litres/minute d'eau pendant 30 minutes** **- 1 autopompe conforme**
Moins de 5 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 5 et 10 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 10 et 15 minutes	Délai compatible avec une intervention efficace
Plus de 15 minutes	Délai préjudiciable à l'efficacité de l'intervention

Source : les orientations ministérielles en sécurité incendie

De plus, la norme NFPA 1142 recommande, pour un risque faible, qu'un volume de 15 000 litres d'eau puisse accompagner la force de frappe initiale dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc. Les pompiers doivent donc pouvoir compter sur un volume total de 45 000 litres d'eau dans le cas d'une intervention impliquant un risque faible.

Si au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, les principaux services de sécurité incendie appliquent des normes et des procédures relativement uniformes lors d'interventions en présence de risques faibles, leurs approches présentent cependant des disparités parfois notables quand il s'agit d'acheminer des ressources d'intervention vers un bâtiment représentant un risque plus élevé. Cela tient à la fois aux différences observables dans les systèmes de classement des risques en usage dans ces organisations et aux façons privilégiées, dans les divers milieux, pour gérer ce type de risques. À l'analyse, il se révèle donc assez difficile de dégager les standards qui pourraient le mieux refléter les méthodes à appliquer en de pareilles circonstances. Tirant profit des améliorations découlant de cette planification, les municipalités doivent toutefois viser à tout le moins le déploiement d'une force de frappe optimale dans le cas des risques moyens, élevés et très élevés. Le caractère optimal de la force de frappe implique ici la considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et leur mobilisation le cas échéant suivant les paramètres exposés précédemment.

Malgré le fait que la force de frappe et le temps de réponse applicables pour les risques plus élevés ne soient pas définis comme pour les risques faibles (tableau précédent); il apparaît tout à fait normal que les ressources acheminées au lieu d'un incendie soient plus importantes si le risque est plus élevé et, les tâches à effectuer, plus nombreuses et plus complexes selon l'importance de l'incendie.

Les difficultés associées à l'intervention peuvent aussi requérir une expertise ou des équipements spécialisés, comme un appareil d'élévation par exemple.

Concrètement, l'objectif 3 requiert des municipalités qu'elles déterminent, pour chacune des

catégories de risques concernées (moyens, élevés et très élevés), la force de frappe minimale qu'elles sont en mesure de déployer et le temps de réponse qu'elles peuvent atteindre en situation ordinaire. Par ailleurs, conformément à l'esprit des objectifs numéros 2 et 3, il faut s'attendre à ce que cette force de frappe revête un caractère optimal, c'est-à-dire qu'elle soit fixée après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.

Temps de réponse

Le temps de réponse représente la durée qui s'écoule entre le moment de la transmission de l'alerte au service de sécurité incendie et celui de l'arrivée de la force de frappe complète sur les lieux de l'incendie. Il est généralement reconnu, dans le milieu de la sécurité incendie, qu'un temps de réponse inférieur à dix (10) minutes constitue un délai favorisant l'efficacité d'une intervention. L'objectif proposé invite donc les municipalités à considérer les modalités organisationnelles et opérationnelles qui concourront à la satisfaction de ce délai sur la majeure partie de leur territoire. Étant donné que les SSI ne disposent pas toujours de pompiers permanents ou en caserne et compte tenu de la dispersion qui caractérise l'habitat en milieu rural ainsi qu'une bonne partie du parc résidentiel urbain dans les municipalités de moindre taille démographique, un temps de réponse de quinze (15) minutes peut, dans ces milieux, être considéré comme acceptable pour la couverture des risques faibles situés dans les périmètres d'urbanisation. En effet, l'arrivée des pompiers sur les lieux du sinistre dans ce délai offrirait donc, dans une pluralité de cas, la possibilité de confiner l'incendie à l'intérieur de son lieu d'origine.

D'autre part, le déploiement, à l'extérieur du périmètre urbain, d'une force de frappe appropriée dans un délai excédant quinze (15) minutes, ne doit pas être forcément considéré comme inefficace ou inutile.

Personnel affecté aux opérations

La force de frappe se compose notamment du personnel affecté aux opérations de sauvetage et d'extinction. Les résultats de l'analyse des tâches critiques à accomplir sur les lieux d'un

incendie établissent à dix (10) le nombre des effectifs minimum nécessaire afin d'effectuer des opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment représentant un risque faible selon la classification proposée précédemment.

L'objectif de tout service de sécurité incendie devrait donc consister, dans la perspective de procéder à une intervention efficace, à réunir ce nombre de pompiers dans les délais déjà mentionnés.

Bien qu'elles devraient également viser cet objectif en établissant, partout où c'est possible, des modalités d'intervention faisant appel à dix (10) intervenants lors de l'alerte initiale, il peut être admis que les municipalités, isolées sur le plan géographique et dont la taille démographique ainsi que la capacité organisationnelle ou administrative ne seraient pas suffisantes pour justifier le maintien d'une organisation autonome en sécurité incendie où les municipalités ayant recours à des pompiers volontaires, éprouvent de la difficulté à mobiliser une telle force de frappe. Dans ce cas, un effectif de huit (8) pompiers affectés à l'extinction d'un incendie de bâtiment devra être considéré comme le nombre d'effectif minimal dans la perspective d'une intervention efficace.

Rappelons que cet effectif (10 ou 8 pompiers) vaut pour une intervention en présence d'un réseau d'approvisionnement en eau fournissant un débit suffisant; il ne comprend donc pas le personnel nécessaire en milieu rural, soit pour le transport de l'eau à l'aide de camions-citernes ou soit pour le pompage à relais.

De plus, pour ces municipalités aux prises avec un manque de ressources, l'exigence des objectifs 2 et 3 est de procéder à un exercice qui leur permettra, en faisant abstraction des frontières administratives, de tenir compte des ressources existantes à l'échelle de leur région dans l'établissement d'un niveau optimal de protection offert à leur population.

Ce faisant, elles seront à même de mesurer l'écart qui les sépare de la réalisation de l'objectif proposé, soit de dix (10) pompiers et d'établir les conditions qui peuvent être mises en place, au chapitre de la prévention notamment, afin d'accroître leur niveau de protection et

d'atteindre éventuellement cet objectif si possible. Il faut toutefois être réalistes et faire le constat que dans les municipalités de moins de 1 000 habitants où les prévisions démographiques annoncent une baisse de population, il serait pratiquement illusoire de penser que cette situation s'améliore, surtout le jour où la plupart des gens travaillent à l'extérieur.

Il faut considérer, d'autre part, qu'il s'agit là d'un objectif à atteindre dans une majorité de situations présentant des conditions normales, que ce soit sur le plan du climat, de la topographie ou de l'accès au lieu du sinistre, de l'ampleur de l'incendie ou encore de la disponibilité des ressources d'intervention. Dans ce contexte, et en accord avec la prescription contenue à cet effet dans la norme NFPA 1710 « Standard for the Organization and Deployement of Fire Supression, Emergency Medical Operation and Special operations to the public by Career Fire Departments », le déploiement, dans 90 % des cas, d'une force de frappe permettant une intervention efficace pourra, rétrospectivement, être considéré comme acceptable.

Débit d'eau nécessaire

L'équipe constituant la force de frappe complète ou initiale a, pour sa part, besoin d'une quantité d'eau minimale de 1 500 l/min. En milieu urbain, la durée de l'alimentation en eau devrait être d'au moins 30 minutes. En milieu rural ou semi-urbain, la norme NFPA 1142 suggère que la force de frappe initiale puisse compter sur un minimum de 15 000 litres pour les bâtiments classés dans la catégorie des risques faibles.

Lorsque l'incendie est encore dans sa phase de croissance, le responsable peut aussi décider de procéder à l'extinction en utilisant la quantité d'eau disponible. Pour l'attaque à l'intérieur d'un bâtiment, les pompiers doivent pouvoir compter sur un débit d'eau d'au moins 1 150 l/min pour alimenter une ligne d'attaque et une ligne de protection (permettant, au besoin, d'appliquer respectivement 400 l/min et 750 l/min).

Il faut souligner que les débits mentionnés ne permettent pas un apport d'eau suffisant pour une extinction efficace dans tous les bâtiments représentant des risques plus élevés. Pour

assurer une intervention adéquate, les méthodes de calcul du débit suggérées par la norme NFPA 1142 peuvent être utilisées.

Équipements d'intervention

Pour appliquer la quantité d'eau mentionnée précédemment, un service de sécurité incendie doit disposer notamment d'au moins une autopompe ou autopompe-citerne conforme à la norme de fabrication ULC. De plus, les orientations édictent que dans les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc, il doit pouvoir compter, en plus de cet équipement, sur au moins un camion-citerne conforme à la même norme.

Objectifs spécifiques de la MRC pour les risques faibles et moyens:

"*Mettre en place des actions qui permettront d'atteindre,* en tout temps*, pour les risques faibles et moyens situés dans les périmètres d'urbanisation, dans les meilleurs délais de la réception d'une alerte au service de sécurité incendie, le déploiement de 8 à 10 pompiers, d'une autopompe conforme à ULC S-515 et l'acheminement du débit d'eau nécessaire (1500 l/min pendant au moins 30 minutes). La force de frappe tiendra également compte de l'envoi, dès l'alerte initiale, d'un volume d'eau initial minimum de 15 000 litres dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc conforme. "*

À l'extérieur des périmètres urbains, les mêmes ressources seront déployées, mais le déploiement de la force de frappe appropriée excédera un délai quinze (15) minutes.

Nous ne pouvons pas garantir un délai minimal sur les terres publiques. Il va de soi que les distances plus longues, le plus grand nombre d'intervenants pour assurer le transport d'eau et l'accès plus difficile à certaines propriétés font en sorte que les délais seront nécessairement plus longs. Aussi, dans ces secteurs, un seul camion-citerne sera mobilisé en alerte initiale et un 2e pourra être acheminé sur demande, si la distance le permet.

Objectif spécifiques de la MRC pour les risques plus élevés :

«*Déterminer pour chacune des autres catégories de risques (immeubles à risque élevé ou très élevé partout sur le territoire en priorité dans les périmètres urbains), les ressources humaines et matérielles optimales que chaque municipalité devra déployer et le temps de réponse que chaque service de sécurité incendie devra atteindre en situation ordinaire, pour offrir une prestation de service correspondant au minimum aux risques faibles et moyens plus une équipe aditionnelle de quatre pompiers, en considérant les ressources régionales disponibles*.»

À noter que les plans d'intervention apporteront également des précisions sur la mobilisation automatique des véhicules. Il faut aussi comprendre que le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour ces deux types de risques sera plus grand que celui s'appliquant aux risques faibles et moyens.

Actions retenues

1. Réorganiser les services incendie afin d'améliorer leur gestion et d'assurer le déploiement rapide, à partir des casernes les plus près, des ressources humaines et matérielles et ce dès l'alerte initiale. Cet objectif suppose un effort constant de recrutement, la mise à niveau des ententes d'entraide et la révision des protocoles de déploiement;
2. Améliorer et maintenir la compétence du personnel d'intervention par une formation et un entraînement adéquat;
3. Mettre en place un programme de santé et sécurité au travail;
4. Maintenir et mettre à niveau les équipements de protection individuelle;
5. Maintenir et mettre à niveau les véhicules d'intervention selon les normes reconnues (ex. ULC-S515 et le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention) ainsi que les autres équipements d'intervention;
6. Établir un programme de vérification et d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau;
7. Établir un programme d'aménagement et d'entretien de bornes sèches;

8. Maintenir, harmoniser et améliorer les systèmes de communications dans tous les secteurs de la MRC et uniformiser le recours à une seule centrale de traitement d'appels d'urgence (9-1-1);

6.3.3.1 Réorganiser les services incendie

Le principal moyen permettant d'atteindre cet objectif est de réorganiser les services incendie afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles présentes sur le territoire de la MRC.

Comme nous avons pu le voir dans le recensement des ressources (chapitre 5), il sera difficile d'atteindre cet objectif sans le déploiement automatique de deux ou plusieurs services. En effet, à plusieurs endroits, il y a des périodes de la journée et de l'année où l'objectif minimal de huit pompiers pour un risque faible est impossible à atteindre. Ajoutons que la planification des secours doit aussi considérer la probabilité que l'on ait à faire face à des conditions extrêmes ou à un incendie dont l'intensité nécessite le recours à du renfort ou du personnel de relève, la mise en alerte de casernes supplémentaires devra également être planifiée. Les tableaux de déploiement des pages 155 et suivantes présentent les ressources optimales à déployer dès l'appel inital pour les différentes catégories de risques et les divers secteurs des municipalités.

De manière à optimiser la couverture de protection sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata et être en mesure d'atteindre les critères de la force de frappe décrits dans les orientations ministérielles (personnel affecté aux opérations, débits d'eau nécessaires et équipements d'intervention), toutes les municipalités de la MRC, aux prises avec un manque de ressources humaines et matérielles, se sont mises d'accord pour faire appel, dès l'alerte initiale, lors d'un incendie de bâtiment, à des ressources d'un ou des SSI voisins et à déterminer la caserne qui serait la plus apte à intervenir dans certaines parties de leur territoire et ce, même si cette mesure pouvait impliquer le recours à des SSI de MRC limitrophes. La révision des procédures opérationnelles de déploiement des ressources tenant compte des risques, des distances à parcourir, de la disponibilité des ressources et des problématiques d'alimentation en eau sera nécessaire pour atteindre les objectifs de protection que s'est fixés

la MRC (personnel minimum affecté aux opérations, débits d'eau nécessaires et équipements d'intervention requis).

Pour ce faire, les municipalités avec la collaboration de la MRC, se sont vue confier le mandat d'élaborer des procédures uniformes de déploiement des ressources, de coordonner la mise en place de protocoles d'appels uniformes et standards et de les transmettre au centre d'appels d'urgence 9-1-1. Toutes les municipalités se sont engagées à adhérer à ces procédures et à les appliquer sur leur territoire respectif. Aussi, toutes les municipalités ont prévu, à leur plan de mise en œuvre, d'entériner les ententes intermunicipales requises pour arriver à cette fin. Certaines de ces ententes impliqueront d'ailleurs des municipalités de MRC limitrophes.

Fait à noter, même si les municipalités de la MRC de Témiscouata sont d'accord avec l'objectif de réunir, à l'alerte initiale, dans le cas des risques faibles et moyens, une force de frappe composée de dix pompiers à l'extinction de l'incendie, nos municipalités ne seront pas en mesures d'assurer en tout temps, ou parfois dans un temps de réponse de quinze minutes, ce nombre de pompiers et ce, même après avoir pris en considération la présence des ressources des SSI voisins. Le fait que le PU de nos municipalités ne soit pas à courte distance d'une caserne, le fait que la topographie du territoire (montagneuse dans certains secteurs) puisse prolonger le temps déplacement des véhicules d'intervention, le fait que l'alimentation en eau soit problématique dans certains municipalités et qu'il y aura donc obligation d'avoir recours à des camions-citernes et d'affecter des ressources aux manœuvres d'alimentation en eau, le fait que les SSI ne disposent pas de pompiers permanents et que le temps de mobilisation est relativement long, le fait que le nombre de pompiers soit insuffisant dans certains SSI, le fait que les pompiers ne soient pas tous disponibles en tout temps et le fait que la capacité financière des contribuables soit limitée expliquent cette situation. Pour nos municipalités, à l'intérieur de leurs PU, l'objectif sera donc de réunir, un nombre de huit pompiers le jour, et de tenter d'atteindre dans la mesure du possible dix pompiers le soir, affectés à l'extinction du bâtiment dans le cas des risques faibles et moyens et ce, à l'intérieur d'un délai se situant entre quinze et quarante-cinq minutes dépendamment du lieu de l'intervention.

Pour ce qui est de la force de frappe pour les risques élevés et très élevés, les municipalités ont convenu de déployer un nombre plus important de ressources que celui prévu pour les risques faibles et moyens, soit plus précisément en ayant recours dès l'alerte initiale, à une équipe additionnelle d'environ quatre pompiers, portant à un minimum de douze l'objectif arrêté pour le nombre de pompiers que l'on devra réunir. Tel que mentionné antérieurement, il faut considérer que le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risque plus élevés sera plus important que celui s'appliquant aux risques faibles et moyens.

Par ailleurs, précisons que les municipalités se sont aussi fixées pour objectif d'assurer un débit d'eau minimum de 1 500 l/min pendant trente minutes à l'intérieur de leur PU respectif. La force de frappe planifiée tiendra également compte de l'envoi, dès l'alerte initiale, d'un volume d'eau initial minimum de 15 000 litres dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc conforme. Notez cependant que pour le patrimoine bâti à l'extérieur des périmètres urbains de petites superficies qui ne sont pas habités à l'année et qui sont dans des secteurs isolés. Pour ces petits bâtiments qui, dans la majorité des cas, n'ont pas d'adresse civique et/ou qui sont utilisés généralement comme chalet, remise ou cabane à sucre non commerciale (i.e. qui n'offre pas de repas au public), un seul camion citerne sera mobilisé à l'alerte initiale et un autre, si nécessaire, lorsque l'incendie sera confirmé puisqu'il ne sera pas essentiel d'avoir un débit d'eau de 1 500 l/min. pendant 30 minutes.

Enfin, pour compenser les lacunes en intervention, les municipalités visées ou certaines parties de leur territoire, seront assujetties à l'application de mesures additionnelles ou palliatives de prévention ou à la mise en place de mécanismes adaptés d'autoprotection (voir 6.3.1.8 et Objectif 4).

La couverture de protection optimisée est décrite dans les pages qui suivent et est illustrée à la carte synthèse régionale du schéma. Cette dernière fait notamment référence au temps de réponse à partir de chacune des casernes (le temps de réponse inclut un temps de mobilisation des pompiers estimé à sept minutes). De plus, elle illustre entre autres les secteurs où une alimentation en eau de 1 500 l/min sera possible à partir des poteaux d'incendie conformes ou des points d'eau actuels conformes ou qui seront aménagés et accessibles en tout temps selon

les échéanciers prévus au schéma. À cet égard, cette couverture de protection en eau, illustrée par un rayon dont la longueur est d'environ 2 km (ou diamètre de 4 km), représente la distance sur laquelle les SSI seront en mesure d'acheminer un débit d'eau équivalent à 1 500 l/min. À noter que cette distance de 2 km a été déterminée en considérant les deux critères suivants :

- Utilisation d'une pompe portative Classe A (1 700 litres par minute à 175 Kpa) pour le remplissage des camions-citernes;
- Utilisation, pour le transport de l'eau, de deux camions-citernes conformes à la Norme ULC et disposant d'un réservoir minimum de 6 800 litres d'eau, à l'exception de Biencourt dont le camion-citerne a un réservoir 4 500 litres. Le rayon de protection en eau est donc inférieur à 2 km sur le territoire de Biencourt et sur ceux où ce SSI est susceptible d'intervenir en 1re alarme.

Fait important à préciser, l'étude d'optimisation sur les points d'eau, qui sera réalisée lors de la mise en œuvre du schéma, apportera des précisions additionnelles à la couverture de protection en eau illustrée à la carte synthèse. La dimension de chacun de ces rayons sera progressivement mise à jour lors de l'élaboration des nouvelles procédures de déploiement des ressources, lesquelles tiendront compte notamment de la source d'eau et des équipements utilisés pour le remplissage des camions-citernes ainsi que du type et du nombre précis de camions-citernes mobilisés. Au terme de cet exercice, la MRC sera alors beaucoup plus en mesure de déterminer avec exactitude la dimension de ces rayons. Aussi, il est fort possible que la dimension du rayon associé à certains points d'eau soit alors augmentée.

Comme les municipalités ont préféré conserver une organisation locale indépendante de la sécurité incendie, elles devront signer elles-mêmes des ententes avec leurs voisins pour le déploiement automatique de ressources. Une entente type pourra être développée par la ressource engagée par la MRC et fournie aux municipalités. Ces ententes peuvent s'étendre à des municipalités limitrophes hors MRC pour couvrir le territoire ou une partie du territoire d'une municipalité dont le temps de réponse sera supérieur à 15 minutes ou pour atteindre les objectifs de disponibilité de la force de frappe ou de la quantité d'eau. À titre d'exemple :

Saint-Jean-de-la-Lande avec Lac Baker N.B., Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Honoré avec Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Lac-des-Aigles avec Esprit-Saint.

COUVERTURE DE PROTECTION OPTIMISÉE

Les informations apparaissant dans le tableau sommaire ainsi que dans les tableaux de déploiement détaillés figurent à titre indicatif. Elles sont sujettes à changement puisqu'elles pourraient varier en fonction des ressources disponibles. Le cas échéant, les ressources à déployer demeureront les mêmes, mais les moyens utilisés pour atteindre la force de frappe pourraient changer et entraîner une prolongation des délais d'intervention. Advenant le cas, les objectifs de protection établis au schéma s'en trouveraient modifiés et une demande de modification devra être adressée au Ministre de la sécurité publique (article 30 de la Loi sur la sécurité incendie).

Notez également que la description des ressources des casernes de Notre-Dame-du-Lac et de Cabano est demeurée distincte, même si les deux municipalités seront fusionnées en 2010 ».

6.3 Sommaire du déploiement des ressources

MUNICIPALITÉS	Temps de réponse estimé pour réunir 8 pompiers affectés à l'extinction du bâtiment à l'intérieur du PU pour la couverture des risques faibles et moyens	
	Jour	Information sommaire sur le l'optimisation des ressources
Dégelis	15	Le SSI de Dégelis sera en mesure de mobiliser la force de frappe requise en quinze minutes à l'intérieur du PU.
Saint-Jean-de-la-Lande	20-25	Recours en tout temps à deux SSI.
Packington	15-20	Recours en tout temps à un SSI voisin.
Saint-Marc-du-Lac-Long	15	Le SSI de Saint-Marc-du-Lac-Long sera en mesure de mobiliser la force de frappe requise en quinze minutes à l'intérieur du PU, dans les secteurs desservis par un réseau conforme.
Rivière-Bleue	20-25	Recours en tout temps à un SSI voisin.
Saint-Eusèbe	15-20	Recours en tout temps à un SSI voisin.

Notre-Dame-du-Lac	15-20	Recours en tout temps à un SSI voisin
Saint-Juste-du-Lac	20-25	Recours en tout temps à un SSI voisin
Auclair	20	Le SSI d'Auclair sera en mesure de mobiliser la force de frappe requise en quinze à vingt minutes à l'intérieur du PU, dans les secteurs desservis par un réseau conforme.
Lejeune	20	Recours en tout temps à au moins un SSI voisin.
Biencourt	20	Recours à un SSI voisin en tout temps
Lac-des-Aigles	15	Le SSI de Lac-des-Aigles sera en mesure de mobiliser la force de frappe requise en quinze minutes à l'intérieur du PU, dans les secteurs desservis par un réseau conforme.
Saint-Michel-du-Squatec	20-25	Recours en tout temps à au moins un SSI voisin.
Cabano	15-20	Recours à un SSI voisin à l'exception des soirs de semaine.
Saint-Pierre-de-Lamy	20-25	Fusion avec Saint-Honoré, recours en tout temps à un autre SSI voisin
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	15-20	Recours en tout temps à un SSI voisin
Saint-Elzéar-de-Témsicouata	25-30	Recours en tout temps à un SSI voisin
Saint-Honoré-de-Témsicouata	25	Recours en tout temps à un SSI voisin.
Pohénégamook	25	Le SSI de Pohénégamook sera en mesure de mobiliser la force de frappe requise en vingt-cinq minutes à l'intérieur du PU, dans les secteurs desservis par un réseau.
Saint-Athanase	45	Recours seulement au SSI de Pohénégamook du fait des distances.

DÉGELIS

SSI DE DÉGELIS				SSI LIMITROPHES					
				PACKINGTON (14 KM)		NOTRE-DAME-DU-LAC (14 KM)		SAINT-JUSTE-DU-LAC (24 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	19	15	15 à 30	17	Au nord/ouest à 20 min.	20	Au nord à 20 min.	12	À l'est à 30 min.
DISPONIBILITÉ JS	11			4		6		3	
DISPONIBILITÉ SS	19			10		12		8	
DISPONIBILITÉ FS	19			10		12		8	
VÉHICULES	Autopompe et Citerne 9100 litres			Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 10 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence, le cas échéant.

Dégelis compte un PU sur son territoire. La quasi-totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc conforme. Seulement 16 poteaux d'incendie sont déficients sur un total de 113. La municipalité dispose aussi de quinze points d'eau dont un est muni d'une borne-sèche. Au cours de la mise en œuvre du schéma, la municipalité prévoit également aménager 2 nouveaux points d'eaux accessibles à l'année et hors périmètre urbain au cours de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Dégelis sera, en tout temps, en mesure de réunir à l'intérieur de son PU et dans les secteurs desservis par le réseau d'aqueduc conforme, un nombre de huit à dix pompiers affectés à l'extinction de l'incendie de risque faible et moyen et ce, dans un délai d'environe quinze minutes en PU et de 15 à 25

minutes hors PU. Pour les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme, en plus des ressources mentionnées précédemment, deux camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. De jour, le SSI de Dégelis devra faire appel à un SSI voisin à l'alerte initiale pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés à l'intérieur du PU pourrait prendre de 15 à 20 minutes tandis qu'à l'extérieur du PU celui-ci pourrait être d'environ 20 à 30 minutes, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE

SSI DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE				SSI LIMITROPHES					
				DÉGELIS (14 KM)		PACKINGTON (17 KM)		SAINT-MARC-DU-LAC-LONG (32 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	9	20 à 25	20 à 30	19	Au nord/est à 20 min.	17	Au nord/ouest 25 min.	15	Au nord/ouest à 40 min.
DISPONIBILITÉ JS	2			11		4		8	
DISPONIBILITÉ SS	7			19		10		12	
DISPONIBILITÉ FS	7			19		10		12	
VÉHICULES	Autopompe			Autopompe Citerne 9100 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Jean-de-la-Lande compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé en borne sèche par la municipalité dès l'an 2 de la mise en oeuvre du schéma. Au total, la municipalité compte aménager 3 points d'eau hors PU au cours de la mise en œuvre, en priorisant celui qui desservira le PU. Actuellement, la municipalité compte 11 points d'eau saisonniers.

.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Jean-de-la-Lande devra, en tout temps, mobiliser deux SSI voisins à l'alerte initiale afin déployer 2 camions-

citernes afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 à 25 dans le PU et 20 à 30 minutes pour l'ensemble du territoire.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Saint-Jean-de-la-Landre devra faire appel à deux SSI pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 25 à 30 minutes en PU et de 30 à 40 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

PACKINGTON

SSI DE PACKINGTON				SSI LIMITROPHES					
				DÉGELIS (14 KM)		NOTRE-DAME-DU-LAC (19 KM)		SAINT-EUSÈBE (14 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	17	15 à 20	20 à 25	19	À l'est à 20 min.	20	Au nord 25 min.	15	À l'ouest à 20 min.
DISPONIBILITÉ JS	4			11		6		8	
DISPONIBILITÉ SS	10			19		12		12	
DISPONIBILITÉ FS	10			19		12		12	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 6 800 litres			Autopompe Citerne 9 100 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 13 600 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Packington compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau hors PU qui sera aménagé en borne sèche par la municipalité dès l'an 2 de la mise en œuvre du schéma. La municipalité compte aménager un total de 8 points d'eau hors PU au cours de la mise en œuvre du schéma. Actuellement, on compte 12 points d'eau saisonniers sur le territoire.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Packington devra le jour, à l'alerte initiale, mobiliser un SSI voisin pour atteindre les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles

et moyens et ce, dans un délai de 15 à 20 minutes en PU et de 20 à 25 minutes hors PU. En l'absence d'un réseau d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour couvrir l'ensemble du territoire.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Packington devra faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs minimums. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 20 à 35 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-MARC-DU-LAC-LONG

SSI DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG				SSI LIMITROPHES			
				PACKINGTON (18 KM)		RIVIÈRE-BLEUE (19 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	15	15	15 à 25	17	Au nord/est à 25 min.	19	Au nord/ouest à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	8			4		5	
DISPONIBILITÉ SS	12			10		8	
DISPONIBILITÉ FS	12			10		8	
VÉHICULES	Autopompe			Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 9 100 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Marc-du-Lac-Long compte un PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservie par un réseau d'aqueduc conforme. La municipalité dispose également de 7 points d'eau saisonniers sur son territoire et compte aménager 2 points d'eau hors PU au cours de la mise en œuvre

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Marc-du-Lac-Long sera, en tout temps, en mesure de réunir à l'intérieur de son PU et dans les secteurs desservis par le réseau d'aqueduc conforme un nombre de huit pompiers affectés à l'extinction d'un incendie de risque faible et moyen et ce, dans un délai d'environ quinze minutes en PU et de 15 à 25 minutes hors PU. Pour les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme, en plus des ressources mentionnées précédemment, deux camions-citernes des SSI voisins devront être mobilisés à l'alerte initiale.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, le SSI de Saint-Marc-du-Lac-Long devra, le jour, faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) afin d'affecter un minimum de 12 pompiers à l'extinction de l'incendie. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 15 à 25 minutes en PU et d'environ 25 à 35 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

RIVIÈRE-BLEUE

	SSI de Rivière-Bleue			SSI limitrophes			
				Saint-Eusèbe (16 km)		Pohénégamook (Sully) (10 km)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU et PU Pied-du-Lac				
Effectifs pompiers	19	20	20 à 25	15	**À l'est à 25 min.**	6	**Au nord/ouest à 20 min.**
Disponibilité JS	5			8		8	
Disponibilité SS	8			12		10	
Disponibilité FS	8			12		10	
Véhicules	Autopompe Citerne 9 100 litres			Autopompe Citerne 13 600 litres		Autopompe	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Rivière-Bleue compte deux PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU Village sont desservis par un réseau d'aqueduc conforme alors que les bâtiments du PU Pied-du-Lac ne sont pas desservis par des bornes-fontaines. La municipalité dispose de 6 points d'eau dont un sera aménagé avec prise d'eau sèche dans le PU Pied-du-Lac et ce, dès l'an 2 de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Rivière-Bleue devra le jour, à l'alerte initiale, mobiliser un SSI voisin pour atteindre les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 minutes et moins dans le PU Village et de 20 à 25 minutes hors PU ainsi que dans le PU Pied-du-Lac. Dans les secteurs non desservis par

un réseau d'aqueduc conforme, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour assurer une alimentation en eau continue.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minium de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Rivière-Bleue devra faire appel à un voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires et assurer une alimentation en eau en continue. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes dans le PU Village et de 20 à 35 minutes hors PU ainsi que dans le PU Pied-du-Lac, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-EUSÈBE

	SSI DE SAINT-EUSÈBE			SSI LIMITROPHES					
				PACKINGTON (14 KM)		NOTRE-DAME-DU-LAC (13 KM)		RIVIÈRE-BLEUE (16 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	23	15 à 20	15 à 20	17	À l'ouest à 20 min.	20	Au nord à 20 min.	19	À l'est à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	9			4		6		5	
DISPONIBILITÉ SS	14			10		12		8	
DISPONIBILITÉ FS	14			10		12		8	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 13 600 litres			Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 9 100 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Eusèbe compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé en borne sèche hors PU. Au total, la municipalité aménagera 6 points d'eau avec prise d'eau sèche hors PU au cours de la mise en œuvre du schéma, en priorisant celui qui desservira le PU. Actuellement, on compte 28 points d'eau saisonniers sur le territoire de Saint-Eusèbe.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Eusèbe devra, le jour, avoir recours à un SSI voisin afin de réunir à l'intérieur de son PU un nombre de 8 à 10 pompiers affectés à l'extinction d'un incendie de risque faible et moyen et ce, dans un délai de 15 à 20 minutes en PU et de 15 à 25 minutes hors PU. En l'absence d'un réseau

d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour couvrir l'ensemble du territoire et assurer un débit d'eau continu.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le jour, le SSI de Saint-Eusèbe devra donc faire appel à un SSI voisin pour réunir les effectifs nécessaires et assurer une alimentation en eau continue. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 20 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

NOTRE-DAME-DU-LAC

SSI DE NOTRE-DAME-DU-LAC				SSI LIMITROPHES					
				CABANO (11 KM)		DÉGELIS (14 KM)		SAINT-EUSÈBE (13 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	20	15 à 20	15 à 25	20	Au nord/ouest à 20 min.	19	Au sud/est 20 min.	15	À l'ouest à 20 min.
DISPONIBILITÉ JS	6			3		11		8	
DISPONIBILITÉ SS	11			6		19		12	
DISPONIBILITÉ FS	12			6		19		12	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 6 800 litres			Autopompe		Autopompe Citerne 9 100 litres		Autopompe Citerne 13 600 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Notre-Dame-du-Lac compte un PU sur son territoire. Les bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc de 71 poteaux dont 61 sont conformes. La municipalité dispose aussi de 9 points d'eau saisonniers. La municipalité prévoit l'aménagement de 2 points d'eau avec prise d'eau sèche au cours de la mise en œuvre.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Notre-Dame-du-Lac devra, le jour, à l'alerte initiale, mobiliser un, voir deux SSI voisin(s) pour atteindre les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens. Le temps pour réunir la force de frappe pourrait varier de 15 à 20 minutes dans le PU et de 15 à 25 minutes hors PU. Dans les

secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc conforme, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affectés à l'extinction de l'incendie. Le jour, le SSI de Notre-Dame-du-Lac devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 15 à 25 minutes en PU et de 20 à 25 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention. En plus des ressources préalablement citées, le SSI de Packington pourrait également être mobilisé.

SAINT-JUSTE-DU-LAC

	SSI de Saint-Juste-du-Lac			SSI limitrophes			
				Dégelis (16 et 24 km)		Auclair (11 et 15 km)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
Effectifs pompiers	12	20 (Lots) et 25 (Saint-Juste)	20 à 30	19	Au sud à 25 à 30 min.	16	Au nord/est à 20 à 25 min.
Disponibilité JS	3			11		8	
Disponibilité SS	8			19		8	
Disponibilité FS	8			19		8	
Véhicules	Autopompe Citerne 10 000 litres			Autopompe et Citerne 9 100 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Juste-du-Lac compte deux PU sur son territoire. Une faible proportion des bâtiments localisés à l'intérieur des PU est desservie par un réseau d'aqueduc de cinq poteaux conformes soit 4 dans le secteur de Lot-Renversé et 1 dans le PU de St-Juste. La municipalité dispose aussi de 6 points d'eau saisonniers dont 1 dans chaque PU. La municipalité aménagera, avec une prise d'eau sèche, celui situé près du PU Saint-Juste-du-Lac. Au total, la municipalité projette aménager un total de 3 points d'eau avec prise sèche hors PU au cours de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Juste-du-Lac devra, en tout temps, compte tenu des aires de desserte limités des quelques poteaux d'incendie, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 minutes et moins dans le PU de

Lots-Renversés et de 20 à 25 minutes dans celui de Saint-Juste. Hors PU, le temps de réponse de la force de frappe sera d'environ 20 à 35. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Saint-Juste-du-Lac devra donc faire appel à un voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 25 à 35 minutes, dépendamment du lieu de l'intervention.

AUCLAIR

SSI D'AUCLAIR				SSI LIMITROPHES			
				LEJEUNE (9 KM)		SAINT-JUSTE-DU-LAC (11 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	16	20	20 à 25	12	À l'ouest à 20 min.	12	Au sud/ouest à 20 min.
DISPONIBILITÉ JS	8			2		3	
DISPONIBILITÉ SS	8			6		8	
DISPONIBILITÉ FS	8			6		8	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 6 800 litres			Citerne 7 300 litres		Autopompe Citerne 10 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Auclair compte un PU sur son territoire. Puisque le réseau d'aqueduc est non conforme, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé en borne sèche dès l'an 2 et compte en aménager deux autres hors PU au cours de la mise en œuvre du schéma. Actuellement, Auclair compte 5 points d'eau saisonniers.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, compte tenu que des pompiers sont affectés au transport de l'eau, le SSI d'Auclair devra, en tout temps, pour les risques faibles et moyens, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de réunir à l'intérieur de son PU un nombre de huit à dix pompiers affectés à l'extinction de l'incendie et ce, dans un délai de 20 minutes et moins en PU et de 20 à 25 minutes hors PU. En plus des ressources

déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour desservir l'ensemble du territoire.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI d'Auclair devra donc faire appel à un voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 25 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

LEJEUNE

SSI DE LEJEUNE				SSI LIMITROPHES			
				AUCLAIR (9 KM)		SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC (21 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	10	20	20 à 25	16	À l'ouest à 20 min.	16	Au nord à 30 min.
DISPONIBILITÉ JS	2			8		5	
DISPONIBILITÉ SS	6			8		12	
DISPONIBILITÉ FS	6			8		12	
VÉHICULES	Citerne 7 300 litres			Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 6 800 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Lejeune compte un PU sur son territoire. Le PU est desservi par un réseau d'aqueduc conforme. La municipalité compte également 10 points d'eau saisonniers. La municipalité projette aménager 3 points d'eau avec prise sèche au cours de la mise en œuvre du schéma. L'absence d'autopompe dans la municipalité entraîne des délais à l'intervention.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Lejeune devra, en tout temps, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 minutes et moins dans le PU et de 20 à 25 minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes

devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc. L'autopompe conforme d'un SSI voisin devra également être mobilisée.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Lejeune devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) en tout temps pour réunir les effectifs nécessaires ainsi qu'une autopompe. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 30 minutes en PU et de 20 à 35 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

BIENCOURT

SSI DE BIENCOURT				SSI LIMITROPHES			
				LAC-DES-AIGLES (9 KM)		SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC (14 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	18	20	20 à 25	19	Au nord à 20 min.	16	À l'ouest à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	5			8		5	
DISPONIBILITÉ SS	12			14		12	
DISPONIBILITÉ FS	12			14		12	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 4 500 litres			Autopompe Citerne 8 200 litres		Autopompe Citerne 10 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Biencourt compte un PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc non-conforme. La municipalité dispose aussi de 4 points d'eau saisonniers, dont un est localisé à proximité du PU. La municipalité compte aménager un point d'eau avec prise sèche hors PU au cours de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Biencourt devra, de jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 minutes et moins dans le PU et de 20 à 25 minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes

devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc conforme.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le jour, le SSI de Biencourt devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 20 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

LAC-DES-AIGLES

SSI DE LAC-DES-AIGLES				SSI LIMITROPHES					
				ESPRIT-SAINT (13 KM)		BIENCOURT (9 KM)		SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC (16 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	19	15	15 à 25	14	Au nord/est à 20 min.	18	Au sud à 20 min.	16	Au sud/ouest à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	8			4		5		5	
DISPONIBILITÉ SS	14			7		12		12	
DISPONIBILITÉ FS	14			7		12		12	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 8 200 litres			Citerne 11 365 litres		Autopompe Citerne 4 500 litres		Autopompe Citerne 15 400 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence.

Lac-des-Aigles compte un PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc conforme. Il n'y a aucun point d'eau sur le territoire et aucun aménagement n'est projeté à court terme. L'étude d'optimisation des points d'eau pourraient toutefois apporter des modifications à la planification actuelle.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Lac-des-Aigles sera, en tout temps, en mesure de réunir à l'intérieur de son PU un nombre de huit à dix pompiers affectés à l'extinction de l'incendie de risque faible et moyen et ce, dans un délai d'environ quinze minutes en PU et de 15 à 25 minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc conforme.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le jour, le SSI de Lac-des-Aigles devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 15 à 20 minutes en PU et de 20 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

SSI DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC				SSI LIMITROPHES					
				BIENCOURT (14 KM)		LAC-DES-AIGLES (16 KM)		LEJEUNE (21 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	16	20 à 25	20 à 30	18	Au nord/est à 25 min.	19	Au nord à 25 min.	12	Au sud/est à 30 min.
DISPONIBILITÉ JS	5			5		8		2	
DISPONIBILITÉ SS	12			12		14		6	
DISPONIBILITÉ FS	12			12		14		6	
VÉHICULES	Autopompe et citerne			Autopompe Citerne 4 500 litres		Autopompe Citerne 8 200 litres		Citerne 7 300 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Michel-du-Squatec compte un PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservie par un réseau d'aqueduc conforme. La municipalité compte 12 points d'eau saisonniers sur son territoire Elle projette également l'aménagement de 3 points d'eau avec prise sèche hors PU au cours des prochaines années.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Michel-du-Squatec devra, de jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 à 25 minutes dans le PU et de 20 à 30 minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-

citernes devront, en tout temps, être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc conforme pour assurer une alimentation en eau continue.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le jour, le SSI de Saint-Michel-du-Squatec devra donc faire appel à un voir deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires et assurer une alimentation en au continue. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 25 à 45 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

CABANO

SSI DE CABANO				SSI LIMITROPHES					
				NOTRE-DAME-DU-LAC (11 KM)		SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA ! (8 KM)		SAINT-EUSÈBE (24 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU						
EFFECTIFS POMPIERS	20	15 à 20	20 à 25	20	Au sud/est à 20 min.	21	À l'ouest à 20 min.	15	Au sud à 30 min.
DISPONIBILITÉ JS	3			6		7		8	
DISPONIBILITÉ SS	10			12		10		12	
DISPONIBILITÉ FS	6			12		10		12	
VÉHICULES	Autopompe			Autopompe Citerne 6 800 litres		Autopompe Citerne 18 200 litres		Autopompe Citerne 13 600 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Cabano compte un PU sur son territoire. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc conforme. La ville ne compte aucun point d'eau sur son territoire et ne prévoit aucun aménagement à court terme. Les conclusions de l'étude d'optimisation pourrait avoir un impact sur la planification actuelle.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Cabano devra, à l'exception des soirs de semaine, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 15 à 20 minutes dans le PU et de 20 à 25 minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2

camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minium de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Cabano devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) en tout temps pour réunir les effectifs nécessaires. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 en PU et 25 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-PIERRE-DE-LAMY

	SSI DE SAINT-HONORÉ (13 KM)			SSI LIMITROPHES			
				SAINT- HUBERT (16 KM)		SAINT-CYPRIEN (18 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	15	20 à 25	25 à 30	21	**Au nord/ouest à 25 min.**	20	**À l'ouest à 30 min.**
DISPONIBILITÉ JS	7			7		8	
DISPONIBILITÉ SS	13			12		10	
DISPONIBILITÉ FS	13			16		10	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 17 000 litres			Autopompe Citerne 12 113 litres		Autopompe Citerne 9 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Pierre-de-Lamy compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé avec prise sèche dans le PU. Actuellement, la municipalité compte 9 points d'eau saisonniers sur son territoire.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Honoré devra, le jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 à 25 minutes dans le PU et de 25 à 30 minutes hors PU. Pour la desserte de l'ensemble du territoire, en l'absence d'un réseau

d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour assurer l'alimentation en eau en continue.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Saint-Honoré devra donc faire appel à deux SSI voisins pour réunir les effectifs nécessaires et assurer une alimentation en eau en continu. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 25 à 30 minutes en PU et de 25 à 35 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !

SSI DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !				SSI LIMITROPHES			
				CABANO (8 KM)		SAINT-HONORÉ (16 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	21	15 à 20	20 à 25	20	À l'est à 15 min.	15	Au nord/ouest à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	7			3		7	
DISPONIBILITÉ SS	12			10		13	
DISPONIBILITÉ FS	10			6		13	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 18 200 litres			Autopompe		Autopompe Citerne 17 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé en borne sèche dès l'an 2 de la mise en œuvre du schéma. Un autre sera également aménagé hors PU. Actuellement, la municipalité compte 25 points d'eau saisonniers.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Louis-du Ha ! Ha ! devra, le jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 15 minutes à 20 minutes dans le PU et de 20 à 25 minutes hors PU. Pour la desserte de l'ensemble du territoire, en l'absence d'un réseau

d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour assurer une alimentation en eau en continu.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) en tout temps, pour réunir les effectifs requis et assurer une alimentation en eau en continu. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 20 à 25 minutes en PU et de 20 à 30 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

	SSI DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA ! (14 KM)			SSI LIMITROPHES			
				CABANO (22 KM)		SAINT-HONORÉ (22 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	21	25 à 30	40	20	À l'est à 40 min.	15	Au nord/ouest à 40 min.
DISPONIBILITÉ JS	7			3		7	
DISPONIBILITÉ SS	10			6		13	
DISPONIBILITÉ FS	10			6		13	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 18 200 litres			Autopompe		Autopompe Citerne 17 000 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Elzéar-de-Témiscouata compte un PU sur son territoire. Puisqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'ensemble des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU est desservi par un point d'eau qui sera aménagé en borne sèche avec prise sèche qui sera aménagé à l'an 2 du schéma. Trois autres points d'eau hors PU accessibles à l'année seront mis en place au cours de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Louis-du Ha ! Ha ! devra, le jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 25 minutes à 30 minutes dans le PU et de 30 à 40 minutes hors PU. Pour la desserte de l'ensemble du territoire, en l'absence d'un réseau

d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour assurer une alimentation en eau en continu.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! devra donc faire appel à un, voir deux SSI voisin(s) en tout temps pour réunir les effectifs requis et assurer une alimentation en eau en continu. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 30 à 35 minutes en PU et de 35 à 45 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

	SSI DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA			SSI LIMITROPHES			
				SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA ! (16 KM)		SAINT-HUBERT (15 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c	NB	TRc-c
		PU	Ext. PU				
EFFECTIFS POMPIERS	15	25	25 à 30	21	À l'est à 25 min.	21	Au nord à 25 min.
DISPONIBILITÉ JS	7			7		7	
DISPONIBILITÉ SS	13			10		12	
DISPONIBILITÉ FS	13			10		12	
VÉHICULES	Autopompe Citerne 17 000 litres			Autopompe Citerne 18 200 litres		Autopompe Citerne 12 113 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Honoré-de-Témiscouata compte un PU sur son territoire. Le service incendie ne dispose pas d'un aqueduc municipal. Au total, la municipalité compte 15 points d'eau sur son territoire, dont 1 est accessible à l'année. La municipalité prévoit l'aménagement de 4 points d'eau avec prise sèche au cours de la mise en œuvre, dont 3 en PU.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Saint-Honoré devra, le jour, mobiliser un SSI voisin à l'alerte initiale afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés au niveau de la force de frappe (8 à 10 pompiers affectés à l'extinction) pour les risques faibles et moyens et ce, dans un délai de 20 à 25 minutes dans le PU et de 25 à 30 minutes hors PU. Pour la desserte de l'ensemble du territoire, en l'absence d'un réseau

d'aqueduc, en plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devra être mobilisés à l'alerte initiale pour assurer une alimentation en eau en continu.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. En tout temps, le SSI de Saint-Honoré devra donc faire appel à deux SSI voisin(s) pour réunir les effectifs nécessaires et assurer une alimentation en eau en continu. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 25 à 30 minutes en PU et de 25 à 35 minutes hors PU, dépendamment du lieu de l'intervention.

POHÉNÉGAMOOK

SSI DE POHÉNÉGAMOOK				SSI LIMITROPHES RIVIÈRE-BLEUE (10 À 22 KM)	
	NB	TR		NB	TRc-c
		PU	Ext. PU		
EFFECTIFS POMPIERS	37	25	25 à 45	19	Au sud/est à 15 min. de Sully, 25 min. d'Estcourt, 30 min. de Saint-Éleuthère
DISPONIBILITÉ JS	12			5	
DISPONIBILITÉ SS	22			8	
DISPONIBILITÉ FS	22			8	
VÉHICULES	Trois autopompes Citerne 11 400 litres			Autopompe Citerne 9 100 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Pohénégamook compte un PU divisé en trois secteurs sur son territoire et desservi par trois casernes. La presque totalité des bâtiments localisés à l'intérieur de son PU sont desservis par un réseau d'aqueduc conforme. (2 poteau incendie non conforme sur un total de 157). La municipalité compte 14 points d'eau saisonniers sur son territoire. Elle prévoit l'aménagement de 2 points d'eau hors PU avec prise sèche au cours de la mise en œuvre du schéma.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Pohénégamook sera, en tout temps, en mesure de réunir seul à l'intérieur des PU, un nombre de huit à dix pompiers affectés à l'extinction de l'incendie et ce, dans un délai de 25 minutes en PU et de 25 à 45

minutes hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 2 camions-citernes devront être mobilisés à l'alerte initiale pour le territoire non desservi par un réseau d'aqueduc.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, un minimum de 12 pompiers devra être affecté à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Pohénégamook pourra donc intervenir seul en PU. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre de 25 à 30 minutes en PU et de 30 à 45 minutes HPU, dépendamment du lieu de l'intervention.

SAINT-ATHANASE

				SSI LIMITROPHES	
SSI DE POHÉNÉGAMOOK (Saint-Éleuthère 15KM, Estcourt 21KM Sully 27 KM)				**RIVIÈRE-BLEUE (16 KM)**	
	NB	**TR**		**NB**	**TRC-C**
		PU	**Ext. PU**		
EFFECTIFS POMPIERS	37	45	60 à 65	19	**Au sud à 55 min.**
DISPONIBILITÉ JS	12			5	
DISPONIBILITÉ SS	22			8	
DISPONIBILITÉ FS	22			8	
VÉHICULES	Trois autopompes Citerne 11 400 litres			Autopompe Citerne 9 100 litres	

NB : Nombre de pompiers JS : jour semaine SS : soir semaine FS : fin de semaine

TR : Temps de réponse en minutes à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain (PU)

TRc-c Temps de réponse de caserne à caserne

Note : Les informations consignées dans le tableau ont été recensées en 2005. Celles-ci sont donc susceptibles de varier au cours de la mise en œuvre du schéma. Les protocoles de déploiement des ressources seront ajustés en conséquence le cas échéant.

Saint-Athanase compte un PU sur son territoire. Le service incendie ne dispose pas de poteaux d'incendie faute de réseau d'aqueduc municipal. Un point d'eau avec prise d'eau sèche sera aménagé dans le PU à l'an 2 de la mise en œuvre du schéma. La municipalité compte actuellement 3 points d'eau saisonniers sur son territoire.

Selon les informations apparaissant au tableau ci-dessus, le SSI de Pohénégamook sera, en tout temps, en mesure de réunir seul à l'intérieur des PU, un nombre de huit à dix pompiers affectés à l'extinction d'un incendie de risque faible et moyen et ce, dans un délai de 45 minutes en PU et de 60 à 65 minutes et plus hors PU. En plus des ressources déployées précédemment, 1 camion-citerne devra être mobilisé à l'alerte initiale pour le territoire non

desservi par un réseau d'aqueduc. Un 2e camion-citerne sera mobilisé si le feu et confirmé et que la distance le permet.

Pour la couverture des risques élevés et très élevés, 12 pompiers devront être affectés à l'extinction de l'incendie. Le SSI de Pohénégamook devra donc faire appel à un SSI voisin le jour. Le temps de réponse pour réunir la force de frappe requise pour les risques élevés et plus élevés pourrait prendre 45 minutes et plus en PU et 60 minutes et plus HPU, dépendamment du lieu de l'intervention.

6.3.3.2 Améliorer la compétence du personnel d'intervention

Améliorer la compétence du personnel d'intervention doit commencer par une formation complète des pompiers et officiers selon les exigences du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* pour ceux engagés avant le 17 septembre 1998.

6. 4 Effectifs à former en date de 2009

Caserne	Nbre des effectifs	Pompier 1 ou équivalent	Officier non-urbain
Dégelis	19	**9**	**0**
Saint-Jean-de-la-Lande	9	**9**	**2**
Packington	17	**9**	**3**
Saint-Marc-du-Lac-Long	15	**7**	**5**
Rivière-Bleue	19	**18**	**4**
Saint-Eusèbe	24	**10**	**4**
Notre-Dame-du-Lac	20	**6**	**2**
Saint-Juste-du-Lac	12	**7**	**2**
Auclair	16	**8**	**5**
Lejeune	10	**2**	**2**
Biencourt	18	**8**	**4**
Lac-des-Aigles	19	**11**	**4**
Saint-Michel-du-Squatec	16	**11**	**6**
Cabano	20	**15**	**5**
Saint-Pierre-de-Lamy	6	**0**	**0**
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	21	**10**	**0**
Saint-Honoré-de-Témiscouata	15	**3**	**5**
Pohénégamook	37	**7**	**5**

Concernant les pompiers engagés avant septembre 1997, même s'ils ne sont pas soumis au règlement s'ils exercent le même emploi depuis cette date, le directeur du SSI doit s'assurer qu'ils ont la formation nécessaire pour accomplir leur travail adéquatement et de façon sécuritaire (51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*).

La formation du personnel est présentement assurée par les municipalités appuyées par la Commission scolaire du Fleuves et des lacs qui agit à titre de gestionnaire de formation pour l'école nationale des pompiers (ENPQ). Les municipalités de Pohénégamook et de Lac-des-Aigles sont également gestionnaires de formation pour leur service respectif. L'offre de service actuelle répond aux besoins du milieu. La MRC s'assurera que l'offre de service réponde tout au long de la mise en oeuvre du schéma, aux besoins du milieu et accompagnera, le cas échéant, les municipalités dans la recherche de solutions afin de maintenir une offre de service répondant aux besoins du milieu.

Le programme d'entraînement, quant au contenu et à la fréquence des exercices, est la responsabilité des services d'incendie et il devra s'inspirer de normes reconnues (5.4.3). Des exercices multi-brigades sont également au programme. Sur une base mensuelle, les municipalités s'engagent donc à offrir un minimum de 24 heures d'entraînement structuré par année à leurs pompiers en s'inspirant de la norme NFPA 1500, des canevas ENPQ et des plans d'intervention.

L'organisation du travail sur le théâtre d'un incendie constitue le dernier aspect associé à l'efficacité du personnel d'intervention. À tout le moins, l'étude et la mise en pratique du *Guide des opérations* produit par le Ministère à l'intention des services de sécurité incendie sont des moyens essentiels pour préparer et planifier adéquatement les interventions. Le regroupement de services sous la responsabilité d'un chef à temps plein aurait été de nature à uniformiser les façons de faire et de faciliter le déploiement optimal des ressources. Les municipalités auront toujours la possibilité de regrouper leurs services incendie même après le dépôt du schéma.

6.3.3.3 Mettre en place un programme de santé et de sécurité des pompiers

En ce qui concerne la sécurité des pompiers, l'obligation de la loi LSST (5.4.4) de mettre en place des moyens pour améliorer les conditions de santé et de sécurité des travailleurs entraîne la création d'un programme visant ce résultat. Ce programme de prévention à établir par les services de sécurité incendie consiste à planifier des activités visant à éliminer ou à contrôler

les dangers auxquels sont confrontés les travailleurs. Il visera plus particulièrement à désigner une personne par SSI qui sera responsable de la santé et sécurité au travail, dans l'esprit de la norme NFPA 1500 et qui fera rapport au conseil municipal.

6.3.3.4 Maintenir et mettre à niveau les équipements de protection individuelle

Les municipalités s'engageront, dans les plans de mise en œuvre, à se donner un calendrier d'acquisition de matériel et d'équipements d'intervention satisfaisant les normes de sécurité afin de combler, notamment, les lacunes identifiées aux tableaux 5.13 et 5.14. De plus, elles auront la responsabilité d'élaborer un programme d'entretien s'inspirant des normes reconnues et des recommandations des fabricants.

6.5 Acquisitions prévues d'équipements d'intervention et de protection

CASERNE	NOMBRE D'HABITS DE COMBAT	AN	NOMBRE D'ALARMES DE DÉTRESSE	AN	POMPES PORTATIVES	AN	BASSINS PORTATIFS	AN
RIVIÈRE-BLEUE							x	3
NOTRE-DAME-DU-LAC	3	1						
SAINT-JUSTE-DU-LAC	1	1	7	1				
AUCLAIR	1	1						
LOTS-RENVERSÉS							x	3
LEJEUNE	3	1					x	3
BIENCOURT					x	2		
LAC-DES-AIGLES							x	3
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC	4	1					x	3
CABANO	4	1						
SAINT-HONORÉ							x	3
SULLY	2	1			x	2		
ESCOURT								
SAINT-EULÉTHÈRE	2	1						

6.6 Acquisitions prévues d'équipements de communication

CASERNE	PAGETS	RADIOS MOBILES DANS LES VÉHICULES	RADIOS PORTATIFS
SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE	-	2	3
PACKINGTON	-	-	2
SAINT-MARC-DU-LAC-LONG	-	-	1
Notre-Dame-du-Lac	7	-	-
Biencourt	-	1	1
Lac-des-Aigles	-	1	-
Saint-Michel-du-Squatec	-	1	2
Saint-Pierre-de-Lamy	Desserte par Saint-Honoré		
Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	1	2

**Il faut prévoir autant de téléavertisseurs que de pompiers, un mobile par véhicule et un portable disponible par officier ou chef d'équipe.*

6.3.3.5 Maintenir et mettre à niveau les véhicules et équipements d'intervention selon les normes reconnues

Chaque municipalité devra établir ou de maintenir un programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention et des équipements en sécurité incendie en s'inspirant des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention décrites dans le *Guide d'application des exigences à l'intention des services de sécurité incendie*, déjà à la disposition des municipalités, ainsi que des recommandations des fabricants.

Un tel programme d'entretien et de vérification permet de s'assurer de la fiabilité des véhicules et équipements d'intervention. Les autorités locales apporteront, le cas échéant, les correctifs nécessaires aux anomalies et déficiences décelées lors des essais annuels ou des attestations de performance qui devront être réalisés dès l'an 1 du schéma. En dernier ressort, l'ensemble des véhicules d'intervention et autres équipements d'intervention qui ne répondent plus aux normes devront être remplacés (voir tableaux 5.10 et 5.11) à moins qu'il ne soit autrement convenu d'avoir recours aux équipements d'un voisin. Comme le remplacement du

matériel est inévitable, les municipalités devront établir un échéancier d'acquisition et de mise au rancart à exécuter au cours de la mise en œuvre.

6.7 Acquisitions, tests, attestations et modifications prévues – véhicules d'intervention

CASERNE	# VÉHICULES À REMPLACER	AN	# CITERNE AGRANDISSEMENT DE LA VALVE DE VIDANGE (MIN. 25 CM DE DIAMÈTRE)	AN	ESSAI ANNUEL À FAIRE	ATTESTATION DE CONFORMITÉ À RÉALISER
Packington			431	3		X
Saint-Jean-de-la-Lande					X	X
Rivière-Bleue			428	2		
Saint-Eusèbe			430	3		X
Auclair			441	2	X	
Lejeune	Modifier ou remplacer le camion-citerne	4	442	3		
Biencourt			444	2		X
Lac-des-Aigles			445	3	X	
Saint-Michel-du-Squatec			434	2		X
Saint-Honoré						X
Sully						X
Estcourt					X	
Saint-Éleuthère			427	3		X

6.3.3.6 Programme de vérification et d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau

La disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement ont une influence directe sur l'efficacité de l'intervention. Pour les municipalités disposant de réseau d'aqueduc et de poteaux d'incendie, il leur est demandé d'établir ou maintenir un programme d'entretien et de vérification périodique des réseaux d'aqueduc comprenant, entre autres, la vérification des pressions et des débits de chaque poteau d'incendie selon les normes établis (5.8.2). À partir de là, un objectif complémentaire sera d'identifier chaque poteau par un code de couleur basé sur la norme NFPA 291 (tableau 5.16).

Le suivi de cette mesure se fera à travers les rapports annuels produits par les municipalités. Celles-ci devront faire état de leurs progrès et des efforts d'entretien de leur réseau d'alimentation en eau.

6.3.3.7 Programme d'aménagement et d'entretien de bornes sèches

Toutes les municipalités de la MRC possèdent des secteurs où l'alimentation en eau est problématique. En dehors des réseaux, ou pour les municipalités de disposant pas d'un réseau de poteaux d'incendie, il faudra aménager des sources d'approvisionnement en eau accessibles à l'année, tel que des bornes sèches. Une borne sèche est l'équivalent d'un poteau d'incendie à une seule bouche statique dont l'extrémité est raccordée sous le niveau du gel au point d'eau (lac, rivière ou citerne). On connecte à cette borne une pompe portative ou une autopompe (figure 6.2).

6.8 Points d'eau à aménager pour accessibilité 4 saisons

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO BORNE-SÈCHE*	PU	AN
Dégelis	501	Non	2
	509	Non	4
Saint-Jean-de-la-Lande	1010	Oui	2
	1006	Non	3

	1009	Non	4
Packington	1501	Non	2
	1505	Non	2
	1507	Non	3
	1508	Non	3
	1509	Non	4
	1513	Non	4
	1515	Non	5
	1516	Non	5
Saint-Marc-du-Lac-	2006	Non	2
Long	2007	Non	4
Rivière-Bleue	2501	Oui	2
Saint-Eusèbe	3004	Non	3
	3007	Non	2
	3013	Non	3
	3031	Non	4
	3050	Non	4
	3060	Non	5
Notre-Dame-du-Lac	3501	Non	2
	3509	Non	4
Saint-Juste-du-Lac	4001	Non	4
	4004	Non	3
	4006	Non	2
Auclair	4505	Oui	2
	4503	Non	3
	4504	Non	4
Lejeune	5002	Non	2
	5003	Non	3
	5008	Non	4
Biencourt	5503	Non	2
Saint-Michel-du-	6502	Non	2
Squatec	6504	Non	3
	6510	Non	4
Saint-Pierre-de-Lamy	7501	Oui	2
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	8019	Oui	2
	8502	Oui	3

	8016	Non	3
	8501	Non	4
	8504	Non	4
	8507	Non	5
Saint-Elzéar	8501	Non	3
	8502	Oui	2
	8504	Non	4
	8507	Non	5
Saint-Honoré-de-	9001	Oui	2
Témsicouata	9003	Oui	3
	9005	Oui	4
	9007	Non	5
Pohénégamook	9506	Non	2
	9511	Non	4
Saint-Athanase	0001	Oui	2

*Voir série de cartes Opti.

Les points d'eau à aménager figurant au tableau 6.5, sur la carte synthèse et les cartes OPTI, pourraient différer selon les conclusions de l'étude des points d'eau qui sera réalisée au cours de la première année. En effet, l'étude apportera des précisions quant à la couverture de protection en eau. Ainsi, l'ordre d'implantation et le choix des années pourraient aussi différer suite aux conclusions de cette étude qui sera réalisé par la ressource régionale qualifiée en prévention des incendies.

6.2 Exemple d'utilisation d'une borne sèche

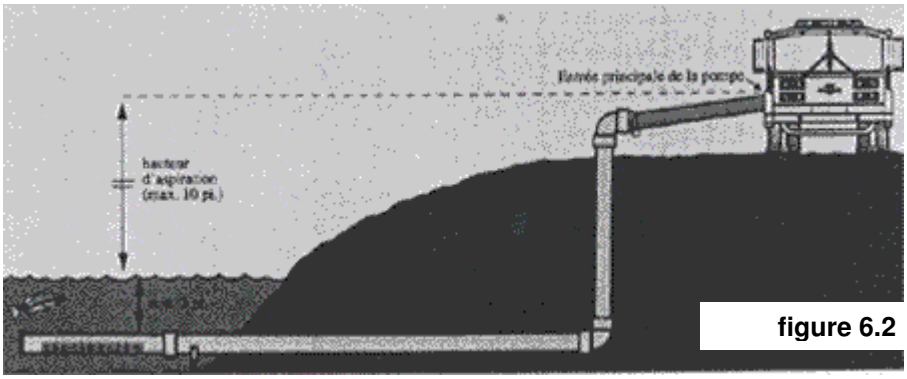

figure 6.2

L'installation de bornes sèches est de nature à diminuer le temps de remplissage des transporteurs d'eau lors des interventions. Ces bornes sèches peuvent aussi suppléer aux réseaux non conformes dans les périmètres urbains ou qui en sont dépourvus. Les municipalités se sont engagées à procéder, dès les premières années de mise en œuvre du schéma, à une étude sur l'optimsiation des points d'alimentations en eau en s'inspirant notamment de la norme NFPA 1142.

6.3.3.8 Maintenir, harmoniser et améliorer les systèmes de communications dans tous les secteurs de la MRC et uniformiser le recours à une seule centrale de traitement d'appels d'urgence (9-1-1);

La MRC entend maintenir et améliorer, aux endroits où des zones « d'ombre » demeurent, le service de communication radio commun (3 répéteurs VHF et fréquences nécessaires) pour faciliter l'échange d'informations entre les SSI lors d'opération en entraide. Ce service de radio commun sera compatible avec celui que le CAUREQ veut établir sur le territoire de l'Est du Québec. En attendant, la MRC conservera et favorisera le recours au lien radio avec le CAUREQ via le réseau ambulancier PRO Médic ou par un autre moyen, si jugé opportun. Enfin, la MRC continera d'encourager les municipalités pour qu'elles aient recours à un seul centre d'appel d'urgence 911.

6.3.4 Objectif # 4 : En matière d'autoprotection

Objectif tiré des orientations du ministre :
«*Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection*.»

Objectifs spécifiques de la MRC :

«*Établir un programme visant à promouvoir le recours à des mesures d'autoprotection pour les bâtiments où une intervention efficace et une force de frappe optimale (objectifs 2 et 3) ne peuvent être rencontrées* »

Actions retenues

1. Encourager la mise en place de mesures d'autoprotection tels des gicleurs et des systèmes d'alarme reliés à une centrale;
2. Soutenir les initiatives pour la création de brigades privées;
3. Harmoniser la réglementation en prévention avec la planification en aménagement du territoire;
4. Faciliter la collaboration active des générateurs de risques;
5. Mise en œuvre de mesures particulières dans les secteurs présentant des lacunes d'intervention (ex. : ↑ fréquence des visites, acquisition et formation sur l'utilisation d'extincteurs portatifs, autres);

Sur le territoire de la MRC, certains immeubles présentant un risque élevé sont difficiles d'accès. Par conséquent, il y a lieu, pour de telles situations, que la planification de la sécurité incendie prévoit des mesures adaptées d'autoprotection, en recherchant partout où c'est possible la collaboration active des générateurs de risques.

Pour des industries à risques (très élevés et élevés), le service de sécurité incendie pourra aider les industriels des municipalités à mettre sur pied des brigades privées d'intervention.

Le service de sécurité incendie, en collaboration avec les municipalités locales, peut jouer un rôle de promotion auprès des générateurs de risques. Concrètement, il y a lieu que la planification de la sécurité incendie prévoie des mesures adaptées d'autoprotection, en recherchant partout où c'est possible la collaboration active des générateurs des risques concernés. Ces mesures sont notamment les suivantes : système fixe d'extinction, mécanisme de détection de l'incendie et de la transmission automatique de l'alerte à un SSI, recours à un préventionniste, etc.

Par ailleurs, les secteurs aux prises avec des lacunes en intervention, comme les secteurs isolés, seront spécifiquement ciblés par les SSI pour l'ajout de mesures d'autoprotection. Des actions telles que des démonstrations sur l'utilisation d'extincteurs portatifs, des visites

plus fréquentes des pompiers ou des préventionnistes (voir 6.3.1.8), l'élaboration de plans d'intervention pour certains développement de villégiature autour des lacs, etc. seront réalisées.

Les municipalités devraient également porter attention, dans leur planification d'urbanisme notamment, à la localisation des risques d'incendie sur leur territoire. L'implantation d'usages à haut risque de conflagration, en dehors des secteurs desservis par des infrastructures routières ou d'approvisionnement en eau approprié, mérite une analyse particulière, tant sur le plan de l'opportunité pour l'ensemble de la communauté, que de la faisabilité pour les différents services publics d'y assurer une prestation convenable.

6.3.5 Objectif # 5 : Force de frappe pour les autres catégories de risques

Objectif tiré des orientations du ministre :
«*Dans le cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours et prévoir les modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle régionale*. »

Objectifs spécifiques de la MRC :
Compte tenu que l'intégration des autres types d'intervention est facultative, les services spécialisés ne seront pas intégrés au schéma de couverture de risques sans qu'on ait procédé, au préalable, à une analyse des risques et à une évaluation des modalités d'intervention et de secours. Par contre, à cause de la présence de risques autres que l'incendie de bâtiments sur leur territoire, les municipalités maintiendront les services spécialisés déjà offerts, la formation du personnel, ainsi que les ententes avec les autres municipalités.

6.3 OBJECTIFS RELATIFS A UNE ORGANISATION RESPONSABLE ET EFFICACE DES SERVICES INCENDIE

6.4.1 Objectifs # 6 : objectif relatif à l'utilisation maximale des ressources

Objectif tiré des orientations du ministre :

« *Maximiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie* ».

Cet objectif requiert des autorités régionales responsables de la planification de la sécurité incendie qu'elles fassent abstraction, en quelque sorte, des limites des municipalités locales afin de concevoir des modalités de prestation des services et d'intervention qui tiennent compte, d'abord et avant tout, des risques à couvrir plutôt que de l'unité ou du service qui en assumera la couverture. Il s'agit d'adapter les façons de faire actuelles des municipalités et des organisations de secours et de revoir leurs modes de fonctionnement dans le but de rehausser le niveau de protection du plus grand nombre de citoyens au moindre coût, en profitant partout où c'est possible d'économies d'échelle et de gains de productivité.

Il convient également de viser une plus grande mise à contribution des pompiers en prévention des incendies, particulièrement là où ceux-ci sont embauchés à temps plein. Outre l'intérêt déjà démontré, pour une municipalité, de privilégier la prévention, l'implication des pompiers dans la mise en œuvre de mesures de sensibilisation du public permet de favoriser une approche incitative, faisant appel au sens des responsabilités et à la conscience sociale des citoyens, plutôt que d'avoir recours essentiellement à des actions de nature réglementaire, par définition moins populaires auprès de la population.

En continuité avec un aspect soulevé par quelques-uns des objectifs précédents lorsqu'il a été question du niveau de protection à offrir à l'intérieur des périmètres urbains, la maximisation de l'utilisation des ressources municipales en sécurité incendie concerne enfin la planification de l'urbanisation et du développement ainsi que la gestion de certaines infrastructures publiques. À compter du moment où les municipalités disposeront d'une meilleure connaissance des risques d'incendie et qu'elles seront plus conscientes du niveau de protection pouvant être assuré dans les divers secteurs de leur territoire, on pourrait s'attendre, en effet, à ce qu'elles orientent le développement vers les endroits desservis par des infrastructures routières et d'approvisionnement en eau appropriées les plus susceptibles d'offrir une couverture adéquate des risques d'incendie. De même, peut-on escompter que les

autres services municipaux susceptibles de contribuer à la prévention ou à la protection contre les incendies seront sensibilisés à leurs responsabilités respectives en ce sens.

Objectifs spécifiques de la MRC:

° Mobiliser des ressources, à l'alerte initiale, à partir de plus d'une caserne;

° Procéder à la fusion des services de Saint-Honoré et de Saint-Pierre-de-Lamy lors de la première année de mise en œuvre;

° Faire contribuer les pompiers dans la réalisation de plusieurs activités de prévention des incendies;

° Faire contribuer les autres services municipaux dans certains dossiers relatifs à la sécurité incendie.

Le schéma prévoit la mobilisation des ressources de plus d'une caserne et ce, dès l'alerte initiale, afin de rencontrer les objectifs de protection arrêtés par la MRC. Les protocoles inhérents seront transmis au CAUREQ (action prévue aux objectifs 2 et 3);

Les pompiers participeront à des activités de prévention en appliquant le programme de vérification des avertisseurs de fumées dans les immeubles de risques faibles et moyens et en participant à des campagnes de sensibilisation du public (action prévue à l'objectif 1);

Certains services municipaux peuvent contribuer à certains dossiers concernant la sécurité incendie : le service d'évaluation pour la mise à jour du classement des risques, le service des travaux publics, le gestionnaire du SSI, le responsable de la gestion de l'eau sur le territoire et le service d'urbanisme lors de la révision du schéma d'aménagement (action prévue à l'objectif 4). D'ailleurs, il est prévu que que la MRC intègre les paramètres du schéma de couverture de risques dans la révision du schéma d'aménagement. Cela étant dit, les deux schémas sont élaborés simultanément et déjà les objectifs du schéma de couverture de risques se retrouvent au projet schéma d'aménagement et de développement révisé 2. Nous entendons solliciter le service de l'aménagement de la MRC afin de convenir de modalités de planification urbanistique qui puisse bonifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire.

Cet exercice est compris dans la rédaction de projets de règlements inspirés du CNPI et du CCQ.

6.4.2 Objectif # 7 : Objectif relié à l'organisation des services de sécurité incendie

Objectif tiré des orientations du ministre :

« *Privilégier le recours au palier supra municipal des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'organisation ou la gestion de certaines fonctions reliées à la sécurité incendie* ».

Dans le cas de la sécurité incendie, il a été reconnu que plusieurs fonctions pourraient être avantageusement exercées à un niveau supralocal. Parmi ces fonctions, mentionnons notamment : la formation des pompiers, la recherche des causes et des circonstances des incendies, les activités de prévention et les achats en groupe pour l'acquisition d'équipements, de matériel ou de diverses fournitures en sécurité incendie. Dans un même esprit, on imagine assez mal comment les communications d'urgence peuvent être confiées à deux ou à plusieurs organisations distinctes, à l'échelle d'une région donnée, sans sacrifier un peu, que ce soit sur le plan de l'efficacité des interventions de secours ou au chapitre de la productivité.

Par ailleurs, l'analyse des risques, le recensement des ressources de sécurité incendie et l'établissement d'objectifs de protection pour un territoire régional pourraient aussi ouvrir, sur cette même base, des perspectives intéressantes de mise en commun de service. On l'aura compris, cet objectif, se veut aussi cohérent avec les dispositions de la *Loi sur la Sécurité incendie*, qui confie la responsabilité de la planification à cet égard aux autorités régionales.

Concrètement, cet objectif demande aux autorités municipales de regarder la possibilité d'utiliser l'autorité régionale pour l'exercice de responsabilités spécifiques partout où le rapport coûts/bénéfices se révèle intéressant pour les administrateurs locaux.

Objectifs spécifiques de la MRC:

- Embaucher et maintenir en place une ressource régionale en incendie;

- Gestion régionale des télécommunications d'urgence au moyen d'une entente initiée par la MRC;
- Regroupement d'achat de biens et services;
- Maintenir le comité de sécurité incendie;
- Réaliser, en collaboration avec les municipalités, le rapport d'activités annuel.

La MRC embauchera et maintiendra en poste une ressource régionale qualifiée en prévention des incendies. Cette personne sera responsable d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendies et d'assumer, en collaboration avec les municipalités locales, la réalisation des actions dévolues la MRC ou qui requiert sa participation dont, entre autres choses : la gestion régionale des télécommunciations, le regrouprement des achats et le maintien du comité de sécurité incendie.

Tel que mentionné antérieurement, la MRC de Témiscouata a déjà coordonné l'établissement de la gestion régionale des télécommunications d'urgence, notamment par la mise en place de fréquences communes pour les interventions. La MRC veillera tout au long de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques à ce que les télécommunications demeurent fluides et efficaces et réévaluera le service au terme des cinq années.

La MRC entend également procéder à un regroupement d'achat de biens et services, lorsque jugé opportun, dans l'objectif d'uniformiser le matériel et de diminuer les coûts. Mettre en place une structure d'achat regroupé fait sûrement du sens vu les coûts élevés des véhicules et équipements de pompiers. L'obligation d'effectuer des essais annuels sur toutes les autopompes, ou même le besoin de vérification des réseaux de poteaux d'incendie que partagent plusieurs municipalités, sera également une bonne occasion de diminuer la facture en mettant en commun nos achats. La présence d'une ressource régionale en sécurité incendie sera à la base de ce regroupement. L'expérience nous démontrera la pertinence ou non de maintenir une telle structure d'achats regroupés à l'échéance du présent schéma.

Finalement, il est convenu de maintenir le comité de sécurité incendie et lui confier les mandats de suivi des plans de mise en œuvre et de développement d'indicateurs de

performance. Son rôle sera donc de suivre l'évolution du schéma de couverture de risques et de faire rapport au Conseil de l'atteinte ou non des objectifs que nous nous sommes fixés. Ce comité, composé d'élus, d'officiers municipaux et de représentants du monde de l'incendie, se rencontrera périodiquement sur différents dossiers concernant notamment la gestion régionale de la prévention, la participation des pompiers en prévention, la signature ou la mise à jour des ententes d'entraide automatiques, la contribution des autres services municipaux, l'élaboration du rapport d'activités annuel. Le comité pourra, selon les besoins ponctuels, s'adjoindre les services de personnes-ressources qu'il jeuge nécessaires à la réalisation de son nouveau mandat.

Relativement à ce dernier point, l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* ».

Considérant que le Ministère ne souhaite pas recevoir et analyser les rapports d'activités d'autant de municipalités impliquées, c'est au niveau de la coordination régionale, donc de la MRC, que devront s'élaborer ces rapports annuels en collaboration avec les municipalités.

Pour répondre à cette exigence, les municipalités devront fournir à la fin de leur année financière, une liste d'activités tant en prévention qu'en intervention et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie auprès du comité de sécurité incendie de la MRC. La ressource régionale devra par la suite rédiger le rapport d'activités et les projets pour la nouvelle année et le transmettre au Ministère dans les délais requis.

6.4.3 Objectif # 8 : Relation avec les partenaires

Objectif tiré des orientations du ministre de la Sécurité publique :

« *Planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services pré hospitaliers d'urgence ou de services policiers.»*

Étant donné que, dans de nombreux milieux, les services de sécurité incendie regroupent les premières ressources, voire les seules, mobilisables en cas de sinistre, il deviendra opportun de s'assurer que l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire fasse l'objet d'un arrimage harmonieux avec les autres fonctions vouées à la sécurité du public (corps policiers, ambulanciers, services préhospitaliers, Hydro-Québec, conseiller en sécurité civile, etc.).

L'exercice de planification de la sécurité incendie devrait en effet servir à l'instauration de modes de partenariat, entre les divers intervenants d'un même milieu, sur des objets comme la prévention des incendies, la recherche sur les causes et les circonstances des incendies, la réalisation d'enquêtes sur les incendies suspects, la prestation des services de secours, la planification et l'organisation de certaines mesures d'urgence.

Objectifs régionaux :

« Création, par la MRC, d'une table de concertation régionale des organismes voués à la sécurité publique avec des intervenants qui, selon les besoins ponctuels et les dossiers à analyser, pourraient provenir des groupes suivants :

- *des services ambulanciers*
- *des services incendie*
- *de la Sûreté du Québec*
- *de la (ou des) centrale(s) d'appel d'urgence*
- *du ministère des Transports*
- *de la SOPFEU*
- *de Hydro-Québec*
- *du réseau de la santé et des services sociaux*
- *des distributeurs de gaz*

- *etc.*

Ce comité s'adjoindra au besoin des ressources spécialisées dans des domaines particuliers (sécurité civile, autres). Il se réunira au minimum une fois par année et devra présenter un compte rendu de ses réunions au conseil de (MRC / VILLE / AUTRE). Il aura pour mandat de faciliter la compréhension du rôle et des responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence et développer des stratégies d'intervention communes lors d'événements impliquant plusieurs acteurs. Pour leur part, les municipalités participantes se sont engagées à collaborer au besoin à cette table de concertation régionale et d'y assigner un représentant, le cas échéant.

7 SUIVI DE LA PLANIFICATION

7.1 LA SUPERVISION DE LA MISE EN ŒUVRE

La MRC de Témiscouata souhaite maintenir le comité de sécurité incendie afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il n'est pas exclu que la mission de ce comité soit élargie afin d'englober d'autres secteurs reliés aux opérations d'urgence, sans toutefois entrer en conflit avec le mandat du comité de sécurité publique qui a un rôle bien spécifique en relation avec la desserte policière par la Sûreté du Québec. Par exemple, le comité incendie pourrait avoir à intervenir dans la préparation du schéma de sécurité civile.

La MRC, quant à elle, sera impliquée dans le suivi des actions de mise en œuvre de deux façons. Premièrement, le Conseil devra être informé par le comité de sécurité incendie et le préventionniste de l'avancement de la réalisation des initiatives prévues au plan de mise en œuvre régional. Il devra aussi être informé de l'atteinte des objectifs tels qu'énoncés dans chacun des plans de mise en œuvre locaux. Pour ce faire, il est essentiel que chaque municipalité prépare un rapport annuel qui sera acheminé à la MRC au plus tard 30 jours suivant la fin d'année. Le personnel de la MRC sera chargé de rédiger un rapport synthèse à l'attention du Conseil. Ce rapport sera par la suite acheminé au ministère de la Sécurité publique dans les 3 mois de la fin de l'année financière tel que prévu à l'article 34 de la Loi. .

Le contenu des rapports annuels doit minimalement nous permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs. À titre d'exemple, les rapports municipaux doivent nous indiquer clairement le nombre de pompiers à chaque feu et le délai de réponse. Les municipalités auront le devoir de transmettre à la MRC toute information publique qui permet le suivi de leurs plans de mise en œuvre, sur demande du personnel.

7.2 LES MÉCANISMES DE SUIVI

Afin de mesurer de façon tangible l'impact qu'auront les avancées en matière de sécurité incendie, la MRC souhaite se doter d'indicateurs reconnus qui nous permettrons de juger de l'avancement de la réforme que nous implantons mais aussi de l'efficacité de chacune des mesures. Il n'est donc pas exclu que ces indicateurs changent afin de mieux rendre compte de la réalité et de mesurer plus précisément les résultats obtenus.

1) Prévention :
    - nombre d'heures de prévention;
    - nombre de visites de contrôle pour les avertisseurs de fumée.

2) Opération :
    - Pertes matérielles vs valeur totale des bâtiments sinistrés;
    - Délai de réponse moyen et écart-type;
    - Nombre moyen de pompiers au feu et écart-type.

Une partie du mandat du comité incendie consistera à formuler de nouveaux indicateurs et à évaluer la pertinence de ceux suggérés. Le développement des mécanismes de suivi devra se faire dans l'optique d'une constante recherche d'efficience, pour réduire le risque dans le souci de le faire au meilleur coût. À ce titre, le comité de sécurité incendie pourra s'inspirer du comité de travail mis en place par le MSP.

7. LISTE DES TABLEAUX

2.1 Superficie et population : MRC de Témiscouata 15
2.2 Les lacs importants de la MRC de Témiscouata 18
2.3 Les bassins versants de la MRC de Témiscouata 19
2.4 Superficie et population des municipalités du Témiscouata 23
2.5.1 ..... Comparaison de l'emploi selon les secteurs d'activités 26
2.5.2 ..... Importance comparée des entreprises 27
2.5.3 ..... Revenu et transferts gouvernementaux 28
3.1 Répartition des incendies en fonction des municipalités de la MRC 33
3.2 Délai moyen d'intervention par municipalité 37
3.4 Répartition des pertes dans les municipalités de la MRC 39
3.5 Répartition des incendies en fonction des causes 40
3.6 Pertes en fonction des types de bâtiments impliqués 40
4.1 Estimation des risques incendie selon l'usage du bâtiment 47
4.2 Classification des bâtiments selon la catégorie de risques 59
4.3 Valeur des bâtiments selon la catégorie de risques 60
5.1 Description des services incendie 77
5.2 Organisation en sécurité incendie 79
5.3 Équipements de communication 84
5.4 Nature et disponibilité des effectifs 86
5.5 Formation des pompiers et officiers 89
5.6 État d'avancement de la formation complétée et en cours en 2009 90
5.7 Formation exigée et délais - strate de population inférieure à 5 000 hab. 92
5.8 Entraînement des pompiers 94
5.9 Description des casernes 98
5.10 Localisation et caractéristiques des véhicules incendie - autopompes 102
5.11 Localisation et caractéristiques des véhicules incendie – camions-citernes 103

5.12 Code d'identification des véhicules du CAUREQ 104
5.13 Équipements de protection 106
5.14 Équipements d'intervention 107
5.15 Description des ententes d'entraide dans la MRC de Témiscouata 110
5.16 Règlement général inspiré du CNPI 113
5.17 Description des règlements municipaux 114
5.18 Les poteaux d'incendie dans la MRC 118
5.19 Code de couleur des poteaux d'incendie 119
5.20 Les points d'eau dans la MRC* 121
6.1 Évaluation des heures requises pour l'inspection des risques 138
6.2 Paramètres de l'intervention efficace pour les risques faibles 143
6.3 Sommaire du déploiement des ressources 154
6. 4 Effectifs à former en date de 2009 197
6.5 Acquisitions prévues d'équipements d'intervention et de protection 199
6.6 Acquisitions prévues d'équipements de communication 200
6.7 Acquisitions et modifications prévues – véhicules d'intervention 201
6.8 Points d'eau à aménager pour accessibilité 4 saisons 202

8 LISTE DES CARTES

carte 2.1

Vue d'ensemble de la MRC de Témiscouata……..……14

carte 2.2

Taux de revenu provenant de transferts gouvernementaux…….28

carte 3.1

Taux d'incendie par 1000 h./an……...35

carte 5.1

Territoire couvert par les répétitrices…….82

carte 5.2

Localisation des casernes……98

9 LISTE DES FIGURES

FIGURE 2.1

Évolution comparée de la population……25

FIGURE 3.1

Incendies dans la MRC de Témiscouata (1996-2001)……35

FIGURE 3.2

Répartition horaire des incendies dans la période 1996-2001……36

FIGURE 3.3

Dépenses moyennes par année en incendie (2000 – 2004)……42

FIGURE 4.1

Nombre de bâtiments par catégories d'usages ……52

FIGURE 4.2

Nombre de bâtiments par type de construction……52

FIGURE 4.3

Répartition des risques, ensemble des propriétés foncières……53

FIGURE 4.4

Risque faible……54

FIGURE 4.5

Risque moyen……55

FIGURE 4.6

Risque élevé……56

FIGURE 4.7

Risque très élevé……57

FIGURE 6.1

Modèle de gestion de risque d'incendie…..……..….126

FIGURE 6.2

Exemple d'utilisation d'une borne sèche…….…….…..….184

10 LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 CATÉGORIES DE RISQUE INCENDIE

23 cartes représentant les catégories de risque incendie dans le périmètre urbain de chaque municipalité.

Voir carte régionale RI-000 pour voir les risques hors PU

RI-005……..*Dégelis*

RI-010……..……..*Saint-Jean-de-la-Lande*

RI-015…..…….……..*Packington*

RI-020……..……..*Saint-Marc-du-Lac-Long*

RI-025……..……..*Rivière-Bleue*

RI-030……..……..*Saint-Eusèbe*

RI-035……..……..*Notre-Dame-du-Lac*

RI-040-1……..*Saint-Juste-du-Lac (secteur Saint-Juste)*

RI-040-2……..……..……..*Saint-Juste-du-Lac (secteur Lots-Renversés)*

RI-045……..*Auclair*

RI-050……..……..*Lejeune*

RI-055……..*Biencourt*

RI-060……..*Lac-des-Aigles*

RI-065…….……..……..*Saint-Michel-du-Squatec*

RI-070……..……..*Cabano*

RI-075……..*Saint-Pierre-de-Lamy*

RI-080…….……..*Saint-Louis-du-Ha! Ha!*

RI-085…….……..*Saint-Elzéar-de-Témiscouata*

RI-090……..……..*Saint-Honoré-de-Témiscouata*

RI-095-1……..……..*Pohénégamook (secteur Saint-Éleuthère)*

RI-095-2……..……..…….. *Pohénégamook (secteur Estcourt)*

RI-095-3……..…….. *Pohénégamook (secteur Sully)*

RI-100……...……..……..……..*Saint-Athanase-de-Témiscouata*

ANNEXE 2 TERRITOIRE COUVERT

20 cartes représentant le territoire couvert par l'autopompe de chaque caserne de chaque municipalité en 10 et 15 minutes incluant un temps de mobilisation de 5 minutes.

TC-005……..*Dégelis*

TC-010……..*Saint-Jean-de-la-Lande*

TC-015…..……..*Packington*

TC-020……..*Saint-Marc-du-Lac-Long*

TC-025……..*Rivière-Bleue*

TC-030……..*Saint-Eusèbe*

TC-035……..*Notre-Dame-du-Lac*

TC-040…….…..*Saint-Juste-du-Lac*

TC-045…….*Auclair*

TC-050……..*Lejeune*

TC-055……..*Biencourt*

TC-060……..*Lac-des-Aigles*

TC-065…….……..*Saint-Michel-du-Squatec*

TC-070……..*Cabano*

TC-075……..*Saint-Pierre-de-Lamy*

TC-080……..*Saint-Louis-du-Ha! Ha!*

TC-085……..*Saint-Elzéar-de-Témiscouata*

TC-090……..*Saint-Honoré-de-Témiscouata*

TC-095-1……..……..…..*Pohénégamook (secteur Saint-Éleuthère)*

TC-095-2……..……..…….…..... *Pohénégamook (secteur Estcourt)*

TC-095-3……...……..…….. *Pohénégamook (secteur Sully)*

TC-100……...……..…….. *Saint-Athanase*

ANNEXE 3 ZONES DE DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES EN EAU

20 cartes représentant le territoire municipal pouvant être couvert par les ressources en eau (poteaux ou points d'eau) pouvant fournir 1500 l/min avec transporteurs (si nécessaire) pendant 30 minutes à partir de l'arrivée de l'autopompe.

Opti-005……..*Dégelis*

Opti-010……..*Saint-Jean-de-la-Lande*

Opti-015…….*Packington*

Opti-020……..*Saint-Marc-du-Lac-Long*

Opti-025……..*Rivière-Bleue*

Opti-030……..*Saint-Eusèbe*

Opti-035……..*Notre-Dame-du-Lac*

Opti-040…….....*Saint-Juste-du-Lac*

Opti-045…….*Auclair*

Opti-050……..*Lejeune*

Opti-055…….*Biencourt*

Opti-060……..*Lac-des-Aigles*

Opti-065…….*Saint-Michel-du-Squatec*

Opti-070……..*Cabano*

Opti-075……..*Saint-Pierre-de-Lamy*

Opti-080……..*Saint-Louis-du-Ha! Ha!(incluant Saint-Elzéar)*

Opti-090……..*Saint-Honoré-de-Témiscouata*

Opti-095-1…..……..*Pohénégamook (secteur Saint-Éleuthère incluant Saint-Athanase)*

Opti-095-2……..……..…….. *Pohénégamook (secteur Escourt)*

Opti-095-3……..…….…….. *Pohénégamook (secteur Sully)*

ANNEXE 4 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La séance de consultation publique relative au projet de schéma de couverture de risques incendie a eu lieu le 18 novembre 2008 à Notre-Dame-du-Lac, à 19h30. Un avis public a été donné le mercredi 12 novembre dans le journal Info-Dimanche.

Vingt-deux personnes se sont présentées à la séance. L'aménagiste de la MRC faisait la présentation et répondait à la MRC alors que la secrétaire-réceptionniste, Mme Mireille Moreau, recueillait les commentaires.

Les questions et commentaires qui ont été formulés sont les suivants :

- Notre-Dame-du-Lac est à structurer un service d'intervention en présence de matières dangereuses.
- Les camions-échelles sont trop dispendieux pour nos municipalités et le temps de réponse de ceux qui viennent de Rivière-du-Loup et d'Edmundston est vraiment trop long pour être efficace.
- Quand devons-nous faire des bornes-sèches et faut-il attendre la MRC ?
- Pour les bornes-sèches, les municipalités doivent demander des CA et parfois des autorisations à la Commission de protection du territoire agricole. Quelles sont les formalités, est-ce difficile ?
- Il est difficile de forcer la conformité des avertisseurs de fumée, notamment le changement de piles. Les gens ne répondent pas nécessairement bien aux contraintes.
- Nous pourrions établir un partenariat assureurs / municipalités pour les visites de prévention.
- Avoir un détecteur de fumée c'est bien, mais il faut s'assurer qu'il est fonctionnel.
- Il n'y a pas de réglementation présentement sur les extincteurs. La MRC envisage-t-elle d'en adopter un ?
- Le ramonage des cheminées pourrait-il devenir obligatoire partout ?
- Le temps de réponse de 15 minutes et le nombre minimal de pompiers au feu est très difficile à respecter sur l'ensemble du territoire parce que le territoire est grand et qu'il nous manque de relève.
- Quels règlements pourront être intégrés dans la réglementation mis à part les avertisseurs de fumée ?
- De plus en plus, il devra y avoir des « fusions » de services pour les appels de jour puisque les municipalités manquent de pompiers.
- Si un pompier de Dégelis travaille à Notre-Dame-du-Lac, celui-ci pourrait intervenir sur un feu à Notre-Dame.
- La collaboration entre les municipalités est essentielle.

- Le coût de la réforme est très difficile à supporter pour les municipalités. Les efforts demandés en formation et en entraînement découragent les pompiers.
- Les vêtements de protection ont une durée de vie de 10 ans au sens des normes mais, dans les petites municipalités, ces équipements s'usent beaucoup moins vite qu'en ville.
- Il ne faut pas négliger la formation des pompiers. L'intervention n'est plus ce que c'était et il est du devoir des municipalités de s'assurer que son personnel connaît bien le métier. C'est important pour la sécurité des pompiers mais aussi pour les résidants.

Des réponses aux questions ont été fournies par l'aménagiste. La consultation n'a pas eu pour effet d'apporter des correctifs au schéma.

La séance de consultation s'est officiellement terminée à 20h20.

Outlook

RE: 3599 - PPAW2 - Demande d'accès à l'information

À partir de Alex Lepage <projets@malecites.ca>
Date Ven 28/02/2025 10:05
À Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>; Laurence Maher <affairesjuridiques@malecites.ca>
Cc Caroline Rioux <finances@malecites.ca>; Samuel Leclerc <consultations@malecites.ca>; Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>

1 pièce jointe (5 Mo)
Kataskomiq - Zone étude PESCA_27_02_25.pdf;

Bonjour M. Schmidmayer

Vous trouverez ici-bas nos réponses à vos questions.
Nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes ces questions. Il faut comprendre que Kataskomiq est une réserve indienne inhabitée donc la désignation des terres à été fait uniquement sur une partie de celle-ci.
Afin de bien répondre à ces questions, je vous invite à communiquer avec la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. (Yvon Jr Sirois travauxpublics@sthubertrdl.qc.ca)

1. Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant?
   Nous n'avons pas cette information pour la réserve, La municipalité pourra vous répondre pour la partie hors réserve
2. Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité?
   Pour la partie de la réserve, il s'agit de terres inhabitées. Nous avons cependant un projet d'halte routière dans la partie sud.

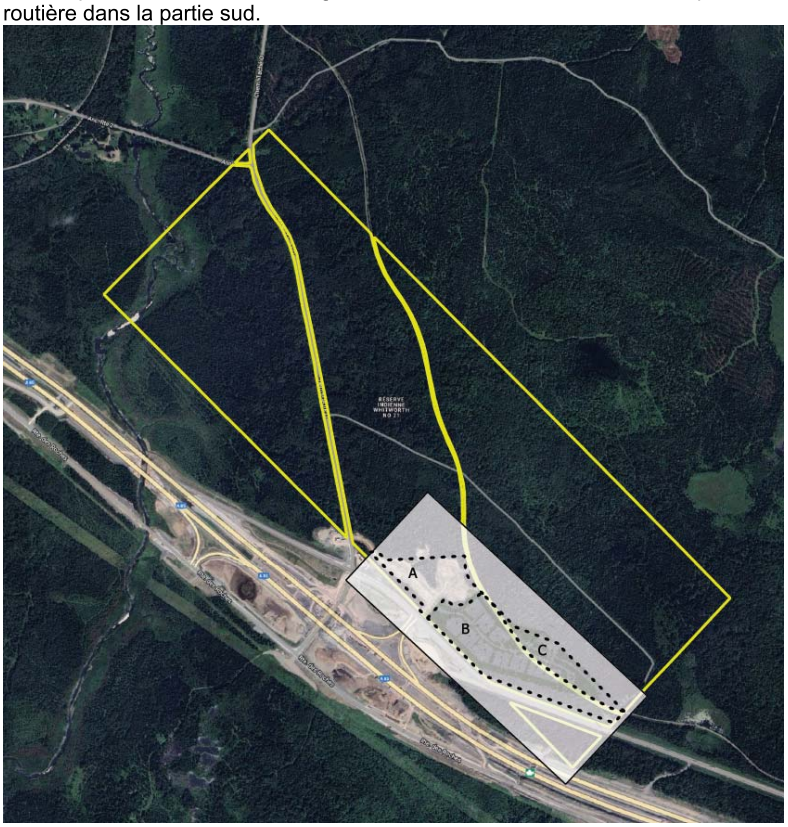

3. La municipalité connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité?
   Nous n'avons pas l'information pour la réserve (aucune contamination connue) pour la partie à l'extérieure de la réserve il faudrait demander à la Municipalité.
4. Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.)?
   Pour la partie de la réserve, il s'agit de terres inhabitées donc aucun sinistre connu de notre part. Nous avons cependant un projet d'halte routière pour laquelle des études environnementales ont été faites, je pourrai vous les transmettre au besoin.
5. Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :
   1. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ? Pas sur la réserve mais réseau possible dans le futur dans la partie sud
   2. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ? Pas sur la réserve mais réseau possible dans le futur dans la partie sud
   3. Récupération des déchets domestiques; Pas sur la réserve mais réseau possible dans le futur dans la partie sud
   4. Recyclage; Pas sur la réserve mais réseau possible dans le futur dans la partie sud
   5. Égout pluvial? Le long du chemin tâché (voir avec municipalité) et dans la partie A de la carte montrée plus haut

6. Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude? Si oui, serait-ce possible d'en connaître la localisation exacte?
   Il faudra demander à la Municipalité
7. Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude?
   Oui, voir la carte en pièce jointe
8. La municipalité a-t-elle émis des permis pour le site à l'étude? Le cas échéant, est-il possible d'en obtenir copie?
9. Il faudra demander à la Municipalité
10. Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude? Si oui, est-il possible d'en obtenir copie? De telles études pourraient apporter des compléments d'information sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines. Oui mais nous n'avons pas encore reçu le rapport, nous pourrons le transmettre suivant sa réception.
11. Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ? si oui, pourriez-vous nous en transmettre une copie ?
    Pas pour la réserve, à voir avec la municipalité

En espérant le tout conforme à vos attentes,
Je demeure disponible pour toutes questions,

Salutations,

Alex Lepage, ing.
Chargé de projet - Infrastructures

Téléphone :418 714-3848
projets@malecites.ca

wolastoqiyikwahsipekuk.ca

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK FIRST NATION

De : Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>
Envoyé : 27 février 2025 10:02
À : Laurence Maher <affairesjuridiques@malecites.ca>
Cc : Alex Lepage <projets@malecites.ca>; Caroline Rioux <finances@malecites.ca>; Samuel Leclerc <consultations@malecites.ca>; Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>
Objet : RE: 3599 - PPAW2 - Demande d'accès à l'information

Bonjour Mme Maher,

Afin de réaliser une étude de caractérisation des sols, phase 1, dont le site à l'étude est localisé partiellement sur la réserve autochtone Kataskomiq, PESCA Environnement doit obtenir certaines informations.

Le site à l'étude est illustré sur la figure en pièce jointe et dans le fichier kmz.
Serait-il possible de nous confirmer rapidement le zonage du site à l'étude ainsi que la grille des spécifications détaillant les usages permis, associés à ces zonages.

Merci et bonne journée.

Peter Schmidmayer, biologiste, M. Sc.

PESCA

T : 1 418 364-3139 #164 | pescaenv.com

Carleton-sur-Mer | Rimouski | Montréal | Calgary

De : Laurence Maher <affairesjuridiques@malecites.ca>
Envoyé : vendredi 21 février 2025 17:26
À : Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>
Cc : Alex Lepage <projets@malecites.ca>; Caroline Rioux <finances@malecites.ca>; Samuel Leclerc <consultations@malecites.ca>
Objet : RE: 3599 - PPAW2 - Demande d'accès à l'information

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de affairesjuridiques@malecites.ca. Pourquoi c'est important

Qey M. Mayer,
Nous avons bien reçu votre courriel. Je place mes collègues en copie conforme afin qu'ils puissent répondre à vos questions. Je vous invite à communiquer avec moi et/ou mon collègue @Samuel Leclerc pour toutes questions entourant les projets éoliens sur notre territoire.

Cordialement,

Laurence Maher, (LL.B.)
Conseillère politique et affaires juridiques

Téléphone : 418 860-2393

wolastoqiyikwahsipekuk.ca

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK FIRST NATION

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel

De : Peter Schmidmayer <pschmidmayer@pescaenv.com>
Envoyé : 21 février 2025 14:12
À : Info Malecites <info@malecites.ca>
Cc : Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>
Objet : 3599 - PPAW2 - Demande d'accès à l'information

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de pschmidmayer@pescaenv.com. Pourquoi c'est important
Bonjour,

Afin de réaliser une caractérisation des sols, phase 1, localisé partiellement sur la réserve autochtone Kataskomiq, PESCA Environnement doit obtenir certaines informations. Le site à l'étude est illustré sur la figure en pièce jointe et dans le fichier kmz.

1. Quel est le zonage du site à l'étude? Pourriez-vous nous faire parvenir la grille des spécifications ainsi que le code de zonage correspondant?
2. Est-ce possible d'avoir un bref historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité?
3. La municipalité connaît-elle un historique de contamination du terrain ou des sites à proximité?
4. Serait-il possible d'obtenir tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession et qui a un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits

pétroliers, etc.)?
5. Le site à l'étude est-il desservi par les services municipaux et/ou gouvernementaux suivants :
    1. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
    2. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
    3. Récupération des déchets domestiques;
    4. Recyclage;
    5. Égout pluvial?
6. Y a-t-il un puits d'eau potable municipal situé à moins de 1 km du site à l'étude? Si oui, serait-ce possible d'en connaître la localisation exacte?
7. Y a-t-il des puits d'eau potable privés situés à moins de 500 m du site à l'étude?
8. La municipalité a-t-elle émis des permis pour le site à l'étude? Le cas échéant, est-il possible d'en obtenir copie?
9. Des études hydrogéologiques ont-elles été réalisées dans le secteur du site à l'étude? Si oui, est-il possible d'en obtenir copie? De telles études pourraient apporter des compléments d'information sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines.
10. Un plan d'assurance incendie couvrant le secteur du site à l'étude est-il disponible ? si oui, pourriez-vous nous en transmettre une copie ?

Cordialement,

Peter Schmidmayer, biologiste, M. Sc.

T : 1 418 364-3139 #164 | pescaenv.com

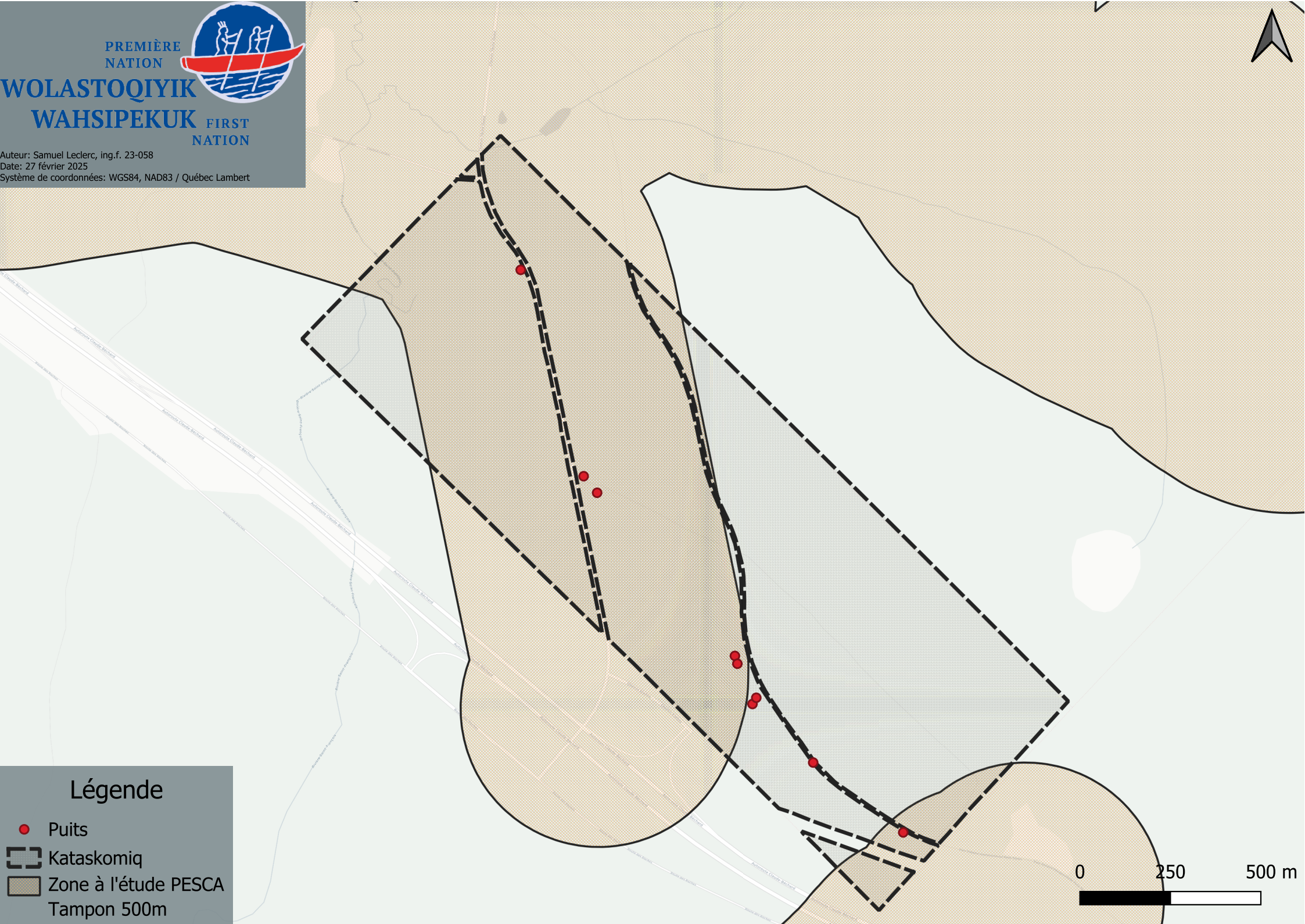
PREMIÈRE NATION
WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK FIRST NATION
Auteur: Samuel Leclerc, ing.f. 23-058
Date: 27 février 2025
Système de coordonnées: WGS84, NAD83 / Québec Lambert
Légende
Puits
Kataskomiq
Zone à l'étude PESCA
Tampon 500m
0
250
500 m

Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

9é étage, Place Vincent Massey Annexe
351 boulevard St. Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Votre référence Your File
EA2025-0104574 | Mandat 3599 PPAW2
Notre référence Our File
E-2024-01088 / AM

Le 10 mars, 2025

Madame Geneviève Leblanc
PESCA Environnement
895 Boulevard Perron
Carleton-sur-Mer, Québec
G0C 1J0

Madame Leblanc,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

> "Propriétaire: Séminiaire de Québec
>
> Propriété: Terre Publique | Mandat 3599 (PH1 PPAW2) | Le site à l'étude chevauche la MRC de Témiscouata, municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata; MRC de Rivière-du-Loup, municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin *Voir le plan pour localisation du site à l'étude.
>
> Dans le cadre d'une caractérisation des sols, mise à jour, phase I, nous effectuons une demande d'informations concernant le contenu de tout dossier environnemental en lien avec le site à l'étude mentionné."

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévalez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

…/2

Canada

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Aawo Mahamoud par courriel à aawo.mahamoud@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame Leblanc, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Susan Drysdale
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Annexe D Autres documents

Carte interactive Sigéom :

- Les carrières Dubé et Fils inc. : CDC-2770278, CDC-2770279 et CDC-2794828;
- 14180666 CANADA inc. : CDC-2825847 et CDC-2825851

Répertoire du domaine de l'État :

- Les carrières Dubé et Fils inc. : BNE-46016, BNE-50727 et BNE-50729;
- Énergie éolienne PPAW inc. : BNE-58884 et BNE-59013;
- Fin d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques : 2847014;
- Bail à des fins industrielles : 2493866 et 2493867.

Titres miniers 1 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2389078
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0030 0
Numéro de lot/colonne	0030
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2013-08-15 00:00:00
Date d'expiration	2015-08-14 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	18428	Carrières Dubé et Fils inc.(Les)	100			Personne morale

Titres miniers 2 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2434811
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0030 0
Numéro de lot/colonne	0030
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2015-12-03 00:00:00
Date d'expiration	2017-12-02 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	3107	Gervais Dubé inc.	100			Personne morale

Titres miniers 3 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2513545
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0030 0
Numéro de lot/colonne	0030
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2018-02-28 00:00:00
Date d'expiration	2020-02-27 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	97229	9012-1997 Québec inc.	100			Personne morale

Titres miniers 4 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2561864
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0030 0
Numéro de lot/colonne	0030
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	PL 103
Date d'inscription	2020-04-15 00:00:00
Date d'expiration	2023-04-14 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	5776	Construction et Pavage Portneuf inc.	100			Personne morale

Titres miniers 5 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2770278
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0030 0
Numéro de lot/colonne	0030
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Actif
Description	
Date d'inscription	2023-06-02 00:00:00
Date d'expiration	2026-06-01 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	100377	Les carrières Dubé et Fils inc.	100			Personne morale

Politique de confidentialité | Nous joindre
Québec
© Gouvernement du Québec, 2003-2025

SIGÉOM
à la carte

Requête 7
Nouvelle requête
Raffiner la requête
Liste des requêtes
Liste des téléchargements

Résultats de requête
Localisation sur la carte
Générer le KML
Télécharger

Titres miniers 1 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2389079
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0031 0
Numéro de lot/colonne	0031
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2013-08-15 00:00:00
Date d'expiration	2015-08-14 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	18428	Carrières Dubé et Fils inc.(Les)	100			Personne morale

Titres miniers 2 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2434812
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0031 0
Numéro de lot/colonne	0031
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2015-12-03 00:00:00
Date d'expiration	2017-12-02 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	3107	Gervais Dubé inc.	100			Personne morale

Titres miniers 3 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2513546
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0031 0
Numéro de lot/colonne	0031
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	
Date d'inscription	2018-02-28 00:00:00
Date d'expiration	2020-02-27 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	97229	9012-1997 Québec inc.	100			Personne morale

Titres miniers 4 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2561865
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0031 0
Numéro de lot/colonne	0031
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Expiré (Échu)
Description	PL 103
Date d'inscription	2020-04-15 00:00:00
Date d'expiration	2023-04-14 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	5776	Construction et Pavage Portneuf inc.	100			Personne morale

Titres miniers 5 de 5

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2770279
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0021 0031 0
Numéro de lot/colonne	0031
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0021
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.94
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Actif
Description	
Date d'inscription	2023-06-02 00:00:00
Date d'expiration	2026-06-01 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.94
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✓	100377	Les carrières Dubé et Fils inc.	100			Personne morale

Politique de confidentialité | Nous joindre
Québec
© Gouvernement du Québec, 2003-2025

Ressources naturelles et Forêts Québec

SIGÉOM à la carte

Requête 4
Nouvelle requête
Raffiner la requête
Liste des requêtes
Liste des téléchargements

Résultats de requête
Localisation sur la carte
Générer le KML
Télécharger

Aide

Titres miniers 1 de 1

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2794828
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0019 0023 0
Numéro de lot/colonne	0023
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0019
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.96
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Actif
Description	
Date d'inscription	2023-09-27 00:00:00
Date d'expiration	2026-09-26 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.96
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	C
✔	100377	Les carrières Dubé et Fils inc.	100			

Ressources naturelles et Forêts Québec

SIGÉOM à la carte

Requête 6
Nouvelle requête
Raffiner la requête
Liste des requêtes
Liste des téléchargements

Résultats de requête
Localisation sur la carte
Générer le KML
Télécharger

Aide

Titres miniers 1 de 1

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2825847
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0015 0024 0
Numéro de lot/colonne	0024
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0015
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.99
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Actif
Description	
Date d'inscription	2024-04-18 00:00:00
Date d'expiration	2027-04-17 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.99
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	Catégorie
✔	105100	14180666 CANADA INC	100			Personne morale

Politique de con

© Gouvernem

Ressources naturelles et Forêts Québec

SIGÉOM à la carte

Requête 5
Nouvelle requête
Raffiner la requête
Liste des requêtes
Liste des téléchargements

Résultats de requête
Localisation sur la carte
Générer le KML
Télécharger

Aide

Titres miniers 1 de 1

Localisation sur la carte

Type de titre	CDC
Numéro du titre	2825851
Numéro de feuillet SNRC	21N11
Canton/Seigneurie	
Type de polygone	Cellule
Localisation du titre	21N11 X 0016 0024 0
Numéro de lot/colonne	0024
Numéro de rangée (cellules)/bloc (blocs feuillets)	0016
Numéro de rang/bloc (cantons et parcelles)	
Superficie du polygone (ha)	57.98
Numéro de section	0

Description des titres miniers

Statut du titre	Actif
Description	
Date d'inscription	2024-04-18 00:00:00
Date d'expiration	2027-04-17 23:59:59
Nombre d'échéances	0
Nombre de renouvellements	0
Date anniversaire	
Date de jalonnement	
Excédent au titre	0
Superficie du titre (ha)	57.98
Commentaire de localisation	
Numéro séquentiel du site SMS	
Travaux requis au prochain renouvellement	1200
Description de contrainte à l'émission	

Détenteur/Titulaire

Responsable	Numéro	Nom de compagnie	Pourcentage	Prénom	Nom	C
✔	105100	14180666 CANADA INC	100			

Droit

Numéro :	**2 082 353**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		
Description sommaire :	Bail non exclusif		
Prise d'effet :	12 avril 2019		
Mise à jour :	20 mars 2024	**Type de transaction :**	Renouvellement
Échéance :	31 mars 2025		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines
Dossier(s) :	BNE 46016
Émetteur à l'origine :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Secteur des mines

Titulaire(s)

Nom :	Les carrières Dubé et Fils inc.
Identifiant :	100377

Assise

Aucune description disponible

Document(s) d'attribution

Type de document :	Acte de transfert
Identifiant :	57954
Date :	23 février 2021
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1805793
Date :	22 mars 2021
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1856367
Date :	22 mars 2022
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1898404
Date :	22 mars 2023
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1971575
Date :	20 mars 2024

Historique

Pour plus d’information, veuillez consulter l’historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 344 499**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		
Description sommaire :	Bail non exclusif		
Prise d'effet :	17 mai 2021		
Mise à jour :	28 mars 2024	**Type de transaction :**	Renouvellement
Échéance :	31 mars 2026		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines
Dossier(s) :	BNE 50727
Émetteur à l'origine :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Secteur des mines

Titulaire(s)

Nom :	Les carrières Dubé et Fils inc.
Identifiant :	100377

Assise

Aucune description disponible

Document(s) d'attribution

Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1818118
Date :	7 juin 2021
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1857659
Date :	30 mars 2022
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1900070
Date :	31 mars 2023
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1973342
Date :	28 mars 2024

Historique

Pour plus d'information, veuillez consulter l'historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 344 501**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		
Description sommaire :	Bail non exclusif		
Prise d'effet :	17 mai 2021		
Mise à jour :	28 mars 2024	**Type de transaction :**	Renouvellement
Échéance :	31 mars 2026		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines
Dossier(s) :	BNE 50729
Émetteur à l'origine :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Secteur des mines

Titulaire(s)

Nom :	Les carrières Dubé et Fils inc.
Identifiant :	100377

Assise

Aucune description disponible

Document(s) d'attribution

Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1818120
Date :	7 juin 2021
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1857656
Date :	30 mars 2022
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1900066
Date :	31 mars 2023
Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1973353
Date :	28 mars 2024

Historique

Pour plus d'information, veuillez consulter l'historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 975 331**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		
Description sommaire :	Bail non exclusif		
Prise d'effet :	2 octobre 2024		
Enregistrement :	2 octobre 2024	**Type de transaction :**	Création
Échéance :	31 mars 2025		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines
Dossier(s) :	BNE 58884
Émetteur à l'origine :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines

Titulaire(s)

Nom :	Énergie éolienne PPAW S.E.C.
Identifiant :	105867

Assise

Description :	476906 5280737 19

Document(s) d'attribution

Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	1998615
Date :	2 octobre 2024

Historique

Aucun historique n'a été généré depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
Des informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent cependant être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 987 979**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		
Description sommaire :	Bail non exclusif		
Prise d'effet :	29 octobre 2024		
Enregistrement :	6 novembre 2024	**Type de transaction :**	Création
Échéance :	31 mars 2025		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines
Dossier(s) :	BNE 59013
Émetteur à l'origine :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des mines

Titulaire(s)

Nom :	Énergie éolienne PPAW inc.
Identifiant :	105927

Assise

Description :	476906 5280737 19

Document(s) d'attribution

Type de document :	Certificat d'inscription
Identifiant :	2005065
Date :	29 octobre 2024

Historique

Aucun historique n'a été généré depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
Des informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent cependant être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 847 014**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Location		
Description sommaire :	Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques (026)		
Prise d'effet :	1 octobre 2023		
Mise à jour :	4 octobre 2024	**Type de transaction :**	Renouvellement
Échéance :	30 septembre 2025		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de l'émission des droits fonciers
Dossier(s) :	003465 23 901 2023-10-01
Émetteur à l'origine :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de l'émission des droits fonciers

Titulaire(s)

Nom :	Énergies renouvelables Invenergy Canada

Assise

Description :	Canton Whitworth, Rang VII, Lot 8

Document(s) d'attribution

Type de document :	Bail
Identifiant :	003465 23 901
Date :	1 octobre 2023

Historique

Pour plus d’information, veuillez consulter l’historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 493 866**		
État :	Terminé		
Nature de droit :	Autorisation d'utilisation		
Description sommaire :	Bail à des fins industrielles pour un usage d'entreposage temporaire de matériaux secs, de machinerie et de divers équipements nécessaires à la réalisation des travaux.		
Prise d'effet :	1 avril 2022		
Mise à jour :	13 avril 2023	**Type de transaction :**	Annulation
Échéance :	31 mars 2023		
Fin d'effet :	31 mars 2023		

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction régionale Bas-Saint-Laurent
Dossier(s) :	00239622901
Émetteur à l'origine :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction régionale Bas-Saint-Laurent

Titulaire(s)

Nom :	Les Carrières Dubé et Fils inc.
Identifiant :	00239622901

Assise

Description :	Canton Armand, Rang C, Lot B Feuillet 21N11-200-0201, NAD 83, coord. MTM nord 5284001, est 397555

Document(s) d'attribution

Type de document :	Bail
Identifiant :	00239622901
Date :	1 avril 2022

Historique

Pour plus d'information, veuillez consulter l'historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 493 867**		
État :	Terminé		
Nature de droit :	Autorisation d'utilisation		
Description sommaire :	Bail à des fins industrielles pour un usage d'entreposage temporaire de matériaux secs, de machinerie et de divers équipements nécessaires à la réalisation des travaux.		
Prise d'effet :	1 avril 2022		
Mise à jour :	13 avril 2023	**Type de transaction :**	Annulation
Échéance :	31 mars 2023		
Fin d'effet :	31 mars 2023		

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction régionale Bas-Saint-Laurent
Dossier(s) :	00239722901
Émetteur à l'origine :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction régionale Bas-Saint-Laurent

Titulaire(s)

Nom :	Les Carrières Dubé et Fils inc.
Identifiant :	00239722901

Assise

Description :	Canton Armand, Rang C, Lot B Feuillet 21N11-200-0201, NAD 83, coord. MTM nord 5284106, est 397434

Document(s) d'attribution

Type de document :	Bail
Identifiant :	00239722901
Date :	1 avril 2022

Historique

Pour plus d'information, veuillez consulter l'historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Carleton-sur-Mer **Rimouski** **Montréal** **Calgary**

895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-3139

1 888 364-3139
pescaenvironnement.com

Étude 2 Caractérisation écologique – Partie 1

ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW 2 S.E.C.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Février 2025

Caractérisation écologique

PESCA

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Caractérisation écologique

2025-02-03

Rapport réalisé pour :	Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.
Rapport destiné au :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
N/Réf. :	3601

Photographies : Pesca Environnement

Pesca Environnement

Emmanuel Jean, ing. f. (21-069)

Digitally signed by Emmanuel Jean, ing. f. (21-069)
DN: cn=Emmanuel Jean, ing. f. (21-069), o=PESCA Environnement, email=ejean@pescaenv.com, c=CA
Date: 2025.04.04 07:31:57 -04'00'

Véronique Lepercq, chargée de projet
Évaluation environnementale

Emmanuel Jean, biologiste (B. Sc.) et ingénieur forestier (ing.f.)
Analyse et rédaction

☐ TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE 1

2 ZONE INVENTORIÉE 1

3 MÉTHODOLOGIE 2

3.1 Données existantes 2

3.2 Périodes de visite au terrain 2

3.3 Caractérisation des milieux humides 3

3.4 Caractérisation des milieux hydriques 4

3.5 Validation des milieux terrestres 6

3.6 Recherche d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être 6

3.7 Recherche d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être 6

3.8 Recherche d'espèces floristiques exotiques envahissantes 6

4 RÉSULTATS 7

4.1 Type et superficie des milieux humides et hydriques 7

4.2 Description des milieux humides 8

4.2.1 Étangs 8

4.2.2 Marais 8

4.2.3 Marécages 8

4.2.4 Tourbières 8

4.3 Description des milieux hydriques 11

4.4 Description des milieux terrestres 17

4.5 Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être et leurs habitats 18

4.6 Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être 18

4.7 Espèces floristiques exotiques envahissantes 19

4.8 Fonctions écologiques des milieux humides et hydriques 19

5 CONCLUSION 20

BIBLIOGRAPHIE 21

☐ LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Répartition de la superficie des types de milieux humides et hydriques dans la zone inventoriée 7

Tableau 2 Caractéristiques des cours d'eau aux sites prévus de traversée et autres sites caractérisés 13

☐ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Cartographie

Annexe B Fiches descriptives des stations d'inventaire

1 Mise en contexte

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c., formée d'un partenariat égalitaire entre l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. et Invenergy, développe le parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. La construction de ce parc éolien requiert des activités de déboisement pour la construction de chemins d'accès, du réseau collecteur, d'aires d'implantation d'éoliennes et d'aires de travail temporaires.

L'initiateur a mandaté Pesca Environnement (Pesca) afin de réaliser en 2023 une étude de caractérisation du milieu naturel dans les emprises projetées du projet en développement. Ces inventaires ont été complétés en 2024, afin d'intégrer les évolutions de la configuration en raison du processus d'optimisation du projet.

Ce rapport présente les résultats de la caractérisation écologique réalisée à l'étape de l'étude d'impact sur l'environnement. Il décrit les milieux humides et hydriques, tels qu'ils sont définis à l'article 46.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que les espèces floristiques et fauniques en situation précaire. Les résultats de la caractérisation serviront à analyser les impacts potentiels du projet sur les milieux humides et hydriques de la zone inventoriée.

L'initiateur applique l'approche « éviter-minimiser-compenser » recommandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), présentée à l'article 46.0.1 de la LQE. Cette démarche vise à éviter autant que possible les pertes de milieux humides et hydriques, en les considérant le plus tôt possible lors de la conception du projet, de manière à réduire les impacts sur le milieu.

Les pertes résiduelles de milieux humides et hydriques seront compensées afin de contrebalancer les pertes de fonctionnalités ainsi occasionnées. Le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH; Q-2, r. 0.1) précise les modalités d'application et le calcul de la contribution financière qui tient lieu de compensation (MELCC, 2021).

2 Zone inventoriée

La caractérisation écologique a été réalisée en terres publiques et privées sur le territoire ancestral du Wolastokuk (incluant le territoire de Kataskomiq) ainsi que sur le territoire des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. La zone d'étude, d'une superficie de 51 998,8 ha, est essentiellement située en milieu forestier exploité. Son relief, parsemé de lacs et sillonné par des cours d'eau, suit un gradient ouest-est avec une élévation de l'altitude en direction de l'est. L'altitude varie entre 209 m et 609 m.

À l'intérieur de celle-ci, la zone inventoriée correspond à une zone de 40 m de part et d'autre des centres lignes des chemins et d'un cercle de 70 m de rayon autour des positions d'éoliennes prévues au projet. La zone inventoriée correspond au total à une superficie de 1 176,5 ha.

Les cartes de l'annexe A présentent la zone d'étude, la zone inventoriée et les stations de caractérisation.

3 Méthodologie

3.1 Données existantes

Les sources d'informations disponibles et nécessaires à l'identification des milieux humides, hydriques et terrestres ont été consultées. Elles incluent, sans s'y limiter :

- la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ);
- la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ);
- la cartographie écoforestière (DDE);
- des images satellites;
- le LiDAR;
- les mentions du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), dont celles disponibles sur la carte interactive du gouvernement du Québec concernant les espèces en situation précaire;
- la cartographie détaillée des milieux humides des secteurs habités du sud du Québec (Canards Illimités Canada et MELCCFP, 2023).

3.2 Périodes de visite au terrain

Pesca a réalisé les visites sur le terrain en 2023 et en 2024, selon les méthodologies décrites dans les sections suivantes, et plus précisément aux dates suivantes :

- Caractérisation et délimitation des milieux humides et hydriques : du 22 août au 27 septembre 2023 et du 23 au 29 septembre 2024, périodes propices à l'identification des espèces floristiques, qui s'étend généralement du début du mois de mai au mois d'octobre (MELCC, 2021);
- Recherche d'espèces floristiques en situation précaire : du 26 juin au 15 août 2024, période propice à l'identification de ces espèces;
- Recherche de salamandres de ruisseaux : du 6 au 28 septembre 2023, du 27 au 29 mai 2024 et du 23 au 27 septembre 2024;
- Recherche de tortues des bois : du 14 au 17 mai 2024 ainsi que les 23 et 24 mai 2024;
- Recherche d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire ainsi que d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : toutes les dates citées précédemment.

3.3 Caractérisation des milieux humides

Une photo-interprétation a été réalisée avec les photographies aériennes les plus récentes et les données tirées du LiDAR afin de délimiter des unités de végétation homogène et de préparer un plan d'échantillonnage des milieux humides et hydriques potentiels dans la zone d'inventaire. L'indice d'humidité topographique issu du LiDAR a permis d'identifier les endroits propices à l'accumulation d'eau et à la présence de milieux humides en fonction de la pente. Les stations ont été localisées de manière à être représentatives de l'unité de végétation homogène à caractériser.

La validation au terrain des milieux humides et hydriques a été réalisée dans une zone tampon de 40 m autour des centres lignes des chemins et d'un cercle de 70 m de rayon autour des positions d'éoliennes prévues au projet. Les limites des milieux humides déterminées au moyen d'outils géomatiques ont été validées et, au besoin, ajustées en fonction des observations sur le terrain.

Les techniciens et biologistes ont parcouru en totalité, à pied, le secteur inventorié (annexe A) de manière à détecter les milieux humides et hydriques absents des bases de données ministérielles. Dans ces cas, les nouveaux milieux humides ont été ajoutés au portrait global. Les données suivantes ont été notées pour chacune des stations :

- Coordonnées GPS (des photographies représentatives des stations ont été prises);
- Hauteur de chaque strate de végétation arborescente (Ao), arbustive (Au) et non ligneuse (N) et proportion de recouvrement respective;
- Proportion de recouvrement absolu de chaque espèce végétale par strate. Cette évaluation qualitative a été réalisée autour des stations d'inventaire, sur une superficie variable selon la strate :
  - strate arborescente (plus de 4 m de hauteur) dans un rayon d'environ 10 m,
  - strate arbustive (moins de 4 m de hauteur) dans un rayon d'environ 5 m,
  - strate non ligneuse dans un rayon d'environ 2 m;
- Pourcentage relatif de recouvrement de chaque espèce végétale par strate;
- Description des sols, position topographique et forme du terrain;
- Présence d'indicateurs hydrologiques primaires et secondaires;
- Signes de perturbation du milieu;
- Présence d'espèces floristiques en situation précaire (aux stations d'inventaire et lors des déplacements dans chaque milieu visité);
- Présence d'espèces floristiques exotiques envahissantes (aux stations d'inventaire et lors des déplacements dans chaque milieu visité).

L'identification et la délimitation des milieux humides ont été effectuées conformément au guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Lachance *et al*., 2021). Ce guide indique que les principaux éléments confirmant la présence d'un milieu humide, aux fins d'identification et de délimitation, sont :

- la végétation typique des milieux humides, soit une végétation dominée par les plantes hydrophytes, c'est-à-dire les plantes dites facultatives (FACH) ou obligées (OBL) des milieux humides, contrairement aux plantes dites non indicatrices (NI)[1];
- la présence de sols hydromorphes, soit les sols organiques de 30 cm ou plus d'épaisseur, ou de sols minéraux dont les caractéristiques confirment le mauvais ou très mauvais drainage (couleur de gley, mouchetures ou odeur de soufre);
- l'observation d'indicateurs hydrologiques primaires (p. ex. : sites inondés, saturation en eau dans les premiers centimètres de sol, ligne de démarcation d'eau, débris, sédiments, litière noirâtre et écorce érodée) ou secondaires (p. ex. : racines hors sol, ligne de mousse sur les troncs, racines adventives et souches hypertrophiées).

La caractérisation permet de décrire les fonctions écologiques des milieux humides telles qu'elles sont énumérées au deuxième alinéa de l'article 13.1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (ch. C-6.2).

En dehors de la zone inventoriée, la continuité des milieux humides et de l'hydrographie a été délimitée à l'aide des bases de données, de la photo-interprétation et de l'utilisation de produits issus du LiDAR .

3.4 Caractérisation des milieux hydriques

Conformément au *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS), le milieu hydrique correspond au littoral, à la rive et aux zones inondables s'il y a lieu.

Les cours d'eau ont d'abord été localisés avec la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ). Une photo-interprétation d'imagerie aérienne et/ou l'utilisation de produits issus du LiDAR ont permis de bonifier le portrait initial. La zone inventoriée a été visitée à pied afin de caractériser les cours d'eau et d'ajouter la présence de milieux hydriques absents des bases de données gouvernementales.

Les cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent observés sur le terrain ont été ajoutés à la cartographie. Le tracé des cours d'eau ainsi que la limite du littoral et de la rive ont été ajustés au besoin selon les observations au terrain. Des écoulements correspondant à des drainages naturels (présence d'eau à la surface du sol sans qu'un lit d'écoulement soit défini) ont été notés, incluant lorsqu'ils étaient initialement considérés comme des cours d'eau dans les bases de données.

1 Le statut hydrique des plantes (FACH, OBL et NI) a été déterminé en fonction de l'annexe 1 du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Lachance *et al*., 2021).

Le type d'écoulement et la limite du littoral et de la rive ont été déterminés selon l'*Aide-mémoire : Fiche d'identification et délimitation des milieux hydriques* (MELCC, [s. d.]-a) et l'*Aide-mémoire : Méthodes de détermination de la limite du littoral* (MELCC, [s. d.]-b). L'annexe I du RAMHHS prescrit les méthodes de délimitation du littoral, selon la situation applicable.

La photo-interprétation a permis, lorsque cela était nécessaire, de délimiter les cours d'eau à l'extérieur de la zone inventoriée, afin d'estimer leur connectivité avec le réseau hydrographique validé au terrain.

L'écoulement et les principales caractéristiques du cours d'eau ont été décrits par des stations de caractérisation (section transversale). Chaque station était représentative du segment homogène de cours d'eau caractérisé au site prévu de traversée. La localisation de chaque station a été relevée à l'aide d'un GPS. Les données suivantes ont été notées :

- Pente, type de substrat et faciès d'écoulement;
- Largeur du littoral, largeur du débit plein bord (DPB), hauteur des talus et stabilité des berges;
- Composition de la végétation riveraine et proportion de recouvrement du cours d'eau par le couvert végétal.

Dans le cas présent, la méthode biophysique a été utilisée afin de délimiter le littoral. Le littoral est défini, selon l'article 4 du RAMHHS, comme étant « la partie d'un lac ou d'un cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne qui la sépare de la rive vers le centre du plan d'eau ». La limite du littoral permet de distinguer la rive et le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau. La méthode biophysique permet de situer la limite du littoral à l'endroit où la prédominance des plantes hygrophiles fait place à une prédominance de plantes terrestres ou, s'il n'y a pas de plantes hygrophiles, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. Essentiellement, cette méthode consiste à repérer des indicateurs biologiques (espèces indicatrices selon le type de milieu, mousses aquatiques et lichens) et physiques (marques d'inondation sur les troncs, les sols et les structures) pour situer la limite du littoral.

La rive, aux fins de l'application de la LQE, s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la limite du littoral. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement.

La rive a un minimum de 10 m :

- lorsque la pente est inférieure à 30 %, ou;
- lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 m de hauteur.

La rive a un minimum de 15 m :

- lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %, ou;
- lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 m de hauteur.

3.5 Validation des milieux terrestres

Des points de validation du milieu terrestre ont été visités, durant les mêmes périodes que la caractérisation des milieux humides et hydriques, de manière à confirmer l'absence des critères définissant un milieu humide ou hydrique et à confirmer la nature terrestre du milieu. Ces points de validation du milieu terrestre sont identifiés à l'annexe A.

3.6 Recherche d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être

Lors des inventaires et caractérisations sur le terrain, les observateurs ont été à l'affût de la présence ou d'indices de présence d'espèces en situation précaire dans la zone d'inventaire. La liste des espèces concernées, susceptibles d'être présentes, se trouve dans le chapitre 2 du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Toute observation d'espèce faunique en situation précaire a été notée lors des visites et des déplacements sur le terrain.

En 2023 et en 2024, des inventaires spécifiques à la tortue des bois, aux salamandres de ruisseaux et aux mulettes ont été effectués dans la zone d'étude. Les résultats de ces inventaires font l'objet de rapports distincts.

En complément, toute observation opportuniste a été notée.

3.7 Recherche d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être

Les observateurs ont été en tout temps attentifs à la présence d'espèces floristiques en situation précaire. Ils étaient munis de la liste des espèces potentiellement présentes, incluant les principales caractéristiques permettant de les identifier, afin de faciliter leur détection.

Cette liste a été élaborée dans le contexte d'un inventaire spécifique aux espèces floristiques en situation précaire, réalisé en supplément de la présente caractérisation écologique. Cet inventaire s'est déroulé en juin, juillet et août 2024, périodes propices à l'identification des espèces floristiques ciblées. Les résultats de cet inventaire font l'objet d'un rapport distinct.

3.8 Recherche d'espèces floristiques exotiques envahissantes

Les espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE) potentiellement présentes dans la zone d'étude sont présentées au chapitre 2 du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Les observations effectuées sur le terrain aux stations d'inventaire ou lors des déplacements entre celles-ci ont permis de vérifier la présence d'EFEE. En cas de détection, la localisation, le nombre de spécimens et/ou l'étendue et la densité des colonies ont été notés.

4 Résultats

4.1 Type et superficie des milieux humides et hydriques

Le portrait des milieux humides et hydriques est illustré sur les cartes de l'annexe A et détaillé selon la superficie de chaque type de milieu au tableau 1.

Au total, 172 stations de caractérisation des milieux humides et 118 stations de caractérisation des milieux hydriques ont été réalisées. Les fiches de caractérisation des stations concernées par la dernière configuration du projet (en date de la rédaction du présent rapport – V14) sont jointes à l'annexe B.

Tableau 1 Répartition de la superficie des types de milieux humides et hydriques dans la zone inventoriée

Type de milieu	Superficie dans la zone inventoriée (ha)	Proportion dans la zone inventoriée (%)
Milieu humide		
Étang	0,1	<0,1
Marais/herbaçaie	0,5	<0,1
Marécage	55,5	4,7
Tourbière boisée	37,2	3,2
Tourbière ouverte	5,0	0,4
Sous-total milieu humide	***98,3***	***8,3***
Milieu hydrique		
Cours d'eau à écoulement permanent		
Littoral	41,6	3,5
Rive	30,7	2,6
Cours d'eau à écoulement intermittent		
Littoral	6,7	0,6
Rive	15,1	1,3
Lacs		
Littoral	1,3	0,1
Rive	0,8	0,1
Sous-total milieu hydrique	**96,2**	**8,2**
Milieu terrestre (forestier)	851,4	72,4
Anthropique (ex. : chemin existant)	130,6	11,1
Total dans la zone inventoriée	**1 176,5**	**100,0**

4.2 Description des milieux humides

Une superficie de 98,3 ha de la zone inventoriée correspond à des milieux humides, soit 8,4 % de cette zone (1 176,6 ha). Les photos 1 à 12 illustrent les types de milieux humides observés.

Plusieurs milieux humides sont situés à l'intérieur ou à proximité de coupes forestières récentes, ayant des impacts sur le régime hydrique, la végétation et les sols de ces milieux. Plusieurs milieux humides sont traversés par des cours d'eau ou y sont connectés dans les reliefs plats.

4.2.1 Étangs

Les étangs couvrent un total de 0,1 ha dans la zone inventoriée (tableau 1 et annexe A). Ils sont caractérisés par une végétation émergente, principalement de la quenouille à feuilles étroites, de l'impatiente du cap et des scirpes. Une nappe d'eau libre est présente en surface (photo 5).

4.2.2 Marais

Des marais couvrent un total de 0,5 ha dans la zone inventoriée (tableau 1 et annexe A). La végétation est composée principalement de quenouille à feuilles étroites, de scirpe à ceinture noire, d'onoclée sensible et de carex crépu, et présente moins de 25 % de recouvrement par les strates arbustives et arborescentes (photo 6).

4.2.3 Marécages

Une superficie de 55,5 ha de marécages se trouve dans la zone inventoriée (tableau 1 et annexe A). Les photos 1 et 2 illustrent des marécages représentatifs du secteur inventorié.

Les marécages sont pour la plupart arborescents, et le couvert est dominé par le peuplier baumier, le peuplier faux-tremble et l'épinette blanche. La strate arbustive est dominée par l'aulne rugueux, les saules et l'érable à épis. La strate herbacée est dominée par les carex, l'osmonde cannelle et l'onoclée sensible. La végétation est ainsi représentée en majorité par des espèces indicatrices de milieux humides. Le sol est non hydromorphe pour la majorité des stations et une plus faible proportion est caractérisée par un sol minéral hydromorphe. Les sols d'une majorité de marécages sont saturés d'eau dans les 30 premiers centimètres (photo 9).

Quelques marécages sont perturbés par des chemins forestiers et des coupes forestières (photo 12).

4.2.4 Tourbières

Au total, 37,2 ha de tourbières boisées et 5,0 ha de tourbières ouvertes se trouvent dans la zone inventoriée (tableau 1 et annexe A). Les photos 3 et 4 illustrent des tourbières représentatives du secteur inventorié.

La majorité des tourbières visitées sont constituées d'un couvert arborescent dominé par l'épinette noire (photos 3 et 4). La strate arbustive est dominée par l'aulne rugueux, le cornouiller hart-rouge et la ronce pubescente. La strate herbacée est dominée par les carex et la sphaigne. Cette végétation est hygrophile, typique et indicatrice de milieux humides. Les sols présentent au moins 30 cm de matière organique (photo 8).

Quelques tourbières sont perturbées par des chemins forestiers et des coupes forestières.

Photo 1. Marécage arborescent, ST0112

Photo 2. Marécage, ST0240

Photo 3. Tourbière boisée, ST0207

Photo 4. Tourbière ouverte, ST1052A

Photo 5. Étang, ST0531

Photo 6. Marais, ST1093

Photo 7. Sol de marécage, ST0020

Photo 8. Sol de tourbière, ST0053

Photo 9. Indicateur primaire (sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm), ST0201

Photo 10. Indicateur primaire (sol rédoxique, présence de mouchetures), ST0236

Photo 11. Indice d'utilisation faunique (barrage de castor en milieu humide), ST0532B

Photo 12. Perturbation (coupe en milieu humide), ST1004

4.3 Description des milieux hydriques

Les principaux cours d'eau de la zone d'étude sont la rivière Saint-François, la rivière des Prairies et le ruisseau à Castonguay (photos 13 et 14). De nombreux cours d'eau avec ou sans toponyme à écoulement permanent ou intermittent complètent le réseau hydrographique (photos 15 à 17). De nombreux lacs comme le lac du Dentiste et le lac à Roch sont également présents dans la zone d'étude.

Le littoral et les rives des milieux hydriques couvrent une superficie de 96,2 ha de la zone inventoriée (tableau 1). Le tableau 2 décrit les principales caractéristiques des cours d'eau, du littoral et de la rive.

Photo 13. Rivière des Prairies (SH1005)

Photo 14. Ruisseau à Castonguay (SH0030)

Photo 15. Cours d'eau à écoulement intermittent (SH0618)

Photo 16. Cours d'eau à écoulement permanent (SH1023)

Photo 17. Cours d'eau à écoulement permanent (SH1002)

Photo 18. Barrage actif de castor (SH1022)

Photo 19. Infrastructure de traverse de cours d'eau (SH006)

Photo 20. Ponceau (SH029)

Tableau 2 Caractéristiques des cours d'eau aux sites prévus de traversée et autres sites caractérisés

Nº de traverse prévue	Type d'écoulement	Organisation du lit	Profondeur moyenne (m)	Largeur littoral (m)	Largeur DPB (m)	Largeur écoulement (m)	Largeur de la rive (m)		Infrastructure présente	Nº de station associée
							Gauche	Droite		
DP001	Intermittent	Lit plat	0,03	2,0	0,9	0,3	10	10	Ponceau simple	SH1120
DP002	Intermittent	Lit plat	0,02	1,5	0,5	0,3	10	10	Ponceau simple	SH1053
DP004	Intermittent	Marche cuvette	–	2,3	0,7	–	10	10	Ponceau simple	SH1061
DP005	Intermittent	Marche cuvette	–	1,5	1,5	–	10	10	Ponceau simple	SH1037
DP006	Intermittent	Marche cuvette	–	3,5	0,8	–	10	10	Ponceau simple	SH1094
DP009	Intermittent	Lit plat	–	9,0	1,0	–	10	10	Ponceau simple	SH1040
P001	Intermittent	Lit plat	0,04	3,0	2,8	0,6	10	10	Ponceau simple	SH1003
P002	Intermittent	Lit plat	0,03	5,0	2,0	1,0	10	10	Ponceau simple	SH0612
P003	Intermittent	Lit plat	0,01	5,5	2,1	0,1	10	10	Aucune infrastructure	SH0003
P005	Intermittent	Lit plat	–	2,0	0,5	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1066
P010	Intermittent	Lit plat	–	5,5	5,0	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1055am
P013	Intermittent	Lit plat	–	2,6	2,0	–	10	10	Ponceau simple	SH1052
P013	Intermittent	Marche cuvette	0,05	3,0	2,0	1,0	10	10	Ponceau simple	SH0567
P014	Permanent	Lit plat	0,30	30,0	4,0	3,5	10	10	–	SH0022
P015	Permanent	Lit plat	0,80	30,0	25,0	25,0	10	10	–	SH0637
P017	Permanent	Lit plat	0,25	1,2	1,2	1,2	10	10	Ponceau simple	SH0019
P018	Intermittent	Marche cuvette	–	1,0	1,0	–	10	10	Ponceau simple	SH0271
P019	Permanent	Marche cuvette	0,30	6,0	6,0	6,0	10	10	–	SH0025
P020	Permanent	Marche cuvette	0,20	5,0	3,0	3,5	10	10	Ponceau simple	SH0018
P021	Permanent	Lit plat	0,20	10,0	2,0	1,5	10	10	–	SH0002
P022	Intermittent	Marche cuvette	0,05	1,0	0,5	0,5	10	10	–	SH0039
P023	Intermittent	Marche cuvette	0,06	1,4	1,4	0,4	10	10	Ponceau simple	SH0581
P024	Intermittent	Lit plat	0,15	4,0	3,0	3,0	10	10	Ponceau simple	SH0111
P025	Permanent	–	–	–	–	–	10	10	–	SH0196
P025	Permanent	Lit plat	2,00	70,0	25,0	20,0	10	10	–	SH0195
P026	Permanent	Marche cuvette	0,05	2,0	0,5	0,4	10	10	Ponceau simple	SH0804

Nº de traverse prévue	Type d'écoulement	Organisation du lit	Profondeur moyenne (m)	Largeur littoral (m)	Largeur DPB (m)	Largeur écoulement (m)	Largeur de la rive (m)		Infrastructure présente	Nº de station associée
							Gauche	Droite		
P027	Permanent	Marche cuvette	0,10	8,0	2,5	1,0	10	10	Ponceau simple	SH0487
P028	Permanent	Lit plat	–	80,0	–	–	10	10	–	SH0007
P029	Intermittent	Lit plat	0,08	3,9	3,8	1,8	10	10	Ponceau simple	SH0227
P029	Intermittent	Obstacle	0,09	6,0	0,9	0,4	10	10	–	SH0228
P030	Permanent	Dune et ride	0,50	9,0	4,5	3,8	10	10	–	SH0009av
P030	Permanent	Lit plat	0,50	12,0	3,9	3,9	10	10	–	SH0009A
P031	Permanent	Lit plat	0,30	16,0	7,0	1,5	10	10	Ponceau simple	SH0024
P032	Intermittent	Lit plat	0,08	20,0	1,3	1,2	10	10	–	SH0531
P033	Intermittent	Lit plat	1,00	–	–	–	10	10	–	SH0532B
P034	Permanent	Marche cuvette	0,30	40,0	8,0	6,0	10	10	–	SH0023
P035	Intermittent	Marche cuvette	3,00	2,0	0,8	40,0	10	10	–	SH1050
P037	Intermittent	Marche cuvette	0,05	1,2	1,2	0,5	10	10	Ponceau simple	SH0267
P038	Intermittent	Marche cuvette	0,05	2,0	1,5	0,8	10	10	–	SH0095
P038	Permanent	Lit plat	0,25	5,0	1,5	1,5	10	10	Ponceau simple	SH0013
P039	Permanent	Marche cuvette	–	6,0	3,0	2,0	10	15	Ponceau simple	SH0015
P040	Intermittent	Lit plat	0,05	0,5	0,5	0,5	10	10	Ponceau simple	SH1125
P041	Permanent	Lit plat	0,50	15,0	4,5	2,5	10	10	Ponceau simple	SH0006
P042	Intermittent	Lit plat	0,05	2,5	1,8	1,5	10	10	Ponceau simple	SH0042
P043	Intermittent	Lit plat	0,05	15,0	1,9	1,4	10	10	Ponceau simple	SH0079
P044	Intermittent	Marche cuvette	0,10	1,2	1,0	0,6	10	10	Ponceau simple	SH0560
P045	Permanent	Lit plat	0,20	12,0	6,0	4,0	10	10	Ponceau simple	SH0012
P046	Permanent	Marche cuvette	0,05	3,0	1,2	0,4	10	10	–	SH0592
P047	Permanent	Marche cuvette	0,10	2,0	1,0	1,0	10	10	–	SH0590
P048	Intermittent	Marche cuvette	–	7,0	0,8	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1086
P049	Permanent	Lit plat	0,10	2,0	1,2	1,0	10	10	Ponceau simple	SH0577
P050	Intermittent	Marche cuvette	–	5,0	1,2	–	10	10	Ponceau simple	SH0591
P051	Permanent	Marche cuvette	0,18	3,6	2,3	1,6	10	10	Ponceau simple	SH0151

Nº de traverse prévue	Type d'écoulement	Organisation du lit	Profondeur moyenne (m)	Largeur littoral (m)	Largeur DPB (m)	Largeur écoulement (m)	Largeur de la rive (m)		Infrastructure présente	Nº de station associée
							Gauche	Droite		
P052	Permanent	Marche cuvette	0,25	2,1	1,9	1,6	10	10	Ponceau simple	SH0562
P053	Intermittent	Lit plat	0,10	3,0	1,0	1,0	10	10	–	SH0384
P058	Intermittent	Lit plat	–	2,0	1,0	–	10	10	Ponceau simple	SH1051
P062	Intermittent	Lit plat	–	1,0	1,0	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1064
P065	Intermittent	Lit plat	–	7,0	0,6	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1041
P072	Permanent	[NULL]	–	50,0	–	–	10	10	–	SH0199
P073	Permanent	Lit plat	0,25	8,5	5,3	5,0	10	10	Ponceau simple	SH0017
P074	Permanent	Lit plat	0,10	3,5	2,8	1,5	10	10	Ponceau simple	SH0147
P075	Permanent	Lit plat	0,35	4,5	3,0	2,8	10	10	Ponceau simple	SH0045
P076	Permanent	Marche cuvette	0,40	5,5	5,0	4,8	10	10	Ponceau double	SH0029
P077	Permanent	Lit plat	–	60,0	–	–	10	10	–	SH0016
P078	Permanent	Lit plat	0,10	15,0	2,0	1,0	10	15	Ponceau simple	SH0027
P079	Intermittent	Lit plat	0,50	3,0	3,0	0,7	10	10	Ponceau simple	SH0619
P080	Permanent	Lit plat	0,04	4,0	3,3	2,1	10	10	Ponceau simple	SH1007
P081	Intermittent	Lit plat	–	4,0	3,0	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1148B
P082	Intermittent	Marche cuvette	0,05	5,0	1,1	0,8	10	10	Aucune infrastructure	SH0618
P083	Permanent	Lit plat	0,03	45,0	2,0	1,5	10	10	Ponceau simple	SH1002
P083	Permanent	Lit plat	0,20	40,0	40,0	40,0	10	10	Ponceau simple	SH1002av
P084	Intermittent	Marche cuvette	0,01	5,0	0,9	0,2	10	10	Aucune infrastructure	SH1011
P086	Intermittent	Lit plat	–	11,0	0,9	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1101
P087	Permanent	Marche cuvette	0,20	13,0	12,0	12,0	10	10	–	SH0030
P088	Permanent	Marche cuvette	0,04	2,5	0,4	0,3	10	10	Ponceau simple	SH1123C
P089	Permanent	Lit plat	0,05	20,0	3,0	1,0	10	10	Ponceau double	SH1014
P090	Permanent	Lit plat	0,02	1,8	0,3	0,2	10	10	Ponceau simple	SH1123d
P091	Intermittent	Lit plat	–	3,5	1,5	–	10	10	Ponceau simple	SH1016
P092	Intermittent	Lit plat	–	3,0	2,0	–	10	10	Ponceau simple	SH1067
P093	Permanent	Lit plat	0,03	3,0	1,2	0,7	10	10	Ponceau double	SH1018

Nº de traverse prévue	Type d'écoulement	Organisation du lit	Profondeur moyenne (m)	Largeur littoral (m)	Largeur DPB (m)	Largeur écoulement (m)	Largeur de la rive (m)		Infrastructure présente	Nº de station associée
							Gauche	Droite		
P094	Permanent	Marche cuvette	0,02	4,1	3,6	2,1	10	10	Ponceau simple	SH1019
P095	Intermittent	Lit plat	–	4,0	1,5	–	10	10	Ponceau simple	SH1103
P096	Intermittent	Lit plat	0,35	4,0	3,0	2,7	10	10	Aucune infrastructure	SH1022
P097	Permanent	Lit plat	–	145,0	12,0	12,0	10	10	Aucune infrastructure	SH1023
P098	Permanent	Lit plat	0,05	85,0	3,2	2,5	10	10	Aucune infrastructure	SH1025am
P099	Permanent	Lit plat	0,30	15,0	6,0	5,0	10	10	Aucune infrastructure	SH1005
P100	Intermittent	Lit plat	–	15,0	1,5	–	10	10	Ponceau simple	SH1106
P101	Intermittent	Lit plat	–	2,4	1,0	–	10	10	Ponceau simple	SH1113
P102	Permanent	Marche cuvette	0,05	3,0	1,2	0,4	10	10	–	SH0592
P104	Permanent	Lit plat	0,05	6,8	4,3	2,3	10	10	Aucune infrastructure	SH1004
P105	Intermittent	Marche cuvette	0,25	2,0	1,2	0,4	10	10	–	SH0587
P106	Intermittent	Lit plat	–	1,5	0,7	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1006
P107	Intermittent	Lit plat	–	2,3	1,5	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1010
P115	Permanent	Marche cuvette	0,03	5,0	1,5	0,8	10	10	Ponceau simple	SH1039
P123	Intermittent	Marche cuvette	0,03	3,0	2,0	0,5	10	10	Ponceau simple	SH1021
P123	Intermittent	Lit plat	-	2,5	2,0	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1020
P142	Intermittent	Lit plat	-	2,0	0,5	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1066
P144	Intermittent	Lit plat	-	2,0	0,5	–	10	10	Aucune infrastructure	SH1066
P145	Intermittent	Marche cuvette	0,60	4,5	1,8	0,3	10	10	Ponceau simple	SH0499

DPB : débit plein bord

- : Aucune valeur disponible.

La largeur minimale de la rive a été déterminée conformément au *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RLRQ, c. Q-2, r. 0.1).

4.4 Description des milieux terrestres

Les points de validation des milieux terrestres ont permis de confirmer l'absence de milieux humides ou hydriques à plusieurs sites d'inventaire (annexe A). Ces milieux ne correspondent à aucun des quatre types de milieux humides, soit parce que la végétation est non typique des milieux humides, que le sol est non hydromorphe et/ou qu'aucun indicateur hydrologique n'a été observé, et ce, selon les critères méthodologiques relatifs aux milieux humides.

La végétation du milieu forestier aux points de validation correspond principalement à des peuplements résineux dominés par le sapin baumier (photo 21) et des peuplements feuillus dominés par l'érable à sucre (photo 22). La zone inventoriée présente des peuplements d'âges variés. Les peuplements en régénération et les jeunes peuplements sont issus de coupes forestières et de plantations (photo 23).

Des plantations d'épinettes sont également présentes dans la zone inventoriée, où ces activités anthropiques ont perturbé le sol, l'hydrologie et la végétation à plusieurs endroits (photo 24).

La zone d'inventaire est traversée par plusieurs routes et chemins forestiers de largeur et qualité variables (photos 25 et 26). Les routes et les chemins existants constituent des structures anthropiques qui ont modifié la composition de la végétation, le sol et l'hydrologie de certaines stations. Les espèces végétales herbacées et arbustives typiques des milieux perturbés et des écotones caractérisent les abords des routes et des chemins.

Photo 21. Peuplement forestier résineux typique de la zone d'étude (PV1045)

Photo 22. Peuplement forestier feuillu typique de la zone d'étude (PV1075)

Photo 23. Peuplement en régénération suivant une coupe forestière (PV1011)

Photo 24. Plantation d'épinettes (PV1114)

Photo 25. Chemin existant (PV1015)

Photo 26. Chemin existant (PV1061)

4.5 Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être et leurs habitats

Aucune espèce faunique en situation précaire n'a été observée dans la zone inventoriée, aux stations d'inventaire ou lors des déplacements dans la zone d'étude.

4.6 Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être

Le frêne noir (*Fraxinus nigra*), espèce menacée d'après le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), et la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*), espèce vulnérable à la récolte au Québec, ont été observés lors de la caractérisation écologique. Ces données ont été ajoutées à celles de l'inventaire spécifique aux espèces floristiques en situation précaire, réalisé en supplément de la présente caractérisation écologique. L'ensemble des résultats relatifs à la flore en situation précaire est présenté dans un rapport distinct.

4.7 Espèces floristiques exotiques envahissantes

Lors de l'inventaire de 2023, une espèce floristique exotique envahissante (EFEE), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), a été observée au site ST0175B.

Lors de l'inventaire de 2024, trois EFEE ont été observées : le roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*), observé au site SH0053, l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), observé aux sites ST1106 et ST1005, ainsi qu'une observation opportuniste de renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), à proximité du « vieux chemin nord ».

Lors des inventaires en lien avec le parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk, deux EFEE ont été observées dans la zone d'étude du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 : la berce commune (*Heracleum sphondylium*) et le gaillet mollugine (*Galium mollugo*). Ces observations ont été ajoutées à la carte de l'annexe A.

4.8 Fonctions écologiques des milieux humides et hydriques

Selon les fonctions énumérées au deuxième alinéa de l'article 13.1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (ch. C-6.2), les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques sont les suivantes :

- Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et rétention des sédiments, permettant entre autres de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines ainsi que l'apport des sédiments provenant des sols;
- Régulation du niveau d'eau, permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;
- Conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;
- Écran solaire et brise-vent naturel, permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;
- Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques;
- Qualité du paysage, permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

Les milieux humides et hydriques assurent ces fonctions écologiques à différents degrés selon la nature, les caractéristiques et la localisation de chacun dans le paysage et le bassin versant. Quelques signes d'utilisation des milieux humides à des fins récréatives tels que la chasse ont pu être observés dans la zone d'étude. La présence des tourbières contribue à la séquestration du carbone.

5 Conclusion

La caractérisation écologique a été réalisée conformément au guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Lachance *et al*., 2021), à *l'Aide-mémoire : Fiche d'identification et délimitation des milieux hydriques* (MELCC, [s. d.]-a) et à *l'Aide-mémoire : Méthodes de détermination de la limite du littoral* (MELCC, [s. d.]-b).

Les milieux humides totalisent une superficie de 98,3 ha (8,3 %) dans la zone inventoriée. Il s'agit principalement de marécages et de tourbières boisées. Le milieu hydrique est composé de plusieurs cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent; leur littoral et rives couvrent une superficie de 96,2 ha dans la zone inventoriée.

Aucune espèce faunique en situation précaire n'a été observée dans la zone inventoriée, aux stations d'inventaire ou lors des déplacements dans la zone d'étude.

Le frêne noir (espèce menacée d'après le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) et la matteuccie fougère-à-l'autruche (espèce vulnérable à la récolte au Québec) ont été observés lors de la caractérisation écologique.

Lors des inventaires, quatre espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE) ont été observées dans la zone inventoriée. Il s'agit de la salicaire commune, du roseau commun, de l'alpiste roseau et de la renouée du Japon.

La caractérisation de l'habitat du poisson, les espèces floristiques en situation précaire, les salamandres de ruisseaux et les mulettes font l'objet d'inventaires spécifiques et de rapports d'inventaire distincts.

Bibliographie

Canards Illimités Canada et MELCCFP (2023). *Cartographie détaillée des milieux humides des secteurs habités du sud du Québec – Données du projet global [ESRI Canada], Québec (Québec)*. Repéré à https://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30 en décembre 2024.

Lachance, D., G. Fortin & G. Dufour Tremblay (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – décembre 2021*. Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides. 70 p. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf.

MELCC (2021). *Les milieux humides et hydriques - L'analyse environnementale - décembre 2021*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 15 p. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/analyse-environnementales-milieux-humides-hydriques.pdf.

MELCC ([s. d.]-a). *Aide-mémoire : Fiche d'identification et délimitation des milieux hydriques*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 9 p. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf.

MELCC ([s. d.]-b). *Aide-mémoire : Méthodes de détermination de la limite du littoral*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 18 p. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/gestion-rives-littoral-zones-inondables/aide-memoire-methodes-determination-limite-littoral.pdf.

Annexe A Cartographie

N

MH360
MH359
MH359
ST1043
ST1042A
MH361
MH361
CE138
MH362
P080
ST1007
MH362
SH1007
MH363
MH363
ST1041
Lac Pouliac
Saint-François-Xavier-de-Viger
ST0023
MH107
MH321
MH137
ST0405
101
ST0020
ST0027
MH137
MH321
CE002
MH364
ST1126
MH081
SH0002
ST0095
P021
MH336
MH364
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
ST0011
ST1012

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

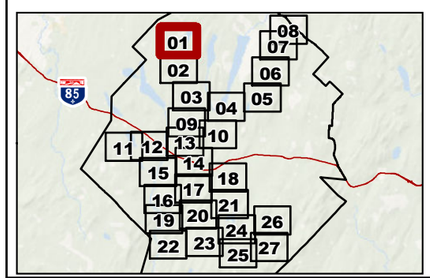

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 01

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

ST1012
ST1082
ST1030A
ST1091
102
MH009
ST1091
103
ST0006
ST1130
MH138
ST0007B
104
ST1032
ST0001
MH139
CE002
CE002
CE002
CE002
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MH336
ST0414
ST0415
105
ST0035
MH336
ST105
ST0037
MH136
MH136
MH012
P022
MH365
ST1028
SH0039
ST1061
MH012
106
ST0103
ST0043
MH135
Saint-François-Xavier-de-Viger
MH367
ST1132B
ST1132
MH366
ST1027
107
ST0051
MH099
108
ST1026
ST0053
MH322
ST1134
ST0032
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Lac Pointu
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Lac Blondeau
ST1038
168
ST1024
P084
SH1011
CE010
MH008
MH108
CE008
MH106

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

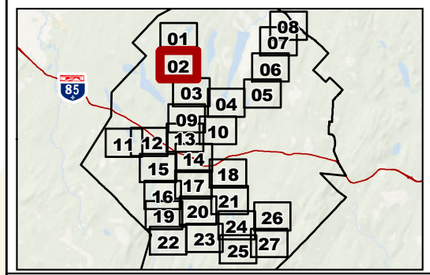

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 02

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

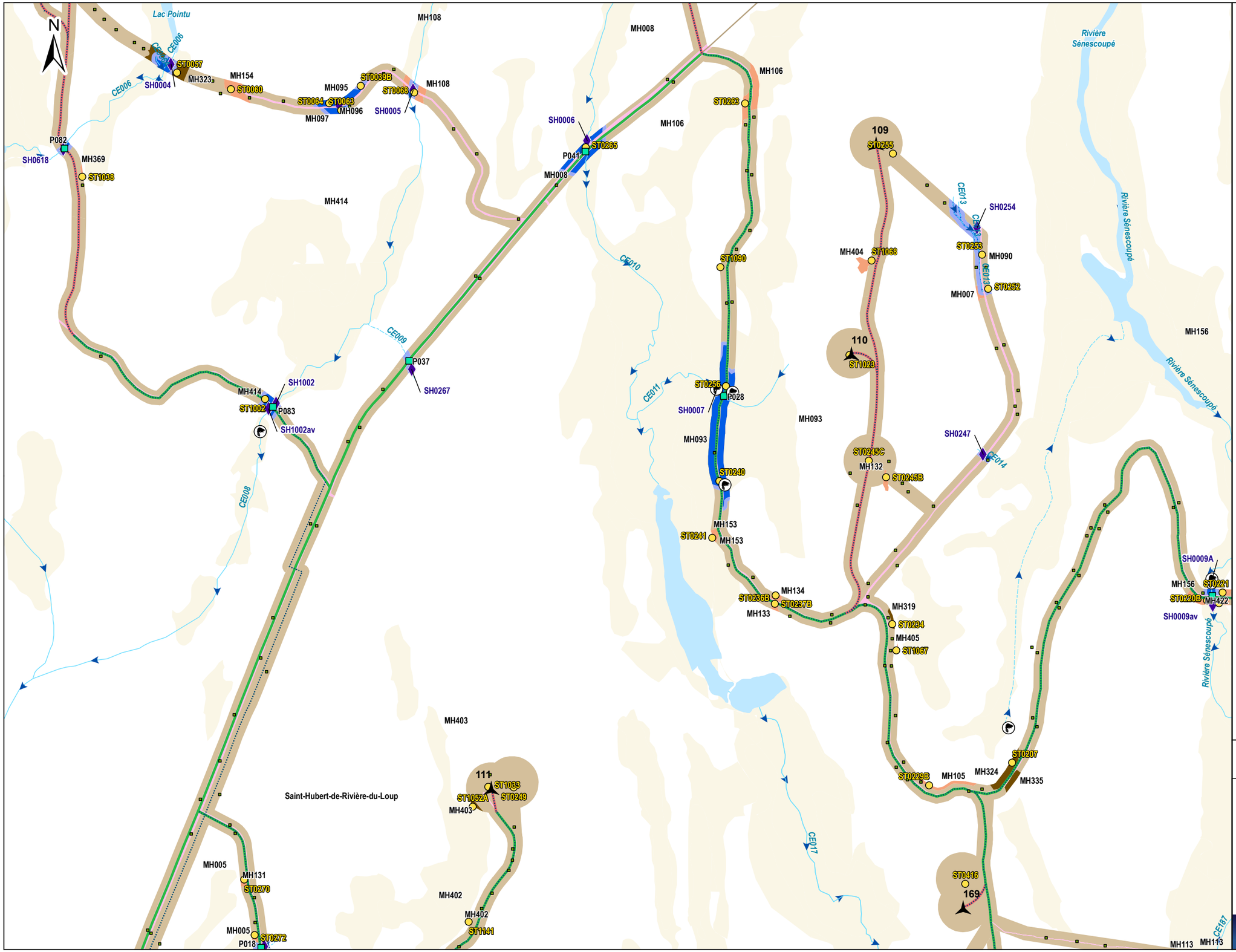

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

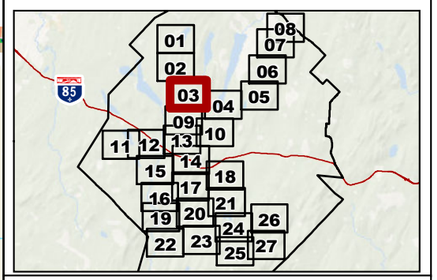

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 03

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

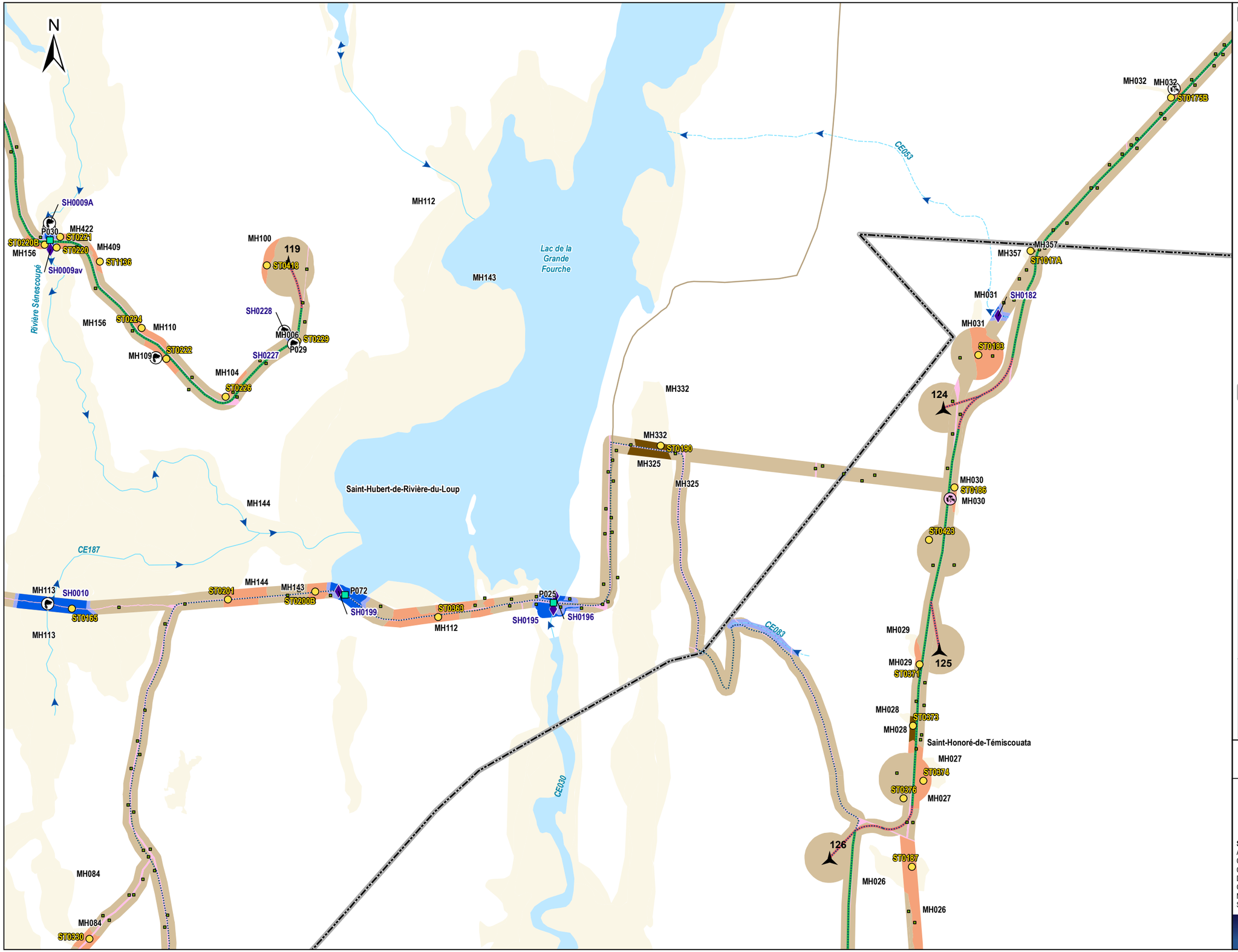

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Roseau commun
Salicaire

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

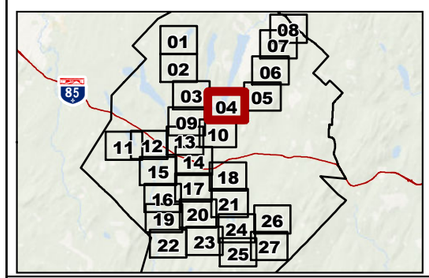

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 04

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

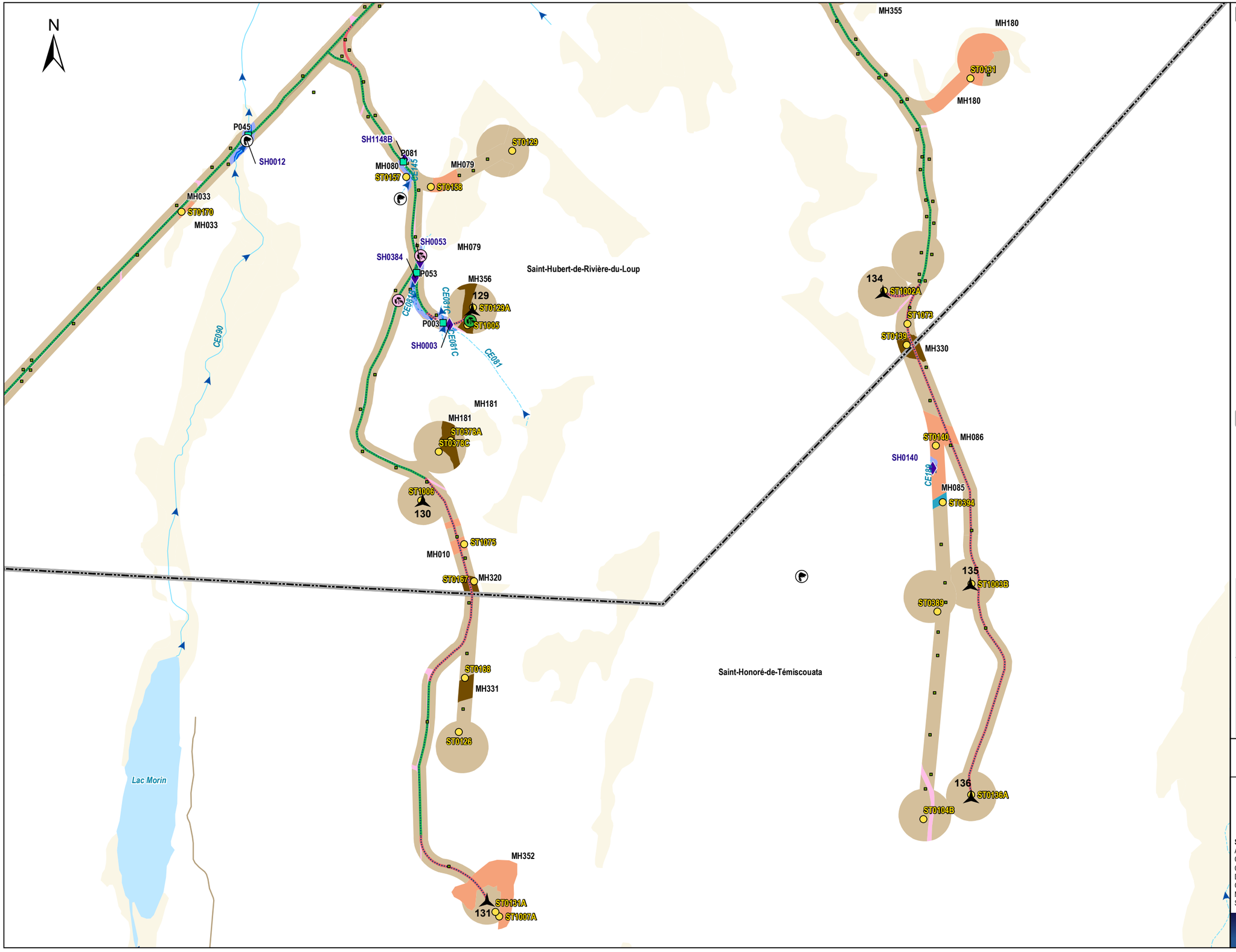

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Alpiste roseau
Roseau commun
Salicaire commune

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage
Étang

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

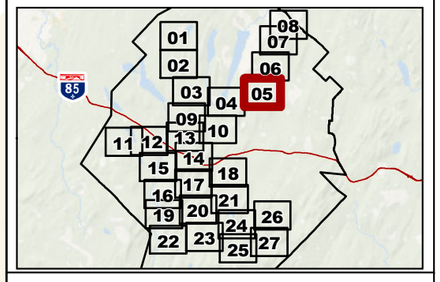

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 05

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

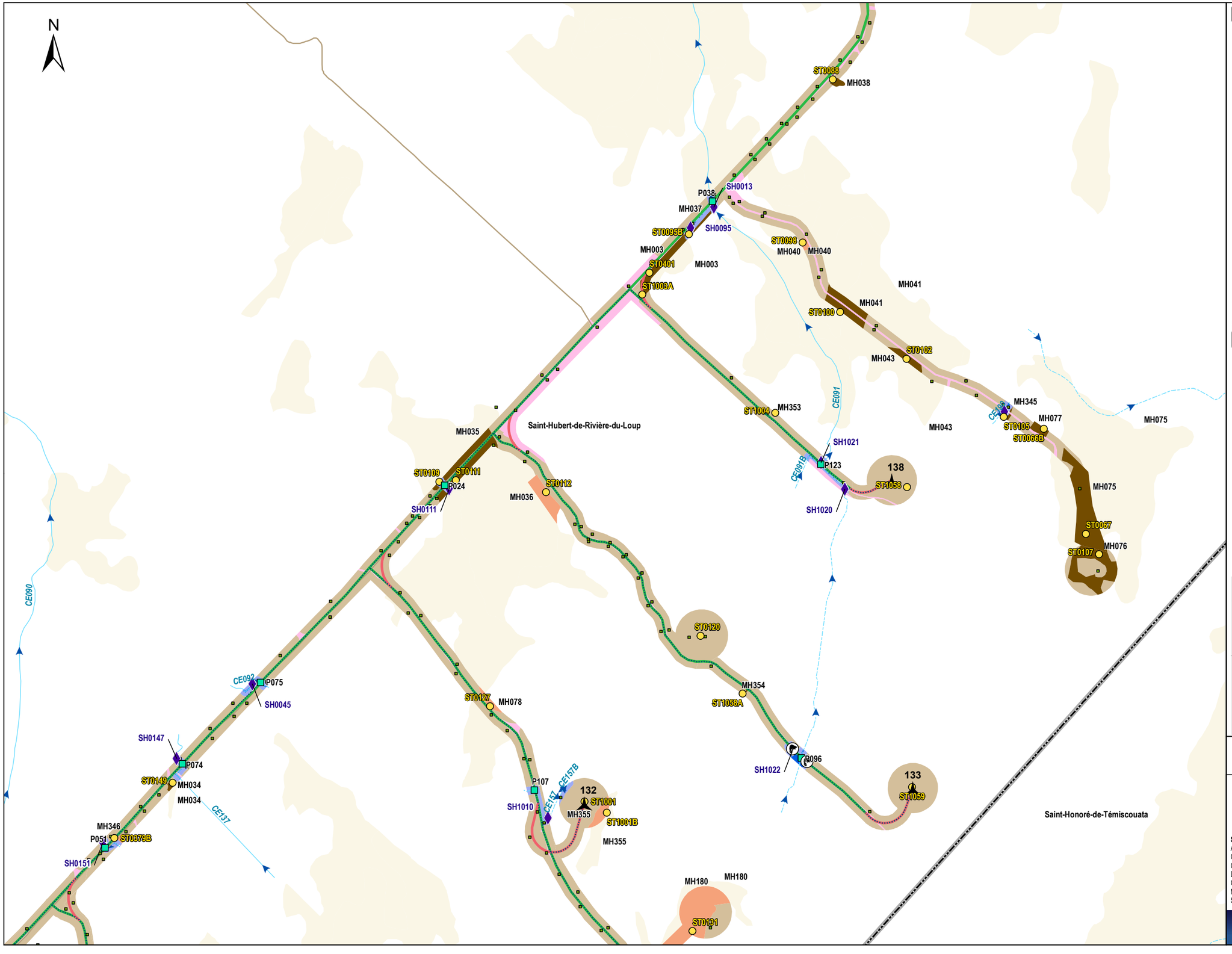

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 06

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

MH344
SH0042
ST0042
P042
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
CE095
CE093
CE091
MH124
ST0077B
MH039
P043
SH0079
ST0080
MH039

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Chemin existant

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

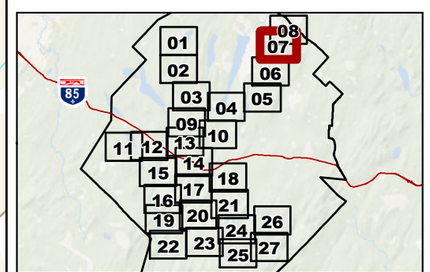

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 07

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

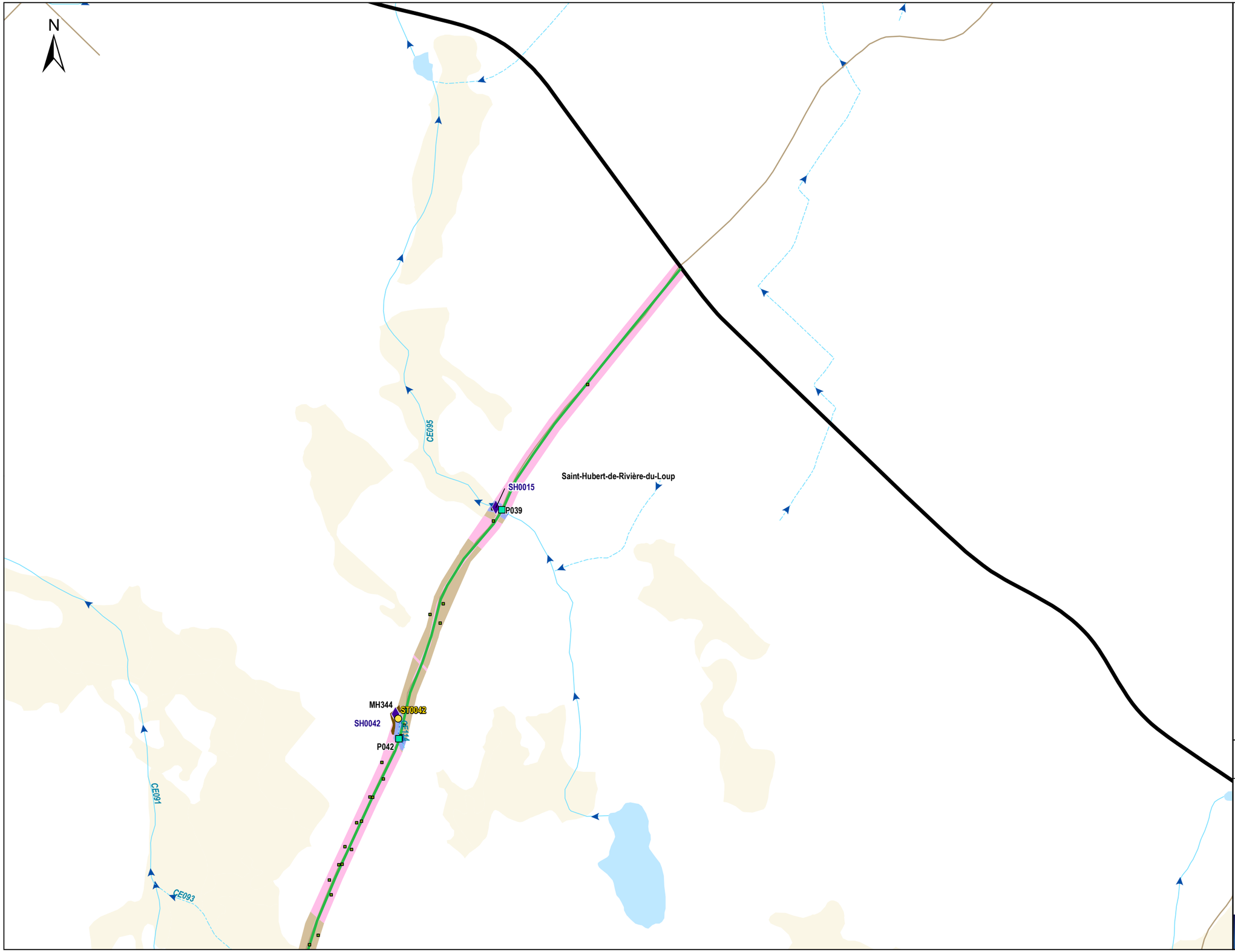

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Chemin existant

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

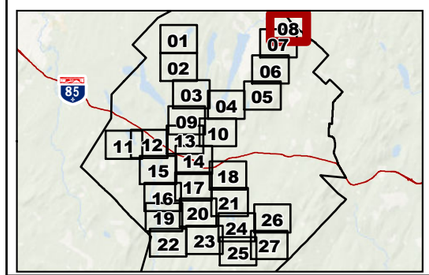

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

Carte 08

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

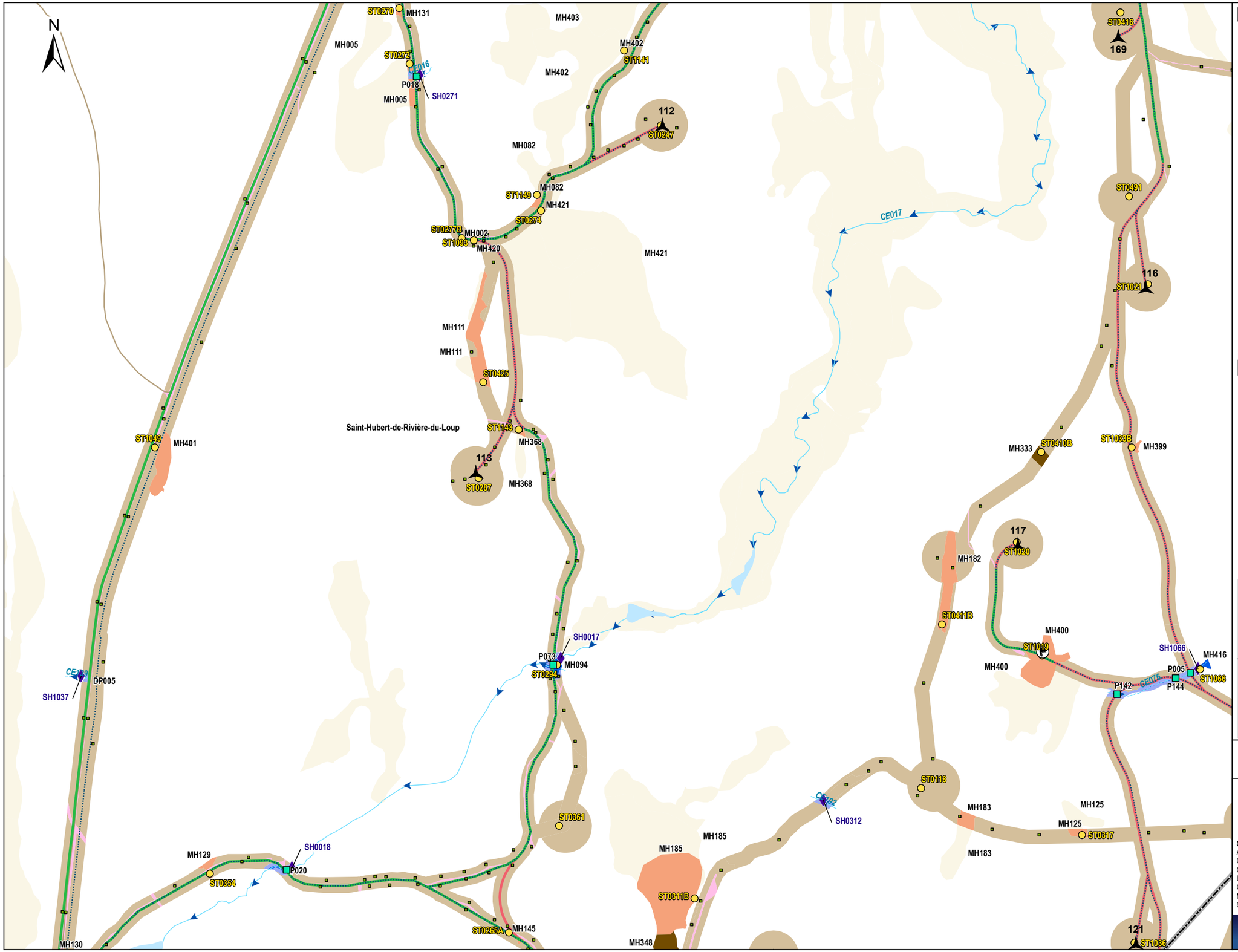

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

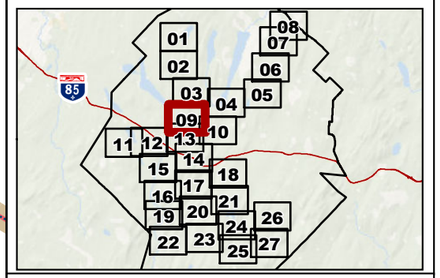

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 09

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

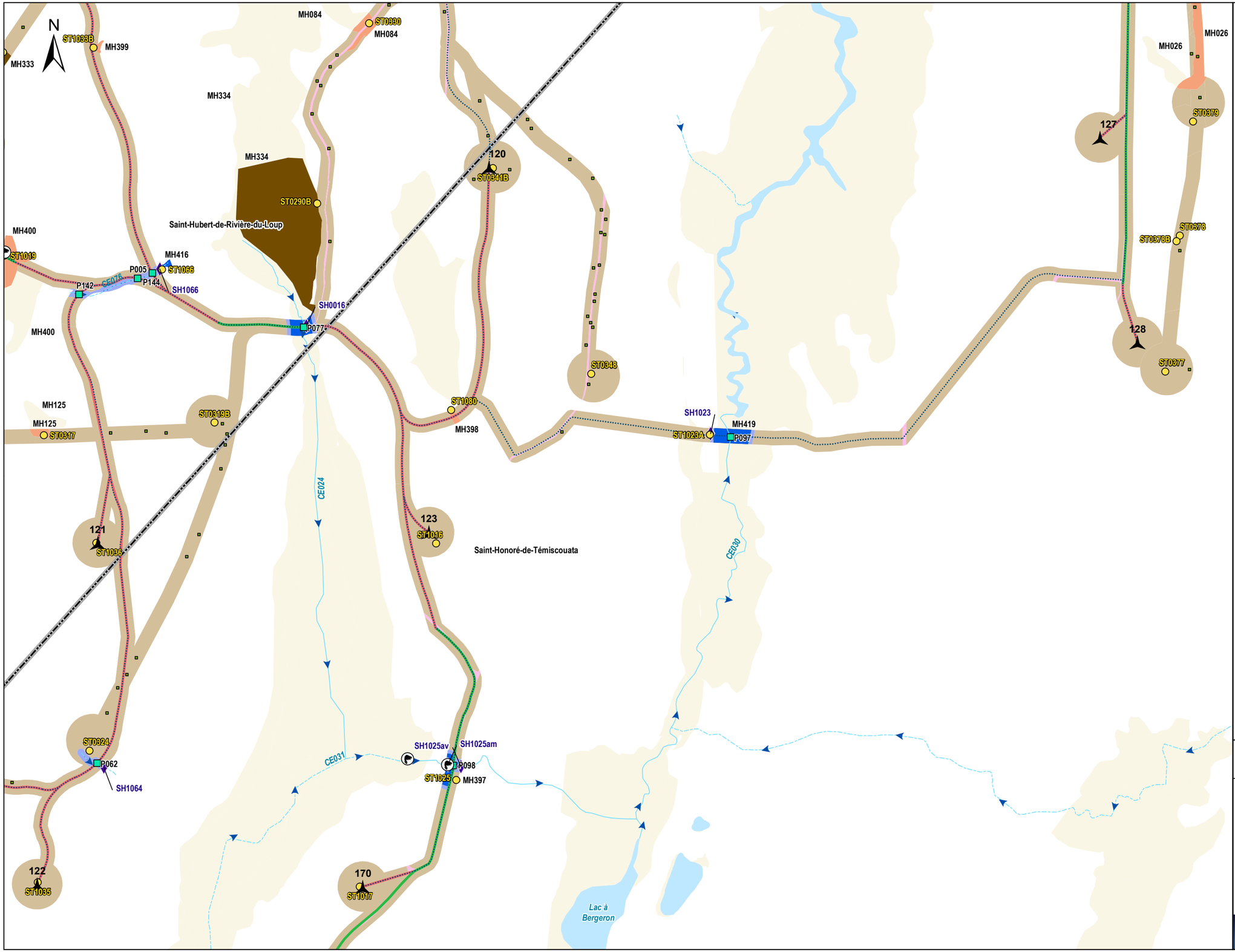

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Présence de castor

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

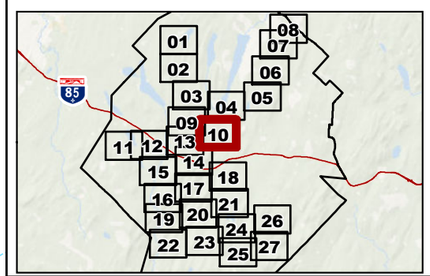

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 10

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

Lac du Dentiste

MH083

Saint-Antonin

CE079

CE093

CE103

CE075

CE104

CE176

ST0604

MH122

Lac Long

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

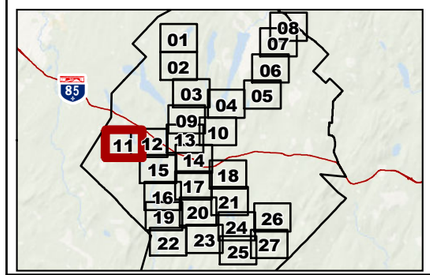

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 11

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

MH329
ST0634
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
SH1125
CE018
ST1125
MH001
P040
CE017
MH123
P015
ST0636
SH0637
Ruisseau Castonguay
Lac du Dentiste
Kataskomiq
Saint-Antonin
ST0804
MH122
Lac Long
Ruisseau à Castonguay
Ruisseau à Castonguay

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Milieu terrestre validé, PPAW

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC
Territoire Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk)

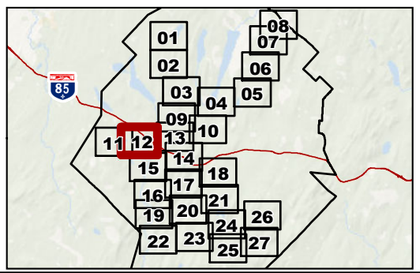

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 12

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

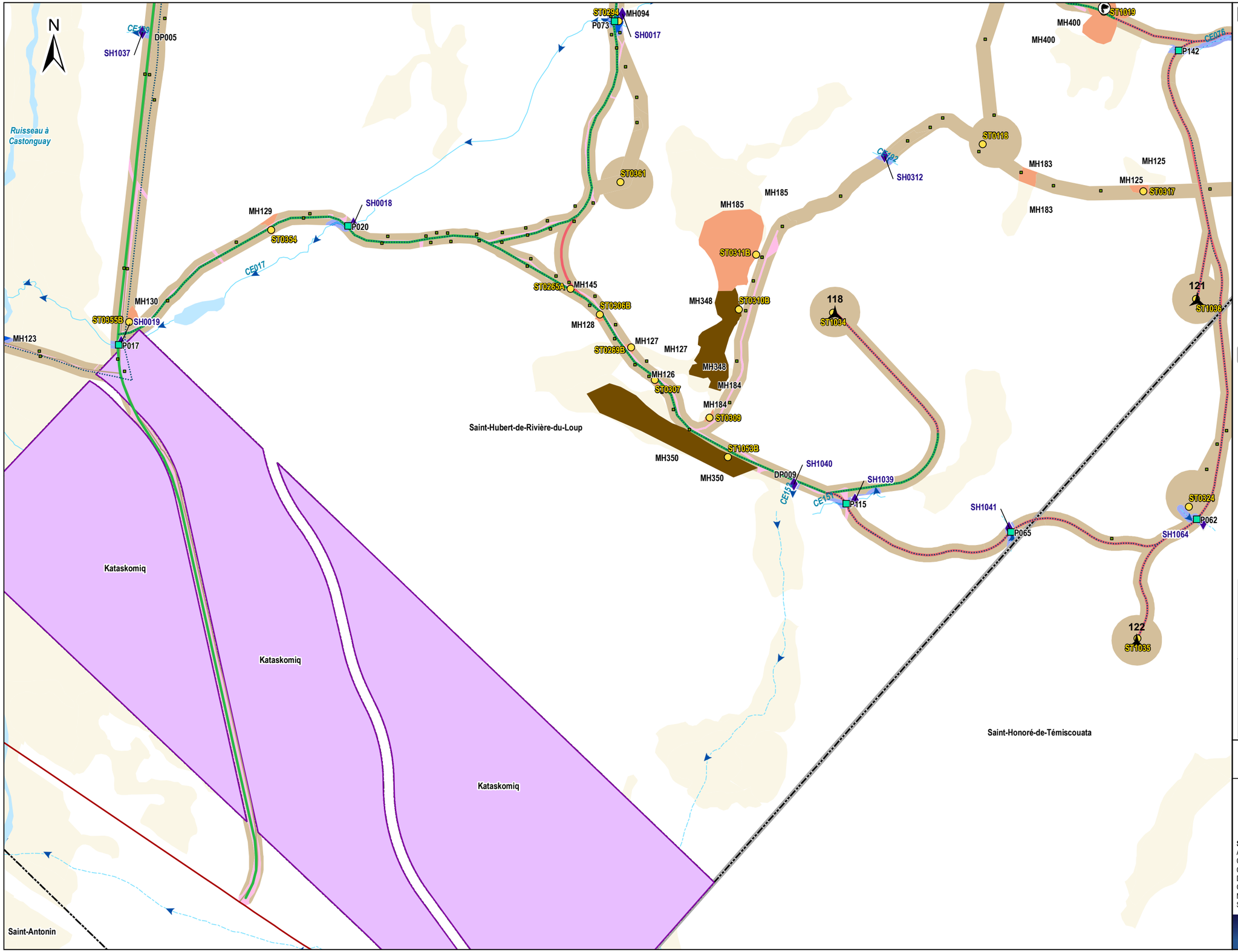

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 13

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

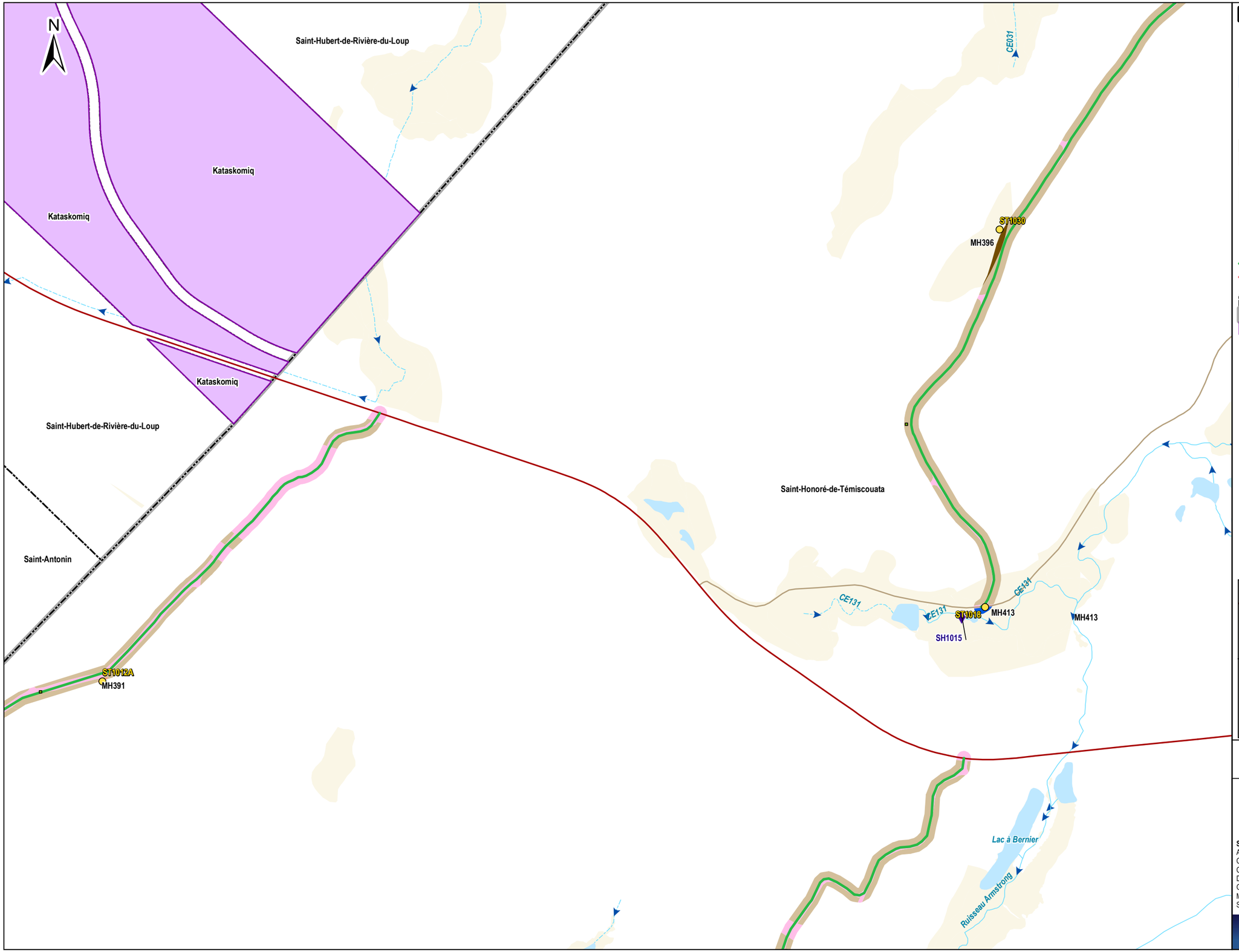

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC
Territoire Kataskomiq (Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk)

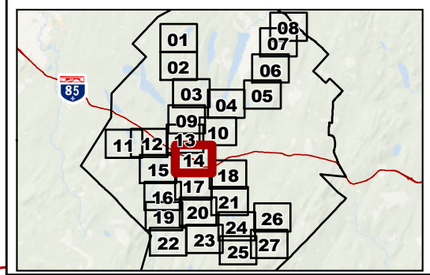

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

Carte 14

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

Lac Long

Kataskomiq

Ruisseau à Castonguay

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Saint-Antonin

Saint-Honoré-de-Témiscouata

Rivière Saint-François

MH073
MH073
MH233
MH072
MH203
MH071
MH071
MH070
MH070
MH069
MH069
MH068
MH068
MH232
MH213
MH430
MH114
MH140
MH141
MH160
MH121
MH092
MH092
MH091
MH186
MH087
MH013
MH115

P007
P087
P002
P079
P033
P032

SH0030
SH0612
SH0619
SH0487
SH0532B
SH0531

ST0485
ST0486
ST0602
ST0612
ST0429
ST0529
ST0537
ST0532C
ST0532B
ST0531A

CE184B
CE1007
CE021
CE021
CE021

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Gaillet mollugine

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage
Étang

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

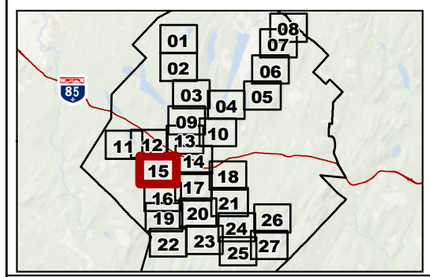

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 15

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

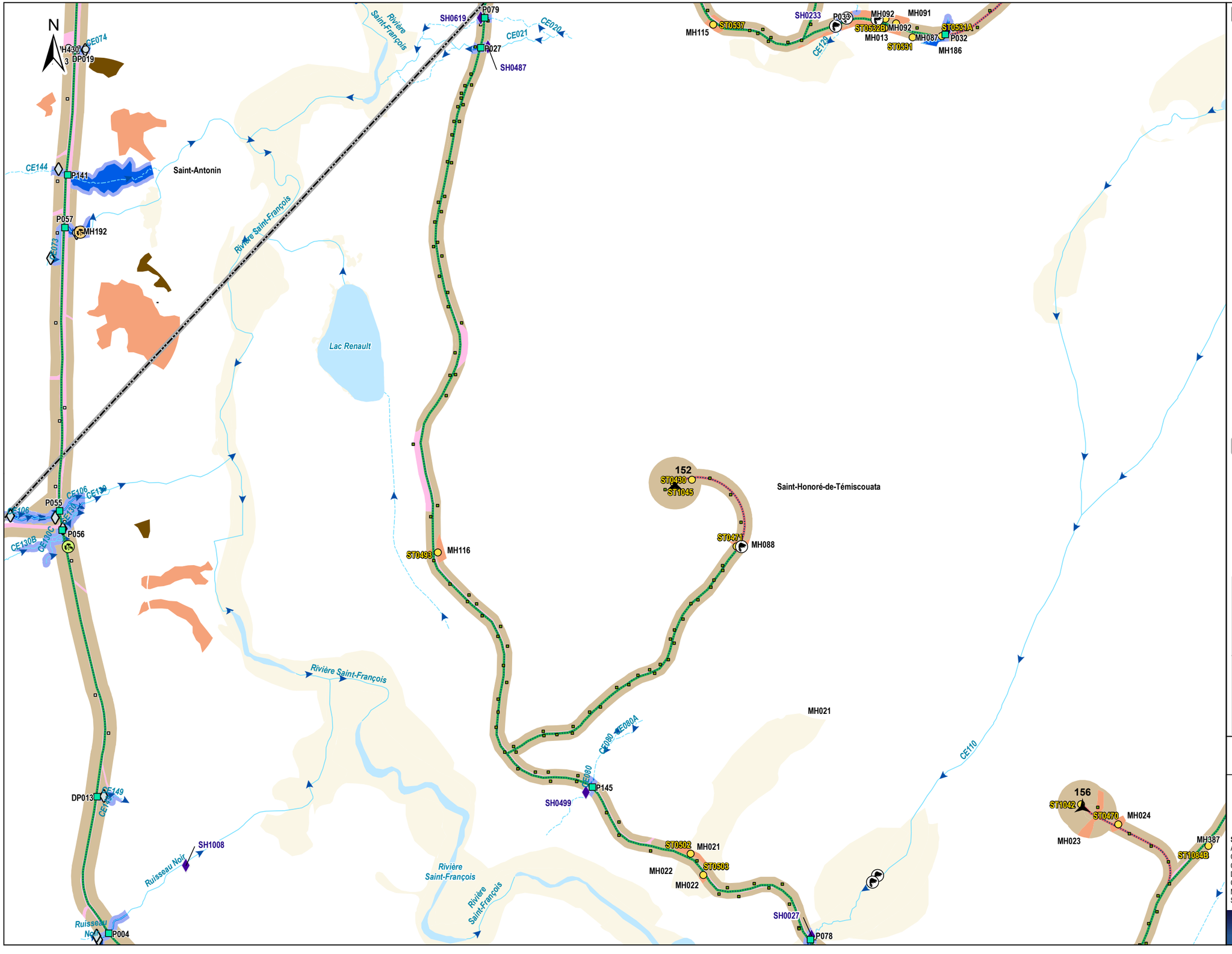

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Berce commune
Gaillet mollugine

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage
Étang

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

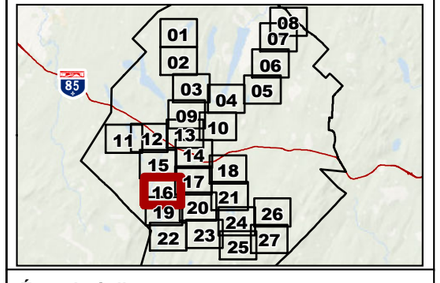

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 16

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

151
ST0428
ST0151A

Lac à Bernier

Lacs de la Brown

ST1044
MH390
ST0165A
165

MH389
ST1079

Saint-Honoré-de-Témiscouata

161
ST0161A
ST1082
ST1076
MH388

162
ST1039

SH1086
P048
MH380

Ruisseau Armstrong

CE110

MH382
ST1072
MH381
MH411

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

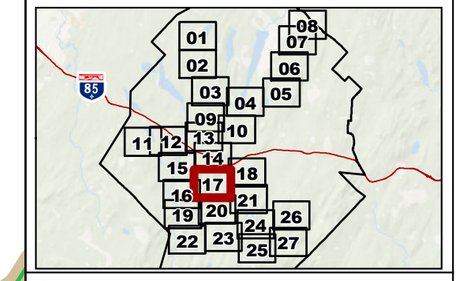

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

Carte 17

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

Lac à Tremblay

Saint-Honoré-de-Témiscouata

ST1003 MH392

P001

SH1003

CE082

CE096

ST1018A

P093

MH384

SH1018

CE087

Lac à Isidore

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Chemin existant

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

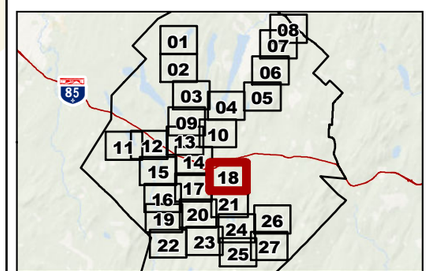

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 18

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

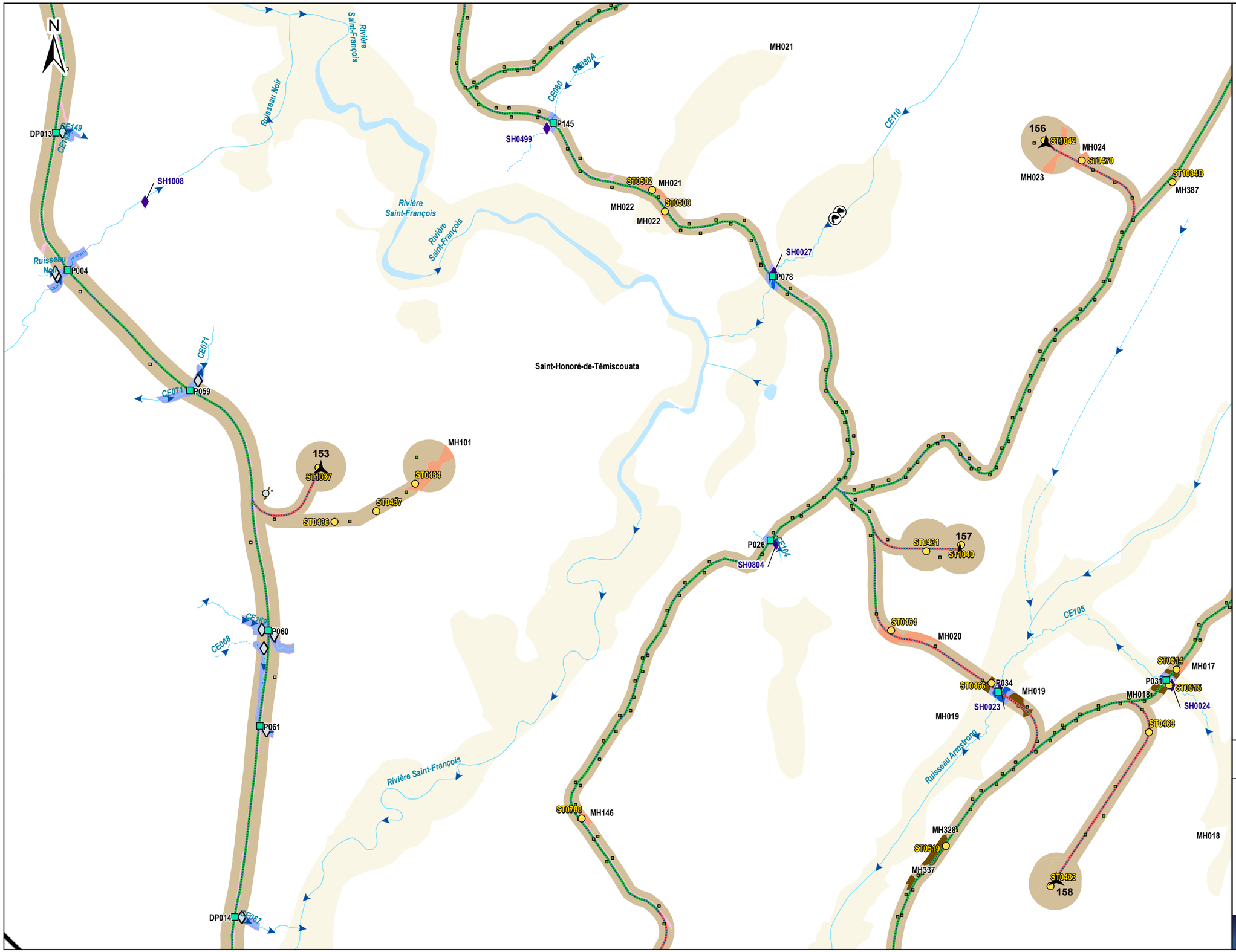

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW
Présence de castor

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

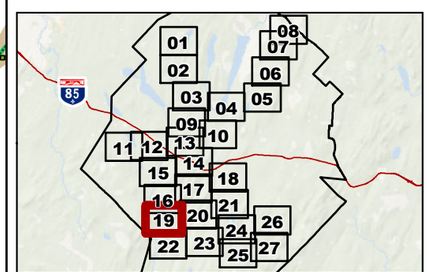

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 19

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

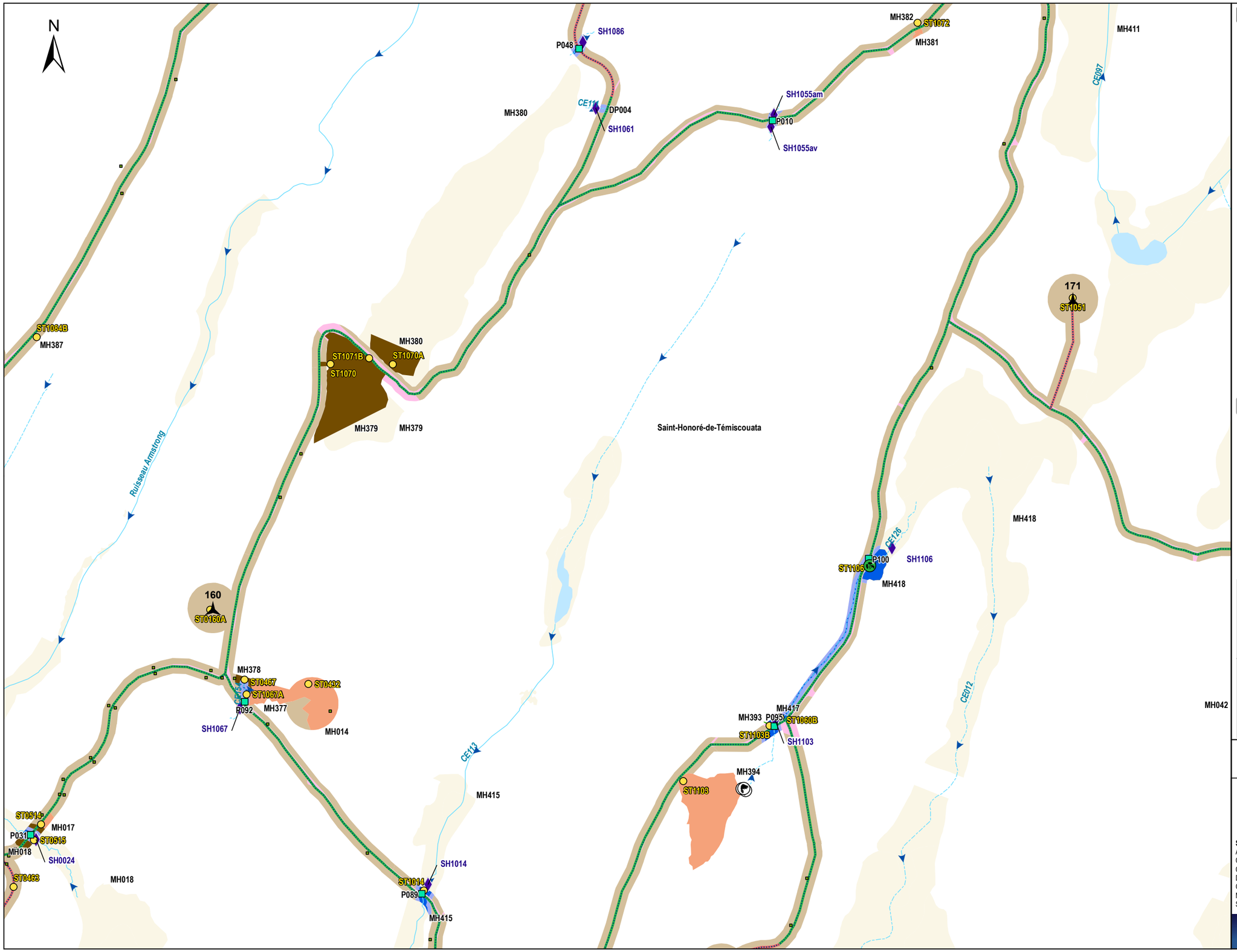

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Alpiste roseau

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

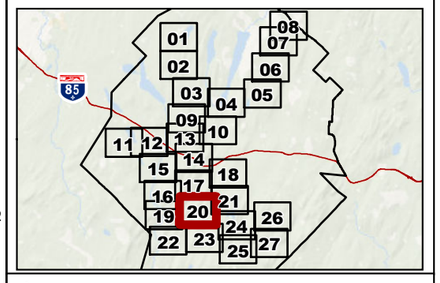

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 20

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

SH1018

MH383
ST1019A
MH411
P094
ST1085
SH1019
MH411
CE091
CE096
ST1089A
MH385
MH386
ST1039B
CE096A
Lac à Isidore
SH1016
P091
Saint-Honoré-de-Témiscouata
MH044
CE098
171
ST1051
164
ST1043
DP002
SH1053
CE099
CE004
Lac Plat
Rivière des Prairies

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

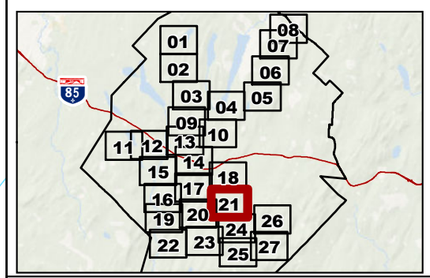

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 21

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

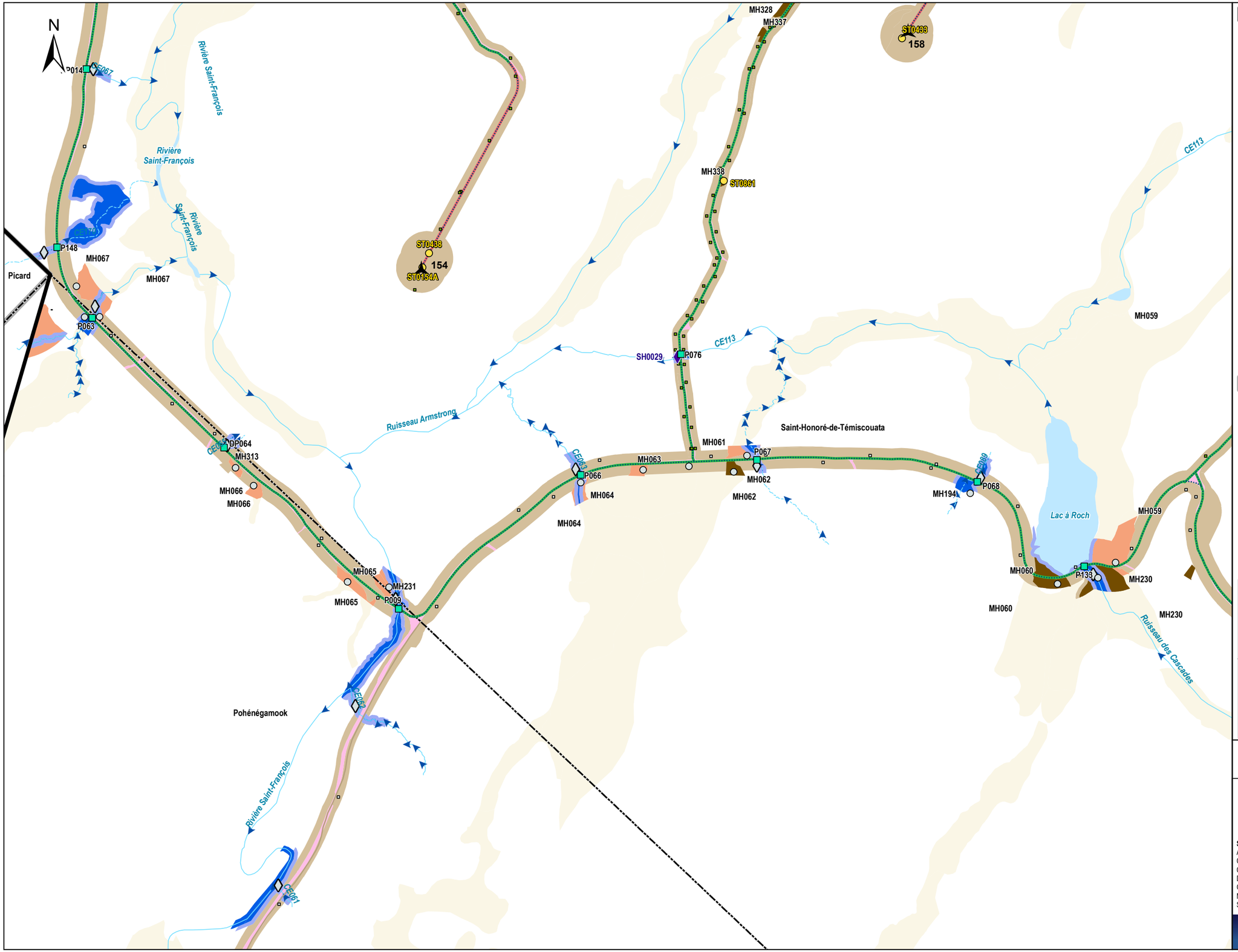

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 22

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

166
ST1049A
MH395
ST1049B

MH415
CE113
SH1101
SH1051
P086
P058
CE146
CE113
CE113
MH059

Lac Sabot

Saint-Honoré-de-Témiscouata

MH052
CE048
MH052
P143
MH053
CE046
MH051
MH312
P135
MH053
P138
MH252
P136
MH190
MH253
MH054
CE012
MH058
MH057
MH056
MH254
P134
MH055
MH254
Lac de Tête
MH152
MH151
Ruisseau des Cascades
CE043
MH151
MH152
MH193
CE042
MH150
MH150

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW
Présence de castor

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Gaillet mollugine
Roseau commun

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

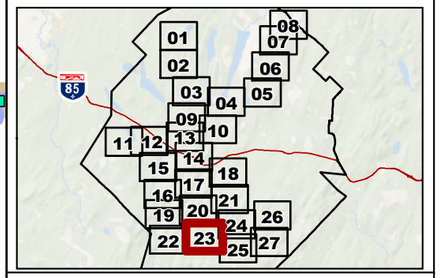

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 23

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

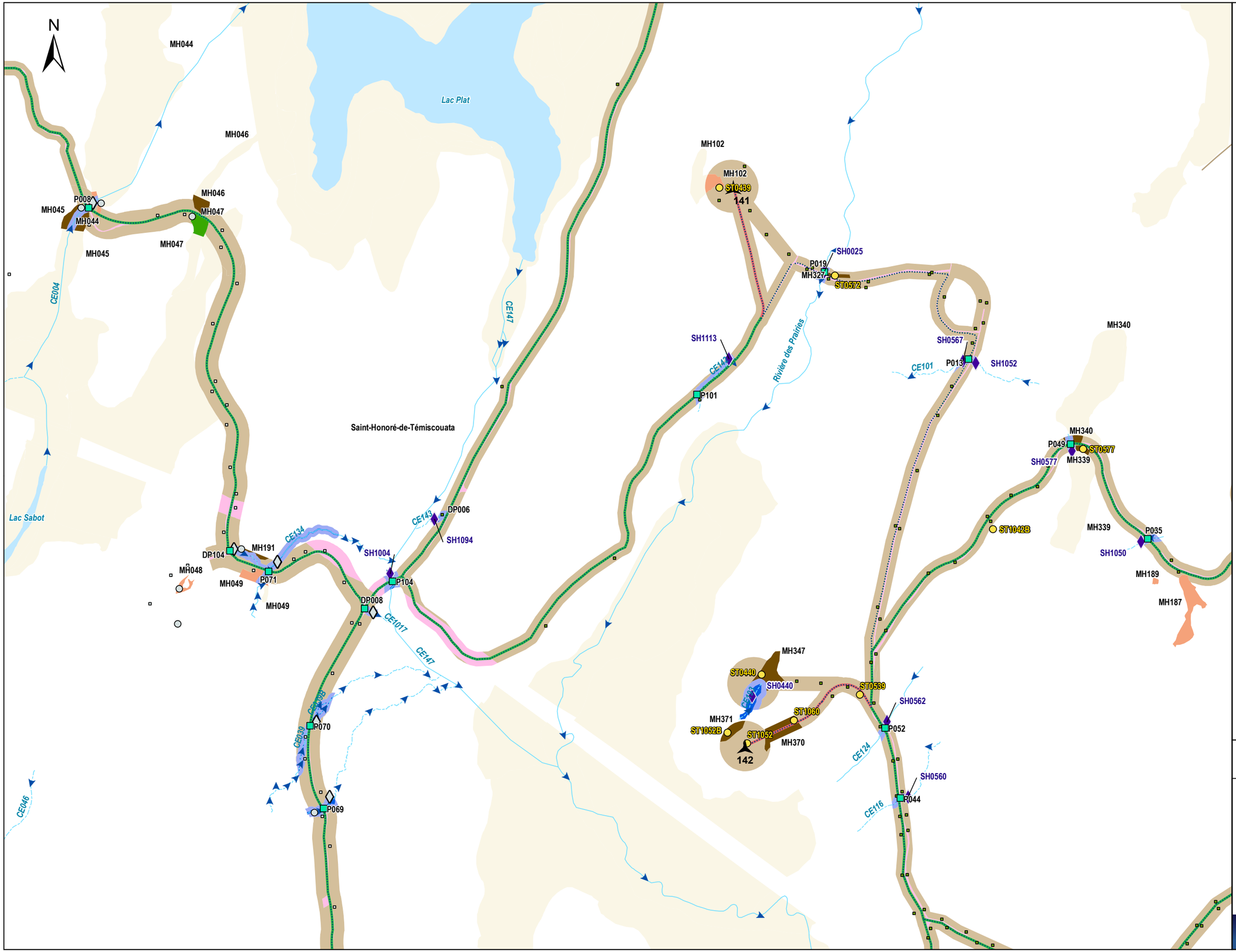

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Roseau commun

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

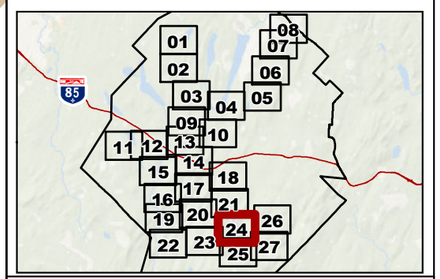

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 24

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

CE098
P069
MH050
MH050
MH252
P136
CE045
P137
MH326
ST0644
MH326
MH117
ST0647
MH117
Rivière des Prairies
CE116
MH341
MH375
ST1118
MH375
SH1005
P099
MH372
ST1117
MH372
MH119
MH120
MH120
CE100
MH118
MH119
ST0456
ST0457
ST0454
SH0021
MH118
MH152
MH152
Saint-Honoré-de-Témiscouata
Lac du Diable

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé
Station de caractérisation écologique, PPAW
Station de caractérisation des cours d'eau, PPAW
Milieu terrestre validé, PPAW

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Roseau commun

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

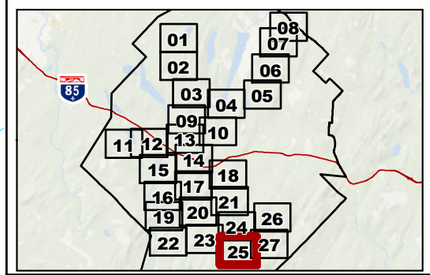

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

Carte 25

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

N

Saint-Honoré-de-Témiscouata

147
ST0446
ST1035
MH343
MH343
ST0595B
148
ST0444
MH148
ST0599
144
ST0441
ST0452
MH147
MH187
MH341
MH342
ST0439
P014
SH0022
CE100
ST0443
MH410
ST1095B
ST1095
146
CE128B
CE127A
P102
P046
P047
P050
SH0591
CE128
SH0590
SH0592
CE125

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Roseau commun

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent
Plan d'eau

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

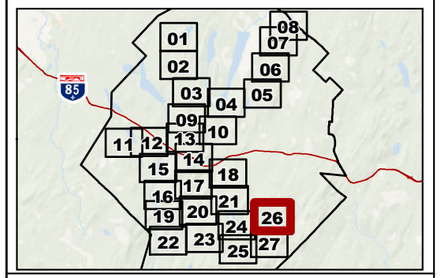

Énergie éolienne
PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

Carte 26

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m
Nad 83, MTM, fuseau 7

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

Zone d'étude
Station de caractérisation écologique
Station de caractérisation des cours d'eau
Milieu terrestre validé

Espèces floristiques exotiques ennvahissantes
Roseau commun

Milieux hydriques validés
Littoral
Rive
Cours d'eau à écoulement permanent
Cours d'eau à écoulement intermittent

Milieux humides validés
Tourbière
Marais
Marécage
Étang

Autres milieux
Anthropique
Terrestre
Milieu humide potentiel

Infrastructures du projet (L14)
Éolienne (61)
Traverse de cours d'eau
Réseau collecteur
Chemin existant
Chemin à construire

Autres éléments
Limites municipales
Limites de MRC

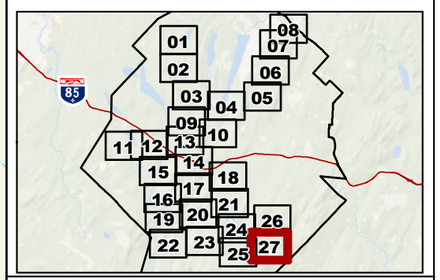

Énergie éolienne PPAW 2 s.e.c.

Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Carte 27

Localisation des sites de caractérisation des milieux naturels

0 100 200 m

Nad 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+
CIC
CMHPQ, 2019
DDE
GRHQ
MFFP, 2024
SDA, 2023

2025-01-27

PESCA

N/Réf.: INVPPAW2_3601_CaracEco_Atlas_20250127

Invenergy

PESCA